

Ceci n'est pas une grammaire. Quoique. N'est-il pas présomptueux de vouloir rajouter une grammaire à la grammaire ? Cependant, les enseignants que nous rencontrons depuis plusieurs années maintenant ressentent et pensent la grammaire comme arbitraire et dogmatique, peu systémique. Leur attitude révèle une certaine insécurité face à la matière à enseigner. D'où la démarche entreprise de rédiger un référentiel grammatical à leur usage. Plutôt qu'une parole dogmatique, nous proposons un chemin progressif d'acquisition, comme en spirale.

L'appropriabilité du discours grammatical dépend, selon nous, de la réinstauration du sens. En effet, si le savoir a du sens pour l'apprenant, si le système présenté est organisé de manière cohérente et ne se réduit pas à une classification ou à un étiquetage décalés de l'usage et de la construction/interprétation de la signification, la grammaire, qui n'est dès lors plus orthocentrée, apparaîtra plus en phase avec la langue telle que l'exploitent les divers usagers. Elle ne sera plus vue comme un discours abstrait et inappropriable car inadapté.

Dans cette perspective, nous avons interrogé le savoir à transmettre, révisé le discours sur la langue afin de nous assurer de sa justesse – celui-ci ayant trop souvent été constitué en savoir presque en soi –, de sa cohérence et de son appropriabilité, et proposé une « linguistique applicable ».

Dan Van Raemdonck, docteur en philosophie et lettres de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), est professeur de linguistique française (langue maternelle et langue étrangère) à l'ULB et à la VUB (Vrije Universiteit Brussel). Sa recherche porte sur la syntaxe de la phrase française et vise à développer une linguistique applicable.

Marie Detaille est régente en français et licenciée en linguistique de l'Université Libre de Bruxelles.

Lionel Meinertzhagen est maître en langues et littératures françaises et romanes de l'Université Libre de Bruxelles.



Dan Van Raemdonck
avec Marie Detaille
et la collaboration de
Lionel Meinertzhagen

Le sens grammatical

Référentiel à l'usage des enseignants

SPÉCIMEN

SPÉCIMEN

À mon père

SPÉCIMEN

Sommaire

INTRODUCTION	11
INVENTAIRE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGNES	31
MODULE 1	
Les classes de mots	33
MODULE 2	
L'analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé	101
MODULE 3	
La conjugaison, l'emploi des modes et des tiroirs verbaux	277
MODULE 4	
Grammaire d'accord	343
GLOSSAIRE	421
FONDEMENTS THÉORIQUES	443
TABLE DES MATIÈRES	455

SPÉCIMEN

INTRODUCTION

SPÉCIMEN

SPÉCIMEN

Introduction¹

Un constat sans équivoque : l'inefficacité des modèles théoriques traditionnels

Dans le triangle pédagogique Savoir-Enseignant-Apprenant, on a pris soin de questionner tous les rapports et relations entre les trois pôles, mais on a oublié, pour le français, de questionner le savoir grammatical, considéré par des didacticiens, non spécialistes de la grammaire, comme le donné quasi catéchistique à transposer didactiquement. Cependant, ce donné ne va pas de soi. Et la meilleure transposition didactique ne pouvant offrir que ce qu'elle a, si elle a pour départ des prémisses fausses, un savoir qui charrie scories et apories, elle ne pourra atteindre l'objectif légitime d'appropriation du système de la langue et des compétences linguistiques y afférentes. C'est sur cette question du savoir à transmettre – et, *ipso facto*, sur celle des modalités spécifiques de la transmission de ce savoir – que nous avons choisi d'intervenir, pour montrer que le savoir pris comme point de départ ne permet pas d'accomplir la mission que l'on s'est assignée. Partant, la valeur de formation des esprits à la rigueur et à la logique que l'on associe souvent à l'apprentissage de la grammaire n'a plus de fondement.

On ne peut ignorer par ailleurs la question de la représentation du savoir grammatical que se font, se sont coconstruite, les différents intervenants du processus d'enseignement. Tant l'enseignant que l'apprenant ont une image de la grammaire – généralement réduite à sa composante orthographique et morpho-syntaxique – qui conditionne leur attitude ou leur intérêt à l'égard de ce savoir. Or le moins que l'on puisse dire est que cette attitude ne se caractérise généralement pas par un amour immodéré pour la chose grammaticale. En cause sans doute une vision, traditionnelle, normative, de cette matière, un discours inappropriable sur la langue, des options de formation plutôt littéraires, pour ne pas dire « artistes ». De ce fait, les leçons de grammaire française demeurent pour les enseignants autant que pour leurs élèves un mal nécessaire, une étude plate et ennuyeuse, en somme la rigoureuse affaire des plus doués et des trop dociles. Car ces leçons que nous connaissons tous entremêlent tableaux à mémoriser, terminologie multiple et sibylline, règles

¹ Le présent référentiel est le résultat d'une recherche menée à l'ULB, financée par le Ministère de la Communauté française.

nombreuses et sans explication, exceptions variables, ... Les acteurs du processus d'enseignement ne se sentent pas habilités par l'« Institution Langue » – on ne leur a jamais fait savoir ou sentir qu'ils l'étaient – à remettre en question le savoir ou même le discours sur le savoir. Résultat de cette attitude, il faut bien le dire, des stratégies d'évitement ou souvent de transposition fidèle du discours dominant – sans parler des réponses meurtrières du style : « C'est comme ça », aux questions naïves, mais pertinentes, des élèves. Alors, quand les méthodes communicatives ont prôné un temps l'éviction du discours grammatical explicite, il était aisé de se ruer sur l'aubaine.

Voilà qu'à la lumière des enquêtes Pisa² sur les performances en matière de lecture, resurgit la grammaire et qu'elle s'invite comme une question fondamentale – sinon la question fondamentale – posée à l'enseignement-apprentissage des langues. Le discours grammatical explicite, la manière de rendre compte du code qu'est la grammaire, ainsi que la terminologie sont ainsi aujourd'hui reconnus comme des outils essentiels à l'appropriation réflexive d'une langue. Mais de quelle grammaire parle-t-on ? Quels outils convoque-t-on ? Qu'ils ne soient pas adaptés à leur objet, et c'est tout le processus qui est hypothéqué. Or force est de constater que la rigueur scientifique n'a pas toujours présidé à leur élaboration. L'élaboration du discours sur la langue est née de l'observation de l'écrit et d'une visée essentiellement orthographique de la pédagogie du français. Le poids de cet écrit se fait encore sentir aujourd'hui. Il nous faut dès lors totalement réinvestir le champ de la description grammaticale pour la rendre plus adaptée à son objet, la rendre plus pédagogique que prescriptive, deux termes trop souvent associés. Il est vrai que la tradition française est très normative. Il importe donc que les linguistes et grammairiens de langue première revisitent la grammaire pour la rendre plus appropriable et pour permettre une meilleure maîtrise de la langue. De tels exemples de réécriture nécessaire de la grammaire sont légion. Ils permettent également de rendre compte qu'une grammaire sans trop de terminologie est possible. En effet, la terminologie interfère entre le fond et la forme, elle est un filtre qui, s'il opacifie les liens, risque de les briser. S'efforcer de la réduire au strict minimum est une tâche qui incombe aux grammairiens. Il importe donc de se mettre au travail.

En français langue maternelle, l'enseignement de la langue procède par explicitation d'un système que l'apprenant possède pour une grande part à son entrée dans le parcours scolaire. Il s'agit donc du plaquage d'un discours censé décrire et expliquer ce qui se fait par ailleurs naturelle-

² Quelles que soient les réserves émises à l'égard de la méthodologie de ce type d'enquêtes, les résultats ne peuvent nous laisser indifférents et appellent une réaction.

ment. La grammaire convoquée, reposant sur une tradition volontiers normative et morpho-syntaxique, n'a pas pour but d'apprendre à parler. Elle est centrée sur l'écrit, plus particulièrement l'orthographe, et sur la description-prescription des parties du discours et des fonctions syntaxiques au sein de l'unité phrase, la progression n'étant pas guidée par les besoins de l'apprenant, mais par la nécessité de proposer un pseudo-système dans son intégralité, partie par partie et fonction par fonction, selon un programme étalé sur les années d'études successives. Le tout, avec comme horizon le style des bons auteurs (c'est-à-dire, ceux qui écrivent en respectant les règles du Bon Usage...). Cette grammaire formelle apparaîtra, plus souvent qu'à son tour, éloignée du système pratiqué par l'apprenant : n'oublions pas que le recopiage n'est pas la moindre des recettes des manuels, surtout quand le savoir a atteint le statut de dogme depuis la moitié du XIX^e siècle. Soyons de bon compte : on observe çà et là quelques concessions à la modernité linguistique. Cependant, le recours, souvent essentiellement cosmétique, à l'innovation théorique (les arbres de Chomsky, par exemple) se fait sans vérification ni souci de compatibilité. Les errements du discours proposé n'ont cependant que peu d'impact sur un apprenant de langue première : il connaît son système et celui-ci est apte à se construire indépendamment des élucubrations grammaticales des manuels. Cependant, ce discours erroné pourra donner le sentiment d'étudier une langue seconde, voire, pire encore, une langue morte, coupée de ses racines et de toute possibilité d'évolution. Ce discours est non seulement stérilisant, mais est responsable des attitudes de rejet décrites plus haut. Ce qui s'impose d'urgence – à côté de certaines préoccupations de transcription, mais remises à une plus juste proportion – est un retour du discours réflexif sur les pratiques langagières ainsi que le développement des compétences d'écoute et de parole, trop négligées par rapport à celles de lecture et d'écriture. Apprendre effectivement à encoder et produire un discours, ainsi qu'à en décoder, voire décrypter, un autre, requiert des compétences qui ne se construisent pas par la seule pratique scolaire du discours grammatical traditionnel.

Il s'agirait de rendre enfin les usagers conscients de leur responsabilité de producteurs-récepteurs de langage. La grammaire normative et scolaire a beau prescrire et proscrire, ce n'est ni une grammaire de production ni une grammaire explicative. C'est tout au plus une grammaire de reproduction, de reconnaissance et de réécriture. Elle omet de dire à l'utilisateur qu'il est responsable de ce qu'il veut exprimer et qu'il dispose pour ce faire de différents moyens dont il peut user librement. Un des objectifs de l'enseignant sera donc de faciliter la réappropriation par les usagers de leur langue, de leur droit de parole, via la réappropriation du discours fait

sur la langue. La langue ne saurait être étudiée comme une langue seconde ou une langue morte.

L'appropriabilité du discours grammatical dépendra de la réinstauration du sens. En effet, si le savoir a du sens pour l'apprenant, si le système présenté est organisé de manière cohérente et ne se réduit pas à une classification ou un étiquetage décalés de l'usage et de la construction ou de l'interprétation de la signification, la grammaire apparaîtra plus en phase avec la langue telle que l'exploitent les divers usagers, et ne sera plus vue comme un discours abstrait inappropriable car inadapté. Ce que nous remarquons, c'est l'illustration de l'adage « Quand le poète montre une étoile du doigt, l'imbécile regarde le doigt ». De fait, il semble que l'on attache plus d'importance au doigt-règle qu'à l'étoile-signification.

On n'insistera jamais assez sur la nécessité du réinvestissement du linguiste dans les cours de langue, tant première que seconde ou étrangère. Non pas pour y imposer un enseignement linguistique ou grammatical technique et stérile, mais pour veiller à ce que l'objectif d'acquisition des compétences linguistiques nécessaires à la maîtrise de la langue soit atteint, tant à l'oral qu'à l'écrit, grâce à des outils performants et surtout appropriables. Il ne s'agit pas ici, on l'aura compris, d'une tentative de colonisation de la didactique par les grammairiens. Il s'agit tout au contraire de permettre à chacun d'apporter ce que sa discipline a de meilleur pour concourir à l'objectif visé : la maîtrise des compétences lire-écrire-écouter-parler. Dans cette collaboration, il incombe au linguiste d'interroger le savoir à transmettre, de réviser le discours sur la langue, de s'assurer de sa justesse (le discours sur la langue ayant été constitué en savoir presque en soi), de sa cohérence et de son appropriabilité, de proposer une « linguistique applicable ». La transposition didactique de ce savoir revient au didacticien et aux enseignants. Cela aboutira à une formule qui allierait un « moins de grammaire » (là où le discours grammatical, la terminologie, la formalisation ne s'avèrent pas nécessaires, voire pourraient être contreproductifs) à un « mieux de grammaire » (là où un réel besoin se fait sentir, pour une appréhension plus adéquate de la matière grammaticale et un apprentissage de la réflexion grammaticale à des fins de mieux écrire et de mieux parler).

Pour mettre en pratique ces principes, nous avons conçu un programme de recherche qui se déroule depuis 2003 en plusieurs étapes³.

³ Voir Dehon C., Van Gorp D. Van Raemdonck D. (2004), Van Raemdonck D. & Detaille M. (2008, 2009²) et Van Raemdonck D., Detaille M. & Meinertzhagen L. (2009).

La première étape de notre recherche a intégré une enquête auprès des instituteurs, des régents et des formateurs de formateurs en Hautes-écoles⁴. Elle a permis de mettre au jour un certain malaise face à la question grammaticale (un rapport autoritaire, mais conflictuel au fond, à la grammaire et son enseignement) et une réelle demande de nouveaux outils. Les causes de ce malaise, avancées par les représentants de l'institution scolaire, sont éparses et concernent notamment la grammaire en tant que branche scolaire normative en laquelle on croit (la dictée et les exercices systématiques font partie du catéchisme) : on doit l'apprendre et faire montre de sa foi dans quelque chose qui nous dépasse, qu'on ne comprend pas complètement, dont les nomenclatures sont disparates, et qu'on préfère admettre à défaut de pouvoir l'expliquer entièrement. Ensuite est identifié comme cause à l'insécurité le manque de référentiels et de manuels valables : il s'agit de la grammaire en tant qu'objet livre inaccessible, peu pratique, pas assez complet et inefficace immédiatement. Ces manquements dépendent directement des lacunes de la théorie grammaticale, avec les quelques modèles sous-jacents en vigueur actuellement, ainsi que leur terminologie protéiforme et indigeste. La confusion est considérable et génère des incertitudes que les enseignants considèrent pour certains comme illégitimes (et qui engendrent donc une certaine gêne), précisément parce qu'ils ont adopté l'idée que la grammaire est bien conçue et que s'ils ne la maîtrisent pas, c'est leur compétence intellectuelle et professionnelle qui est en jeu. En fait, la cause est double : d'un côté, la grammaire traditionnelle n'est effectivement pas entièrement domptable, et la maîtriser relève du mythe de Sisyphe ; mais d'un autre côté, certains enseignants avouent bel et bien manquer d'une maîtrise basique de cet objet, fleuron de leurs leçons, ce que confirment leurs formateurs.

Il est apparu que les enseignants avaient un besoin criant de documents de référence. D'où la rédaction d'un référentiel grammatical qui s'attache, au moins au niveau du fond(s) théorique et de la terminologie, au respect des recommandations fournies antérieurement.

⁴ Voir notamment Dehon C., Van Gorp D., Van Raemdonck D. (2004), Recherche sur les outils pédagogiques de soutien pour une meilleure maîtrise du fonctionnement de la langue, en vue d'accéder à la maîtrise des compétences Lire-Écrire-Écouter-Parler.

Une volteface grammaticale : la rédaction d'un nouveau référentiel

Ainsi, c'est le constat d'une inconsistance scientifique et d'une inefficacité opératoire⁵ des grammaires scolaires qui nous a amené à opter pour un changement radical, pour ainsi dire sans demi-mesure, dans l'approche de la grammaire de la langue maternelle. En concevant ce référentiel, nous nous sommes donné un défi : réaliser un compromis abouti et sans compromission entre science linguistique de pointe et didactique moderne du français. Les bases scientifiques de cette réflexion reposent sur nos travaux en morphosyntaxe (voir, entre autres, Siouffi G. & Van Raemdonck D., *100 Fiches pour comprendre les notions de grammaire*, Bréal, 2007), notamment à partir et dans la lignée de ceux de Marc Wilmet (voir à la fin de l'ouvrage, les *Fondements théoriques*).

L'objectif premier de la démarche est de rendre la langue de Zazie et de Voltaire accessible à tous et manipulable sans inhibition ou hypercorrection, grâce à des propositions d'aménagements de la grammaire traditionnelle, afin d'amener chaque enseignant et chaque élève à comprendre véritablement les rouages de sa langue. En effet, l'approche que nous proposons dans ce référentiel est une approche descriptive qui désacralise la norme séculaire, en lui rendant sa place d'usage particulier, de référence, non pas par esprit d'opposition au communément admis, au traditionnellement établi, mais parce que la langue évolue. Notre langue est plus que jamais vivante, et le modèle qui en dévoile le système formel et les règles de fonctionnement doit être adapté à ses nouvelles rondeurs. Il n'est plus question aujourd'hui de surimposer à la langue que nous parlons une grille d'analyse qui la fasse rentrer dans des cadres trop étroits et de toute éternité inadaptés à l'appréhension qu'en ont intuitivement ses locuteurs actuels. L'idée est de rendre du sens à l'analyse de la langue, de mieux cerner les significations des assortiments phrastiques et des tressages langagiers du quotidien pour mieux en saisir le fonctionnement, en permettre un décodage plus systématique, et inversement de donner des outils pertinents pour permettre un encodage plus conforme aux intentions du locuteur. Il ne s'agit pas de prétendre faire découvrir leur langue aux natifs, qui la connaissent et la pratiquent⁶, mais bien de

⁵ Confirmée par les résultats médiocres des enquêtes PISA en matière de lecture.

⁶ Nous ne méconnaissons pas le fait qu'aujourd'hui, dans les classes, un certain nombre d'élèves ne parlent aucune des langues nationales comme langue maternelle. Nous avons cependant la conviction que le discours grammatical proposé ici, et qu'il appartiendra à l'enseignant de transposer didactiquement dans sa classe, est plus à même que le discours grammatical traditionnel de les conduire à une compréhension de la langue, et, partant, à sa plus grande maîtrise.

les mettre à distance réflexive de cet objet afin de leur faire appréhender le système qui la régit. Il est une évidence que l'éveil au systémique, à l'organisation logique et sensée, à la formalisation naturellement réglée d'un ensemble cohérent, est bien plus porteur et formateur que l'éveil à l'arbitraire d'un étiquetage opaque et à l'apprentissage par cœur.

On ne parle pas pour ne rien dire. On le dit bien souvent. Dès lors, lorsque l'on parle, lorsque l'on écrit, notre intention est théoriquement de transmettre une information, de communiquer à autrui (ou à soi-même dans le cas d'un journal intime) un message qu'il aura à interpréter. Ce message dit quelque chose du monde qui entoure celui qui parle, représente ce monde, ou essaie d'agir sur lui. Il rend compte d'un point de vue posé sur le monde et le traduit en mots à des fins tantôt utilitaires de transmission de message ou d'action sur le monde, tantôt gratuites, plus esthétiques.

Dans le monde qui nous entoure, nous distinguons des entités, des objets (personnels, animés ou non), nous les regardons en telle manière que nous les mettons en relation les uns avec les autres. Nous émettons des jugements à leur propos, les décrivons, les précisons. Nous parlons de situations, de faits, nous développons des points de vue à leur propos, nous défendons ces points de vue, les argumentons. Bref, nous sommes bavards...

Nous enchainons les phrases, les paragraphes, construisons des textes, voire des livres.

La grammaire d'une langue essaie de rendre compte du fonctionnement de celle-ci, en décrivant notamment les règles qui régissent l'organisation et la combinaison des mots entre eux. Un manuel constitue une introduction à une manière de dire cette grammaire. En effet, la grammaire pour la grammaire est de peu d'intérêt pour un élève. Les activités d'étiquetage ou de formulation pratiquées souvent pour elles-mêmes sont peu enrichissantes et ne permettent guère d'envisager la plus-value d'une analyse grammaticale dans l'interprétation d'un message.

Notre volonté a été de restituer à la grammaire son pouvoir explicatif, en réduisant au maximum la terminologie et en recentrant le discours grammatical sur les mécanismes à l'œuvre lorsque nous communiquons.

La plupart du temps, nous choisissons de parler à propos de quelque chose. Ce quelque chose est la base d'un développement plus ou moins long : nous apportons de l'information à propos de ce qui peut être vu comme un support. On pourrait considérer que tout acte de langage consiste en la mise en relation d'un apport de signification à un support de signification. Cette relation apport-support est l'élément primordial de la communication. Dès lors, pour pouvoir rendre compte de la communication, il nous a semblé essentiel de retrouver sous tous les mécanismes grammaticaux cette même relation apport-support de signification.

C'est ainsi que nous la verrons à l'œuvre jusque dans la grammaire d'accord où l'apport transmet une information à propos du support, lui confère un élément de signification supplémentaire. En retour, le support transmettra à l'apport les marques morphologiques de ses catégories grammaticales spécifiques (le genre et le nombre pour l'accord de l'adjectif ; la personne et le nombre pour l'accord du verbe, ...). Toute la grammaire d'accord se résume en fait à la mise en évidence de cette relation entre apport et support. Elle ne doit pas s'encombrer d'un pseudo-système de fonctions pour être décrite.

Il en va de même lorsqu'il s'agit d'expliquer la spécificité des différentes classes de mots, ainsi que les différentes fonctions de ces mots dès qu'ils sont intégrés dans une phrase ou dans un texte. Ce qui est en jeu, c'est la mise en évidence des relations entre les mots dans une phrase. La phrase est vue comme un réseau de relations apport-support ; le texte comme un réseau de phrases. C'est cet écheveau qu'il faut démêler et décrire, afin de permettre d'encoder le sens que l'on cherche à transmettre et de décoder celui qui a été transmis.

La méthode d'enseignement que nous préconisons repose donc sur un principe assez simple : « *Moins* mais *mieux* de grammaire, et *plus tard* »... En fait, si la réflexion sur la langue peut être menée assez tôt, par des jeux d'observation, de manipulations, de collections de mots..., l'utilisation d'un discours grammatical, d'un métalangage spécifique, ne doit pas être prématurée. Ce qui importe, c'est que les élèves puissent percevoir les mécanismes de construction du sens à l'œuvre dans les productions langagières.

Pourquoi dès lors proposer un référentiel de discours grammatical, qui contient une terminologie par endroit nouvelle et qui pourra apparaître comme un manuel de plus, perturbant l'ordre établi de surcroît ?

Le référentiel que nous proposons est destiné aux enseignants. Il est censé leur donner une vision progressive et systématique de la langue, avec dans toute la mesure du possible, une explication, certes théorique, des enjeux de la production phrastique. Il ne sera pas exempt de terminologie, mais cette dernière se veut éclairante, la plus économique possible, au plus près des mécanismes ou des phénomènes dont elle a à rendre compte. Libre aux enseignants de l'utiliser en classe. Cependant, nous conseillons fortement, au moins jusqu'à la quatrième année du primaire, de faire le plus possible l'économie de termes qui pourraient constituer autant de filtres opacifiants.

Cela signifie également que certains termes que nous proposons dans ce référentiel ne doivent pas forcément franchir le seuil de la classe : on peut rendre compte des phénomènes ou mécanismes qu'ils recouvrent à l'aide de paraphrases explicatives si le terme semble trop ardu. Par exemple, si le terme 'extension' passe difficilement, on peut le rendre par sa définition : 'ensemble des objets du monde auxquels un mot peut être appliqué' ; nous avons nous-même glosé le terme d' 'incidence', hérité de Gustave Guillaume, par sa périphrase 'relation entre un apport et son support de sens (terme ou relation)'. De même, s'il semble difficile de parler de 'déterminant du noyau du groupe déterminatif verbal', on peut s'en tenir à 'déterminant du verbe'. Pour notre part, nous avons cherché à cerner au plus juste l'objet décrit, mais nous comprendrions que, tout en gardant à l'esprit que nous ne pouvons rien enseigner que nous sachions faux, une simplification puisse s'avérer utile.

Par ailleurs, nous ne souhaitons pas entretenir l'illusion d'une possible terminologie parfaite. Contrairement à ce que l'on croit parfois, le discours grammatical n'est pas uniforme (quand bien même on aurait essayé de le rendre tel) : il dépend pour beaucoup du regard, du point de vue que l'on porte sur l'objet (et les grammairiens et linguistes sont assez nombreux...), de la manière d'appréhender le système, ... Prétendre à LA terminologie est un leurre et serait une publicité mensongère. Tout au plus, une communauté peut-elle décider d'adopter une terminologie par convention, et non comme un dogme.

Nous ne serions pas allergiques, loin s'en faut, à ce que les élèves produisent eux-mêmes, à l'issue d'observations guidées par l'enseignant, leur propre terminologie, à condition qu'on leur fasse comprendre le caractère relatif du code ainsi adopté, et donc la possibilité de le voir évoluer au cours de leur cursus scolaire. Il faudrait néanmoins veiller à fournir, en fin du primaire, un code commun (par exemple, celui adopté par la communauté), afin que, dans le premier cycle du secondaire, les élèves puissent se comprendre même s'ils sont issus d'écoles diverses. Ce code pourra dès lors être compris non comme un dogme, mais comme une construction conventionnelle.

Cet outil, à destination de l'enseignant, lui propose un modèle, un « tout se passe comme si ça se passait comme ça » : pas de vérité vraie, à laquelle personne n'a accès, mais une construction systématique qui semble bien fonctionner de manière isomorphe à notre langue. Ainsi, une fois reconstruite cette vision du système, l'enseignant pourra sélectionner les informations nécessaires à son enseignement à l'étape où il intervient, tout en étant capable de l'inscrire dans le tout global qu'est le système du modèle proposé. Il pourra transposer didactiquement ces informations de la manière la plus adaptée (en termes de concept, de terminologie, ...), en fonction du public (de son âge, ...) qu'il a devant lui. Nous avons opté pour un système qui puisse être exploité durant toute la scolarité, mais nous n'en avons pas établi les variantes didactiques en fonction de la diversité des publics. Le travail de transposition didactique reste celui de l'enseignant.

Puisque notre langue est notre premier outil de communication, il est utile de se rendre compte que la production d'un énoncé n'est que le pendant verbal concret du vouloir-dire déjà présent dans la pensée. Le modèle proposé dans ce référentiel vise à réinstaurer du sens dans la description des mécanismes, à construire des ponts, à rétablir le lien entre cette pensée et la chaîne de sons ou de graphèmes qui la matérialisent. Comprendre ce lien est la pierre angulaire de tout apprentissage en langue maternelle ou dans quelque langue moderne que ce soit.

Constatant que leur intuition de natifs, souvent plus proche de celle des linguistes que des discours des grammairiens traditionnels, se reflète dans la théorie que nous proposons de leur enseigner, les enfants et les adolescents pourront progressivement, âge par âge, chacun à la mesure de ses capacités d'abstraction, retrouver la confiance nécessaire à l'abord d'un acte de parole ou d'écriture.

L'organisation du référentiel

La grammaire fournit en général le découpage de la chaîne parlée et écrite en mots, distribués en classes (ou « parties du discours »). Les critères selon lesquels furent discriminées ces classes ont évolué avec les siècles ; les classements obtenus ont été l'objet de critiques relevant leur caractère peu systématique.

À l'heure actuelle, il apparaît qu'aucun référentiel n'offre de critère suffisamment univoque et stable pour la discrimination de toutes les

classes⁷ de mots ; il est difficile d'y trouver une réelle définition en intension qui soit claire pour chaque partie de langue. Par ailleurs, en plus d'être sibyllines, les définitions sont basées sur des critères hétérogènes : sémantique pour le nom (*mot qui s'utilise pour une personne, un objet, un animal, ...*), morphologique pour l'adverbe (*mot invariable*), positionnel pour la préposition... De même, les pseudo-définitions notionnelles abondent mais sont peu adéquates pour décrire linguistiquement le mécanisme de discrimination sous-jacent. Par exemple, dire qu'*un verbe = une action* est une forme de paradoxe en soi, puisque le terme même d'*action* décrit une action, alors que c'est un nom.

Dans certains référentiels récents, un des critères retenus pour le classement est le critère morphologique : la variabilité ou non des mots. Ce critère discrimine les mots fléchis (flexion en genre, nombre, personne, temps, mode, aspect) des non-fléchis (pas de flexion : adverbe et mot de liaison). C'est un premier critère de repérage pertinent et intéressant, mais qui ne peut être considéré comme suffisant pour l'explication ou la définition d'une classe.

Finalement, rien ne permet de comprendre fondamentalement ce qu'est une classe, si ce n'est, comme on l'entend souvent répéter dans les écoles, « *ce qui figure à côté d'un mot dans le dictionnaire, ce qu'il est en dehors de sa fonction* ». Définition approximative et sans conteste insuffisante dès qu'on la confronte à la réalité des usages linguistiques. On ne peut en effet affirmer qu'un item doit appartenir définitivement à une et à une seule classe quand des mots comme *tout* peuvent être tour à tour nom (*le tout*), pronom (*Tout va bien*), déterminant (*tout livre*) ou adverbe (*un tout petit peu*) ... sauf si l'on considère que ce sont des mots distincts !

Il est pourtant possible, en adoptant un regard presque naïf sur sa langue, assez proche en fait de celui de l'enfant qui regarde l'objet langue sans avoir l'esprit préformaté par des années de discours grammatical dogmatique, de percer le mystère de l'établissement des classes de mots. En effet, cette organisation n'est pas une grille formatant la langue de l'extérieur, mais bien un système inhérent à celle-ci, qu'il convient d'identifier, de comprendre et de nommer. Le premier module de ce référentiel, consacré aux classes de mots, s'efforce de rendre claire l'organisation des mots.

⁷ Nous choisissons le terme de « classe » en lieu et place de celui, trop essentialiste, de « nature ».

En ce qui concerne les fonctions, la grammaire traditionnelle, en plus de n'en répertorier qu'un certain nombre limité, tout en faisant fi de moult mécanismes, ne permet d'entrevoir aucun système, aucune unité dans les fonctions que peuvent endosser les mots et groupes. Par ailleurs, elle multiplie les incohérences et « impertinences » terminologiques.

L'analyse syntaxique de la phrase a été en effet traditionnellement réduite à l'étude du système des fonctions. Or, le système fonctionnel du français tel que présenté habituellement n'est pas à proprement parler un système. Il n'est pas hiérarchisé, ni organisé autour d'un critère unique ; les fonctions ne se définissent déjà que très peu par elles-mêmes, encore moins par le lien systématique qu'elles entretiennent les unes avec les autres. La distinction entre les différents types de compléments n'est pas toujours claire : dans des phrases comme *Pierre habite Paris* ou *Pierre va à Paris*, on ne sait pas si *Paris* ou *à Paris* sont des compléments circonstanciels ou des compléments (d'objet) du verbe. De même, le code de terminologie en vigueur en Communauté française a-t-il oublié de traiter les cas comme *Pierre mange son poulet avec les doigts* ou *Pierre tombe mal* : difficilement traitables comme compléments (in)directs du verbe ou comme compléments de phrase, ces anciens compléments circonstanciels (ici de moyen ou de manière) rattachés ordinairement au verbe sont en effet les grands absents de la grille des fonctions adoptée en 1986-1989. Les grammairiens s'efforcent, en fait, d'articuler les fonctions de la même manière que les classes de mots. Ce faisant, ils sont amenés à en organiser la description autour d'un centre : le verbe qui n'a selon eux d'autre fonction que d'être la base de la phrase. En réalité, cette méthode permet de répondre à des questions que posait la grammaire d'accord. Avec quoi accorde-t-on le verbe mange dans *Pierre mange une pomme* ? Avec le mot qui répond à la question « qui est-ce qui mange la pomme ? », qu'on appelle traditionnellement « sujet » (nous l'appellerons noyau de phrase). De même, le complément d'objet direct est indispensable à l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* : dans *La pomme que Pierre a mangée...*, le participe passé s'accorde avec le complément d'objet direct *que*, mis pour *la pomme*. Il s'agissait de ne pas confondre ce complément régisseur d'accord avec le complément circonstanciel direct⁸ de, par exemple, *Cette nuit, j'ai bien dormi*. Le système fonctionnel habituel permet donc (et ne permet que ça) de rendre compte de nombreuses règles d'accord.

⁸ Nous tenons là une preuve que le système fonctionnel du français était clairement orienté vers l'orthographe : on a distingué deux compléments du verbe, direct et indirect, l'accord du participe passé se faisant avec le seul complément direct. Mais on n'a pas jugé nécessaire de distinguer un circonstanciel direct d'un circonstanciel indirect : cette distinction ne résolvait en effet aucune question d'accord.

En outre, traditionnellement, l'opposition adverbe/adjectif s'inscrit dans un cadre structurel plus large, où ces parties du discours se partagent, en emploi, les autres parties du discours avec lesquelles elles entretiennent des liens de dépendance. Ainsi, l'adjectif se rapporterait au nom, et l'adverbe à l'adjectif, au verbe ou à un autre adverbe, le tout, dans des relations systématiquement décrites comme $T1 \leftarrow T2$, où le terme $T2$ se rapporte au terme $T1$. Dans ce cadre, c'est d'ailleurs quasiment par ce seul trait syntaxique (hormis la sacrosainte invariabilité) que se définit la partie du discours « adverbe ».

Que faire dès lors des cas suivants, où le verbe est plus que taquiné par l'adjectif : *Cette femme est séduisante* (déterminant du verbe copule, traditionnellement attribut du sujet) ; *Même cardiaque, il mourra vieux* (prédicat second difficilement rattachable directement au noyau de la phrase, car il serait sous la portée d'une négation) ; *Il a fait deuxième* ; *Il fait chaud/très beau/tout blanc* ; *Il a beau dire, il en sait plus long qu'il ne le prétend* (compléments du verbe ?) ; *Il vote utile, bronze idiot, mange italien et roule japonais* ; *Il parle clair et net* (ceux que l'on appelle « adjectifs adverbialisés ») ; pourtant, ils ne se comportent pas comme les adverbes *clairement* ou *nettement*, qui eux ne caractérisent pas le résultat, mais le processus, et engendrent donc un effet de sens différent).

Que dire encore des adjectifs qui se rapporteraient à d'autres adjectifs : *Une porte bleu foncé* (c'est le *bleu* qui est *foncé*) et *des fenêtres grandes ouvertes* ; *Des enfants derniers-nés*. Sans oublier l'adjectif *bref*, qui semble parfois se rapporter à une phrase dans *Bref, tu as encore oublié ton rendez-vous*.

De même, nous ne pouvons qu'observer que ce que l'on a pris l'habitude d'étiqueter *adverbe* débordé des cadres corsetés. C'est ainsi que l'on trouve, dans l'optique quasi unanime où l'adverbe se rapporterait à des constituants, des adverbes dont on ne peut dire autre chose si ce n'est qu'ils se rapportent à : des verbes (*il court vite*), des adjectifs (*c'est très bon*), des adverbes (*c'est très bien*) ; mais également à des présentatifs (*voilà bien une histoire belge*), des connecteurs subordonnants ou des groupes déterminatifs connectifs (*il est juste devant la porte*), des connecteurs subordonnants ou des sous-phrases enchâssées (*juste avant qu'il ne parte*), des connecteurs coordonnants (*et donc, et/ou surtout, et/ou même*), des interjections (*eh bien, merci bien*) ; encore à des adjectifs numéraux (*il a quelque/à peine/presque/juste vingt francs en poche*), des adjectifs personnels et déictiques (*il a mangé toute son assiette, il a travaillé toutes ces années*), des adjectifs bipolaires (*il a bien des ennuis, il a toute la vie devant lui, il en fait tout un plat*) ; et enfin, contre toute attente « traditionnelle », à des pronoms (*même lui/lui aussi*

est venu, c'est tout lui), des noms propres (*c'est tout Pierre, le tout Paris*), des noms communs en position attribut (*elle est très femme, il est très café, tout gens du monde qu'ils prétendent être..., quelque princes que vous soyez..., être tout feu tout flamme*), certaines expressions figées (*avoir très faim*), certains noms communs déadjectivaux ou déverbaux (*la presque/quasi-totalité, la non-conformité, la toute-puissance, les nouveau-nés, le tout début, la toute fin*), des noms communs avec adverbes « adjectivés » (*la station debout, la roue arrière, la lettre exprès, une fille bien, les dames du temps jadis*).

On le voit, l'adverbe peut porter sur toutes les parties du discours, sur tous les types de constituants de la phrase. Il peut également se rapporter à des unités supérieures au constituant de la phrase, à des sous-phrases ou des phrases (*évidemment, il vient*), et des discours (enchaînements logiques du type *premièrement ... deuxièmement, d'abord ... ensuite ... enfin ...*).

La répartition des fonctions traditionnellement admises vacille donc sous le coup des contre-exemples.

Le deuxième module de ce référentiel, consacré à l'analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé, tente, en réponse, de détailler le processus de compréhension d'un système cohérent pour l'organisation et la dénomination des fonctions élémentaires dans la phrase. La terminologie qui en ressort se veut au plus près du sens des mécanismes à l'œuvre. La conséquence en est une fonte drastique du nombre des étiquettes qui étaient en fait d'origine plus rhétorique que syntaxique.

Le parallélisme observable entre classes et fonctions des mots a guidé notre démarche d'analyse et notre trame de progression. En effet, nous avons, depuis de nombreuses années⁹, tenté d'élaborer un système descriptif et explicatif à deux niveaux : un niveau de langue, avec un système de classes organisé tout entier par le critère de l'extension ; et un niveau de discours, avec un système de fonctions organisé tout entier par le critère de l'incidence, en tant que celle-ci est relation entre un apport et un support de sens.

⁹ Voir notamment Van Raemdonck D. (1998), « Sous mon arbre volait un esthète », in Englebert A., Pierrard M., Rosier L. et Van Raemdonck D. (dir.), *La ligne claire. De la linguistique à la grammaire. Mélanges offerts à Marc Wilmet*, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 237-252.

Nous consacrons un troisième module à la conjugaison et à l'emploi des modes et des tiroirs verbaux¹⁰. Nous constatons en effet que le discours traditionnel, qui repose sur des bases théoriques disparates, a inutilement compliqué la description. Nous essayons de proposer, ici encore, un système qui montre l'extraordinaire régularité et l'organisation logique du champ verbal.

Enfin, le quatrième et dernier module retravaille la logique de l'accord, dans la recherche de la cohésion de nos productions langagières. Partant d'une compréhension basique du mécanisme de l'accord, nous revisitons les espaces tant de fois écumés (ah, les dictées, les exercices d'orthographe grammaticale, qui sont si facilement évaluables...) de l'accord de l'adjectif, du verbe et du participe passé, en faisant l'économie de tout l'appareil terminologique fonctionnel. Estomaqués par le nombre d'heures passées à l'apprentissage des règles hétéroclites et fantaisistes consacrées à ce dernier point (plus de 85 heures du parcours scolaire), nous lui avons rendu, en tout cas nous l'espérons, la simplicité qui n'aurait jamais dû l'abandonner, en regard de son importance statistique toute relative dans nos productions (à l'oral, un nombre infime d'accords seulement sont audibles) : la simplicité de l'accord d'un mot avec celui auquel il se rapporte, comme le ferait un simple adjectif. L'économie de temps qu'une telle vision permet donnera l'occasion d'approfondir en classe d'autres aspects du système de notre langue, autrement plus porteurs de sens, comme les genres et registres de discours, les variétés de langue, ...

On l'aura compris, nous avons essayé, en nous basant sur nos observations dans les classes, d'intégrer dans ce référentiel tout ce qui, dans la grammaire, concourt à la construction du sens. Nous avons volontairement évité de nous étendre sur des données – que l'on trouve par ailleurs dans de nombreux ouvrages de référence – qui ne suscitent guère de réflexion. Ainsi, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spécialisés pour tout ce qui relève par exemple des paradigmes de conjugaison et de l'orthographe d'usage (avec, notamment, l'épineuse question de la transcription des homophones).

¹⁰ Le terme *temps* étant ambigu et polyvalent, nous utilisons plutôt le terme *tiroir*, bien connu des linguistes, pour désigner les formes verbales : le mode serait dès lors comme une commode à tiroirs.

Notre volonté : cohérence, transparence, accessibilité et efficacité. Vers une linguistique applicable

Il est nécessaire aujourd'hui d'encourager enseignants et élèves à interroger les savoirs grammaticaux ancestraux, parce que ceux-ci ne répondent plus aux besoins langagiers actuels. Pour les aider dans cette démarche, nous avons synthétisé et simplifié dans les pages de notre référentiel quelques décennies d'études approfondies en linguistique française, qui se sont efforcées de restructurer, réorganiser et rendre enfin cohérents et pertinents les apprentissages grammaticaux. Notre volonté est donc sans conteste la transparence de la théorie et l'efficacité des termes et des règles choisis. Notre responsabilité sociale est de proposer aux enseignants un discours dont la transposition didactique est envisageable. C'est le programme d'une linguistique qui a oublié d'être nombriliste, d'une linguistique applicable, dont nous défendons l'avènement.

Cependant, aucun modèle scientifique sérieux et honnête ne peut se targuer d'avoir tout envisagé, tout pensé, tout résolu. Certaines zones de la langue française n'ont pas encore été explorées ; d'autres cherchent encore à être comprises et élucidées. Le référentiel que nous avons construit ne se veut donc pas exhaustif – il traite de la phrase et de l'énoncé, avec quelques perspectives sur le texte (il est au moins texto-compatible), que nous étudierons plus avant – et laisse ouverte la réflexion sur un petit nombre de questions encore en suspens. Par ailleurs, certains points d'un abord trop complexe ont été simplifiés sans jamais cependant sacrifier à la correction des faits. Nous avons donc préféré l'honnêteté à l'autorité d'usage, et avons choisi de ne présenter pour l'apprentissage grammatical que ce que nous estimions fondé et correct, quitte à laisser un point d'interrogation là où la langue est capricieuse...¹¹

Reconnaissance

Au seuil de ce référentiel, qu'il nous soit permis d'exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidé ou soutenu, parfois sans en être conscients, dans cette entreprise. Nos inspireurs, au premier rang desquels Marc Wilmet, mais aussi tous ceux qui ont collaboré avec nous depuis le début de notre recherche : Catherine

¹¹ La présente version papier du référentiel fait suite à deux versions en ligne (2008 et 2009), avec un volume d'*Outils didactiques* (2009), qui constitue une porte d'entrée moins théorique au référentiel, et un *Portfolio d'activités d'enseignement-apprentissage* (2010), déposés sur le site du Service de Pilotage du Système éducatif de la Communauté française de Belgique (<http://enseignement.be>). Le référentiel est régulièrement mis à jour et des documents plus didactisés ont été postés sur le site <http://gramm-r.ulb.ac.be/scollab>. Nous invitons le lecteur à aller visiter ce site et à nous faire part de ses commentaires.

Dehon et Deborah Van Gorp, aux premières étapes ; Marie Detaille, ensuite, puis Lionel Meinertzhagen, qui nous ont aidé dans la rédaction de ce référentiel, rejoints enfin par Sarah Brohé et nos collègues de l'Université de Mons, Bernard Harmegnies et Myriam Piccaluga. Nos collègues et amis Laurence Rosier, Ivan Evrard et Laura Calabrese, ainsi que tous nos partenaires de la plateforme internationale de recherche en linguistique française GRAMM-R : Michel Pierrard, Pascale Hadermann et Gilles Siouffi, pour nos fructueuses collaborations et les plaisirs (oui, oui) d'écrire ensemble ; Olga Galatanu, Eva Havu, Antoine Gautier et Laura Pino Serrano pour nos imparables organisations et nos dialogues fertiles ; et tous les autres qui nourrissent nos recherches et travaux par la rencontre et l'échange (qu'ils nous pardonnent de ne pas les nommer, mais ils se reconnaîtront et savent combien ils comptent dans notre parcours, en particulier Hugues Constantin de Chanay). Nos étudiants de baccalauréat, qui ont essayé les plâtres et sur lesquels nous avons testé nos hypothèses : ils nous ont poussé à chercher davantage. Tout comme les autres chercheurs qui travaillent ou ont travaillé avec nous, même s'ils n'étaient pas particulièrement impliqués dans le projet, Marie-Ève Damar (désormais collègue), Audrey Roig et Thylla Nève de Mévergnies : les interactions, débats, interpellations et disputes sont autant de perles ramassées sur le chemin parcouru. Tous ceux qui, par leurs questions, hésitations, enthousiasmes ou doutes, nous ont permis d'avancer : les représentants des pouvoirs organisateurs de l'enseignement, les conseillers pédagogiques et les inspecteurs (avec une pensée particulière pour Micheline Dispy et Robert Bernard). Les enseignants et les directions qui nous ont reçus dans leurs classes et qui nous permettent un dialogue sans cesse enrichissant. Ceux, de tous les niveaux d'enseignement, qui nous rejoignent dans nos formations. Nos collègues membres de l'Association Internationale de Recherche en Didactique du Français, et en particulier Jean-Louis Dumortier et Georges Legros, qui ont cru dans le potentiel de ce que nous proposons et qui nous ont incité à faire partager notre modèle au niveau international, ce qui nous a permis de faire d'autres fructueuses rencontres. Deux relecteurs assidus : Jean-Claude Dortu et Guillaume François. Les personnes qui ont rendu cette recherche possible : le Service de Pilotage du Système éducatif de la Communauté française de Belgique, qui encadre administrativement notre recherche, et en particulier Martine Herphelin, Michèle Barcella et Françoise Chatelain. Et enfin ceux qui ont soutenu financièrement notre travail : les ministres successifs de l'Enseignement obligatoire et de la Recherche ainsi que le Ministère de la Communauté française de Belgique. Mention spéciale, pour terminer, à Nadia Zylmans, qui a gracieusement dessiné les illustrations de cet ouvrage.

Dan VAN RAEMDONCK

SPÉCIMEN

Inventaire des abréviations et des signes

CLASSES ET FONCTIONS	
Adj.	Adjectif
Adv.	Adverbe
Ca.	Caractérisant
C.Coord., C.Ench., C.Pron., C.Sub., C.Adv.	Connecteur coordonnant / enchâsseur / pronominal / subordonnant / adverbial
Dét.	Déterminant
Dét. Noyau GD _X	Déterminant du noyau du groupe déterminatif X
Méc.	Mécanisme
N.	Nom
∅	Zéro, position fonctionnelle non saturée
P. / Préd.	Prédicat premier
P ₂	Prédicat second
Q.	(Déterminant) Quantifiant
Q.-Ca.	(Déterminant) Quantifiant-caractérisant
V.	Verbe
STRUCTURES INTÉGRATIVES	
GDN, GDPron., GDAdj., GDC., GDV, GDA _{Adv.}	Groupe déterminatif nominal/ pronominal/adjectival/connectif/ verbal/adverbial
GD _X	Structure intégrative « groupe déterminatif », dont le noyau est de classe X (nom ou verbe ou adjectif, ...)
GP (1, 1' ou 2)	Structure intégrative « groupe prédicatif », premier (1 = phrase ou 1' = sous-phrase) ou second
Δ	Delta, marqueur de complexité d'énoncé
⊖	Thêta, « discours re-produit », marqueur de complexité d'énonciation

OUTILS	
T1 / T2 / T3	Terme 1 / Terme 2 / Terme 3
[-]	Relation (dans le cours du texte)
←	Relation de détermination (en schéma)
←←	Relation de prédication (en schéma)
←←←	Relation de détermination de l'énonciation (en schéma)
←.....	Relation indifférenciée (soit détermination, soit prédication) (en schéma)
JUGEMENTS D'ACCEPTABILITÉ	
*	La séquence qui suit est agrammaticale
? ?	La séquence qui suit est de grammaticalité plus que douteuse
?	La séquence qui suit est d'une grammaticalité questionnable

MODULE 1

1 Les classes de mots

SPÉCIMEN

SPÉCIMEN

On a pris l'habitude de classer les mots de la langue en différentes natures dont le nombre et les critères organisateurs ont varié au fil du temps et des modèles théoriques. En lieu et place des natures traditionnelles, et des critères hétérogènes et non systématiques (alternance des critères morphologique, sémantique, syntaxique, ...) qui les décrivent sans les définir, nous optons pour un classement plus transparent et plus systématique selon **quatre critères** :

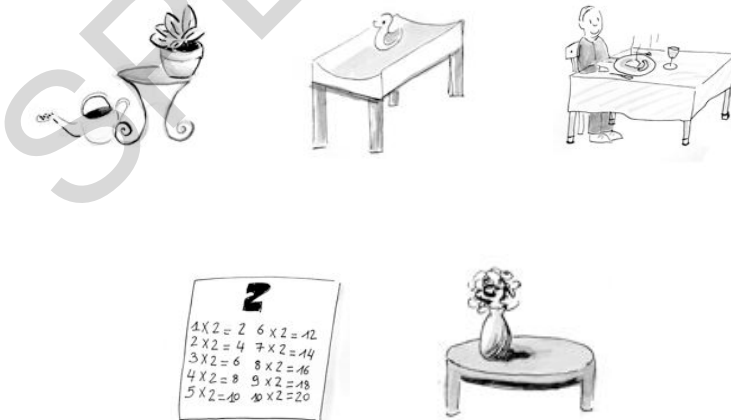
1. **sémantico-référentiel** : le mode d'accès à l'extension,
2. **définitionnel** : le type de définition,
3. **syntactique** : le mécanisme,
4. **morphologique** : le mode de flexion.

Ces quatre critères permettent une discrimination claire des classes de mots (et non plus des *natures*, terme qui enferme les mots une fois pour toutes dans un carcan essentialiste).

1.1 Le critère sémantico-référentiel : le mode d'accès à l'extension

On ne parle pas pour ne rien dire. Et la langue parle du monde. Chaque mot renvoie à un **ensemble d'objets du monde auxquels il est applicable** ; cet ensemble d'objets du monde est son **extension**. L'extension est un concept sémantico-référentiel, en ce sens que le mot donne accès à cet ensemble d'objets du monde, à ses référents dans le monde, à son extension, par le biais du sens qu'il véhicule.

Table



Pour organiser les mots en classes, le critère retenu est celui du **mode d'accès à l'extension** de ces mots. Par mode d'accès, il faut entendre **la nécessité ou non d'avoir un support pour accéder à l'extension d'un mot**. Il peut y avoir non-nécessité de support, nécessité de support simple ou nécessité de support double (une relation entre deux pôles).

En fonction de leur appartenance à telle ou telle classe, les mots renvoient plus ou moins directement à leur extension, à savoir de manière

- **directe** (sans support),
- **indirecte** (nécessitant un support),
- **doublement indirecte** (nécessitant un support double, c'est-à-dire une relation impliquant deux pôles ou termes).

1.1.1 Les trois modes d'accès à l'extension

1.1.1.1 Accès direct à l'extension : le nom et le pronom

Le mot « table » (nom) renvoie de manière directe à son extension, à l'ensemble des objets du monde auxquels il peut être appliqué. Il s'envisage sans que l'on ait besoin d'un support, quelle que soit la forme qu'on lui donne.



Truc : si l'on ferme les yeux et qu'on entend le mot « table », on peut s'imaginer directement une table, quelle qu'elle soit. Il en va de même des autres noms comme « alphabet ». D'autres noms cependant, comme les noms abstraits (par exemple « bonté »), ne se laissent pas aisément représenter de la sorte. On ne peut les dessiner comme on dessine des objets concrets. Pour autant, leur mode d'accès à l'extension est tout aussi direct : on ne peut dire *bonté* que de la bonté elle-même.

Le pronom, tout comme le nom, renvoie de manière directe à son extension, mais par le biais d'un type particulier de définition (voir ci-après 1.2 *Le critère définitionnel : le type de définition*).

Dans le cas du nom et du pronom, il n'y a pas nécessité d'avoir un support pour avoir accès à l'extension du mot, c'est-à-dire à l'ensemble des objets du monde (êtres, objets, faits ou situations) auxquels le mot peut être appliqué. Tous les noms et pronoms renvoient directement à leur référent, ou, le cas échéant, en pensée, à l'image mentale de ce référent.

1.1.1.2 Accès indirect à l'extension : le verbe et l'adjectif

Le mot « *alphabétique* » (adjectif) renvoie de manière indirecte à son extension, à l'ensemble des objets du monde auxquels il peut être appliqué, puisqu'il ne peut être dit que de « **quelque chose qui a la caractéristique d'être *alphabétique*** », c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un support auquel cet adjectif est rapporté. Ex. : **un classement *alphabétique***.

Lumineux



Guirlande *lumineuse*

Mûr



Pomme *mûre*

Confortable



Divan *confortable*

Truc : si l'on ferme les yeux et qu'on entend le mot « vert », on peut s'imaginer un ensemble d'objets *verts*, c'est-à-dire un ensemble de supports de la qualité « vert ». Tous ces objets peuvent être différents, unifiés seulement par leur propriété (*vert*).

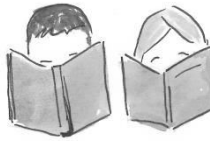
De même, le mot « *alphabétiser* » (verbe) renvoie de manière indirecte à son extension, puisqu'il ne peut se dire que de « **quelqu'un qui *alphabétise*** », c'est-à-dire par l'intermédiaire du support de ce verbe. Ex. : **L'*institutrice alphabétise*** les primo-arrivants de langue chinoise.

Allumer



Une main *allume*

Lire



Lionel et Sarah *lisent*

Chanter



Antoine *chante*

Truc : si l'on ferme les yeux et qu'on entend le mot « allumer », on peut s'imaginer un ensemble de personnes qui *allument*, c'est-à-dire un ensemble de supports de l'action « allumer ». Toutes ces personnes peuvent être différentes, unifiées seulement par l'action dont elles sont supports (*allumer*).

Dans le cas de l'adjectif et du verbe, il y a nécessité d'avoir un support pour avoir accès à l'extension du mot, c'est-à-dire à l'ensemble des objets du monde (êtres, objets, faits ou situations) auxquels le mot peut être appliqué.

1.1.1.3 Accès doublement indirect à l'extension : l'adverbe et les connecteurs

Le mot « *alphabétiquement* » (adverbe) renvoie de manière doublement indirecte à son extension, puisqu'il se dit d'une **relation** entre **deux** termes : il se dit, en effet, de « quelqu'un qui **fait** (1) **quelque chose** (2) *alphabétiquement* ». Ex. : *Pierre range ses fiches alphabétiquement*. C'est bien le processus du rangement (1) des fiches (2) qui se fait alphabétiquement.

Brillamment



Tim **obtient**
brillamment son
diplôme

Agréablement



Sophie **est**
agréablement
surprise

Féroceement



Cerbère **garde**
féroceement
les enfers

Truc : si l'on ferme les yeux et qu'on entend le mot « alphabétiquement », on peut s'imaginer un ensemble de processus, de faits ou de situations dans lesquels des personnes **agissent** (1) sur un **objet** (2) **alphabétiquement**, c'est-à-dire un ensemble de supports doubles de l'adverbe « alphabétiquement ». Tous ces objets de pensée, processus, faits et situations peuvent être différents, mais correspondent toujours à une mise en relation entre deux pôles ou termes, relation qui servira de support à l'adverbe (*alphabétiquement*). L'extension d'un adverbe sera systématiquement constituée d'un ensemble de mises en relation ou de processus, constitutifs d'objets de pensée, de faits ou de situations. L'adverbe apporte une information sur ces mises en relation.

Le cas des connecteurs est sans doute plus difficile à cerner : ce sont des mots outils, qui permettent de mettre en relation des éléments porteurs d'un sens mieux définissable que le leur. Ainsi, l'extension du connecteur *et* sera constituée de l'ensemble des faits et situations auxquels le mot *et* est applicable, soit par exemple un ensemble de situations d'addition. Quoi qu'il en soit, les connecteurs ont également besoin d'un support double pour donner accès à leur extension : l'élément d'avant et l'élément d'après qu'ils relient (**Pierre et Sarah mangent**). Le connecteur est en fait le signe de la relation entre les deux éléments : il marque la relation et en donne la signification.

Dans le cas de l'adverbe, l'extension est constituée d'un ensemble de processus, faits ou situations du monde, qui sont autant de mises en relation auxquelles le mot peut être appliqué : il y a en fait nécessité d'avoir un support double, une relation entre deux pôles, à laquelle l'adverbe apporte une information.

Les connecteurs, quant à eux, ont également besoin d'un support double, constitué, lui, de l'élément d'avant et de l'élément d'après qu'ils relie. Le connecteur est en fait le signe de la relation entre les deux éléments.

1.1.1.4 *Le cas de l'interjection*

L'interjection, parfois analysée comme un phénomène de discours, comme l'expression d'une modalité expressive, présente néanmoins certaines occurrences qui semblent ne pouvoir fonctionner que comme tel, ce qui implique un traitement comme classe de mots. Étant donné qu'une interjection est un mot qui fonctionne à la manière d'une phrase (*Aïe !, Hé !, Hein !, ...*), son extension correspond à un ensemble de faits ou situations auxquels renvoie ce que l'on peut considérer comme le système relationnel que constitue une phrase. En ce sens, l'interjection a un accès **doublement indirect** à son extension : la relation bipolaire à laquelle l'interjection renvoie est en fait une relation de type thème/rhème (ce dont je parle, ce dont j'affirme ou nie quelque chose/ce que j'en dis), impliquée dans le sens du mot (*Aïe ! = +/- « J'ai mal », je parle de moi et j'en affirme que je souffre*).

Dans le cas de l'interjection, l'extension est constituée d'un ensemble de processus, faits ou situations du monde, qui sont autant de mises en relation auxquelles le mot peut être appliqué : la relation double à laquelle l'interjection renvoie est en fait une relation de type thème/rhème (ce dont je parle, ce dont j'affirme ou nie quelque chose / ce que j'en dis). L'interjection signifie, en elle-même, à la fois les deux éléments et la relation qui les relie.

1.1.2 Récapitulatif des modes d'accès à l'extension

Classe	Mode d'accès à l'extension
Nom	direct
Pronom	
Adjectif	indirect
Verbe	
Adverbe	doublement indirect
Connecteur	
Interjection	

1.2 Le critère définitionnel : le type de définition

L'accès à l'extension d'un mot se fait par le biais de la définition de ce mot. À titre d'exemple, voici une définition possible du nom 'table' : *ensemble des objets du monde composés d'une surface plane de présentation/disposition.*

Cette définition convient pour l'ensemble des objets désignés 'table', dont par exemple



Etc.

L'extension du nom 'table' sera donc constituée de l'ensemble des objets du monde auxquels le mot « table » est applicable, en fonction de sa définition.

Ainsi, au-delà du mode d'accès à l'extension, le **type de définition** précise la classe du mot : la définition des mots d'une classe peut être **notionnelle** (par énumération des éléments de sens constitutifs) et/ou **catégorielle** (reposant sur la catégorie grammaticale qui est à la base de l'identité du mot, telle que le genre, le nombre, la personne grammaticale, la relation ou même la fonction).

Extension de X = ensemble des objets du monde auxquels le mot X est applicable.

Définition en compréhension de X = proposition qui énonce les caractéristiques A, B, C, ... que partagent l'ensemble des objets du monde auxquels le mot peut être appliqué.

Si l'on prend l'exemple de la classe des adjectifs,

- **l'adjectif¹² 'vert'**
 - **extension** : ensemble des objets du monde auxquels le mot 'vert' est applicable.
 - **définition** : mot (adjectif) qui renvoie à des objets du monde porteurs de la caractéristique suivante : la couleur verte, ou l'absence de maturité.
→ définition **notionnelle**.

- **l'adjectif¹³ 'la'**
 - **extension** : ensemble des objets du monde auxquels le mot 'la' est applicable.
 - **définition** : mot (adjectif, généralement de fonction déterminant quantifiant) qui renvoie à des objets du monde porteurs des caractéristiques suivantes : genre féminin, troisième personne, nombre singulier.
→ définition **catégorielle**.

¹² de fonctionnement caractérisant, voir 1.3 *Le critère syntaxique : le mécanisme prototypique d'apport d'information à un support.*

¹³ de fonctionnement quantifiant, voir 1.3 *Le critère syntaxique : le mécanisme prototypique d'apport d'information à un support.*

1.2.1 Définition de type notionnel

Les définitions de type notionnel se rencontrent pour les mots des classes suivantes :

Le nom



Table

L'adjectif



Confortable

Le verbe



Lire

L'adverbe



Férocement

L'interjection



Aïe

Les mots de ces classes sont définis en faisant appel à des éléments de sens ; ils renvoient souvent à des images. On peut aisément se les figurer.

1.2.2 Définition de type catégoriel

Comme le nom « table » donne un accès direct à son extension par le biais de sa définition notionnelle (‘élément plan de disposition ou de présentation’), le pronom « il » donne un accès direct à son extension par le biais de sa définition catégorielle. Le pronom apparaît donc comme le pendant catégoriel du nom. La définition du pronom personnel *il* pourrait être la suivante :

***Il** : mot (pronom personnel) qui renvoie de manière directe à des objets du monde de genre masculin de troisième personne du singulier et de fonction noyau de phrase.*



le cartable



l'arbre



le lion



le livre

... est grand

= *il* ... est grand

Dans ce cas, on a effectivement un accès direct (comme pour le nom) à l'extension de ce pronom (à l'ensemble des référents possibles, des objets du monde auxquels le mot *il* est applicable), mais la définition par le biais de laquelle on accède à cette extension est de type catégoriel, puisqu'elle est fondée sur les catégories de genre, de nombre, de personne et de fonction.

Les définitions de type catégoriel se rencontrent pour les mots des classes suivantes :

- Le **pronom** → genre, nombre, personne, fonction : *Je, tu, il, ...*
- L'**adjectif** (de fonction déterminant quantifiant) → genre, nombre : *deux, les, quelques, ...*
- Le **connecteur** → relation¹⁴ : *à, dans, que, quand, et, mais, ...*

Certains pronoms (les non personnels), ainsi que les adjectifs qui à la fois quantifient et caractérisent (*certain*s) et les connecteurs, combinent en fait définition catégorielle et notionnelle. Ils sont tributaires des catégories qui les définissent, mais expriment en plus un sens notionnel (par exemple, le sens de la relation, pour les connecteurs).

¹⁴ Le connecteur est un mot invariable : sa forme ne varie pas en fonction d'un quelconque accord ou du contexte. Dès, lors parler de catégorie grammaticale le concernant peut paraître bizarre. Néanmoins, le choix du connecteur dépend à la fois du type de relation (hypotaxe ou parataxe) que du sens de cette relation. Nous considérons donc la relation comme une catégorie grammaticale propre au connecteur. La catégorie relation est porteuse d'un sens que l'on retrouvait également dans les cas du latin (outre l'idée de fonction qu'ils véhiculaient déjà). Le connecteur est donc signe et marqueur de la relation.

1.3 Le critère syntaxique : le mécanisme prototypique d'apport d'information à un support

1.3.1 Le support d'information : le noyau

Dans chaque groupe, il y a un mot support d'information ; il est l'élément de base qui organise autour de lui les informations véhiculées par les autres mots (les apports) qui s'y rapportent. Au niveau syntaxique, ce support endosse la fonction de noyau du groupe. Cette fonction nucléaire, et notamment dans le groupe déterminatif noyau de phrase, est prototypiquement endossée par des noms et des pronoms, c'est-à-dire par des mots dont le mode d'accès à l'extension est direct. On trouve cependant des noyaux appartenant à différentes classes : l'adjectif dans le GDAdj., le verbe dans le GDV, l'adverbe dans le GDAdv., le connecteur subordonnant dans le GDC., etc. Dans ces derniers cas, les groupes déterminatifs sont généralement rapportés, comme apports d'information, à un autre support (terme ou relation).

1.3.2 Les apports d'information

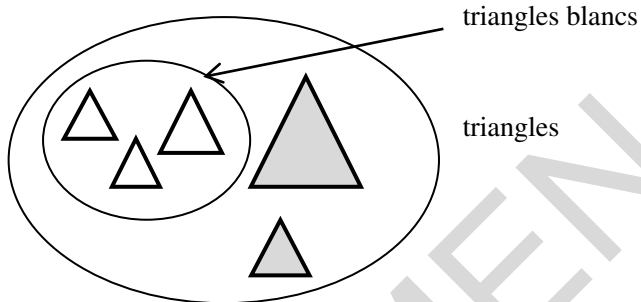
Tout support d'information est susceptible de recevoir un ou plusieurs apports d'information. En toute logique, les mots qui endossent cette fonction d'apport ont un mode d'accès à leur extension qui sera indirect (c'est-à-dire l'adjectif et le verbe), étant donné qu'ils nécessitent un intermédiaire (support) pour être définis. Cependant, on trouve également des GDN (dont le noyau est un nom) comme apports d'information, notamment à des verbes dans le cadre d'un GDV (*Pierre mange une pomme*).

1.3.3 Les mécanismes d'apport d'information : la détermination et la prédication

Lorsqu'il produit un énoncé, l'énonciateur a à sa disposition deux types de mécanismes pour apporter de l'information à un support :

- soit il choisit de modifier l'extension du support ; alors l'apport donne un *complément* d'information ; cela correspond syntaxiquement au mécanisme de détermination.

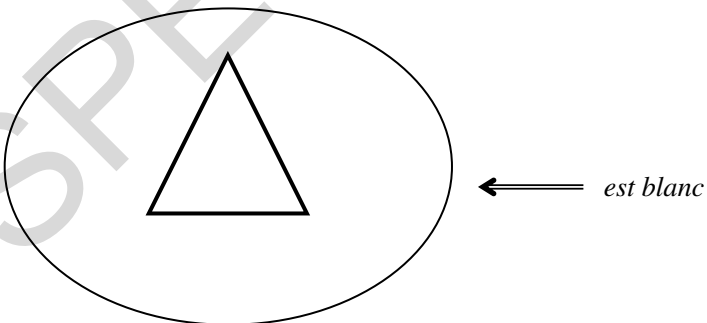
Ex. : **triangles blancs**



- soit il choisit de ne pas modifier l'extension du support ; alors l'apport donne un *supplément* d'information ; cela correspond syntaxiquement au mécanisme de prédication.

Ex. : **Le triangle est blanc**

Le triangle



Récapitulatif :

	Niveau informationnel		Niveau syntaxique	
Fonction	Apport		Déterminant	Prédicat
Mécanisme	Complément d'information	Supplément d'information	Détermination	Prédication

Diagram illustrating the relationship between the information level and the syntactic level:

- The **Informational Level** (Niveau informationnel) includes **Apport** (Information Contribution) and **Supplément d'information** (Information Supplement).
- The **Syntactic Level** (Niveau syntaxique) includes **Déterminant** (Determiner) and **Prédicat** (Predicate).
- The **Mechanism** (Mécanisme) includes **Complément d'information** (Information Complement) and **Détermination** (Determination).
- The **Function** (Fonction) includes **Apport** (Information Contribution) and **Prédicat** (Predicate).

Arrows indicate the flow of information from the Mechanism level to the Function level:

- Complément d'information → Apport
- Supplément d'information → Apport
- Détermination → Déterminant
- Prédication → Prédicat

Chaque classe de mots incarne de manière prototypique (et donc non exclusive) un mode de fonctionnement parfois caractérisé par un mécanisme spécifique, à la fois informationnel et syntaxique.

Le nom et le pronom seront prototypiquement supports et fonctionneront comme noyaux.

L'adjectif et le verbe, qui constituent à eux deux l'ensemble des mots dont le mode d'accès à l'extension est indirect et dont la définition est notionnelle¹⁵, seront donc généralement des apports et seront précisément discriminés par le mécanisme prototypique qu'ils mettent en œuvre dans leur mode de fonctionnement d'apports. En effet, les adjectifs fonctionnent prototypiquement comme déterminants (ils modifient l'extension du support souvent nominal ou indiquent la quantité des objets considérés). Les verbes ont quant à eux un fonctionnement prototypiquement prédicatif (ils ne modifient pas l'extension du support noyau de phrase) ; ils seront donc noyaux du prédicat¹⁶.

L'adverbe, quant à lui, peut être rapporté à son support (une relation entre deux termes) soit par détermination, soit par prédication (seconde).

Les connecteurs subordonnants, coordonnants et enchâssant ne fonctionnent pas comme des apports (voir ci-dessous). Ils seront prototypiquement ligateurs.

L'interjection fonctionne comme si elle impliquait un mécanisme de prédication ; elle résume à elle seule la mise en relation d'un prédicat avec un noyau de phrase, constitutive d'une phrase canonique. Elle a donc un fonctionnement de phrase, avec prédication impliquée.¹⁷

¹⁵ Voir 1.2 *Le critère définitionnel : le type de définition.*

¹⁶ Le verbe n'est pas, comme communément admis, le centre de la phrase. En effet, dans la structure syntaxique, le verbe est le noyau du prédicat, celui-ci se rapportant au noyau de la phrase. De fait, tout comme dans la structure logique où le thème se voit rapporter l'information contenue dans le rhème, dans le formatage syntaxique, le noyau de la phrase est l'élément auquel finalement tout se rapporte (le prédicat via la relation prédicative). Ainsi, si le verbe est bien le noyau du prédicat, il n'est pas le centre de la phrase.

¹⁷ Voir 2.5.2 *La phrase simple (GP1).*

1.3.4 D'autres mécanismes à l'œuvre dans la phrase ou le texte

En outre, dans la gestion de l'information au niveau textuel, deux mécanismes sont également à l'œuvre : la connexion et la pronominalisation.

1.3.4.1 La connexion

La connexion permet de mettre au jour la trame, la texture du discours. Lorsqu'un locuteur ou un scripteur produit un discours ou un texte, il doit rendre compte à son interlocuteur ou à son lecteur le plus explicitement possible des liens qu'il établit entre les différents termes de phrase et entre les différentes phrases qu'il énonce.

	Niveau informationnel	Niveau syntaxique
Fonction	Texteur	Ligateur
Mécanisme	Indication du lien (causal, chronologique, ...) entre des informations	Ligature (+ Enchâssement + Subordination) ¹⁸

Les connecteurs regroupent au premier chef les mots connecteurs subordonnants, coordonnants et enchâssants. Ils ont pour fonction d'établir une relation entre deux ou plusieurs éléments ou structures.

Nous différencierons ces connecteurs principaux sur la base de leur mode de fonctionnement, selon qu'ils combinent ou non les trois types de fonctionnement suivants :

- **la ligature** : mécanisme de mise en relation (non autrement définie en termes de hiérarchisation) et de liaison de deux ou plusieurs éléments ou structures.
- **la subordination** : mécanisme par lequel un mot ou un groupe de mots est placé en relation de dépendance vis-à-vis d'un autre (ou d'une relation), pour en constituer un apport.

¹⁸ Voir 1.6.6 Le connecteur.

- **l'enchâssement** : mécanisme par lequel on intègre une sous-phrase dans la phrase matrice, avec hiérarchisation et souvent (mais pas toujours) dépendance, à l'intérieur d'une phrase dès lors complexe.

Peuvent également fonctionner comme le font les connecteurs des mots appartenant à d'autres classes : certains pronoms (pronoms communs d'emploi relatifs ou interrogatifs (*qui, que, dont, lequel, ...*)) ; certains adjectifs (adjectifs communs d'emploi relatifs ou interrogatifs (*lequel, quel, ...* ; corrélatifs : *tel ... tel*) ; certains adverbes (connecteurs logiques, organisateurs d'arguments : *d'abord, ensuite, enfin, de plus, en outre, par ailleurs, ...* ; adverbes dits « de liaison » : *ensuite, soudain, ...* ; des adverbes interrogatifs : *combien, ...* ; des adverbes corrélatifs : *plus ... plus*). En plus d'exercer une fonction dans le deuxième segment, ces connecteurs secondaires relient donc celui-ci au premier.

1.3.4.2 La pronominalisation

En produisant un énoncé qui se veut à la fois cohérent et léger dans le style, voire économique, tout locuteur doit utiliser des procédés de reprise de l'information.¹⁹ Les outils grammaticaux à disposition sont variés (la substitution par un synonyme par exemple), mais parmi ceux-ci, la pronominalisation tient la vedette, surtout dans le langage oral. Considérant qu'un pronom est la forme condensée d'un nom ou d'un groupe déterminatif nominal, beaucoup de séquences ont été incluses abusivement dans la classe des pronoms.

Ex. : *J'ai deux robes : **une verte et une bleue. La première est plus longue que la seconde. Mais je préfère quand même les tiennes.***

Dans ces phrases, les éléments en gras ne sont en fait pas à proprement parler des pronoms, mais bien des groupes issus du mécanisme de pronominalisation. Ils résultent la plupart du temps de la suppression du noyau du groupe déterminatif de base avec le maintien ou la transformation de l'un ou l'autre accompagnateur. On obtient des pronoms accidentels ou des locutions pronominales (accidentelles). Dans ces structures

¹⁹ En matière d'économie, à côté de la pronominalisation qui permet à l'aide d'un terme la reprise d'un segment antérieur (anaphore : **Pierre**, je l'ai vu) ou l'annonce d'un segment postérieur (cataphore : Je l'ai vu, **Pierre**), on recense également le procédé de l'*ellipse*, qui permet de faire l'économie de la répétition d'une information déjà fournie, pour autant que cette information soit identifiable et récupérable dans le contexte immédiat grâce à la récurrence de structures syntaxiques successives (*Sarah travaille plus que Pierre* : le verbe *travaille* omis dans la comparative est identifiable et récupérable dans le contexte, dans la phrase matrice, grâce au parallélisme supposé des structures comparées). Il faut être prudent dans l'utilisation que l'on fait de l'analyse par l'ellipse : on en arrive vite à des reconstructions hypothétiques qui risquent de biaiser l'analyse.

résultant de l'effacement du noyau initial, il existe un débat sur la question de savoir²⁰ :

- si c'est le noyau *une/le/la/les* qui est caractérisé par le déterminant *vert/bleu/premier/second/mienne*,
- si c'est le noyau *vert/bleu/premier/second* qui est quantifié par le déterminant *un/une/le/la*,
- si le tout est un pronom non analysable, résultant d'une structure de groupe déterminatif nominal avec effacement du noyau nominal (et parfois modification d'un déterminant : *mon chien* deviendra *le mien*). Le reste des relations internes serait considéré comme inchangé. Aucun des déterminants ne serait élevé au rang de noyau. On aurait donc un noyau \emptyset .

²⁰

Peu importe en fait le choix définitif. En effet, le quantifiant partage avec le pronom la propriété d'avoir une extension basée sur une définition de type catégoriel. Le mécanisme de pronominalisation fonctionnant souvent par effacement, il semble que le maintien des catégories de genre et de nombre, portées par le quantifiant, suffise à être pertinent, et ce quantifiant est présent dans les trois hypothèses.

On remarquera que s'il n'y a pas de caractérisant, le quantifiant *le/lal/les* sera remplacé par le pronom personnel *le/lal/les* correspondant (*Je mange la pomme / Je la mange*). Celui-ci sera attiré devant le verbe, parce que, atone, il a besoin d'un support tonique qui le suive.

Enfin, l'autre classe de mots pourvus d'une extension basée sur une définition de type catégoriel, le connecteur subordonnant, semble aussi fonctionner dans le cadre de la pronominalisation. Des phrases comme *Je vote pour*, *Je te retrouve devant...* reprennent clairement des phrases du type *Je vote pour cette proposition*, *Je te retrouve devant la porte*. Fonctionnent de même les tournures, considérées comme fautives, *Je viens avec*, souvent rencontrées, en lieu et place de, par exemple, *Je viens avec vous*.

1.4 Le critère morphologique : le mode de flexion

Le mode de flexion est un critère de repérage assez simple²¹ : **la flexion est un phénomène de variation morphologique** (phonologique : changement audible de finale ; ou graphique : + -s, + -e, + -nt, ...) tributaire de sous-systèmes sémantiques appelés catégories grammaticales²².

Ce critère dépasse le test commun de variabilité, car il précise selon quelles catégories particulières une classe de mots varie ou pas. Chaque classe possède un mode de flexion qui lui est propre, caractérisé par une combinaison singulière de catégories, selon lesquelles les mots qui la composent varient ou pas.

²¹ Lorsqu'il s'agit, dans les premières années d'école, de faire découvrir et de distinguer les classes de mots, par le biais de collections et manipulations, par exemple, il peut paraître plus aisé de travailler avec ce qui est le plus observable : les marques de flexion. Cependant, si cela permet d'identifier formellement un mot, voire sa classe, cela ne permet pas d'entrevoir le sens de la classe, sa signification ou sa valeur dans le système des classes de mots. Cette entrée en matière devra s'accompagner d'une démarche progressive, qui permette petit à petit à l'élève de se forger un système qui fasse non seulement forme, mais surtout sens. Rappelons que ce référentiel est destiné aux enseignants, et que ce que nous visons est bien la construction pour lui d'un modèle systémique appropriable. Une fois ce système approprié par l'enseignant dans une progression que l'on pense pertinente (ce que nous avons essayé de proposer en hiérarchisant et en ordonnant les quatre critères présentés), libre à lui de choisir, dans le cadre de sa transposition didactique, un ordre de présentation différent, pour autant qu'il garde à l'esprit la visée générale d'un système à révéler.

²² Dans notre manière de classifier les objets du monde et les mots qui en rendent compte, nous procédons souvent par regroupement en sous-systèmes. Aussi, nous catégorisons les mots selon le critère du genre, sous-système qui regroupe le masculin, le féminin et le neutre. En grammaire, on compte plusieurs sous-systèmes sémantiques comme le genre. À l'intérieur de ceux-ci, chaque positionnement interne peut avoir des répercussions sur la forme des mots : pour le genre, le positionnement du masculin, du féminin ou du neutre peut impliquer une variation morphologique des mots (noms et adjectifs par exemple). On appelle 'catégories grammaticales' ces sous-systèmes sémantiques. Le phénomène de variation morphologique (phonologique ou graphique) est, quant à lui, décrit sous le terme de flexion. Les autres catégories grammaticales sont le nombre, la personne, le temps, le mode, l'aspect, la fonction, la relation.

1.4.1 Les catégories²³ de flexion

- le genre (masculin, féminin, neutre²⁴)
- le nombre (singulier, pluriel)
- la personne (1^{re}, 2^e, 3^e)
- le mode (indicatif, subjonctif, participe, infinitif)
(Voir *La conjugaison, l'emploi des modes et des tiroirs verbaux*)
- le temps (présent, passé, futur, ...)
(Voir *La conjugaison, l'emploi des modes et des tiroirs verbaux*)
- l'aspect (extérieur/intérieur, projeté/en cours/dépassé/doublement dépassé (Voir *La conjugaison, l'emploi des modes et des tiroirs verbaux*)
- la relation²⁵ (type et sens de relation)
- la fonction (noyau de phrase, déterminant de verbe, ...)

²³ Notons qu'autrefois, le latin sélectionnait également la catégorie du cas, laquelle permettait le marquage de la fonction. Aujourd'hui, en français, la catégorie du cas n'est plus effective, car la fonction des mots est révélée par la position ordonnée des mots dans la chaîne parlée ou écrite, et non plus par une variation morphologique casuelle. Cependant, il se peut que la forme varie tout de même selon la fonction : le pronom masculin 3^e personne du singulier = il (sujet) >< le (déterminant direct du verbe) >< lui (déterminant de la relation).

²⁴ Le genre neutre est celui notamment de pronoms tels que *cela/ça, rien, le, qui/que ?...*, de pronoms dont le référent est une proposition, des groupes de genres mixtes, ... Le genre neutre, non marqué, présente les mêmes traits morphologiques que le masculin et est donc souvent confondu avec celui-ci. Par exemple, le groupe déterminatif nominal « Un homme et mille femmes [sont venus] » pourrait être considéré comme étant de genre neutre, et c'est cette catégorie qui guiderait l'accord du participe passé. Cette hypothèse éclairerait de manière plus grammaticale la traditionnelle justification qui veut que le masculin l'emporte.

²⁵ Pour rappel, le connecteur est un mot invariable : sa forme ne varie pas en fonction d'un quelconque accord ou du contexte. Dès, lors parler de catégorie grammaticale et de flexion le concernant peut paraître bizarre. Néanmoins, le choix du connecteur dépend à la fois du type de relation (hypotaxe ou parataxe) que du sens de cette relation. Nous considérons donc la relation comme une catégorie grammaticale propre au connecteur. La catégorie relation est porteuse d'un sens que l'on retrouvait également dans les cas du latin (outre l'idée de fonction qu'ils véhiculaient déjà). Le connecteur est donc signe et marqueur de la relation.

1.4.1.1 Récapitulatif des catégories de flexion

Catégories selon lesquelles chaque classe est susceptible de varier								
	Genre	Nombre	Personne	Mode	Temps	Aspect	Relation	Fonction
Nom	X	X						
Pronom	(X)	(X)	(X) ²⁶					(X)
Adjectif	X	X	(X) ²⁷					
Verbe	(X) ²⁸	X	X	X	X	X		
Adverbe ²⁹								
Connecteur							X	
Interjection								

²⁶ La mise entre parenthèses signifie que tous les mots de la classe ne partagent pas la variation selon cette catégorie. Par exemple, seuls les pronoms personnels (*je, tu, il, ...*) varient en personne et en fonction (*le/lui*).

²⁷ Les adjectifs personnels (*mon, ta, ses, mien...*) sont les seuls adjectifs à être fléchis en personne (Voir 1.6.3.2. *Les types d'adjectifs*).

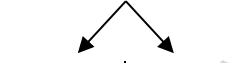
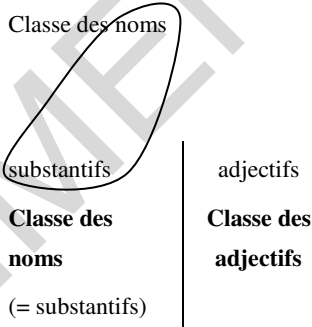
²⁸ Seule la forme adjectivale du verbe, c'est-à-dire le participe varie en genre.

²⁹ L'adjectif en emploi adverbial '*grand*' est susceptible de varier en genre et en nombre. Ex. : *les fenêtres grandes ouvertes ; les yeux grands ouverts*. L'adjectif *tout* varie en genre seulement devant un mot féminin commençant par une consonne ; dans cette configuration seulement, il varie également en nombre. Ex. : *les toutes grandes classes* mais *les tout petits animaux*.

1.4.2 Classes de mots et modes de flexion

1.4.2.1 Le nom et l'adjectif : la cohésion par l'accord

Les grammairiens latins réunissaient tous les items susceptibles de variation en genre et en nombre sous une seule classe : les *nomina* ; on y retrouvait donc tant *bonus, pulcher, nobilis, ...* (adjectifs) que *aqua, dominus, res, ...* (substantifs). C'est au XII^e siècle que la classe des *nomina* se répartit en deux sous-classes : les *nomina substantiva* (exprimant des « substances ») et les *nomina adjectiva* (exprimant les « ajouts » de la substance).

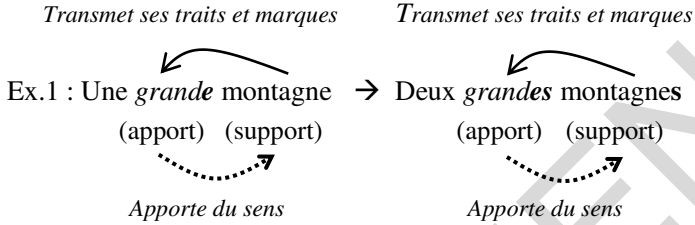
En latin	Au XII ^e siècle	En français
<p>Classe des nomina</p> <p>(= substantifs + adjectifs sans distinction)</p>	<p>Classe des nomina</p>  <p>substantiva adjectiva</p>	<p>Classe des noms</p>  <p>substantifs adjectifs</p> <p>Classe des noms Classe des adjectifs</p> <p>(= substantifs)</p>

Aujourd'hui, en français, ces deux classes sont distinctes, la première étant celle des noms (ou substantifs), et la seconde celle des adjectifs.

Cette distinction entre nom et adjectif dans la grammaire française ne doit pas occulter le lien étroit qui les unit. On remarque en effet une apparente équivalence des modes de variation flexionnelle du nom et de l'adjectif : tous deux portent les marques du genre et du nombre.

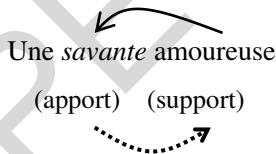
L'examen du phénomène de l'accord est éclairant pour comprendre cette apparente isomorphie. Pour rappel, le nom est un mot dont l'accès à l'extension est direct, alors que l'adjectif est un mot dont l'accès à l'extension est indirect. En l'occurrence, l'adjectif a le plus souvent besoin d'un nom comme support. Cette différence entre modes d'accès à l'extension est corroborée par la distinction entre deux modes de flexion : les flexions sont soit « inhérentes », par exemple, au nom (il les possède en propre) ; soit elles sont « adhérentes », par exemple, pour l'adjectif (il les détient par procuration, à la suite d'un phénomène d'accord).

L'accord est le mécanisme flexionnel par lequel est établi un rapport entre deux termes, dont l'un (l'apport) apporte du sens au second (le support), lequel en retour transmet les traits et marques morphologiques liés aux catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage.

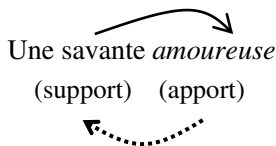


Ex.2 : Le groupe déterminatif '*une savante(A) amoureuse(B)*' peut être compris de deux façons différentes, selon l'interprétation syntaxique choisie :

- soit comme une dame dont on dit qu'elle est une amoureuse et que par ailleurs cette amoureuse est savante en la matière ;



- soit comme une dame dont le métier est d'être savante, et dont on précise par ailleurs que cette savante est amoureuse.



Mais de quelque manière que ce soit,

- Un des deux termes (A ou B) doit nécessairement être syntaxiquement le noyau du groupe déterminatif, et sémantiquement le support d'information ; à ce titre, il transmet ses traits morphologiques à son apport.
- L'autre terme (B ou A) doit nécessairement être syntaxiquement le déterminant (ou prédicat) du noyau, et sémantiquement l'apport d'information ; à ce titre, il reçoit les traits morphologiques de son support, c'est-à-dire qu'il s'accorde avec lui.

Soit A = support et B = apport

(*nom*) (*adjectif*)

→ B apporte du sens à A (noyau du groupe déterminatif)

→ A transmet ses traits et marques morphologiques à B

Soit A = apport et B = support

(*adjectif*) (*nom*)

→ A apporte du sens à B (noyau du groupe déterminatif)

→ B transmet ses traits et marques morphologiques à A

En somme, **un mot support** (noyau de groupe déterminatif) **varie selon les traits de flexion dont il est porteur**. Ainsi, dans un groupe déterminatif nominal, le noyau nominal possède un genre et est susceptible de varier en nombre³⁰. Ensuite, les apports qui gravitent autour de ce noyau vont s'accorder morphologiquement avec celui-ci pour créer une cohésion. Le mode d'accord le plus simple et le plus cohérent est d'adopter les mêmes traits et marques de flexion que le mot support. Les apports vont donc adopter, pour autant qu'ils soient pertinents pour eux, les traits et marques correspondant aux catégories de flexion de leur support.

Ex. : Soit le GDN *des fleurs bleues*

Dans un groupe déterminatif nominal (GDN = noyau nominal + déterminants), le noyau *fleurs* possède un genre (= catégorie), qui est *féminin* (= sous-catégorie) et le locuteur lui attribue un nombre (= catégorie), qui est *pluriel* (= sous-catégorie). Ce noyau est déterminé par un adjectif qui lui apporte du sens, et qui, en retour, va emprunter au noyau les traits et marques des sous-catégories pertinentes du genre et du nombre, soit ceux du genre *féminin* et du nombre *pluriel*. Le genre *féminin* se marque par l'ajout d'un *e* final à l'adjectif, et le nombre *pluriel* se marque par l'ajout d'un *s* final.

Ensuite, l'adjectif en fonction de déterminant quantifiant (*des*) apporte l'indication de la quantité (de l'unité à la totalité) selon laquelle considérer le nom. Le processus de cohésion morphologique veut que l'adjectif adopte également les traits et marques du genre et du nombre du noyau.

³⁰ Dans un groupe déterminatif nominal, les catégories pertinentes sont celles du genre et du nombre. Le genre est inhérent au nom, c'est-à-dire que tel nom possède d'office un genre masculin ou féminin ; il en va de même pour le nombre, même s'il n'est inclus initialement (pré-discursivement) ni dans le nom, ni dans un quelconque déterminant du groupe déterminatif. Ce mode de flexion est en fait fonction de la volonté de l'énonciateur de produire un énoncé qui mette en scène un ou plusieurs objets du monde. Le formatage morphologique singulier ou pluriel des éléments du groupe déterminatif dépend de l'intention de dire, de la réalité à mettre en mots.

1.4.2.2 Le pronom

Le pronom, rappelons-le, est un mot dont l'accès à l'extension est direct, et qui fonctionne prototypiquement comme noyau. À ce titre, sa forme dépend de son mode de flexion propre : potentiellement selon les catégories du genre (masculin, féminin ou neutre), du nombre (singulier ou pluriel), de la personne (1^e, 2^e ou 3^e) et de la fonction (noyau de phrase, déterminant de verbe, déterminant de relation).

Ainsi, le pronom personnel « la » est marqué en genre (féminin >> « le »), en nombre (singulier >> « les »), en personne (troisième >> « me », « te ») et en fonction (déterminant du verbe >> « elle » noyau de phrase, « lui » déterminant de relation³¹).

Tous les pronoms ne voient pas leur forme varier selon l'ensemble de ces critères. Par exemple, la forme des pronoms autres que personnels ne varie pas selon la catégorie de la personne : ces pronoms sont tous de la troisième personne.

1.4.2.3 Le verbe

Le mode de flexion du verbe regroupe quasiment l'ensemble des catégories de variation morphologique, dont certaines lui sont propres (flexions inhérentes en mode, temps et aspect) et d'autres qu'il emprunte (flexions adhérentes en personne, nombre et parfois genre). Cette combinaison donne lieu à un ensemble de terminaisons propres aux verbes : les marques de la conjugaison.

Si nous nous figurons la construction d'un château au Moyen Âge, et que nous voulons rendre compte linguistiquement de ce procès, nous allons choisir un mode, un tiroir-temps et un aspect adéquats : le mode indicatif, un temps passé et un aspect extérieur ou intérieur³².

Ex. : **Au Moyen Âge**, *les hommes* construisirent des châteaux.
(Époque passée) noyau de phrase
(masc. / plur.)

³¹ Voir Module 2 : L'analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé.

³² Voir Module 3 : La conjugaison, l'emploi des modes et des tiroirs verbaux.

En outre, en français, nous nous devons d'exprimer le noyau de phrase porteur du procès et duquel dépend le verbe ; cela se fait prototypiquement au moyen d'un groupe déterminatif nominal. Les marques de la personne et du nombre sont transmises par le noyau du groupe noyau de phrase auquel se rapporte le verbe.

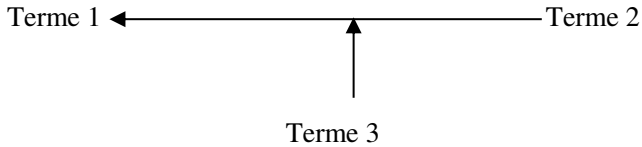
Données influençant la forme verbale	Mode de flexion	Impact sur le verbe
On donne une information ancrée sur la ligne du temps	Inhérent (contextuel ou intention de dire de l'énonciateur)	Choix du mode indicatif
On parle d'une époque passée		Choix d'un temps passé
On envisage le procès globalement et ponctuellement		Choix de l' aspect extérieur
On a un noyau de phrase 3 ^e personne du pluriel	Adhérent (par accord)	Marquage en personne (3 ^e) et en nombre (pluriel)

Remarquons que le phénomène est double : flexion inhérente en mode, temps et aspect du verbe, d'une part, et flexion adhérente (donc accord pour marquer la cohésion) avec la personne grammaticale et le nombre empruntés au noyau de phrase, d'autre part. En outre, en français, l'accord du verbe avec le noyau de la phrase ne sélectionne pas la catégorie « genre » (la variabilité du verbe en genre ne concerne que le participe, qui est considéré comme la forme adjectivale du verbe).

1.4.2.4 Les adverbes et les connecteurs

Pour les adverbes et les connecteurs, il y a une absence quasi totale de flexion. Pour rappel, ce sont des mots dont l'accès à l'extension est doublement indirect et qui, de ce fait, réclament un support sémantico-syntaxique double (une relation à deux pôles). En réalité, l'adverbe, en tant qu'apport d'information, porte sur la relation entre les deux pôles qu'il exige. Une relation est une entité qui n'est pas marquée d'un genre, d'un nombre, d'une personne, d'un mode, d'un temps, d'un aspect, ... Partant, il est compréhensible que l'adverbe ne varie pas, qu'il n'adopte aucun traits ni marques morphologiques, étant donné que son support (la relation) n'en possède pas.

L'adverbe fonctionne donc prototypiquement comme déterminant ou prédicat second (T3) d'une relation entre deux termes (T1 et T2), et reste ordinairement invariable.



De la même manière, les connecteurs ne varient pas, puisqu'ils sont le signe de la relation (tant au niveau de son type, que de son sens) existant entre les deux segments qu'ils relient.

1.4.2.5 *L'interjection*

L'interjection ne varie pas en flexion.

1.5 Mise en parallèle des systèmes

ANCIENNE THÉORIE	NOUVEAU SYSTÈME					
Classes (9)	Classes (7)	Critères de définition				
		Mode d'accès à l'extension	Type de définition	Prototype du fonctionnement	Catégories flexionnelles	
					Inhérentes	Adhérentes
Nom	Nom	Direct	Notionnelle	Noyau	Genre, nombre	/
Pronom	Pronom	Direct	Catégorielle (+ not.)	Noyau	(Personne), (genre), (nombre), (fonction)	
Déterminant	Adjectif	Indirect	Catégorielle	Déterminant ³³ : ▪ quantifiant ▪ caractérisant ▪ quantifiant-caractérisant	/	Genre, nombre
Adjectif					Notionnelle	/
			Catégorielle-Notionnelle		/	Genre, nombre, (personne)
Verbe	Verbe	Indirect	Notionnelle	Prédicat ³⁴	Mode, temps, aspect	Nombre, personne, (genre)

³³ Le fonctionnement peut être prédicatif second comme dans *Fatigués, ils sont partis plus tôt* ou dans *Pierre marche la tête haute* (dans un groupe prédicatif second).

³⁴ Le fonctionnement peut être déterminatif s'il s'agit d'un participe 1 ou 2 en emploi adjectival.

ANCIENNE THÉORIE	NOUVEAU SYSTÈME					
Classes	Classes	Critères de définition				
		Mode d'accès à l'extension	Type de définition	Prototype du fonctionnement	Catégories flexionnelles	
					Inhérentes	Adhérentes
Adverbe	Adverbe	Doublement indirect	Notionnelle	Déterminant ou prédicat (second)	/	/
Préposition Conjonction ■ conj. coord. ■ conj. sub.	Connecteur ■ coordonnant ■ subordonnant ■ enchâssant	Doublement indirect	Catégorielle (+ not.) Catégorielle (+ not.) Catégorielle (+ not.)	Ligateur : ■ ligateur ■ ligateur + subordonateur ■ ligateur + subordonateur + enchâsseur	Relation	/
Interjection	Interjection	Doublement indirect	Notionnelle	Prédication impliquée ³⁵	/	/

³⁵ L'interjection étant un mot qui fonctionne comme une phrase, elle intègre en elle-même la prédication première constitutive de l'énoncé décrivant le procès auquel elle correspond : on parle de prédication impliquée. L'interjection sera traitée souvent à l'écrit comme une irruption de discours re-produit (Voir 2.5.5.2 *Le discours re-produit (structure notée Θ dans les schémas)*).

1.6 Fiches d'identité des classes

▪ LE NOM

mode d'accès à l'extension :	direct
type de définition :	notionnelle
prototype du fonctionnement :	noyau
mode de flexion :	genre, nombre

▪ LE PRONOM

mode d'accès à l'extension :	direct
type de définition :	catégorielle (+ notionnelle)
prototype du fonctionnement :	noyau
mode de flexion :	(personne), (genre), (nombre), (fonction)

▪ L'ADJECTIF

mode d'accès à l'extension :	indirect
type de définition :	notionnelle et/ou catégorielle
prototype du fonctionnement :	déterminant (quantifiant et/ou caractérisant)
mode de flexion :	genre, nombre, (personne)

▪ LE VERBE

mode d'accès à l'extension :	indirect
type de définition :	notionnelle
prototype du fonctionnement :	prédicatif
mode de flexion :	mode, temps, aspect, personne, nombre, (genre)

▪ L'ADVERBE

mode d'accès à l'extension :	doublement indirect
type de définition :	notionnelle
prototype du fonctionnement :	déterminant ou prédicat second
mode de flexion :	/

▪ LE CONNECTEUR

mode d'accès à l'extension :	doublement indirect
type de définition :	catégorielle (+ notionnelle)
prototype du fonctionnement :	ligateur (+ enchâsseur) (+ subordonneur)
mode de flexion :	relation

▪ L'INTERJECTION

mode d'accès à l'extension :	doublement indirect
type de définition :	notionnelle
prototype du fonctionnement :	prédication impliquée ³⁶
mode de flexion :	/

³⁶ Voir 1.3.3 *Les mécanismes d'apport d'information : la détermination et la prédication.*

1.6.1 Le nom

1.6.1.1 Identité

mode d'accès à l'extension :	direct
type de définition :	notionnelle
prototype du fonctionnement :	noyau
mode de flexion :	genre, nombre

1.6.1.2 Les types de noms

Nous sous-catégorisons le nom à partir de deux critères : commun/propre et simple/composé.

Les autres paires concret/abstrait, humain/non humain, animé/inanimé ne sont présentées que pour expliquer des différences de pronominalisation³⁷.

Remarquons, cependant, que le caractère plus ou moins concret/abstrait du nom peut avoir une incidence sur la manière dont on croit percevoir son extension. Lorsque l'on se figure un nom à partir de l'accès direct à son extension, on utilise généralement des noms concrets comme le mot *table*. Ces mots sont facilement représentables : on peut les dessiner aisément. Dès lors, leur extension est facilement concevable : concevoir l'ensemble des objets auxquels le mot *table* peut être appliqué ne pose que peu de problèmes. Cependant, il peut apparaître difficile d'envisager de dessiner l'ensemble de noms comme *situation*, *beauté*, *psychologie*, etc. Pour autant, le mode d'accès à l'extension de ces mots reste bien direct.

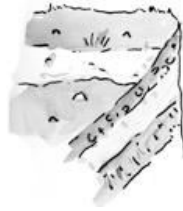
Prenons l'exemple de *beauté*. On n'a pas besoin de support pour concevoir la beauté, car ce qui est visé, c'est le caractère commun à tout ce qui est beau, le commun dénominateur, et non un support qui serait beau. Le nom *beauté* renvoie donc directement à l'ensemble des êtres ou des objets auxquels il peut être appliqué : comme le nom *homme* ne renvoie qu'à lui-même (on ne dit normalement *homme* que d'un homme, alors que *vert* se dit de nombreux êtres ou objets porteurs de cette caractéristique), le nom *beauté* ne renvoie qu'à la beauté même, c'est-à-dire seulement à la beauté.

³⁷ Par exemple, 'autrui' et 'personne' ne peuvent être utilisés que pour désigner des humains. De même, les pronoms 'je' et 'tu' ne peuvent être utilisés que pour désigner des animés, ou considérés comme tels. Quant à la paire concret/abstrait, dont la frontière est quasi impossible à tracer, elle n'a d'impact formel que sur le type d'adjectifs utilisés pour les déterminer (quantifiants). Ex. *la* douceur (abstrait) *versus* *une* douceur (concret). Cependant, le fait de caractériser un nom abstrait peut entraîner la présence d'un adjectif quantifiant partitif (ex : *une* douceur nocturne).

1.6.1.2.1 Le critère de la définition : Commun/Propre

Le **nom commun** est appliqué à des êtres ou à des objets en fonction d'une définition préalablement et conventionnellement construite.

Par exemple, le nom commun *pierre* renvoie à la définition conventionnelle suivante : matière minérale solide plus ou moins dure qu'on rencontre en masses compactes à la surface et à l'intérieur du sol³⁸ ; cette définition permet de se figurer un objet du type :



Le **nom propre**, lui, n'a aucun sens préalable et conventionnel, et dès lors pas de définition a priori. C'est une fois appliqué à un objet du monde par une opération de dénomination qu'il se construit un sens fait des expériences que ce nom résume.

Par exemple, à la base, le nom *Pierre* ne signifie rien ; rien ne le prédestine à être utilisé pour désigner telle personne plutôt que telle autre. C'est seulement une fois la dénomination opérée que le nom propre *Pierre* résume les caractéristiques de vie de la personne dont on parle et à laquelle le nom est appliqué.

³⁸ Définition extraite du Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi).

Remarques

- La présence de la majuscule est un critère de repérage courant, mais pas toujours efficace, la majuscule pouvant servir de mise en exergue typographique, d'initiale de phrase, ... Dans l'expression *Monsieur le Directeur*, adressée au porteur du titre, la majuscule à *Directeur* indique une forme de déférence, réelle ou feinte, à l'égard du titulaire. Pour autant, le nom *Directeur* garde le sens que lui confère le dictionnaire. C'est un nom commun et non un nom propre.
- Certains noms initialement propres peuvent devenir communs dans certains emplois. Ils sont alors précédés d'un adjectif quantifiant. Le lien entre le nom et son référent devient plus direct, et conventionnel dans le chef des locuteurs qui l'utilisent. Le nom renvoie à un référent particulier (souvent à partir d'une caractéristique marquante ou définitoire de la personne de laquelle vient le nom). Par exemple, dire de quelqu'un que c'est un *pygmalion*, une *mistinguett*, ... c'est faire référence à une caractéristique forte de la personne qui portait ce nom (alors propre). Lors du passage du nom propre au nom commun, le nom perd sa majuscule.
- À l'inverse, certains noms communs se rencontrent dans des emplois propres. Tel est le cas, par exemple, pour certains noms de rues (*Rue de la Station*), d'évènements (*le Débarquement*), de personnages historiques (*la Pucelle d'Orléans*), etc.

1.6.1.2.2 Le critère morphologique : Simple / Composé

Que ce soit pour les noms communs ou les noms propres, il est de prime abord assez aisé de distinguer un nom simple d'un nom composé. Un nom simple formerait un bloc graphique, tandis qu'un nom composé serait formé de plusieurs termes. La présence du trait d'union est un critère de repérage courant mais pas définitoire.

On trouve en effet de nombreux noms dits composés

- sans trait d'union : *une pomme de terre, une ceinture noire* (grade au karaté), ...
- avec trait d'union : *un sèche-cheveu, un garde-manger, Marie-Louise*, ...
- soudés (cas limite où le nom composé rejoint le nom simple) : *un portefeuille, un pourboire*, ...

Un nom composé est un nom constitué, à l'écrit, de plusieurs blocs graphiques, mais qui est perçu, et dès lors fonctionne, comme un nom simple³⁹. Il se caractérise par la perte d'autonomie des éléments tant syntaxiquement que sémantiquement : par exemple, aucun élément ne peut être déterminé indépendamment de l'ensemble (?? *la petite pomme verte de la terre friable*) ; dans le même ordre d'idées, la pronominalisation se fait sur l'ensemble.

³⁹ Il n'y a finalement que la question orthographique qui les maintienne dans des catégories distinctes. Pourtant, en ce qui concerne la question de la mise au pluriel, il est à présent recommandé (depuis les Rectifications orthographiques de 1990) de ne plus faire reposer l'accord sur la reconstruction de périphrases faisant ressortir le sens des éléments pris individuellement, et de mettre le morphème du pluriel à la fin du dernier terme, seulement lorsque l'ensemble est au pluriel (cf. *Module 4 : Grammaire d'accord*).

Ex. un *sèche-cheveu* et non, sous prétexte qu'« on sècherait plusieurs cheveux à la fois » ou qu'il y aurait « plus qu'un cheveu sur la tête à Mathieu », un *sèche-cheveux*. Mathieu pourrait d'ailleurs avoir **le cheveu gras** (singulier collectif)...

1.6.2 Le pronom

1.6.2.1 Identité

mode d'accès à l'extension :	direct
type de définition :	catégorielle (+ notionnelle)
prototype du fonctionnement :	noyau
mode de flexion :	(personne), (genre), (nombre), (fonction)

1.6.2.2 Les types de pronoms

Les seuls mots pouvant être étiquetés 'pronoms'⁴⁰ sont des pronoms qui ne sont pas issus d'un mécanisme de pronominalisation accidentelle. Ils sont donc des pronoms « purs » et ont un paradigme de formes propres.

On distingue les

- **Communs** :
 - De sens
 - locatifs (*en, y*)⁴¹,
 - positifs-négatifs (*quelqu'un, personne, quelque chose, rien*),
 - omnipersonnel (*on*).
 - En emploi
 - interrogatif-exclamatif, relatif (*qui, que, quoi, dont, où, lequel*).
- **Personnels** (exprimant une personne grammaticale) : personnes de la conjugaison et dérivés (*je, moi, me, m' / tu, toi, te, t' / elle, il, le, la, l', lui/nous /vous/elles, ils, eux, se, s'*).

⁴⁰ Le sens du mot « pronom » varie selon les grammairiens : 'mot mis à la place d'un nom' (mais quels noms remplaceraient *rien* ou *personne* ; de plus, les pronoms remplacent également des adjectifs (*Intelligente, elle l'est*), des verbes (*Respecter les règles, on est censé le faire*), des (sous-)phrases (*Qu'il viendra, je le pense*), ...) ; 'mot tenant lieu de nom', qui récupère *rien* et *personne*, ainsi que les emplois transposés – emplois quasi-nominaux – des adjectifs, verbes et des (sous-)phrases ; 'ébauche, préfiguration ou prototype de nom'. Pour éviter l'ambiguïté, certains préfèrent parler de *proforme*. Pour notre part, nous rapprochant de la deuxième acception, nous avons maintenu le terme « pronom », eu égard à son mode d'accès direct à l'extension, qui le rapproche du nom.

⁴¹ Il s'agit de parler ici du sens de base de ces pronoms : *en* marque au départ l'origine (*J'en viens*) ; *y* marque la situation ou la direction (*J'y suis ; J'y vais*). Il va de soi que des sens figurés se sont développés, qui paraissent parfois éloignés du sens de base (*J'en profite ; J'y pense*).

- **Déictiques** : *ce, cela*, [*celui/celle(s)/ceux + -ci/-là* ou une sous-phrase pronominale].

1.6.2.3 *La pronominalisation*

Considérant qu'un pronom est la forme condensée d'un nom ou d'un groupe déterminatif nominal, on a inclus abusivement beaucoup de mots dans la classe des pronoms. Ils ne sont que le résultat d'un mécanisme de pronominalisation⁴². L'effacement du substantif noyau laisse généralement inchangé ou modifié un autre mot de définition au moins catégorielle (adjectif en emploi quantifiant ou quantifiant-caractérisant), le cas échéant un caractérisant, ou encore un connecteur subordonnant.

Exemples :

1. J'ai deux robes : **une verte** et **une bleue**. **La première** est plus longue que **la seconde**. Mais je préfère quand même **les tiennes**.
2. J'ai quelques robes ; j'en ai **quelques-unes/plusieurs**.
3. La plupart de tes robes sont belles ; **la plupart** sont belles.
4. Chaque robe a un créateur ; **chacune** a un créateur.
5. L'histoire a connu bon nombre de grammairiens : **certains** étaient plus logiciens, **d'autres** plus structuralistes.
6. Je vote pour ce projet ; je vote **pour**.

⁴² Voir 1.3.4.2 *La pronominalisation*.

1.6.3 L'adjectif

1.6.3.1 Identité

mode d'accès à l'extension :	indirect
type de définition :	notionnelle et/ou catégorielle
prototype du fonctionnement :	déterminant (quantifiant et/ou caractérisant)
mode de flexion :	nombre, genre

1.6.3.2 Les types d'adjectifs

Cette classe est unifiée par l'accès indirect à l'extension. Se retrouvent donc sous la classe des adjectifs (= classe des mots « posés à côté du » nom) tous les anciens *déterminants*⁴³ et tous les anciens *adjectifs* (*qualificatifs*, ...).

La classe des adjectifs regroupe 5 sous-classes. À côté des adjectifs *communs*, par défaut, on dénombre 4 sous-classes de sens et d'emploi particuliers :

- **les adjectifs communs** : les adjectifs qui annoncent une quantité indéfinie, non précise, limitée à une zone de l'éventail entre zéro et la totalité (*aucun, nul, quelques, plusieurs, certains, divers, quel, lequel, ...*), les tournures du type « l'un ou l'autre X », « une espèce de X », « je ne sais quel X », « n'importe quel X », « cette andouille de X », ... ; ainsi que tous les adjectifs simples ou composés (un X *rouge*, les X *désordonnés*, une X *neuve*, un enfant *sourd-muet*, ...) ⁴⁴ que l'on considèrera comme des adjectifs de base, non plus spécifiquement qualifiables en tant que sous-classe, et donc *communs*.
- **les adjectifs bipolaires** : tous les anciens « articles » (renommés *adjectifs bipolaires* en tant qu'ils sont susceptibles de désigner chacun tant l'unité que la totalité des éléments de l'ensemble, soit les deux pôles de la tension unité-totalité).

⁴³ Les anciens articles définis, indéfinis et partitifs, ainsi que les déterminants numéraux, indéfinis, possessifs, démonstratifs... Ce terme « déterminant » est ici utilisé pour désigner les éléments fonctionnant par détermination.

⁴⁴ Seront rangés dans cette dernière catégorie, tous les anciens *adjectifs qualificatifs*, qui, à l'intérieur d'un GDN, fonctionnent essentiellement comme caractérisants (à l'exception des *numéraux ordinaux* et *personnels toniques*, rangés ci-dessous).

- **les adjectifs numériques** : les numéraux cardinaux (les dix commandements, *deux* arbres, ...) ainsi que les numéraux ordinaux (un *troisième* enfant, le livre *quatrième*, ...), qui donnent une indication précise de quantité ou de rang.
- **les adjectifs personnels** : les anciens « possessifs atones » *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, nos, votre, vos, leur, leurs* ; ainsi que les anciens « possessifs toniques » : une *mienne* cousine, un *tien* voisin, ... (devenus rares). On parle d'adjectifs « personnels » (toniques ou non) car ils établissent un rapport à la personne (*mon* général, *mon* train, *ma* femme, une *mienne* cousine, ...), et sont donc les seuls adjectifs à être fléchis en personne. Cette terminologie est préférable à l'appellation « possessif » qui suppose un rapport de possession. Lorsque je dis « J'ai raté *mon* train », je n'en suis nullement le propriétaire. De même, *ma* copine ne m'appartient pas.
- **les adjectifs déictiques** : les anciens « démonstratifs » *ce, cet, cette, ces* (+- *ci/-là*), *ledit, ladite, lesdits, lesdites*. On parle d'adjectifs « déictiques », parce qu'ils font référence au contexte. « *Cet* homme » est *l'homme que je montre* ou *l'homme dont j'ai parlé*.

1.6.3.3 *Les adjectifs en fonctionnement prototypique de déterminant*

Dans leur fonctionnement prototypique de déterminant⁴⁵, les adjectifs peuvent être scindés en trois sous-groupes, selon leur sous-fonctionnement : la quantification, la caractérisation ou la synergie des deux sous-fonctionnements.

- **les adjectifs en fonction de déterminants quantifiants**
- **les adjectifs en fonction de déterminants caractérisants**
- **les adjectifs en fonction de déterminants quantifiants-caractérisants**⁴⁶

⁴⁵ On trouve quand même des exemples d'adjectifs en fonctionnement prédicatif. Il s'agit essentiellement d'adjectifs en position de prédicat second (prédicat, en l'absence de verbe conjugué à un mode personnel, sur un terme de la phrase). Ex. : *Verte, cette banane n'est pas mûre*.

⁴⁶ On se reportera à la partie consacrée aux fonctions pour envisager les mots ou groupes de mots d'autres natures qu'adjectivale qui peuvent occuper des fonctions de déterminant quantifiant, déterminant caractérisant et déterminant quantifiant-caractérisant.

1.6.3.3.1 Les adjectifs en fonction de déterminants quantifiants

Ils donnent une indication de la quantité d'êtres ou d'objets du monde auxquels le mot support est effectivement appliqué.

En fonctionnement déterminatif, les adjectifs suivants quantifient :

- **les adjectifs bipolaires** : ces adjectifs sont susceptibles de pouvoir désigner chacun tant l'unité que la totalité des éléments de l'ensemble, soit les deux pôles de la tension unité-totalité, qui renvoie à la tension particulier-universel.

Ex. : *Un* enfant est toujours l'ouvrage de sa mère (= totalité par addition d'unités, universel) << *Un* enfant entra dans la pièce (= unité, particulier) ; *L'*enfant alla s'asseoir près de la fenêtre (= unité, particulier) >> *L'*enfant est l'avenir de l'Homme (= totalité, universel).

Unité



Totalité



Cette sous-classe comprend :

- la série « le » : *le, la, l', les*⁴⁷
- la série « un » : *un, une, des*
- la série « de » : *de, du, de la, de l'*
- Ø : *J'ai Ø peur ; rendre Ø justice*⁴⁸

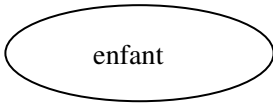
⁴⁷ On prendra soin de ne pas confondre, d'une part, *adjectif bipolaire* et, d'autre part, ce que l'on a appelé *article contracté* (connecteur subordonnant à + *le(s)* = **au(x)**) : *Pierre va au marché* ; connecteur subordonnant *de + le = du* : *Sarah vient du port*).

⁴⁸ Du latin au français se sont généralisés les adjectifs bipolaires. Cependant il reste des poches de résistance : dans des expressions figées (*rendre justice*), quand il n'apparaît pas nécessaire de quantifier, ou dans certaines fonctions, où une quantification apparaîtrait redondante (parce que déjà prise en charge par ailleurs) : *Albert II, Roi des belges* (l'ancienne 'apposition', ici 'prédicat second') ; *Pierre est médecin* (l'ancien 'attribut du sujet', ici 'déterminant du verbe en emploi copule') ; *Adieu, veaux, vaches, cochons, couvées*... (les énumérations).

L'opposition *le* >< *un*

La différence entre *le* (et dérivés) et *un* (et dérivés) tient à la place qu'occupe l'élément déterminé au sein d'un ensemble plus grand.

*L'*enfant

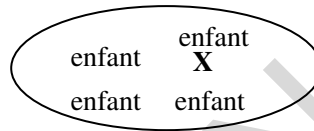


On sélectionne le seul élément d'un ensemble singleton. Cet élément recouvre donc la totalité de l'ensemble.



EXHAUSTIF⁵⁰

Un enfant



On extrait un élément d'un ensemble plus grand. Cet élément recouvre donc une partie de l'ensemble⁴⁹.



PARTITIF

⁴⁹ La lecture d'*un enfant* est toujours l'ouvrage de sa mère en tous les enfants (lecture exhaustive) résulte de la répétition jusqu'à épuisement de l'ensemble de l'opération qui consiste à prélever un élément d'un ensemble qui en contient plus d'un.

⁵⁰ On ne peut normalement pas combiner deux adjectifs qui quantifieraient un même support. La combinaison est néanmoins possible entre un adjectif bipolaire de type *les* et l'adjectif commun *quelques* ou un adjectif numéral cardinal (*quatre*). Dans *les quelques/quatre livres*, la quantification est d'abord partitive : on prend *quelques* ou *quatre livres* dans l'ensemble de départ qui en compte plus ; ensuite on déclare que l'on considère l'exhaustivité de ces *quelques/quatre livres* pour parler de la totalité d'entre eux.

L'opposition *un* >< *du*

Parmi les adjectifs bipolaires partitifs, on distingue encore les numératifs (ceux qui déterminent un nom que l'on peut compter : *une chaise, des chaises, ...*) des massifs (ceux qui déterminent un nom que l'on ne peut compter : *de la mayonnaise, de l'eau, ...*)⁵¹.

<i>une goutte</i>	><	<i>de l'eau</i>
(comptable ; on peut remplacer ce quantifiant par d'autres quantifiants <i>deux, quelques, ... gouttes</i>)		(non comptable)

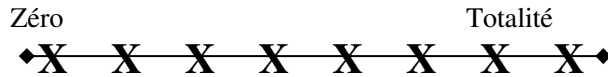
ADJECTIFS BIPOLAIRES		
EXHAUSTIFS	PARTITIFS	
	Numératifs	Massifs
<i>le, la, les, l'</i>	<i>un, une, des</i>	<i>du</i> ⁵² , <i>de la, de l'</i>

⁵¹ On peut également avoir une expression numérative d'un mot non comptable : *une eau, des eaux de marques différentes* ; et inversement, une expression massive d'un mot comptable : *il vend de la chaussette sur les marchés* (d'après Hervé Bazin).

⁵² L'adjectif bipolaire partitif *du* ne doit pas être confondu avec l'article contracté homophone.

Ex. : *Je mange du pain* (adjectif bipolaire partitif) >< *Je viens du port* (article contracté).

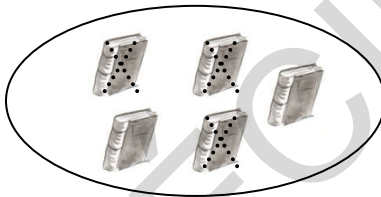
- **certains adjectifs communs**⁵³ : partitifs, à l'exception de *tous les*, ces adjectifs annoncent une quantité indéfinie, limitée à une zone de l'éventail entre zéro et la totalité.



Cette sous-classe comprend :

- des formes simples : *aucun(e)(s), chaque, nul(le), maint(e)(s), moult, tout(e)(s), quelques, plusieurs, ...*
- des formes composées « quantifieur (+ de) (+ le, la, les) : *beaucoup de, assez de, plus de, trop de, pas de*⁵⁴, *tous les, nombre de, quantité de, le plus clair de, le plus gros de, la plupart de, la majorité de, ...*

Quelques livres



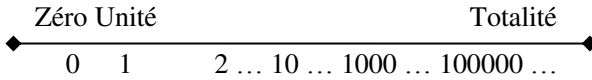
Ensemble des objets
« livres »

On en sélectionne une
quantité non précisée

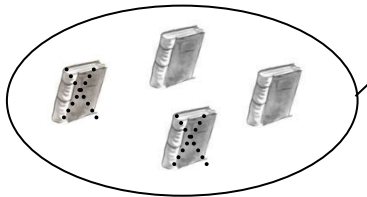
⁵³ Nous réservons la dénomination *commun* aux adjectifs qui quantifient et/ou caractérisent sans plus d'indication.

⁵⁴ Dans ces cinq premiers exemples, le *de* est en fait un adjectif bipolaire partitif qui quantifie son support et *beaucoup, assez, plus, trop, pas*, sont des adverbes qui quantifient partitivement la relation entre ce quantifiant *de* et son support. On observe le même phénomène avec *tous* et le pendant exhaustif *les* dans *tous les* : *tous* est dans ce cas un adverbe qui quantifie, pour en marquer l'exhaustivité, la relation entre le quantifiant *les* et son support dans *tous les hommes*.

- **certaines adjectifs numériques** : partitifs, les numéraux cardinaux, antéposés au nom (les *dix* commandements, *deux* arbres, ...), donnent une indication précise de la quantité d'objets sélectionnés.



Deux livres

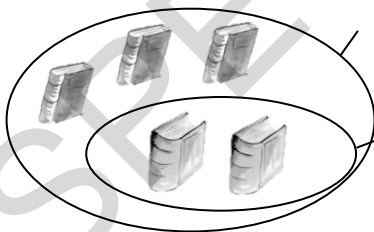


Ensemble des objets
« livres »
On en sélectionne une
quantité numériquement
précise

1.6.3.3.2 Les adjectifs en fonction de déterminants caractérisants

Ils déterminent le mot support en en réduisant l'extension. Ils le caractérisent.

Gros livres



Ensemble des objets « livres »

Sous-ensemble des objets
« gros livres »

En fonctionnement déterminatif, les adjectifs suivants caractérisent :

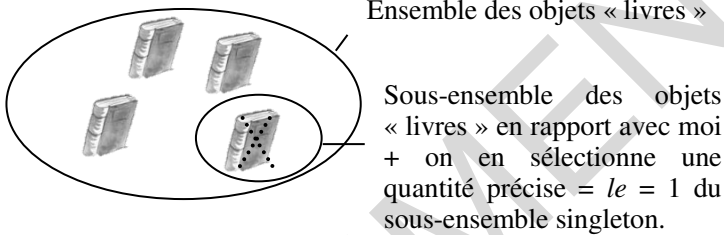
- **certaines adjectifs communs** : les adjectifs simples ou composés qui énoncent une qualité (un X *rouge*, les X *désordonnés*, une X *neuve*, un enfant *sourd-muet*, ...).
- **certaines adjectifs numériques** : les numéraux ordinaux antéposés et postposés (un *troisième* enfant, le livre *quatrième*, ...), auxquels s'ajoutent les numéraux cardinaux postposés au nom en emploi ordinal (Louis *XIV*, Acte *III* scène 2, ...).

- **certains adjectifs personnels** : les adjectifs personnels toniques (une *mienn*e cousine, un *tien* voisin, ... (devenus rares)).

1.6.3.3.3 Les adjectifs en fonction de déterminants quantifiants-caractérisants

Ils donnent une indication de quantité et réduisent l'extension du nom auquel ils se rapportent.

Mon livre = le livre en rapport avec moi



En fonctionnement déterminatif, les adjectifs suivants quantifient et caractérisent :

- **certains adjectifs communs** : les adjectifs qui à la fois quantifient et énoncent une qualité indéterminée, *tel*, *certain*s, *différent*s, *divers*, (*telles/certaines/différentes/diverses personnes sont venues*), *autre*, *même*, (*autre/même chose*)⁵⁵, *quel* (en emploi interrogatif ou exclamatif), *lequel* (en emploi relatif), les tournures du type « *l'un et/ou l'autre X* », « *une espèce de X* », « *une sorte de X* », « *je ne sais quel X* », « *n'importe quel X* », « *cette andouille de X* », ...
- **certain**s adjectifs personnels : les personnels atones, *mon*, *ma*, *mes*, *ton*, *ta*, *tes*, *son*, *sa*, *ses*, *notre*, *nos*, *votre*, *vos*, *leur*, *leurs*.
- **les adjectifs déictiques** : *ce*, *cet*, *cette*, *ces* (+ *-ci/-là*), *ledit*, *ladite*, *lesdits*, *lesdites*.

⁵⁵ S'ils sont précédés d'un déterminant quantifiant, ces adjectifs communs ont un fonctionnement de caractérisant : *une telle décision*, *une différente manière de voir*, *une autre/même chose*, ...

1.6.4 Le verbe

1.6.4.1 Identité

mode d'accès à l'extension :	indirect
type de définition :	notionnelle
prototype du fonctionnement :	prédicatif
mode de flexion :	mode, temps, aspect, personne, nombre, (genre)

1.6.4.2 Les types ou emplois des verbes

Il est nécessaire d'éviter les cloisonnements « par essence » (transitif, copule, unipersonnel) que l'usage dément ou démentira à mesure de l'évolution de la langue. Il faut envisager des cadres plus souples et parler *d'emploi*. Ainsi, le verbe *tomber* peut connaître des emplois intransitif (*Pierre tombe*, 'il chute'), transitif (*Pierre tombe la veste*, 'il l'enlève') ou unipersonnel (*Il tombe des cordes*, 'il pleut'), sans compter l'emploi de *Il tombe amoureux*⁵⁶.

Nous rappelons ici l'importance de traiter les extraits de productions langagières *en discours* et non dans un absolu de langue qui étiquette une fois pour toutes un item hors contexte.

Les emplois du verbe seront ici répartis selon

- leur transitivité,
- leur rapport à la charge lexicale,
- leur rapport à la personne grammaticale du noyau de la phrase.

⁵⁶ Où *amoureux* est dans un premier temps considéré plutôt comme un prédicat second détaché du noyau de phrase (il s'accorde avec lui) que comme un déterminant du verbe *tomber* qui n'a à priori pas de déterminant. Cependant, le verbe *tomber*, vu l'affaiblissement de son sens, s'apparente de plus en plus à un verbe support, quasi copule. *Amoureux* peut dans ce cas devenir quasiment un déterminant de verbe en emploi copule. La langue bouge, les emplois de verbes qui se lexicalisent également. Dès lors, l'analyse elle-même doit pouvoir en rendre compte.

1.6.4.2.1 La transitivité⁵⁷

Le verbe est catégorisé selon qu'il est construit avec ou sans déterminant, et dans le premier cas, selon le type de déterminant avec lequel il est construit (avec ou sans connecteur subordonnant⁵⁸). On trouvera par exemple des verbes dits en emploi :

- **transitif (direct, indirect)**

Le verbe est construit avec un déterminant (direct ou indirect).

Ex. : *Pierre lit un livre ; Pierre pense à son livre.*

Certains verbes peuvent être employés dans des constructions où l'on peut identifier deux types de déterminants : un déterminant du verbe (1) et un déterminant de la relation entre le verbe et son déterminant (2). On parle dans ces cas de verbes en emploi doublement transitif ou bitransitif.

Ex. : *Pierre offre des fleurs (1) à Sarah (2) ; Sarah dérive cet emploi (1) d'un autre plus ancien (2) ; Pierre tient ça (1) de son père (2).*

- **Intransitif**

Le verbe est construit sans déterminant (*Pierre part*). L'emploi intransitif d'un verbe qui peut par ailleurs se construire transitivement est susceptible d'altérer le sens du verbe.

Ex. : *Pierre boit un verre* (= 'Pierre a soif') << *Pierre boit Ø* (= 'Pierre boit un verre pour le moment, dans la situation présente' ou 'Pierre est alcoolique', l'absence de déterminant marquant dans cette deuxième interprétation une disposition générale de Pierre à boire. Il faut s'en remettre au contexte pour trancher entre les deux lectures, situationnelle ou dispositionnelle⁵⁹).

⁵⁷ Voir 2.4.2.1.1.1.3 Déterminants du verbe / du noyau du groupe déterminatif verbal.

⁵⁸ Il existe également des déterminants indirects construits sans connecteur subordonnant, lorsqu'ils se trouvent sous la forme pronominale (*me, te, se, lui, leur, en...*). Toutefois, si ce déterminant est dépronominalisé ou présent sous la forme tonique (*à moi, à toi...*), un groupe déterminatif connectif réapparaît (*lui → à Pierre/lui, en → de Sarah...*).

⁵⁹ Le déterminant zéro (Ø) d'un verbe pourra en fait recouvrir trois lectures différentes que le contexte ou la connaissance du lexique se chargeront de distinguer : la situationnelle et la dispositionnelle, d'une part, pour les verbes d'emplois d'habitude transitifs ; et la lecture absolue, d'autre part, pour les verbes d'emplois d'habitude intransitifs (*Il part*).

1.6.4.2.2 Le rôle du verbe et la charge lexicale

Le verbe est catégorisé selon le rôle qu'il joue au sein du prédicat et la charge lexicale qu'il porte. Il est nécessairement au moins porteur des indications de mode, de temps et d'aspect, et permet ainsi au groupe déterminatif dont il est le noyau de fonctionner comme prédicat. Il est en outre susceptible de porter un sens plus ou moins marqué. Le verbe peut être :

- **plein** → *support et pleinement lexical*

Le verbe est pleinement porteur de sens

Ex. : Sarah **chante** ; Pierre **appelle** son chien ; Je **pense** donc je **suis** (dans le sens d'exister).

- **support** → *pleinement support et peu lexical*

Le verbe est partiellement désémantisé. Il est surtout porteur des indications de mode, de temps et d'aspect, afin de permettre au groupe dont il est le noyau de fonctionner comme prédicat. De la sorte, il sert de support au déterminant qui le suit et qui porte la part la plus importante de la charge sémantique du prédicat.

Ex. : Sarah **a** peur ; Pierre **prend** la fuite

Cas particulier du verbe support : le verbe en emploi **copule**
→ *support, peu lexical et pleinement lien (grammatical).*

Le verbe en emploi copule est, comme les autres verbes supports, peu porteur de sens. Il constitue essentiellement le lien entre le déterminant du verbe et le noyau de phrase avec lequel celui-ci s'accorde lorsqu'il est de nature adjectivale.

Le déterminant de ce verbe est généralement pronominalisable à l'aide de la forme neutre du pronom dit objet (*le, l'*).

Ex. : Je **suis** sage (*Je le suis*) ; Elle **devient** grande (*Elle le devient*)...

- **coverbe** → *support de composition verbale, peu lexical*

Le coverbe est un verbe qui permet à un autre verbe (dont la forme sera infinitive ou participe) d'être conjugué. Contrairement à ce que nous avons vu pour le verbe support où le segment qui le suit est un terme de phrase (déterminant de ce verbe), le verbe que le coverbe permet de conjuguer n'en est

pas le déterminant. La tradition grammaticale privilégie *être* et *avoir* (appelés « auxiliaires ») à cause du paradigme des formes (sur)composées de la conjugaison, mais ce type d'emploi s'étend à d'autres formes (*venir de, aller, ... + infinitif*).

Ex. : *Sarah a mangé sa soupe ; Pierre est allé au football ; Pierre va partir ; Sarah vient de partir.*

Dans les exemples ci-dessus, les participes et les infinitifs ne sont pas déterminants de verbe. Ils font partie de la forme verbale.

1.6.4.2.3 La personne

Le verbe est catégorisé selon qu'il se conjugue, aux modes personnels, à une ou plusieurs personnes :

- **personnel**

Le verbe est conjugable à plusieurs personnes.

Ex. : *Je/Il noue des cordes.*

- **unipersonnel**

Le verbe est conjugué à la seule 3^e personne du singulier.

Ex. : *Il pleut des cordes*⁶⁰.

Ce pronom *Il* qui régit l'accord du verbe n'est en fait que la matérialisation de la personne anciennement incluse dans la forme verbale, que d'aucuns appellent par ailleurs *personne d'univers*. Dans cette tournure, on ne parle pas de *Il*, qui occupe la fonction de noyau de phrase ; on parle *des cordes*. Il apparaît donc évident que ce dont on parle, ce dont on affirme ou nie quelque chose, le thème (Voir 2.2.1 *Thème et rhème*), n'occupe pas, dans le formatage syntaxique, la position de noyau de phrase, ce qui est une spécificité par rapport aux autres voix (Voir 2.2.2 *La voix*). Le véritable thème (*des cordes*) est relégué en position syntaxique de déterminant du verbe.

Les catégories d'emplois sont cumulables entre elles, mais pas à l'intérieur d'une même catégorie (il ne peut y avoir de verbe à la fois en emploi transitif et intransitif).

⁶⁰ Dans l'exemple *Les coups pleuvent, pleuvoir* se retrouve en emploi personnel.

Entre catégories, toutes les combinaisons sont possibles⁶¹. On peut trouver des verbes

- transitif + copule + unipersonnel → *Il est utile d'étudier.*
- intransitif + plein + unipersonnel → *Il neige.*
- transitif + support + personnel → *Vous avez mal aux dents.*

SPÉCIMEN

⁶¹ Tout semble possible, si ce n'est qu'à première vue, on ne peut trouver un verbe qui soit intransitif et copule ou support. En effet, un verbe en emploi copule ou support n'assume rien d'autre qu'un rôle grammatical et sa présence est justement due à la nécessité de créer un prédicat complet, qui puisse porter l'information principale du rhème : le déterminant du verbe.

1.6.4.2.4 Récapitulatif : les différents emplois du verbe en discours

CRITÈRES DE CLASSEMENT										
Transitivité				Rôle et charge sémantique du verbe				Personne		
Transitif			Intransitif	Plein	Support		Coverbe	Personnel	Unipersonnel	
Direct	Indirect	Bitransitif			Non copule	Copule				
Glose explicative	Est construit avec un déterminant direct (pris en charge notamment par un GDN)	Est construit avec un déterminant indirect (pris en charge notamment par un GDC. ⁶²)	Est construit avec un déterminant de verbe et un déterminant de la relation [Déterminant-Noyau GDV]	Est construit sans déterminant	Porte une information sémantique significative	Sert de support en mode, temps et aspect. Est partiellement désémantisé	Sert de support en mode, temps et aspect. Est un lien entre le noyau de la phrase et le dét. du verbe (notamment pour l'accord)	Sert de support de composition verbale. Est peu lexical	Peut être conjugué à plusieurs personnes grammaticales	N'est conjugué qu'à la 3 ^e pers. sing. selon un noyau de phrase (<i>il</i>), qui ne correspond pas au thème (<i>des cordes</i>)
Exemples d'emplois	<i>Pierre boit</i> [un jus de pomme]	<i>Pierre pense</i> [à Sarah]	<i>Pierre tient</i> [ça] [de son père]	<i>Pierre part</i> <i>Pierre boit</i> <i>Pierre pense</i>	<i>Sarah chante</i> <i>Pierre lit</i> [une histoire]	<i>Il prend</i> [la fuite] <i>Sarah a</i> [peur]	<i>Sarah est</i> [belle] <i>Sarah devient</i> [agressive]	<i>Pierre a</i> [mangé] sa pomme. <i>Pierre va</i> [partir]	<i>Il noue</i> [des cordes] <i>La pluie tombe</i>	<i>Il pleut</i> [des cordes] <i>Il faut</i> [partir] <i>Il neige</i>

⁶² ou un pronom ou une sous-phrase. Voir 1.6.4.2.1 La transitivité.

1.6.5 L'adverbe

1.6.5.1 Identité

mode d'accès à l'extension :	doublement indirect
type de définition :	notionnelle
prototype du fonctionnement :	déterminant ou prédicat second
mode de flexion :	/

1.6.5.2 Les types d'adverbes

Dans leur fonction de déterminants, on peut considérer deux grands pôles⁶³ dans les adverbes

- **adverbes plutôt quantifiants**
- **adverbes plutôt caractérisants**

- **Les adverbes plutôt quantifiants indiquant notamment**
 - **la quantité, l'intensité et la comparaison :**
si, beaucoup, très, trop, moins, plus, assez, tellement, peu, peu ou prou, fort, guère, presque, aussi, autant, tant, davantage, environ, pas mal, tout à fait, tout (tout beau), que (que vous êtes jolie), ne pas, ...
 - **la quantification d'arguments :**
même, surtout, seulement, ...
 - **la fréquence :**
souvent, parfois, jamais, toujours, longtemps, ne pas/ jamais/plus, ...
- **Les adverbes plutôt caractérisants, notamment**
 - Adverbes en -ment (issus des adjectifs caractérisants) : *gentiment, bruyamment, alphabétiquement, vaillamment, ...*⁶⁴ ;

⁶³ De nombreux adverbes sont également employés, à l'instar des connecteurs, comme ligateurs (*alors, après, ensuite, depuis, puis, ...*).

⁶⁴ Voir Module 4 : *Grammaire d'accord* sur la formation des adverbes en -ment. Certains adverbes en -ment voient leur signification parfois glisser de la caractérisation à la quantification pour marquer l'intensité : *vachement, franchement, carrément, gravement...*

- Locutions adverbiales : *à tort, à propos, ci-contre/dessus/dessous, ... ; au-dedans/dehors/dessus, ... là-contre/ dedans/dessus/bas, ... ; en arrière/avant, ... ; quelque part, ...*
- *bien, mal, mieux, bon, bas, haut, cher, plutôt, quasi, ainsi, vite, volontiers, jadis, autrefois, demain, soudain, naguère, désormais, avant, avant-hier, où, ailleurs, autour, arrière, ici, là, çà et là, dessus, dessous, contre, derrière, devant, loin, dedans, dehors, longtemps (durée), partout, ...*

Dans leur fonction de prédicats, on peut considérer :

- **Les adverbess modaux**, qui évaluent la probabilité de l'énoncé :
certainement, assurément, certes, apparemment, sans doute, probablement, ...
- **Les adverbess évaluatifs** :
heureusement, curieusement, ...

1.6.6 Le connecteur

1.6.6.1 Identité

mode d'accès à l'extension :	doublement indirect
type de définition :	catégorielle (+ notionnelle)
prototype du fonctionnement :	ligateur (+ enchâsseur) (+ subordinateur)
mode de flexion :	relation

1.6.6.2 Les types de connecteurs

On peut observer différents types de connecteurs : on sépare traditionnellement préposition et conjonction (de coordination et de subordination). La délimitation n'en est pas toujours claire, d'autant que d'autres termes (adverbes de liaison, par exemple) peuvent également remplir le rôle de connexion. Nous différencierons les connecteurs sur la base de leur mode de fonctionnement. Nous considérons ici trois modes de fonctionnement principaux (la ligature, la subordination et l'enchâssement).

Les connecteurs combinent ou non ces modes de fonctionnement. C'est par les combinaisons potentielles de ces trois modes que se distinguent les connecteurs traditionnellement classés.

Par ailleurs, les connecteurs subordonnants et enchâssants permettent à une structure qui à priori ne peut pas fonctionner dans un emploi particulier (par exemple, le groupe déterminatif nominal *ma mère* ne peut fonctionner comme l'adjectif *maternel* : * *le château ma mère*), d'être employé comme tel (*le château de ma mère*). On appelle ce mécanisme la transposition. Ces connecteurs sont donc également vus comme *transposeurs*.

D'autres mots, appartenant à d'autres classes, peuvent également fonctionner comme le font les connecteurs. Nous les considérerons comme des connecteurs secondaires.

1.6.6.2.1 Le connecteur coordonnant (anciennement conjonction de coordination)

Le connecteur coordonnant est simple ligateur non hiérarchisant. Il relie des éléments pour leur permettre d'occuper la même fonction, placés sur le même plan syntaxique. Cela peut être des structures intégratives de différents types (du mot à la phrase (GP1), en passant par les groupes déterminatifs, les groupes prédicatifs seconds (GP2) ou les sous-phrases

(GP1'), dont aucune n'est subordonnée à l'autre. Ce connecteur matérialise la relation qui unit les deux structures intégratives.

Liste des connecteurs coordonnants :

Les traditionnels *mais, ou, et, or, ni, car* ('Mais où est Ornica ?'⁶⁵) restent les marqueurs de la coordination.

1.6.6.2.2 Le connecteur subordonnant (anciennement préposition)

Le connecteur subordonnant est ligateur et subordonneur. Il établit un lien entre le segment d'après (un groupe sans verbe conjugué à un mode personnel, c'est-à-dire à l'indicatif ou au subjonctif⁶⁶) et celui d'avant (terme ou relation). Il rend donc possible la mise en relation de ces deux segments. En outre, il forme avec le second segment un groupe déterminatif connectif (GDC) dont il est le noyau. Il permet à celui-ci de fonctionner comme déterminant ou prédicat 2 du premier. En d'autres termes, le connecteur subordonnant rapporte à un support (terme ou relation) un groupe sans verbe conjugué à un mode personnel.

Dans l'exemple *le château [de ma mère]*, le connecteur subordonnant *de* permet au groupe déterminatif nominal *ma mère* de fonctionner comme déterminant caractérisant de *château*. Le connecteur subordonnant est vu comme un subordonneur dans la mesure où il

⁶⁵ *Donc* a longtemps été considéré comme une conjonction de coordination. Cependant, 1°) il est combinable avec un autre connecteur coordonnant, ce qui ne devrait pas être possible (*or donc* vs. **et mais*) et 2°) il n'est pas figé à l'initiale de la deuxième séquence ; il est déplaçable à l'intérieur de celle-ci et joue le rôle de déterminant de relation ; *Il a beaucoup travaillé ; il a donc réussi. Donc* est ligateur et foncteur. Il est donc reversé dans la classe des adverbes de liaison. En outre, *or* est encore très fortement ressenti lui aussi comme un adverbe. Enfin, l'indexation de *car* aux coordonnants ne va pas de soi. On trouve en effet des emplois fort proches de l'enchaissant *parce que*, par exemple avec une focalisation, impossible avec des termes coordonnants : *C'est car il est plus vieux qu'elle le quitte*. On remarque dès lors que la constitution en classe des coordonnants est de plus en plus artificielle. Cela confirme la pertinence d'un classement des occurrences par emplois factorisés.

⁶⁶ On a l'habitude de dire que le connecteur subordonnant a comme déterminant un groupe déterminatif nominal (GDN) alors que le connecteur enchaissant introduirait une sous-phrasé (GP1'). Cependant, on trouve des exemples comme *il faut l'avoir terminé pour dans deux jours / pour demain* ou encore *Avec Marc pour guide, on ne se perdra jamais*. Dans ces cas, le déterminant du connecteur subordonnant est soit un autre groupe déterminatif connectif (GDC), soit un groupe déterminatif adverbial (GDA_{adv.}), soit encore un groupe prédicatif second (GP2). Le point commun entre tous les déterminants du noyau du groupe déterminatif connectif est, en fait, qu'ils sont dépourvus de verbe conjugué à un mode personnel.

marque le lien de dépendance entre un apport (le subordonné) et son support de signification.

Par ailleurs, le connecteur subordonnant est vu comme un transposeur dans la mesure où il permet à une structure (un groupe déterminatif nominal *ma mère*) qui à priori ne peut pas fonctionner dans un emploi adjectival de caractérisant (comme l'adjectif *maternel*), d'être employé comme tel.

Liste des connecteurs subordonnants :

Formes simples : *à, de, dans, par, pour, en, vers, chez, avec, sans, sous, sur, devant, contre, entre, hors, hormis, selon, concernant, durant, pendant, genre, point de vue, côté, ...*

Formes composées (notamment en « X + de ») : *en face de, face à, à côté de, loin de, proche de, près de, en dessous de, hors de, à cause de, pour ce qui concerne, à travers, d'après, par-dessus, par-dessous, ...*

1.6.6.2.3 Le connecteur enchâssant (anciennement conjonction de subordination)

Le connecteur enchâssant est toujours ligateur et enchâsseur et souvent subordonneur. Il relie (ligateur) en les hiérarchisant des éléments phrastiques. Il intègre une sous-phrase dans la phrase matrice (enchâsseur). Ce connecteur instaure également un rapport de hiérarchie entre la phrase matrice, hiérarchiquement supérieure, et la sous-phrase enchâssée, hiérarchiquement inférieure. Il peut également marquer le lien de subordination entre la sous-phrase qu'il enchâsse (et qui serait dès lors apport et subordonné) et son support. Dans *Je ferai cela quand tu reviendras*, le connecteur enchâssant *quand* est également subordonneur vu qu'il marque la relation de dépendance entre la sous-phrase apport et son support dans la phrase matrice. Mais si la sous-phrase est noyau de phrase (*Qu'il parte me désespère*), elle ne sera pas apport, mais support ; elle ne sera donc pas subordonnée et le connecteur ne sera dès lors pas subordonneur.

Le connecteur enchâssant permet, par ailleurs, à une sous-phrase de fonctionner comme un groupe déterminatif nominal, capable d'endosser une fonction, comme celle de déterminant du verbe dans *Je pense que tu viendras demain*. *Que* transpose ici la sous-phrase en groupe déterminatif nominal : il est donc également transposeur.

Liste des connecteurs enchâssants :

- Formes simples : *que, comme, lorsque, quand, quoique, si, puisque, ...*

- Formes composées (X + que) : *parce que, alors que, avant que, après que, à condition que, afin que, pour que, tandis que, bien que, étant donné que, jusqu'à ce que, ...*

On observe une dissymétrie entre les différents types de connecteurs primaires. En effet, les connecteurs coordonnants relient, sans rapport ni de hiérarchie ni de dépendance, des séquences phrastiques ou non. Les connecteurs subordonnants relient, eux, des séquences non phrastiques, avec expression d'un rapport de dépendance, lié à la relation apport-support décrite. Les connecteurs enchâssants, enfin, relient des séquences (sous-)phrastiques avec expression d'un rapport de hiérarchie du fait de l'enchâssement d'une sous-phrase dans une phrase matrice, sans nécessairement qu'il soit question de dépendance (une sous-phrase noyau de phrase ne dépend de rien : ***Que tu partes implique une réorganisation de l'équipe***).

En synthèse :

	Exemple	ligateur	subordonateur	enchâsseur
Connecteur coordonnant	<i>Partir et revenir</i>	X		
Connecteur subordonnant	<i>Je pars à la mer</i> ⁶⁷	X	X	
Connecteur enchâssant	<i>Je pars parce que je m'ennuie</i> ⁶⁸	X	(X)	X

1.6.6.2.4 Les connecteurs secondaires

Les *pronoms communs d'emploi relatif* et les *adverbes de liaison*, par exemple, peuvent également, à côté du fonctionnement propre à leur classe, fonctionner comme le font les connecteurs. Ils se distinguent des autres connecteurs par le fait qu'ils exercent une fonction dans la séquence qu'ils introduisent. Le pronom relatif, quant à lui, a la

⁶⁷ Dans certains cas, par exemple *J'essaie de partir*, le connecteur subordonnant peut apparaître plus transposeur que ligateur : il permet de faire fonctionner un verbe comme déterminant direct d'un autre verbe, fonction généralement occupée par un groupe déterminatif nominal. Si l'on avait un GDN, il serait dans ce cas construit directement : *J'essaie une autre tactique*.

⁶⁸ Dans certains cas, par exemple *Je veux que tu partes*, le connecteur enchâssant peut apparaître plus et enchâsseur, subordonnant et transposeur que ligateur : il permet de faire fonctionner un verbe comme déterminant direct d'un autre verbe, fonction généralement occupée par un groupe déterminatif nominal. Si l'on avait un GDN, il serait dans ce cas construit directement : *Je veux sa démission*.

particularité supplémentaire de reprendre un terme de la phrase appelé « antécédent » (présent ou non). On peut donc ajouter deux modes de fonctionnement pour ces connecteurs secondaires :

- **la représentation** : mécanisme par lequel un terme en reprend un autre.
- **la fonction** : le connecteur exerce une fonction au sein de la séquence introduite.

On distingue trois classes de connecteurs secondaires : des connecteurs pronominaux, adjectivaux et adverbiaux.

1.6.6.2.4.1 Le connecteur pronominal

Le pronom commun d'emploi relatif, en tant que pronom, reprend en général⁶⁹ le terme qui lui est antécédent ; il est donc représentant. Il permet d'intégrer une sous-phrase dans la phrase matrice ; il est donc connecteur ligateur et enchâsseur. Cette sous-phrase est généralement un apport à un support nominal ou pronominal ; le connecteur est donc subordinateur. Enfin, le pronom relatif exerce une fonction dans la sous-phrase qu'il introduit ; il est donc foncteur. La sous-phrase introduite joue généralement le rôle de déterminant d'un noyau de groupe déterminatif nominal ou pronominal ou de prédicat second d'un groupe déterminatif nominal ou pronominal, comme le ferait un adjectif ; le pronom relatif est donc également transposeur.

Ex. : *L'homme **qui** traverse la rue porte un chapeau vert.*

Le connecteur pronominal *qui* reprend l'antécédent *homme* (représentant) ; il enchâsse la sous-phrase *qui traverse la rue* dans la phrase matrice (ligateur et enchâsseur), la fait fonctionner comme apport-déterminant du nom *homme* (subordinateur et transposeur) ; il exerce la fonction de noyau dans la sous-phrase (foncteur).

On trouve également des connecteurs pronominaux qui introduisent des sous-phrases d'interrogation indirecte : *Je me demande **qui** viendra*

⁶⁹ On rencontre des cas où le connecteur pronominal n'a pas d'antécédent (*Qui dort dine*). Dans ce cas, le connecteur reste ligateur, enchâsseur et transposeur (il relie la sous-phrase à la matrice et la fait fonctionner comme un GD) ; il est foncteur (noyau de la sous-phrase, ici). Il est enfin toujours représentant, mais pas d'un terme de la phrase. Il représente l'ensemble des personnes (sens général) qui ont la qualité décrite dans la sous-phrase. Certains parlent même de nominalisation de la sous-phrase (la sous-phrase pronominale équivaldrait à un nom). D'autres préfèrent considérer que la sous-phrase reste déterminant (caractérisant) d'un noyau dont la position est non saturée (∅).

demain. Ces connecteurs ont le même profil fonctionnel que les autres connecteurs pronominaux, si ce n'est que, dans ce cas, ils ne reprennent pas un antécédent et dès lors ne sont pas représentants.

Liste des connecteurs pronominaux :

(Connecteur subordonnant +) *qui, que*, (connecteur subordonnant +) *quoi, dont, où*, (connecteur subordonnant +) *lequell/laquelle/lesquel(le)s, duquell/de laquelle/desquel(le)s, auquell/à laquelle/auxquel(le)s, ...*

1.6.6.2.4.2 Le connecteur adjectival

On trouve quelques rares connecteurs adjectivaux, dans certains cas spécifiques : comme introducteurs de sous-phrases relatives, interrogatives indirectes ou corrélatives.

En emploi relatif, l'adjectif renvoie en général au terme qui lui est antécédent et dont il détermine la reprise ; il est donc représentant. Il permet d'intégrer une sous-phrase dans la phrase matrice ; il est donc connecteur ligateur et enchâsseur. Cette sous-phrase joue généralement le rôle de déterminant d'un noyau de groupe déterminatif nominal ou de prédicat second d'un groupe déterminatif nominal, comme le ferait un autre adjectif ; l'adjectif est donc subordonneur et transposeur. Enfin, cet adjectif exerce une fonction dans la sous-phrase qu'il introduit (il détermine son support, qui le suit) ; il est donc foncteur.

Ex. : *J'ai rencontré un homme intéressant, **lequel** homme s'est révélé un criminel notoire.*

On trouve également des connecteurs adjectivaux qui introduisent des sous-phrases d'interrogation indirecte : *Je me demande **quelles** personnes viendront demain*. Ces connecteurs ont le même profil fonctionnel que les connecteurs adjectivaux précédents, si ce n'est que, dans ce cas, ils ne renvoient pas à un antécédent et dès lors ne sont pas représentants.

Les connecteurs adjectivaux se retrouvent encore dans des structures corrélatives⁷⁰. Ils figurent à l'initiale des deux séquences qu'ils relient ; ils sont ligateurs. Ils occupent une fonction dans la phrase dans laquelle ils se

⁷⁰ Les structures corrélatives isomorphes posent des problèmes d'analyse aux grammairiens, qui hésitent à considérer *plus* ou *moins* comme des ligateurs et qui peinent à trancher entre un fonctionnement subordonnant (la première séquence dépendant de la seconde et lui servant de cadre) et coordonnant (les deux séquences, indépendantes, ayant la même fonction phrastique, tout en étant corrélatives). Nous penchons pour la solution subordonnante.

trouvent ; ils sont foncteurs. Si l'on considère la première séquence comme une sous-phrase subordonnée, le connecteur sera également subordonateur et enchâsseur. Si l'on considère les deux séquences comme étant coordonnées, le connecteur ne sera pas subordonateur, mais pourrait rester enchâsseur. L'analyse n'est pas aujourd'hui tranchée entre les grammairiens.

Ex. : **Tel** père, **tel** fils.

L'adjectif *tel* relie deux séquences à l'initiale desquelles il se trouve (ligateur). Il joue le rôle de déterminant du nom dans les deux séquences (foncteur). En tant que déterminant, il trouve dans la phrase un support nominal avec lequel il va s'accorder (cas rare d'un connecteur qui varie). La première occurrence de *tel* pourrait être subordonateur et enchâsseur et, partant, devenir transposeur. La seconde pourrait être représentant et reprendre l'idée de qualité contenue dans la première, le parallélisme des structures induisant une interprétation proportionnelle.

Liste des connecteurs adjectivaux :

Lequell/laquelle/lesquel(le)s, duquell/de laquelle/desquel(le)s, auquell/à laquelle/auxquel(le)s, ... + nom

(Connecteur subordonnant +) quel(s)/quelle(s) + nom

Tel(le)(s) + nom ... tel(le)(s) + nom ...

1.6.6.2.4.3 Le connecteur adverbial

Les adverbes déterminants de relation exercent une fonction dans la séquence dans laquelle ils se trouvent ; ils sont donc foncteurs. Lorsqu'en outre, ils connectent la séquence dans laquelle ils se trouvent à celle qui précède, ils jouent également un rôle secondaire de connexion ; ils sont donc ligateurs. On les appelle en général *adverbes de liaison*.

Ex. : *Il a mangé à midi. Ensuite, il a fait une sieste.*

Le temps était au beau fixe. Brusquement, un éclair lézarda l'azur.

Les connecteurs adverbiaux *ensuite* et *brusquement* déterminent la relation prédicative (foncteur). Ils connectent en outre la phrase dans laquelle ils se trouvent à celle qui précède (ligateur).

On trouve également des connecteurs adverbiaux qui introduisent des sous-phrases d'interrogation indirecte : *Je me demande combien viendront demain*. Ces connecteurs ont le même profil fonctionnel que les autres connecteurs adverbiaux, si ce n'est que, dans ce cas, ils enchâssent la sous-phrase dans la phrase matrice et la transposent en terme de phrase,

ici apport-déterminant du verbe : ils sont dès lors subordonateurs, enchâsseurs et transposeurs.

Les connecteurs adverbiaux se retrouvent encore dans des structures corrélatives. Ils figurent à l'initiale des deux séquences qu'ils relient ; ils sont ligateurs. Ils occupent une fonction dans la phrase dans laquelle ils se trouvent ; ils sont foncteurs. Si l'on considère la première séquence comme une sous-phrase subordonnée, le connecteur sera également subordonateur et enchâsseur. Si l'on considère les deux séquences comme étant coordonnées, le connecteur ne sera pas subordonateur, mais pourrait rester enchâsseur. L'analyse n'est pas aujourd'hui tranchée entre les grammairiens.

Ex. : **Plus** il travaille, **plus** il réussit.

L'adverbe *plus* relie deux séquences à l'initiale desquelles il se trouve (ligateur). Il joue le rôle de déterminant de la relation prédicative dans les deux phrases (foncteur). La première occurrence de *plus* pourrait être subordonateur et enchâsseur et, partant, devenir transposeur. La seconde pourrait être représentant et reprendre l'idée de mouvement contenue dans la première, le parallélisme des structures induisant une interprétation (directement ou inversement) proportionnelle (avec *plus/moins ... plus/moins*) ou alternative (avec *tantôt ... tantôt*).

Liste des connecteurs adverbiaux :

Cependant, ensuite, puis, brusquement, soudain, en outre, néanmoins, nonobstant, c'est pourquoi, donc, en effet, d'ailleurs, primolsecundo, ...

Combien, comment, pourquoi, où, ...

Plus ... plus, moins ... moins, autant ... autant, ...

La langue évolue, et les connecteurs également. Certains d'entre eux se spécialisent dans des emplois différents ou voient la combinaison de leurs modes de fonctionnement changer ou se diversifier : ils se grammaticalisent. La manière dont nous les inscrivons ici permet plus aisément de rendre compte de ces évolutions, dans la mesure où il ne s'agit jamais d'enfermer les différents types de connecteurs une fois pour toute dans des classes naturelles différentes, mais de prendre en considération, à l'intérieur d'une classe, les variations des modes de fonctionnement qui dessinent l'identité de chacun d'eux.

Si l'on compare *Ainsi que Pierre l'a fait avant elle, Sarah a achevé ses études avec brio* à *Pierre ainsi que Sarah ont achevé leurs études avec brio*, on observe un changement dans le fonctionnement de *ainsi que*. Dans la deuxième phrase, *ainsi que* s'est grammaticalisé dans un

fonctionnement de quasi-coordonnant : il exprime l'addition et non plus l'identité de manière ; on remarque un accord du verbe au pluriel, comme si *ainsi que* remplaçait un *et*. Le connecteur est ici devenu uniquement ligateur ; il n'est plus subordonnateur, ni enchâsseur, comme il l'est dans la première phrase.

En synthèse :

Types d'éléments connectés	Exemples	lig.	Sub.	ench.	repr.	fonct.
Connecteur de séquences successives (adverbial)	<i>Il a mangé à midi. Ensuite, il a fait une sieste.</i>	X				X
Connecteur de structures corrélatives (adverbial ou adjectival)	<i>Plus₁ il travaille, plus₂ il réussit ; Tel₁ père, tel₂ fils.</i>	X	(X) ₁	(X) ₁	(X) ₂	X
Connecteur d'interrogation indirecte (pronominal, adjectival ou adverbial)	<i>Je me demande qui viendra / quelle personne viendra / comment il faut faire</i>	X	X	X		X
Connecteur de sous-phrasé relative (pronominal ou adjectival)	<i>La fille qui part, laquelle fille ne reviendra pas.</i>	X	X	X	X	X

1.6.6.3 Synthèse des connecteurs

CONNECTEURS

- Coordonnant** → relie deux structures pour leur permettre d'occuper la même fonction sans les hiérarchiser
- Fonction α [Structure X + **connecteur** + Structure X ou Y]
- J'adore [*mon frère **et** ma sœur*].
[*Nous étudions **car** nous voulons réussir*].
Veuillez poser le document [*ici **ou** dans le tiroir*].
- Subordonnant** → relie un GD ou GP2 à un terme ou à une relation pour lui permettre de fonctionner comme apport-déterminant ou prédicat second
- [Terme / Relation + (**connecteur** + GD ou GP2) (de fonction dét. ou préd 2)]⁷¹
- Avoir [*des ennuis (**de** santé)*].
Je [*m'attends (**à** devoir rendre des comptes)*].
Elle [*est passée (**par** la petite porte)*].
[(**Selon** toute vraisemblance), il arrivera en retard].
[(**Par** chance), elle s'en est tirée].
- Enchâssant** → enchâsse hiérarchiquement une sous-phrase dans une phrase matrice
- [Phrase matrice + (**connecteur** + Sous-Phrase) (de fonction noyau, dét. ou préd 2)]⁷²
- [J'obéis (**parce que** mon père a raison)].
[(**S'il** pleut), je prendrai mon parapluie].
[(**Que** tu reviennes au pays) m'enchante].
[C'est triste (**qu'**il parte)].

⁷¹ La structure [connecteur + GD ou GP2] peut précéder le terme ou la relation support.

⁷² La structure [connecteur + sous-phrase] peut être à l'initiale de phrase.

1.6.7 L'interjection

1.6.7.1 Identité

mode d'accès à l'extension :	doublement indirect
type de définition :	notionnelle
prototype du fonctionnement :	prédication impliquée ⁷³
mode de flexion :	/

1.6.7.2 Les types d'interjections

Les interjections, si elles semblent analysables selon les critères proposés, n'en constituent pas moins une classe un peu particulière. En effet, ce sont des mots purement expressifs qui relèvent davantage du domaine du discours et de l'énonciation (l'interjection serait l'expression d'une modalité énonciative) que du domaine de la langue. À l'écrit, on rencontre en effet l'interjection de manière plus fréquente dans des séquences de discours re-produit : *Il m'a dit* : « *Hélas !* ». Ce fait renforce l'idée que le discours re-produit serait une transcription plus fidèle du discours effectivement prononcé.

Cette modalité peut être prise en charge par deux types d'interjections :

- celles qui le seraient (ou le seraient devenues) « par nature » (*Aïe !, Hé !, Hein !, Hélas !, ...*)⁷⁴,
- celles qui appartiennent à une autre classe, mais qui, en emploi, fonctionnent comme des interjections (nom : *Chapeau !* ; verbe : *Allons !* ; adverbe : *Jamais !, ...*).

⁷³ Voir 1.3.3 *Les mécanismes d'apport d'information : la détermination et la prédication.*

⁷⁴ On insistera également sur le rôle de la ponctuation. Le point d'exclamation semble être, en effet, un accompagnateur récurrent de l'interjection.

SPÉCIMEN

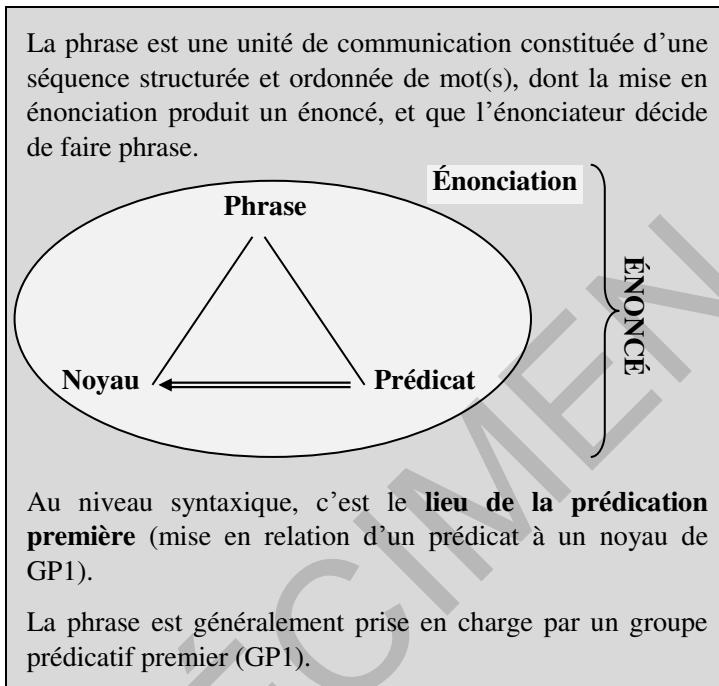
MODULE 2

2 L'analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé

SPÉCIMEN

SPÉCIMEN

2.1 La phrase comme unité de communication



Le noyau de la phrase, en tant qu'expression du thème (ce dont on parle, ce dont on affirme ou nie quelque chose), est le support premier de la phrase auquel tout est rapporté. À ce titre, il réclame des apports, dont le plus essentiel est le prédicat premier, endossé généralement par le verbe et ses déterminants (un groupe déterminatif verbal).

La phrase est dès lors l'ensemble formé par le noyau, le prédicat et la relation prédicative⁷⁵ qui unit le prédicat au noyau de la phrase. **Le contenu de la phrase, la composante phrastique de l'énoncé, correspond à l'ensemble des informations sur le monde transmises à l'interlocuteur, hors les commentaires faits par l'énonciateur sur l'énoncé lui-même et sur sa production** (son *énonciation* : voir ci-dessous).

Phrase = énoncé moins énonciation

⁷⁵ Y compris, pour chacun d'eux (le noyau, le prédicat et la relation prédicative), tous les déterminants et prédicats seconds s'y rapportant.

L'énoncé, quant à lui, correspond donc à la phrase, commentaires de l'énonciateur et indices énonciatifs inclus.

Énoncé = phrase plus (= 'baignée dans son') énonciation

Ex. : [*La rentrée académique est prévue pour le 14 septembre*]

L'énoncé baigne dans un ensemble de facteurs situationnels et communicationnels qui entourent sa production (locuteur, interlocuteur, propos, ...). C'est l'**énonciation**. Dans une acception large, l'énonciation correspond aux rapports entretenus entre la phrase et la situation de communication. Ces rapports peuvent disparaître si l'énonciateur en laisse des traces dans son énoncé. **L'énonciation, dans un sens plus étroit, correspondra donc à l'ensemble des traces de l'énonciateur et de la situation de communication dans l'énoncé.** On y trouve notamment :

- **les modalités énonciatives principales de la phrase**, qui indiquent si l'énonciateur
 - assume les conditions de vérité de son énoncé (assertion : *Pierre vient*) ;
 - s'en remet à son interlocuteur pour assumer les conditions de vérité de son énoncé (interrogation : *Pierre vient-il ?*) ;
 - demande à son interlocuteur de faire en sorte que les conditions de vérité de son énoncé soient rencontrées (injonction : *Sors !*).⁷⁶

⁷⁶ Lorsqu'on énonce une phrase, on lie des sons, des mots, on utilise une syntaxe..., autrement dit, on produit et on articule des signes linguistiques selon le code interne d'une langue. On accomplit ce que l'on nomme un acte *locutoire*. Mais l'énonciation de la phrase n'est cependant pas totalement gratuite. On entend qu'une certaine valeur d'action lui soit attribuée par l'interlocuteur. On dit alors que l'on accomplit un acte *illocutoire*. On demande que la fenêtre soit fermée, par exemple. Enfin, il se peut que les paroles provoquent chez l'interlocuteur un effet plus ou moins prévisible (comme le rire, la peur, la protestation, etc.). On parle alors d'acte *perlocutoire*. Toute énonciation se caractériserait à des degrés divers par la mise en œuvre de ces trois types d'actes. Même dans la plus simple des affirmations, la plus plate, la plus apparemment descriptive, il peut y avoir un élément illocutoire et un élément perlocutoire. Cela rend bien compte du fait que, par le langage, on ne fait pas que représenter le monde, mais on vise parfois à agir sur lui. On parle dès lors d'actes de langage.

On prendra soin dès lors de ne pas forcer le parallélisme entre modalité énonciative et forme de la phrase. Une interrogation peut se faire sans inversion (*Tu arrives ?*) et une injonction peut utiliser d'autres formes que celles du traditionnel « impératif » (*Vous ferez ce travail pour 17 heures ; Ne pas se pencher au dehors...*).

- **les modalités énonciatives expressives de la phrase**, qui indiquent l'état d'esprit de l'énonciateur par rapport à la situation d'énonciation et au contenu de la phrase.

Les interjections participent de cette modalité expressive : *Aïe !, M****, Zut !, ...*

- **le moment de l'énonciation** (Quand l'énonciateur situe-t-il sa prise de parole ?)

Le point de repère temporel à partir duquel l'énonciateur organise son présent, son passé et son futur peut laisser des traces dans l'énoncé, notamment dans l'opposition entre certains adverbes : *maintenant* >< *alors, à ce moment-là ; aujourd'hui* >< *ce jour-là ; hier* >< *la veille ; demain* >< *le lendemain, ...*

- **le lieu de l'énonciation** (Où l'énonciateur situe-t-il sa prise de parole ?)

Le point de repère locatif à partir duquel l'énonciateur organise sa perception de l'espace peut laisser des traces dans l'énoncé, notamment dans l'opposition entre certains mots : *ici* >< *là ; ceci* >< *cela ; ce ...-ci* >< *ce ...-là ; devant* >< *derrière ; dessus* >< *dessous, ...*

- **les connecteurs phatiques** (qui (r)établissent le contact entre les interlocuteurs)

Salut ! / Écoute, c'est pas facile tu sais... / Allô ? Eh oh ? / Ça va hein.

Certaines traces de la situation de communication dans l'énoncé auront pour fonction d'être des déterminants de l'énonciation, dans la mesure où ils caractérisent (au sens de « réduisent l'extension de ») l'énonciation comprise comme production de l'énoncé. Ce sont notamment :

- **les traces du propos** (à propos de quoi parle-t-on ?)
La pomme, j'aime / Cet auteur, tu en penses quoi ? / Moi, mon père, son vélo, son guidon, la poignée, elle est toute pourrie (exemple oral). / *Eux, ils partiront plus tard.*
- **les traces des participants à l'énonciation**
 - **la trace de l'énonciateur** (Qui parle ?)⁷⁷
Nous (notre famille), on n'est jamais allés en vacances / Moi, j'aime pas ça.
 - **la trace de l'interlocuteur** (À qui on parle ?)
Toi, ça va ? / Qui êtes-vous, vous ? / Pierre, tu viens ? (l'ancienne apostrophe)
 - **la prise à témoin des interlocuteurs**
Il nous a fait un de ces scores ! / Je te lui ai mis une de ces baffes.
- **les traces de ce que l'énonciateur dit de son énoncé** (sa forme, l'état d'esprit de l'énonciateur, ...)
Bref, tout déraile ! / En un mot comme en cent, ça ne va pas ! / Sans vouloir insister, il faut que tu t'y mettes vraiment. / Honnêtement, je n'ai pas à me plaindre. / Franchement, tu exagères, ...
- **les justificateurs d'énonciation**⁷⁸
Si tu as soif, il y a du jus de fruit dans le frigo.

⁷⁷ La question « Qui parle ? » renvoie également à la problématique du discours rapporté. On prendra bien soin d'éviter de tout amalgamer. Dans une phrase comme *Selon Sarah, tu as tort, selon Sarah* n'est pas un déterminant de l'énonciation qui dirait qui parle (en effet, c'est moi qui parle) ; il constitue le cadre dans lequel j'assume mon énoncé comme vrai. Il s'agit d'un déterminant de la composante phrastique de la relation prédicative.

⁷⁸ Que tu aies soif ou non, il y a du jus dans le frigo. L'énonciateur justifie le fait de dire qu'il y a du jus dans le frigo dans la mesure où cette information n'est pertinente que si son interlocuteur a soif.

- **les organisateurs d'arguments** (généralement pris en charge par des connecteurs secondaires adverbiaux)

Je fais ce que je veux, *d'abord* ! / Tu aimes la peinture, toi, *maintenant* ? / *Primo*, je n'ai rien à me reprocher ; *secundo*, tu réagis comme un enfant.

La définition de la phrase ou de l'énoncé se heurte tôt ou tard à la question de leur délimitation. Les définitions traditionnelles parlent de « verbe obligatoire » ou de « sens complet », tous critères qui se voient contredits par les faits : la séquence *Oui* peut être une phrase, par exemple, sans que l'on puisse y trouver ni verbe ni véritablement un sens complet. Les grammaires se réfugient dès lors dans des procédures de reconnaissance : la phrase commencerait par une majuscule pour se terminer par un point. Si cela permet de déterminer ce que l'énonciateur a séquencé comme phrase, du moins à l'écrit seul, cela ne permet en rien une production de phrase.

En fait, ce que l'on oublie souvent, c'est que c'est l'énonciateur qui décide ce qu'il considère comme phrase ou énoncé. Il peut considérer que son énoncé s'arrêtera là où il le décide : avec ou sans verbe, en un ou plusieurs mots, en une ou plusieurs séquences. Il donne néanmoins des indications de délimitation à son interlocuteur : à l'oral, il utilise un schéma intonatif et prosodique particulier et révélateur ; à l'écrit, il segmente sa production à l'aide des marques et des signes de ponctuation adéquats (majuscule à l'initiale de phrase ; signes de ponctuation dits « forts » pour clôturer et faire phrase : . / ! / ? / ...). Au niveau de l'interprétation, pendant de la production, sera phrase ou énoncé ce que le récepteur aura interprété comme tels à partir de la reconnaissance des indices formels laissés par l'énonciateur.

Dès lors, toute définition de la phrase devrait en fait inclure la dimension de l'intention de dire de l'énonciateur. En effet, tout peut faire phrase ou énoncé, pour autant qu'il en soit décidé ainsi. Si l'on veut définir la phrase ou l'énoncé, et y inclure tout ce qui peut l'être, il faut prendre en compte la liberté de l'énonciateur. Les définitions traditionnelles veulent en fait imposer un schéma canonique, correspondant à une phrase graphique en sujet – verbe – complément. Cependant, même si cette phrase graphique peut servir de guide, la langue et les énonciateurs ne se laissent pas corseter de la sorte. La délimitation de la séquence phrastique dépendra dès lors de celui qui décide que sa séquence fait phrase et, du fait de son instanciation, énoncé.

2.2 La phrase comme compte rendu de procès

2.2.1 Thème et rhème

Un procès qui se déroule dans le monde et dont on cherche à rendre compte se trouve d'abord représenté dans notre esprit en une structure logique ternaire, composée

1. de « ce dont on parle, ce dont on affirme ou nie quelque chose » (le **thème**),
2. de « ce que l'on dit de ce dont on parle, ce qu'on affirme ou nie du thème » (le **rhème**),
3. de la mise en relation des deux.

La phrase pourra être vue comme la transposition syntaxique d'une structure logique dont le thème est le point de départ et la première partie, et le rhème, la deuxième partie. Le thème assure la liaison avec l'objet dans la pensée, part de lui et se réalise généralement dans la structure phrastique en occupant une place correspondante : la première position de la phrase, celle généralement dévolue au noyau de phrase.

À la structure logique thème-rhème correspond donc un formatage, une transposition syntaxique en phrase. Une approche plus syntaxique établit un lien clair et explicite entre le thème et le noyau du GP1. **Le noyau de la phrase apparaît en général comme le correspondant grammatical du thème, et le prédicat comme le correspondant grammatical du rhème.** Le correspondant grammatical de la mise en relation entre le rhème et le thème est la relation prédicative qui relie le prédicat au noyau de la phrase.

Dans cette conception, la position initiale de la phrase apparaît donc comme le lieu d'incarnation syntaxique du thème. On peut par ailleurs placer certains autres éléments de la phrase dans cette position ; on parlera alors, sur le plan informatif, de **thématisation**. Ainsi, le cadre d'un procès peut être thématisé : *Dans le jardin, le chat mange la souris*. Le cadre *dans le jardin* en position initiale de phrase fait partie des éléments thématisés, de ce que l'on pourrait appeler une « **zone thématique** », plus large que le thème, laquelle renfermera donc l'ensemble des éléments supposés connus dont on parle. Dans la phrase ci-dessus, on parle de ce que fait « le chat *dans le jardin* ».

En fait, la zone thématique peut être identifiée syntaxiquement comme l'espace qui inclut le noyau de phrase ainsi que ses apports, à l'exclusion du prédicat, qui constitue, quant à lui, la « **zone rhématique** », espace réservé à l'information nouvelle. La relation prédicative est un espace de médiation entre ces deux zones. Ses apports (déterminants, prédicats seconds et déterminants de l'énonciation ; voir plus loin) sont reversés à

l'une ou l'autre zone selon la place que l'énonciateur leur assigne dans la linéarité de son énoncé.

Les apports à une relation se situent dans la chaîne du discours – avec parfois quelques restrictions – soit à gauche du premier élément impliqué dans la relation, soit à droite du deuxième, soit encore au milieu de ces éléments. Dans le cas des apports à la relation prédicative, cela revient à dire qu'un apport peut être placé soit à l'initiale de l'énoncé, soit en finale, soit encore être intercalé au sein de l'énoncé. Si l'énonciateur place l'apport à l'initiale, il le présente comme un cadre fixé dès l'abord, à l'intérieur duquel il assume son énoncé (**D'un point de vue légal, Pierre conduit une voiture volée**) : l'apport est reversé à la zone thématique des éléments supposés connus, et il y a bien thématisation du cadre ; s'il l'intercale au sein de l'énoncé, il le présente comme un cadre, mais sous la forme d'un commentaire ajouté (*Pierre, d'un point de vue légal, conduit une voiture volée*) ; s'il le place en finale, c'est-à-dire à la droite du prédicat, il le présente comme la réparation d'un oubli de fixation du cadre ou comme s'il mettait fin à un suspens (*Pierre conduit une voiture volée, d'un point de vue légal*) : l'apport, envisagé comme un rattrapage informatif, est alors reversé à la zone rhématique des éléments nouveaux, non partagés à la base.

On notera enfin qu'un cadre thématisé, s'il est bien inscrit syntaxiquement dans l'énoncé à l'initiale duquel il se trouve (il sera apport à la relation prédicative), peut voir la portée de ses effets sémantiques transcender la frontière de la phrase. En l'absence d'indication contraire en effet, le cadrage vaudra également pour la suite du discours, jusqu'à ce qu'un autre cadrage prenne la relève.

On prendra soin de ne pas confondre, d'une part, la structure logique thème-rhème d'un procès, avec ses zones thématique et rhématique transposées dans la phrase et l'énoncé, et, d'autre part, une autre structure, plutôt informative-énonciative : la structure de discours **propos-commentaire**. Le **propos** est l'objet du discours, le « à propos de quoi on parle » ; le **commentaire** est ce qui en est dit. La différence avec la structure logique est une différence de niveau d'envisagement : l'envisagement informatif-énonciatif du discours pour propos-commentaire ; l'envisagement logique du procès pour thème-rhème. L'exemple suivant permet de bien distinguer ces niveaux.

Soit la séquence *Sarah, je ne l'ai pas vue depuis longtemps*. Dans la structure informative-énonciative du discours, je parle de */Sarah/* et j'en dis que */je ne l'ai pas vue depuis longtemps/*. */Sarah/* est bien le propos, l'objet de mon discours, et ce que j'en dis consiste en mon commentaire sur cet objet de discours. À un autre niveau d'envisagement, le niveau de la structure logique, le procès dont je rends compte est celui de *voir*. Je choisis pour thème l'origine du procès (celui qui voit, à savoir *moi*) ; par

rapport à ce procès, je parle donc de *moi* (thème du procès) et j'en affirme que ce *moi* n'a pas vu Sarah depuis longtemps (rhème). Formaté en structure syntaxique, cela donne bien *Sarah, je ne l'ai pas vue depuis longtemps*, où le thème du procès (*moi*) est transposé en noyau de phrase (*je*) et où *Sarah* est un cadre thématisé, qui détermine l'énonciation, en tant que trace du propos, avec échéance sur la relation prédicative entre le prédicat *ne l'ai pas vue depuis longtemps* et le noyau de phrase *je*.

Fonctionnent de la même manière certains titres de journaux : *Affaire X : l'inculpé nie toute implication*. La première partie correspond au propos, à l'objet du discours (on parle de l'*Affaire X*), et on en dit pour commentaire que *l'inculpé nie toute implication*!. Au niveau de la structure logique, *l'inculpé* est choisi comme thème du procès *nier*. Syntaxiquement, dans un énoncé unique, *l'inculpé* devient noyau de phrase et *Affaire X* un cadre thématisé, qui, en tant que trace du propos, détermine l'énonciation avec échéance sur la relation prédicative.

On notera que les mêmes mots d'un énoncé, pris dans un ordre différent alors que leur rôle semble ne pas changer, peuvent donner des configurations différentes en matière de répartition thème-rhème, voire propos-commentaire. Ainsi la structure de la phrase *Pierre adore le cinéma*, en l'absence de contexte signifiant le contraire, pourra être considérée, discursivement, comme la mise en relation d'un propos (*Pierre*) et d'un commentaire (*Il adore le cinéma*), et, logiquement, comme la mise en relation d'un thème (*Pierre*) et d'un rhème (*adore le cinéma*), rendus, syntaxiquement, respectivement par le noyau de la phrase (*Pierre*) et son prédicat (*adore le cinéma*). Si la phrase se transforme en *Le cinéma, Pierre adore*, les structures sont modifiées, même si la grammaire traditionnelle croit reconnaître là un des rares cas d'antéposition de son « COD ». En fait, la structure discursive se décompose alors en propos (*Le cinéma*) et commentaire (*Pierre adore*) ; la structure logique en thème (*Pierre*) et rhème (*adore*) ; la structure syntaxique en noyau de phrase (*Pierre*) et prédicat (*adore*), avec un cadre thématisé (*Le cinéma*), qui détermine l'énonciation, en tant que trace du propos, avec échéance sur la relation prédicative. Dans cette construction, le prédicat se compose d'un verbe sans déterminant (*Le cinéma* n'est pas déterminant du verbe), en emploi absolu, ce qui engendre une signification particulière, différente de la phrase précédente.

Enfin, deux phrases ou deux énoncés apparemment identiques, avec structure thème-rhème constante, peuvent correspondre à des structures propos-commentaires différentes. Ainsi une phrase comme *Pierre mange tous les gâteaux*, avec *Pierre* comme thème du procès et *mange tous les gâteaux* comme rhème, peut-elle répondre de la même manière comme enchaînement à des énoncés différents. Entre autres :

- *Que fait Pierre ?* On pose *Pierre* et on se demande ce qu'il fait. Le propos devient *!Pierre fait quelque chose, mais quoi ?!* ; le commentaire *!Il mange tous les gâteaux!* ;
- *Que se passe-t-il ?* On pose l'existence d'un évènement, mais on ne sait pas lequel. *Pierre* n'est même pas présupposé. Le propos est *!Il se passe quelque chose, mais quoi ?!* ; le commentaire *!Il y a que Pierre mange tous les gâteaux!*.

Le modèle que nous proposons, pour centré sur la phrase et l'énoncé qu'il est, permet bien, on le voit, d'articuler les différents niveaux d'envisagements possibles (logique, syntaxique, et discursif) de la relation d'apport à support d'information à partir de l'observation du procès physique. La grammaire de texte, avec notamment ses questions de progression thématique, est bel et bien en perspective.

2.2.1.1 De la phrase au texte

La mise en relation entre un apport et un support de signification est donc, selon nous, fondamentale à tous les niveaux d'encodage/décodage de la langue. D'abord, la structure informative / discursive procède par la mise en relation d'un **propos**⁷⁹ (de quoi est-il question ?) et du **commentaire** (qu'en dit-on ?), s'appuyant sur la structure communicative tributaire, elle, de l'intention de communication du locuteur/scripteur. Sa volonté d'interroger ou enjoindre aura également une répercussion directe sur le choix de l'élément placé en position de support ou d'apport. Mais cette configuration est elle-même dépendante de la structure textuelle en présence et de la progression thématique qu'elle implique, ainsi que des structures énonciatives jugées pertinentes. La structure logique, qui renvoie à la manière d'envisager les procès⁸⁰ dont il est rendu compte tout au long du commentaire, sera la première à affecter directement la structure phrastique, entraînant, par exemple, l'inversion, le placement ou le déplacement des éléments thématiques et rhématiques, qui ne sont

⁷⁹ Le terme **propos** est ambigu. En langage courant, il dit soit ce dont on parle (à quel propos ?), soit ce qu'on en dit (le propos tenu). Certaines théories utilisent le terme **propos** dans la deuxième acception comme apport d'information à un **thème**. Dans la mesure où nous différencierons les niveaux de structure informative/discursive et logique, nous devons réorganiser les termes en paires d'opposition suivantes : **propos/commentaire** (structure informative/discursive, où **propos** est utilisé dans la première acception ; le **commentaire** est ce qu'on dit du **propos** ; le **commentaire** pourra être plus ou moins long (de la phrase au livre, voire à la collection, en passant par le paragraphe et le chapitre)) ; **thème/rhème** (structure logique, où le **thème** est ce dont on parle dans le cadre du procès envisagé et décrit ; le **rhème** est ce qu'on dit du **thème**, toujours dans le cadre de ce procès).

⁸⁰ Évènement, fait, ou situation du monde dont l'énonciateur rend compte à partir d'un verbe par la mise en relation logique d'un thème et d'un rhème (ce dont on parle, dont on affirme ou nie quelque chose et ce qu'on en dit), prélude au formatage en phrase.

jamais, au niveau de la structure syntaxique, qu'un jeu sur les positions noyau – déterminant/prédictat. Cette mise en relation d'apport à support, enfin, permet la répartition des mots en classes et la description de leur fonction.

Ci-dessous un tableau illustrant que la relation apport-support est à la base et/ou tributaire de chacune des structures exploitées par la langue.

Structure	Implication du support et de l'apport
Informative / Discursive	Propos – commentaire
Communicative	De quoi parle-t-on ? Qu'en dit-on ?
<ul style="list-style-type: none"> • Intentionnelle • Textuelle • Énonciative 	Quelle intention ? Quel genre ? Quelle progression ? De quelle manière ?
Logique	Thème – rhème
Sémantique	Support – apport
Syntaxique	Noyau – déterminant/prédictat
<ul style="list-style-type: none"> • Phrastique • Intégrative 	Groupe prédicatif premier (Noyau – prédicat 1 ^{er}) Groupe déterminatif / prédicatif (Noyau – déterminant / prédicat 2 nd)
Grammaticale	Noyau, déterminant, prédicat, ligature
<ul style="list-style-type: none"> • Fonction • Classe 	Noyau, déterminant, prédicat, ligature Mots à fonctionnement prototypique de noyau, déterminant, prédicat, ligature

Le texte, qu'il soit oral ou écrit, vise notamment à communiquer l'intention qui le guide et se compose d'un ou plusieurs acte(s) de langage. Ces **intentions de communication**, traduites en modalités (asserter, enjoindre, interroger) et stratégies énonciatives, peuvent être de différents types, notamment, du point de vue de l'énonciateur : informer, persuader, faire obéir, faire ressentir. Bien entendu, l'acte et l'intention ne sont pas le tout de la communication puisque celle-ci est tributaire de la situation de communication ou du genre de texte.

La **situation de communication** fait référence au qui parle à qui, et dans quelles circonstances, à quel propos, dans quel but... Elle convoque donc des notions de variation (registre, lexique,...) et peut laisser des traces dans la composante énonciation de l'énoncé (v. 3.1. L'énonciation).

Un des préalables à l'analyse du discours est l'élaboration de classifications, notamment en **genre de texte**. La fonction du texte peut servir de critère : texte juridique, politique... Sa forme, également : texte narratif, descriptif, explicatif, didactique, dialogal, argumentatif, polémique... Ensuite, pour construire l'objet d'étude, il s'agit de croiser ces classifications, de les situer dans l'espace et le temps et de les associer à des conditions de production particulières : on peut dès lors étudier le discours politique polémique à telle époque, à tel endroit. Le **genre de texte** orientera la formalisation et la stratégie de communication notamment par sa manière de présenter l'information et d'en assurer la progression. Il y aurait un genre de texte prototypique/privilégié pour répondre à chacune des intentions communicatives. Par exemple, **mais non exclusivement**, les combinaisons fréquentes suivantes :

Intention de communication	structure de texte	Modalité énonciative
Informer	Explicatif, narratif, descriptif	Asserter
Persuader	Argumentatif	Asserter
Faire obéir	Dialogal	Enjoindre
Faire ressentir	Narratif, descriptif	Asserter, interroger

2.2.1.2 Genre de texte et type de progression thématique

Quand, dans un texte, on enchaîne des phrases, dont chacune est pourvue d'un thème principal, il faut s'assurer que le récepteur puisse bien suivre le fil rouge que l'énonciateur a l'intention de tisser. Pour ce faire, l'énonciateur est censé construire une progression qui articule les thèmes successifs entre eux et permette ainsi au récepteur de ne pas se perdre. On parle de **progression thématique**.

La tradition envisage trois types de progression rhématique. Il est question d'une progression (a) **à thème constant** dès lors que le thème (Th) reste stable et que la progression est assurée par la seule multiplication des rhèmes (Rh) qui lui apportent de l'information.

Th 1 ← Rh 1 ; Th 1 ← Rh 2 ; Th 1 ← Rh 3 ; ...

Avant de partir en voyage, Pierre a préparé sa valise. Il a commencé à disposer ses vêtements sur son lit avant de s'apercevoir qu'il n'en aurait certainement pas assez. En quatrième vitesse, il est donc parti acheter quelques t-shirts et deux paires de chaussettes.

L'on parle de progression (b) **thématique linéaire** si le rhème devient le thème suivant.

Th 1 ← Rh 1 ; Th 2(_{<Rh 1}) ← Rh 2 ; Th 3(_{<Rh 2}) ← Rh 3 ; ...

Pierre a enfin réussi à réunir suffisamment de vêtement. Mais les vêtements ne sont pas le tout d'une valise. Encore faut-il qu'elle soit suffisamment grande pour les affaires de toilettes, lesquelles sont aussi essentielles, mêmes si moins encombrantes.

Enfin, la progression dite (c) **éclatée**, ou à **thèmes dérivés**, peut être illustrée comme suit.

Th 1 ← Rh 1 ; Th 2 ← Rh 2 ; Th 3 ← Rh 3 ; ...

De l'autre côté du périphérique, une petite colline au sommet de laquelle, quelques promeneurs, enfin. On comprend le petit attroupement. Ce relief offre une vue imprenable sur le fameux axe nord-sud de Pékin et ce lac en forme de dragon qui vient lécher les piliers du nid d'oiseau olympique. La brume a noyé la perspective. (LeMonde.fr, 14/10/2009, « la Forêt »)

Le **texte narratif** privilégiera plutôt une progression à thème constant. Le **texte argumentatif**, lui, se construira le plus souvent sur une progression thématique linéaire, sur la reprise et l'étayage des arguments. Les **textes descriptif** et **explicatif** useront, pour leur part, préférentiellement d'une progression éclatée de l'information, ciblant successivement plusieurs points de détails. Il existe aussi le **texte dialogal**, dont la progression thématique est variable vu qu'elle dépend des interventions des participants. Une telle régularité n'est évidemment que théorique. En effet, il n'est pas rare de rencontrer des ruptures de progression plus ou moins longues ou, plutôt, des combinaisons et des intercalages d'un type de progression, éventuellement accompagnée du choix d'un autre (sous)thème : on parle, dans ce cas, de **progression complexe**.

Mais le texte est également un ensemble de phrases devant répondre avec cohérence à une intention et un propos fixé. Et c'est au niveau (inter-)phrastique que se joue la cohésion, le lien entre les phrases, la bonne référentiation, etc., lesquelles s'opèrent par un bon usage et une combinaison correcte des unités grammaticales. Pour cette raison, la phrase sera considérée comme une unité de la communication.

2.2.1.3 *Anaphore et déixis*

Dans le cadre de la progression thématique, il importe de bien analyser les phénomènes de reprise ou d'indexation à l'environnement contextuel (non verbal) ou cotextuel (verbal). Parmi ceux-ci, figurent l'anaphore et la déixis.

Dans une pâtisserie et lorsque l'on dit à la personne qui sert : « *Je voudrais ce gâteau* », celle-ci devra déterminer si l'on parle de ce gâteau délicieux qu'elle vient de vanter ou si l'on se tourne soudainement vers un nouvel objet qui se trouve devant dans la vitrine. Autrement dit, elle devra choisir entre une interprétation anaphorique et une interprétation déictique du démonstratif *ce*. De plus, si l'on se contente de cette phrase, elle se heurtera au caractère faiblement déictique de cet outil du français, lequel ne permet pas toujours d'identifier clairement la référence. Si l'on ajoute : « ce gâteau-là », on complète opportunément le fonctionnement déictique.

En français, c'est à partir de l'étude des démonstratifs que les notions d'**anaphore** et de **déixis** ont été mises en place. En effet, les démonstratifs bénéficient des deux fonctionnements. D'origine grecque, la terminologie de **déixis** s'est substituée à la terminologie d'origine latine de **démonstratif**, qui s'appuyait sur l'idée de « monstration ». Cette idée était ambiguë, car que « montre »-t-on, au moyen des mots? Ce qui est là devant nous ou ce qui est déjà dans une section de langage, et que chacun a en mémoire? Quant au terme d'anaphore, également d'origine grecque, il implique qu'un segment de discours (*phora*) soit repris (*ana*) par un mot. La notion linguistique d'anaphore est à distinguer de l'emploi stylistique du vocable, qui signifie « répétition d'un élément ». Au sens strict, on distingue parfois l'**anaphore** (reprise d'un élément antérieur) de la **cataphore** (annonce d'un élément à venir, comme dans *cet idiot de voisin*, où le démonstratif annonce *voisin*). Néanmoins, le terme d'anaphore s'emploie souvent de façon générique, pour désigner les deux fonctionnements.

Déixis et anaphore renvoient aux deux fonctionnements du langage : l'un que l'on peut qualifier d'extra-langagier, se référant au monde extérieur, l'autre, d'intra-langagier, équivalant à l'emploi générique d'anaphore. Ces deux fonctionnements mobilisent des capacités cognitives différentes : de repérage pour la déixis, de mémoire ou d'anticipation pour l'anaphore.

Les expressions déictiques ont un sens qui implique obligatoirement un renvoi à la situation d'énonciation. Selon ce principe, on remarque que les deux premières personnes (*je, tu*) sont déictiques (à la différence de la troisième, qui est le plus souvent anaphorique). Les adverbes, de temps et de lieu, sont également déictiques.

Hier n'a de signification que si l'on est *aujourd'hui*... Les particules *-ci* et *-là* sont des outils déictiques très utilisés. Enfin, les démonstratifs peuvent souvent être déictiques.

La plupart des pronoms, par exemple les **personnels** (de la troisième personne : *il, elle*...), les **communs** (d'emploi relatif : *qui, que*... ; de sens locatif : *en* et *y*, comme dans *je m'en souviens, j'y reviendrai*), les

déictiques (*ce, celle(-là)*...), sont le plus souvent anaphoriques. Mais certains (*rien, personne*), peuvent être déictiques. Les noms peuvent être utilisés de manière anaphorique (comme quand on dit *Il a quitté la ville* après avoir mentionné de quelle ville il s'agissait). Tous les outils anaphoriques ont pour objet d'abrégé le discours ou d'éviter les répétitions (tout en permettant, par exemple, une progression thématique compréhensible).

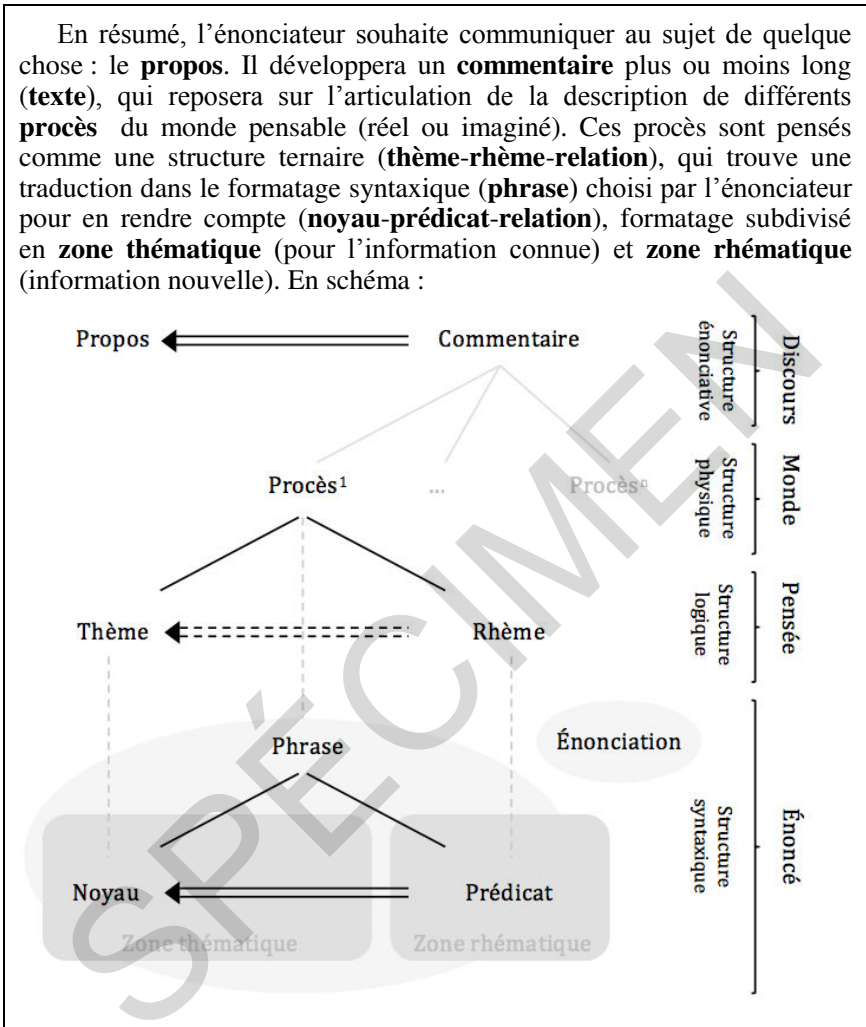
La distinction entre outils déictiques et anaphoriques révèle sa pleine opérativité en discours. C'est en discours que l'on discerne les mots ou les séquences qui ont besoin, pour prendre tout leur sens, d'une réalité extérieure de ceux qui fonctionnent de manière interne. On s'aperçoit alors de la complexité du fonctionnement de l'anaphore dès qu'on a affaire à une unité un peu longue de langage, un texte, par exemple. Il existe des anaphores **fidèles**, qui reprennent l'élément dans la totalité et l'exclusivité de son contenu, comme les pronoms relatifs (*l'homme qui marche*), mais il existe aussi des anaphores **infidèles**, qui s'obtiennent par déduction, ou par association, comme le laisse entrevoir le fonctionnement des possessifs dans *Tes enfants jouent, les miens travaillent*. Les anaphores produites par les noms sont souvent **associatives** : comment parler du *tronc* si on n'a pas déjà parlé d'*arbre* ?

En discours, fonctionnements déictiques et anaphoriques peuvent se combiner, comme dans les démonstratifs ou les pronoms personnels de troisième personne (*ce, lui*). Le langage a pour but d'établir entre les interlocuteurs un positionnement commun face à la réalité, mais aussi de construire une mémoire temporaire partagée.

Impossible de parler d'anaphore et de déixis sans aborder la question de la référence ou du **référent**. On lui donne deux sens : l'un contextuel, qui renvoie à un objet du monde que l'interlocuteur doit pouvoir identifier, l'autre cotextuel (cela est particulièrement vrai pour le terme référent, souvent utilisé en grammaire pour décrire ce à quoi renvoient les outils anaphoriques). Ainsi, on pourra dire que, dans l'anaphore au sens strict, le référent est placé avant, alors que, dans la cataphore, il est placé après.

Les fonctionnements déictique et anaphorique sont loin d'être toujours limpides, dans la réalité de la communication. Leur maîtrise est l'un des principaux enjeux du maniement d'une langue. La réussite d'un acte de communication dépend parfois de la bonne identification de ce à quoi un pronom renvoie exactement.

En résumé, l'énonciateur souhaite communiquer au sujet de quelque chose : le **propos**. Il développera un **commentaire** plus ou moins long (**texte**), qui reposera sur l'articulation de la description de différents **procès** du monde pensable (réel ou imaginé). Ces procès sont pensés comme une structure ternaire (**thème-rhème-relation**), qui trouve une traduction dans le formatage syntaxique (**phrase**) choisi par l'énonciateur pour en rendre compte (**noyau-prédicat-relation**), formatage subdivisé en **zone thématique** (pour l'information connue) et **zone rhématique** (information nouvelle). En schéma :



2.2.2 La voix

Le commentaire de l'énonciateur peut être plus ou moins long. Il pourra être découpé en plusieurs séquences correspondant à autant d'actes de langage, qui reposent sur des procès. Chaque procès renvoie à une réalité perçue et conçue, à un évènement ou une situation du monde dont on cherche à rendre compte.

La voix est souvent considérée comme une catégorie grammaticale du verbe, dans la mesure où elle en fait parfois varier la forme. Cependant, il s'agit plutôt d'un phénomène beaucoup plus large qui intervient sur tout le procès dont la phrase entière, et donc son formatage, rend compte, soulignant **le rapport entre le procès, la structure logique que l'énonciateur conçoit pour en rendre compte** (le thème, le rhème et leur mise en relation) **et la structure syntaxique** qui la met en forme (la phrase avec son noyau, son prédicat et la relation prédicative). Le rapport entre le thème (structure logique) et le noyau de la phrase (structure syntaxique) sera d'ailleurs constant à l'exception notoire de la tournure unipersonnelle.

En fait, les voix se différencient en fonction du point de vue adopté par l'énonciateur sur le procès dont il rend compte, et du choix qu'il fait du thème. Les voix sont dès lors l'expression de ce point de vue.

Soit le procès :



Origine

Aboutissement

α

ω

manger

chat

souris

On peut décider de prendre comme thème différents éléments du procès. Le choix de l'élément en question détermine le type de voix mise en œuvre.

2.2.2.1 La voix 1 (anciennement active)

On prend comme thème le point d'origine (α = *le chat*) du procès *manger*. C'est la tournure la plus utilisée. Contrairement à ce que l'on croit, dans cette voix, le thème choisi, et son pendant syntaxique le noyau du GP1, n'est pas toujours agent du procès (*Pierre est malade* ; *Pierre reçoit un coup* ; *Pierre meurt accidentellement* ; *la tour penche*, ...) ⁸¹. Par contre, il peut toujours être considéré comme le point d'origine du procès (C'est Pierre qui est / reçoit / meurt ; c'est la tour qui penche).

Ex. : *Pierre joue une joyeuse gigue* / *Sarah chante*, ...

2.2.2.2 La voix 2 (anciennement passive)

On prend comme thème le point d'aboutissement (ω = *la souris*) du procès *manger*. Le passif n'est plus une catégorie du verbe, comme il l'était en latin, mais une structure périphrastique composée de *être* + *participe 2* (anciennement *participe passé* ; voir 3 *La conjugaison, l'emploi des modes et des tiroirs verbaux*). Cette voix est utilisée avec ou sans l'expression de l'agent (*La soupe a été préparée par Dan* / *La soupe est préparée avec soin*). En outre, il n'y a que les verbes non supports en emploi transitif et personnel qui soient passivables. Contrairement à ce que l'on croit, le thème choisi, et son pendant syntaxique le noyau de la phrase, n'est pas toujours le patient (celui qui subit) du procès (*La gifle a été reçue par Pierre*). Par contre, le noyau du GP1 (*la gifle*) peut toujours être considéré comme le point d'aboutissement du procès (*recevoir*).

Ex. : *L'histoire est racontée par Sarah* / *Les dés sont jetés*, ...

Dans la voix 2, le participe 2 ne fait même pas vraiment partie de la forme verbale. Il est plutôt déterminant du verbe en emploi copule (anciennement attribut du sujet). La preuve en est sa possible pronominalisation à l'aide d'un pronom neutre.

⁸¹ Il y a quelque chose d'incongru à vouloir à toute force réduire à des voix dites « active » ou « passive » des verbes qui ne sont pas dits « d'action », comme les verbes copules et les verbes d'état. Nous abandonnons donc cette terminologie pour nommer les voix, même si nous conservons, lorsque nécessaire, les termes « actif », « passif », « agent » et « patient » dans leur dimension sémantique (et non plus syntaxique).

Ex. : *L'histoire a été racontée par Sarah* → *L'histoire l'a été par Sarah*, comme dans *Elle est malade* → *Elle l'est*.

2.2.2.3 *La voix moyenne*

Dans la voix moyenne (également appelée *voix pronominale*), on prend comme thème un élément qui est à la fois à l'origine et à l'aboutissement du procès. Dans cette voix, le thème se retrouve syntaxiquement en position de noyau de phrase alors que dans le rhème, le même élément se retrouve en position, par exemple, de déterminant du verbe⁸². Dans *Pierre se lave*, *Pierre*, repris également par le pronom *se* en position déterminant du verbe, est à la fois à l'origine du procès *laver* (*il lave*) et à son aboutissement (*il est lavé*).

Ex. : *Pierre et Sarah se sont rencontrés dans un référentiel de grammaire*.

Avec certains des verbes pronominaux dont le pronom n'est pas analysable⁸³ (*Les médicaments se sont vendus très cher*), on note dans l'interprétation un déséquilibre au bénéfice de la lecture en voix 2 (*Les médicaments ont été vendus*). Cette tournure permet d'exprimer la même information que dans la voix 2, avec l'avantage d'être la plupart du temps dispensée de noter l'agent (?? *Les médicaments se sont vendus par le pharmacien*).

Ex. : *Le gaspacho se mange froid / Le rôti se cuit au four, ...*

2.2.2.4 *La voix⁸⁴ factitive*

Dans la voix factitive, on choisit comme thème / noyau du GP1 un élément extérieur au procès, mais qui va faire en sorte que le procès se déroule. Il n'est pas à proprement parler à l'origine du procès, mais à l'origine de l'origine du procès ; il est déclencheur.

Ex. : *Elle fait calculer ses frais par son comptable / Le bourgmestre a fait arrêter les manifestants*.

⁸² Le *se* de la voix moyenne peut en fait occuper différentes fonctions : déterminant du verbe dans *Pierre se lave* ; déterminant de la relation [Déf. noyau verbal – noyau verbal] dans *Ils se sont dit des choses affreuses* ; et le pronom n'occupe aucune fonction lorsqu'il est partie intégrante de la locution verbale lexicalisée (verbe essentiellement pronominal) dans *Pierre s'évanouit dans la nature*.

⁸³ Il s'agit des anciens *pronominaux à sens passif*.

⁸⁴ La *voix factitive* est également appelée *tournure*. *Voix* et *tournure*, même si elles procèdent du même phénomène, peuvent être conçues différemment. En effet, les tournures factitive et unipersonnelle sont moins grammaticalisées que les trois voix ; par ailleurs, comme nous le verrons, elles sont combinables avec les différentes voix, alors que les trois voix ne sont pas combinables entre elles.

Dans ce dernier cas, *le bourgmestre* est certes à l'impulsion du procès d'arrêter, mais n'en est pas partie prenante. Si l'on dessine le procès de l'arrestation, le bourgmestre n'apparaîtra pas en position α (ce sont les policiers qui y seraient) ; il va néanmoins faire en sorte que l'arrestation ait lieu.

2.2.2.5 La voix unipersonnelle

La voix unipersonnelle est la seule tournure pour laquelle le thème que l'on choisit ne figure pas en position de noyau du GP1. Le thème est dans ce cas relégué en position de déterminant du verbe.

Ex. : *Il en découle plusieurs conséquences / Il tombe des cordes / Il pleut \emptyset .*

Dans le premier exemple, le thème est en fait *plusieurs conséquences* (c'est de ces conséquences que l'on dit qu'elles découlent). La voix unipersonnelle permet d'évacuer la question de l'origine ou de l'aboutissement du procès, dans la mesure où on choisit comme noyau du GP1 une coquille vide, appelée par ailleurs « personne d'univers » qui a pour seule fonction l'expression de la fonction de noyau du GP1, via l'expression de la troisième personne. On remarque également que l'utilisation de la voix unipersonnelle permet, par le rejet dans la zone rhématique de ce qui aurait été le thème, de faire comme si ce thème faisait partie de l'information nouvelle.

Nous pourrions ranger sous cette rubrique les tournures avec ce que l'on appelle communément des « présentatifs » (*voici, voilà*). En effet, cette coalition d'une forme de *voir* en modalité injonctive (*vois*) et d'une particule adverbiale (*ci, là*) donne lieu à une nouvelle unité lexicale⁸⁵, mi-verbe, mi-adverbe, qui pourrait être considérée fonctionnellement comme le noyau d'un prédicat (GDV un peu particulier). Dès lors le noyau de phrase serait absent (*Voici des fleurs*), et ce qui serait logiquement le thème (ce dont l'énonciateur décide de parler) est, comme dans les exemples précédents, reversé en zone rhématique, dans la position fonctionnelle de déterminant du « verbe ».

On notera qu'il est possible de combiner la voix factitive et la voix unipersonnelle avec d'autres voix.

⁸⁵ On parle de *lexicalisation* lorsque, à partir d'unités simples, on crée de nouvelles unités lexicales complexes (*Voici*). On parle de *grammaticalisation* lorsque des unités sont amenées à changer de fonctionnement et à se spécialiser dans un emploi (par exemple de *présentatif*).

Ex. : *Elle s'est fait couper les cheveux* (moyen factitif) ; *Il a été dit/se dit que...* (2 unipersonnel / moyen unipersonnel) ; *Il s'est fait arrêter beaucoup de criminels dans ce district* (moyen factitif unipersonnel).

Thème / noyau du GP1 (noyau de phrase)	Exemple	Voix choisie
Le thème / Noyau du GP1 est α	<i>Le chat mange la souris</i>	voix 1
Le thème / Noyau du GP1 est ω	<i>La souris est mangée par le chat</i>	voix 2
Le thème / noyau du GP1 est à la fois α et ω	<i>Le chat se lave</i>	voix moyenne
Le thème / Noyau du GP1 est un élément déclencheur extérieur au procès	<i>X fait manger la souris par le chat</i>	voix factitive
Le thème \neq Noyau du GP1 est rejeté dans le rhème, voire absent	<i>Il pleut (des cordes)</i>	voix unipersonnelle

Parallèlement au système des voix, à l'intérieur duquel chacune d'entre elles possède une répartition thème-rhème et une structuration fonctionnelle spécifiques, se maintient une manière ancienne de linéarisation de la phrase (préalable à l'établissement de l'ordre canonique des mots, traditionnellement étiqueté « sujet-verbe-complément » ou « S-V-O ») : il s'agit de l'inversion (non interrogative), reliquat du système antérieur où l'on inscrivait à l'initiale de la phrase l'élément jugé important, qui n'était donc pas toujours le sujet ou noyau de phrase. Actuellement, notamment lorsque l'on inscrit un cadre (temporel, causal,...) à l'initiale de la phrase, il est possible d'opérer une inversion verbe-noyau de phrase (la plupart du temps en l'absence de déterminant du verbe), comme auparavant : *Ensuite, arrivèrent encore dix étudiants*. Si la structuration fonctionnelle n'est pas différente de la voix 1 (l'inversion apparaît donc combinable avec d'autres voix), la répartition de l'information en zones thématique et rhématique est bien différente. Avec l'inversion, point de changement de structuration fonctionnelle : le thème reste thème et noyau de phrase, et se trouve déplacé en zone rhématique, donnant l'impression de construire une information nouvelle. L'effet apparaît identique à celui de la structure unipersonnelle, qui, elle, dispose d'une structuration fonctionnelle propre.

2.2.3 La focalisation

Une fois établie la structuration logique thème-rhème et au moment de la retranscription syntaxique du point de vue choisi sur le procès, l'énonciateur peut choisir de mettre en évidence telle ou telle partie de la composante phrastique de l'énoncé. Il utilise généralement pour ce faire la structure en *C'est ... quelquidont/... : C'est le chat qui mange la souris...* Par le biais de la focalisation, l'énonciateur installe l'élément mis en évidence en position de rhème-prédicat de *C'*, dans la zone rhématique dévolue aux informations nouvelles. L'énonciateur annonce dès lors que l'élément focalisé fait bel et bien partie des informations nouvelles, et qu'il sera l'élément important du commentaire, dans la structure discursive propos-commentaire. L'élément focalisé apparaît en fait comme la réponse (le commentaire) attendue à la question de discours que constitue le propos. La focalisation apparaît donc comme un mécanisme qui permet à l'énonciateur de fournir des indications claires sur la structure discursive propos-commentaire qu'il désire donner à son énoncé.

Soit l'énoncé en voix 1 « *Le chat mange la souris* ». L'énonciateur peut décider de mettre en évidence, au titre d'information nouvelle et importante, un des éléments de la composante phrastique de cet énoncé :

- *C'est le chat qui mange la souris*. Répondant à la question « Qui mange la souris ? », la structure focalisée installe le noyau du GP1 *le chat* en position de rhème-prédicat de *C'*. L'énonciateur indique donc par là que le noyau du GP1 *le chat* est bien une information nouvelle. De la sorte, le noyau du GP1 est mis en évidence. Le propos discursif est bien *Il y a quelqu'un qui mange la souris, mais qui ?* ; le commentaire est balisé par la focalisation : c'est *le chat* qui mange la souris.
- *C'est la souris que mange le chat*. Répondant à la question « Que mange le chat ? », la structure focalisée installe le déterminant du noyau du GDV *la souris* en position de rhème-prédicat de *C'*. L'énonciateur indique donc par là que le déterminant du noyau du GDV *la souris* est bien une information nouvelle. De la sorte, le déterminant du noyau du GDV est mis en évidence. Le propos discursif est bien *Le chat mange quelque chose, mais quoi ?* ; le commentaire est balisé par la focalisation : c'est *la souris* que mange le chat.
- *C'est manger la souris que fait le chat*. Répondant à la question « Que fait le chat ? », la structure focalisée installe le prédicat complet *mange la souris* en position de rhème-prédicat de *C'*. L'énonciateur indique donc par là que le prédicat *mange la souris*

est bien une information nouvelle. De la sorte, le prédicat est mis en évidence. Le propos discursif est bien *!Le chat fait quelque chose, mais quoi ?!* ; le commentaire est balisé par la focalisation : c'est *!manger la souris!* que fait le chat.

D'autres termes de la composante phrastique de l'énoncé peuvent être également focalisés : *C'est hier/dans le jardin/voracement que le chat a mangé la souris.*

Par ailleurs, on rencontre d'autres outils de focalisation, qui permettent de mettre un segment en évidence. *Il y a ... que, Cela fait ... que*, permettent de mettre en évidence des déterminants de relation qui expriment la durée : ***Il y a deux ans que nous sommes arrivés/vivons en Belgique***⁸⁶ ; ***Cela fait (maintenant) deux ans qu'il est parti...***, que l'on pourra gloser par *depuis deux ans.*

On peut également se servir de *Il y a ... que* pour focaliser l'ensemble de la structure phrastique qui rend compte du procès. *Il y a que Pierre a mangé tous les gâteaux* permet de focaliser toute la phrase *Pierre a mangé tous les gâteaux* (représentée ici par une sous-phrase introduite par le connecteur enchâssant *que*) et de l'installer en position rhématique, dans le prédicat d'une structure unipersonnelle (*Il y a*), comme déterminant du verbe unipersonnel *a*. L'énonciateur indique par là que la phrase *Pierre a mangé tous les gâteaux* est bien une information nouvelle. De la sorte, la phrase est mise en évidence. Le propos discursif est bien *!Il se passe quelque chose, mais quoi ?!* ; le commentaire est balisé par la focalisation : *Il y a !que Pierre a mangé tous les gâteaux!*

Lorsque l'on étudiera les relations et les fonctions à l'œuvre dans la phrase, pour faciliter l'analyse, on rétablira la structure phrastique hors focalisation. L'indication de l'existence d'un terme focalisé suffira à la reconstruction de l'énoncé de base.

Lorsque l'on étudiera *C'est le chat qui mange la souris*, on analysera donc la structure rétablie *Le chat mange la souris*, tout en signalant que l'énonciateur a focalisé le noyau du GP1 *le chat*, ce qui permettra, en remontant le chemin de l'analyse, de reconstruire la structure produite au départ.

⁸⁶ Que l'on ne confondra pas avec *Il y a deux ans, nous sommes arrivés en Belgique*, où ce n'est pas la durée de deux ans qui est visée, mais le point de départ temporel du processus décrit. On ne dira d'ailleurs normalement pas **Il y a deux ans, nous vivons en Belgique.*

2.2.4 La délimitation et la segmentation de la phrase et de l'énoncé : le système de la ponctuation

À côté des organisateurs textuels non verbaux que sont les paragraphes, les alinéas, les chiffres, les lettres, les puces, etc., la ponctuation est un système de signes qui permet d'organiser le texte ou la phrase afin d'en faciliter la compréhension. Les signes n'ont pas seulement une valeur en tant que tels ; ils tirent également leur valeur par opposition à celle des autres signes du système (la valeur du point-virgule se mesure par rapport à celle du point et de la virgule, par exemple).

Il existe un ensemble de règles qui décrivent l'utilisation de ces signes mais toutes ne sont pas contraignantes et laissent une part de liberté, notamment stylistique, assez grande au scripteur, tout en orientant le travail d'interprétation de son lecteur. Par ailleurs, certains signes de ponctuation ont des fonctions multiples, ce qui rend plus difficile parfois leur interprétation. Enfin, certaines pratiques littéraires ont pris pour règle de déjouer les codes de la ponctuation, obligeant le lecteur à une reconstruction interprétative plus hypothétique encore.

La ponctuation joue essentiellement un rôle sur 1° le rythme de la phrase (on dit qu'elle retranscrit le temps de lecture de la phrase, sa respiration) ou sa prosodie (notamment ascendante ou descendante), 2° la linéarisation, l'ordonnancement et la hiérarchisation de l'information (organisation de l'énoncé) et 3° la structuration des niveaux d'intervention (organisation de l'énonciation).

- Le **point** note régulièrement la fin de la phrase, laquelle commence par une majuscule. En cela, il organise le texte, le fractionne en unités de communication de rang inférieur. Le temps de pause induit par l'utilisation du point est, relativement aux autres, plus long. C'est le scripteur qui fixe les limites de la phrase. Le lecteur, partant d'un à priori du respect du code par le scripteur, devra interpréter la séquence à partir des marques laissées par le scripteur. Un point devra donc avant tout signifier la fin de la phrase telle que l'a conçue le scripteur. L'enclos de la phrase graphique est dès lors l'espace compris entre la majuscule et le point donnés par le scripteur, quelle que soit la dimension de la séquence incluse, ou sa prétendue autonomie : c'est l'énonciateur-scripteur qui décide de faire phrase.
- Le **point virgule** partage avec le point la fonction de délimitation de fragments de type phrastique mais sans séparation aussi forte. La pause est moindre et un lien implicite fort unit les portions entre lesquelles il se place, ce qui conduit à considérer que les deux entités ainsi jointes forment une phrase multiple.

Il sert également, pour éviter un cumul de virgules et marquer une coupure de rang supérieur, à séparer des énumérations à virgule. De la sorte, il permet également une hiérarchisation dans les groupes d'éléments liés.

- La **virgule** est sans conteste le signe de ponctuation le plus polyvalent et donc le plus ambigu.
- Elle permet de rythmer la phrase en séparant des groupes intonatifs, ce qui permet de créer des sous-unités de sens et de fonction dans la phrase et facilite en conséquence la lecture en rendant visibles les regroupements et en permettant dès lors d'organiser son rythme.
- Elle permet d'organiser par juxtaposition, la succession, dans une énumération, d'éléments de même fonction. **Hommes, femmes et enfants descendirent dans la rue. Adieu veau, vache, cochon, couvée.** L'utilisation de la virgule est impérative dans l'énumération asyndétique (= sans connecteur), pour marquer cette juxtaposition.
- Elle permet également de travailler sur la linéarisation de la phrase en encadrant un terme ou une structure qui ne serait pas dans sa position canonique. Ainsi la mise d'un cadre (temporel, causal, ...) à l'initiale de phrase ou en incise rompt-elle avec l'ordre canonique traditionnel sujet-verbe-complément : *Sarah part à Berlin pendant ses vacances ; Pendant ses vacances, Sarah part à Berlin ; Sarah, pendant ses vacances, part à Berlin.* De ce fait, elle permet l'organisation ou la réorganisation de l'information (information connue vs information nouvelle) par le détachement ou le déplacement d'un terme ou d'une structure dans la zone thématique ou la zone rhématique, toujours en comparaison avec l'ordre attendu. Elle est, dans ce cas, indispensable. Elle est ainsi requise la plupart du temps dès lors qu'un apport à la relation prédicative est placé en tête de phrase. Par ailleurs, dans le cas de *Sarah part à Berlin, pendant ses vacances*, la virgule signifie que la portée de *pendant ses vacances* est plus large que celle du même segment sans virgule : cette portée n'est pas sur le seul groupe *part à Berlin*, mais sur la relation prédicative. L'utilisation de la virgule, en figurant le détachement, force ou indique une rupture de construction ou un changement de portée.
- Elle permet de hiérarchiser les niveaux d'interventions, par exemple, en encadrant les incises de discours rapporté, les commentaires de l'énonciateur, ou en mettant en évidence certains apports à l'énonciation : *Pierre viendra, dit-elle, et rapidement ; Sarah partira, et c'est heureux, pour de nouvelles*

aventures ; **Pierre**, tu descends ? (apport qui dit l'interlocuteur) ; **Moi, mon père, son vélo, le guidon, la poignée**, elle est toute pourrie (apport qui dit le propos).

- Le **point d'interrogation** indique le questionnement, le **point d'exclamation** l'étonnement, la surprise, l'ordre. L'utilisation de ces signes de ponctuation influent sur la prosodie de la phrase. Il est possible que le scripteur les considère comme équivalant à un point, mais également à une virgule. Selon le choix du scripteur, ces signes se feront suivre respectivement d'une majuscule ou d'une minuscule.
- Les **deux points** interviennent dans deux circonstances relevant d'un même principe, celui de permettre une insertion d'éléments en lien avec la première partie de la phrase. Cette insertion sera soit celle d'une énumération d'éléments juxtaposés ou en liste ; soit une explication ou une autre relation d'implication logique (la conséquence, par exemple). L'usage de la majuscule après les deux points est laissé à l'appréciation du scripteur. Couramment, si l'explication est sous la forme d'une liste d'éléments de type phrastique ou d'un paragraphe, le saut de ligne appelle la majuscule. S'il s'agit d'une énumération d'éléments sans passage à la ligne, la minuscule est la règle.
- Les **parenthèses** sont le moyen d'insérer un commentaire, celui-ci pouvant relever tant de la composante énonciation de l'énoncé (pour inscrire un commentaire, par exemple) que de sa composante phrastique (pour inscrire un supplément d'information, par exemple). Elles servent également à noter le caractère facultatif ou éventuel du terme ou de la structure qu'elles encadrent (par exemple : *chère(s) amie(s)*) et l'insertion même d'un exemple.
- Les **tirets** encadrants jouent un rôle proche de celui de la parenthèse à ceci près que le commentaire qu'il permet d'insérer relève plutôt de l'énonciation.
- Les **guillemets** sont nécessaires pour marquer la prise de distance par rapport au propos ou au terme encadrés : le détachement énonciatif (mise à distance, parfois ironique), la citation (emprunt aux dires d'autrui).
- Le **tiret** et les **guillemets** entrent en combinaison pour noter les prises de parole du **dialogue**, le tiret indiquant le passage d'un locuteur à l'autre et les guillemets les paroles de celui-ci.

De plus en plus régulièrement, d'autres signes apparaissent dans l'écriture, qui sont à considérer comme plus ou moins pertinents et

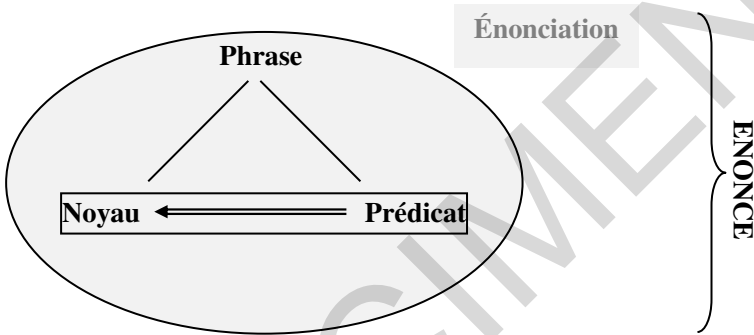
opportuns selon la situation de communication. C'est notamment le cas de la **combinaison** des points d'interrogation et d'exclamation pour marquer le doute (!?) et des dits smileys, ou émoticônes, qui figurent, par la combinaison de signes, l'attitude, l'humeur ou l'intention qui a accompagné la production ou celles que l'on attend du décodeur. Les **smileys** les plus fréquents mobilisent les deux points ou la lettre X pour les yeux, l'apostrophe pour la larme, le point virgule pour le clin d'œil, le tiret ou le signe d'égalité pour le nez, la parenthèse, la barre oblique, ou certaines lettres pour figurer la bouche. Dans le style occidental, ils sont à lire comme renversés de 90° vers la gauche. Par exemple :

- :-) ou :) souriant
- :-D ou :-P très souriant ou tirant la langue
- :-(ou :(triste ou fâché

2.3 La phrase comme réseau de relations

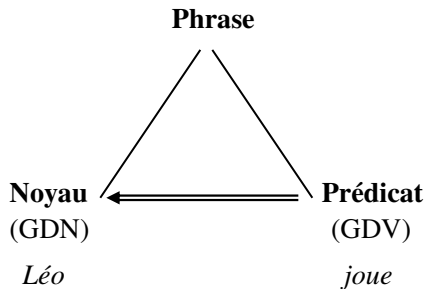
À la structure logique ternaire du procès (thème-relation-rhème) répond un formatage syntaxique ternaire (noyau-relation-prédicat⁸⁷). Le prédicat est ce qu'on affirme ou nie à propos du noyau de la phrase.

La syntaxe de la phrase consiste en un réseau de mises en relation d'apports et de supports de sens. L'étude de la phrase et des fonctions des éléments qui la composent consiste en l'examen de ces relations d'apports à supports (mécanismes mis en œuvre, portée, ...).



⁸⁷ Le noyau GPI et le prédicat sont considérés comme ordinairement présents dans une phrase. Cependant, il se peut que la phrase soit constituée d'un ou de plusieurs éléments desquels on ne peut préciser s'ils sont noyau ou prédicat. Ex. : *Une table, pas de chaises* (dans les indications scéniques des pièces de théâtre, par exemple). Il peut également y avoir des phrases incomplètes (un noyau support sans prédicat : *Pierre !* ; ou un prédicat sans noyau support : *Viens !* ou *À la mer*, en réponse à la question « Où vas-tu en vacances ? »).

Ex. : *Léo joue*. En l'occurrence, on parle de Léo, et on dit de lui qu'il joue.⁸⁸



Identifier la fonction endossée par un groupe déterminatif, c'est identifier le rôle de ce groupe déterminatif comme élément occupant une position fonctionnelle dans le procès présenté ci-dessus.

La fonction d'un mot ou d'un groupe déterminatif se considère en observant :

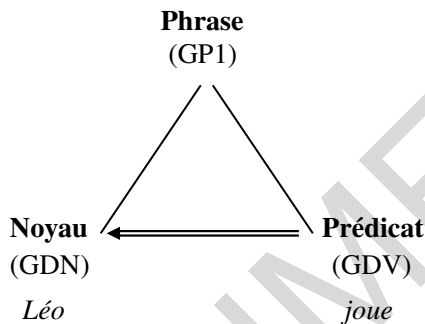
1. **le type de relation** (noyau, apport de terme à terme ou de terme à relation) ;
2. **le mécanisme** en œuvre (détermination ou prédication).

⁸⁸ Dans le cours de ce module, nous ne déploierons pas systématiquement toutes les composantes du schéma. Pour la lisibilité du propos, nous laisserons parfois les groupes inanalysés. Pour une vision plus détaillée, se référer au point 2.6 *L'analyse de phrase : représentation*.

2.3.1 Le type de relation

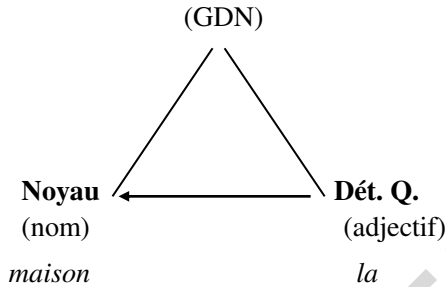
Entre le noyau du GP1 et le prédicat s'établit nécessairement une **relation** qui sera mise en œuvre par un mécanisme (de prédication première en l'occurrence). Chacun des termes en présence dans la phrase porte soit sur un terme, soit sur une relation à définir.

2.3.1.1 Termes supports et termes apports



- le GDN qui endosse la fonction de **noyau**, est le seul terme de la phrase qui soit le **support** premier auquel tout est rapporté, et qui ne soit jamais apport ;
- le GDV qui endosse la fonction de prédicat porte sur un terme extérieur : il est un **apport** au GDN noyau du GP1. Tous les termes portant sur un terme (ou une relation) vont fonctionner selon l'un ou l'autre mécanisme (détermination ou prédication).

Si l'on descend au niveau des constituants phrastiques et que l'on se penche sur l'intérieur d'un groupe déterminatif, les mêmes types de relations peuvent être observées.

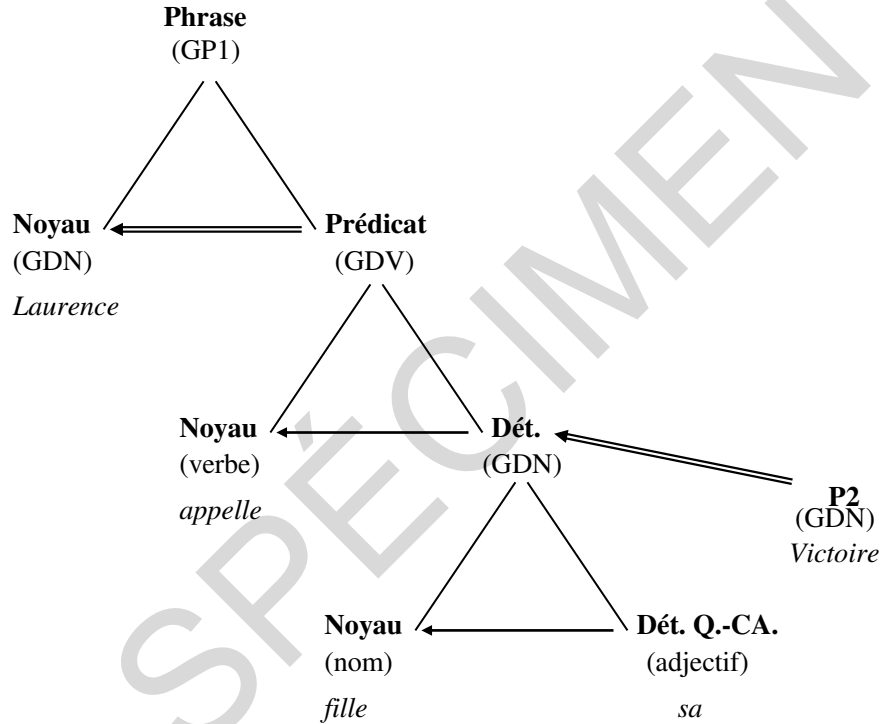


2.3.1.2 *Apport à un terme et apport à une relation*

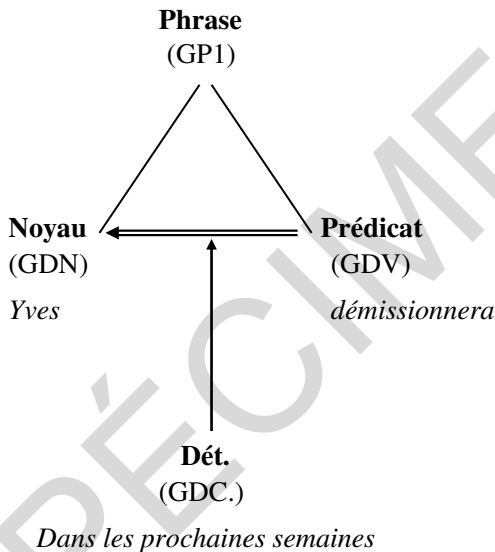
Dans la phrase, le prédicat fonctionne donc comme **apport à un terme** (groupe déterminatif, groupe précatif second ou sous-phrase), en l'occurrence au GDN noyau de la phrase. De même, au sein d'un groupe déterminatif, les apports (compléments de sens) à un terme fonctionneront comme déterminants de terme. Ils seront dès lors appelés **déterminants (Dét.)**.

D'autres apports (suppléments de sens) peuvent intervenir après la clôture d'un groupe déterminatif, une fois opérée la détermination de son noyau. Ces apports fonctionnant par prédication seront dits **prédicats seconds (P2)**.

Ex. : *Laurence appelle sa fille Victoire.*



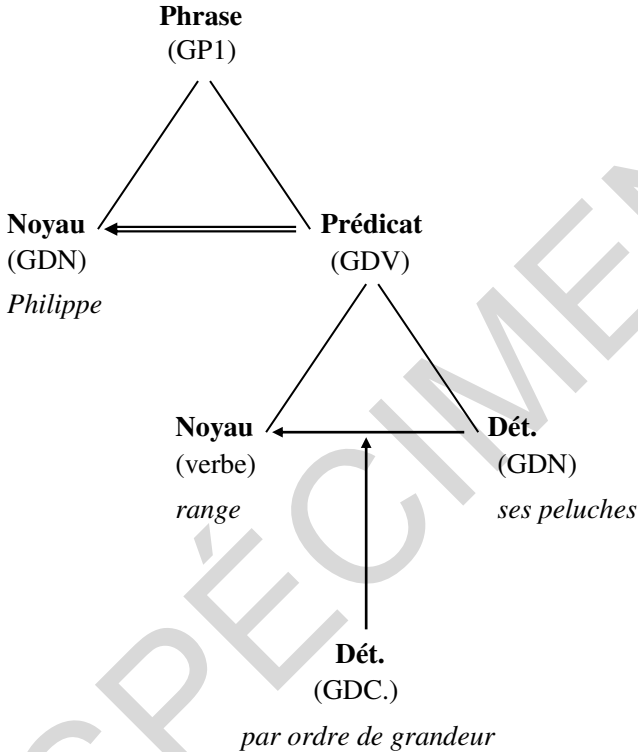
Il existe également des apports qui portent non pas sur un terme, mais sur une relation entre deux termes. On parle alors d'**apport à une relation**, caractéristique de la fonction de **déterminant de relation** ou de celle de **prédicat second de relation**. C'est la fonction qu'endossent principalement les adverbes (ou GDAAdv.). On trouve également d'autres structures intégratives⁸⁹ comme des groupes déterminatifs nominaux (*La nuit, tous les chats sont gris*), des groupes déterminatifs connectifs (*Dans les prochaines semaines, Yves démissionnera*), des groupes prédicatifs seconds (*Le chat parti, les souris dansent*) des sous-phrases (*Quand il me prend dans ses bras, je vois la vie en rose*)...



Dans la phrase *Dans les prochaines semaines, Yves démissionnera*, le groupe déterminatif connectif *dans les prochaines semaines* porte sur la relation qui existe entre deux termes, le noyau du GP1 (*Yves*) et le prédicat (*démissionnera*). En effet, c'est le procès de la démission par Yves qui aura lieu dans les prochaines semaines. L'énonciateur fixe le cadre dans lequel il assume les conditions de vérité de son énoncé : il n'assume la vérité de la mise en relation du prédicat au noyau du GP1 que pour autant que ce procès se déroule *dans les prochaines semaines*.

⁸⁹ Par *structure intégrative*, nous entendons les structures dont les éléments constitutifs et les relations qu'ils entretiennent sont singuliers et spécifiques. Nous distinguons quatre structures intégratives : la phrase (GP1), la sous-phrase (GP1'), le groupe déterminatif (GD) et le groupe prédicatif second (GP2). (Voir 2.5 *La phrase comme mécanique d'intégration : les structures intégratives*).

De même, dans la phrase *Philippe range ses peluches par ordre de grandeur*, c'est le fait de *ranger les peluches* qui se fait *par ordre de grandeur*. On a donc un apport déterminant la relation [Dét. – Noyau GDV].



2.3.1.3 *Le parallélisme des systèmes classes de mots / fonctions dans la phrase*

On remarquera un isomorphisme de structure entre le système des classes de mots (leurs propriétés en langue) et celui des fonctions dans la phrase (leurs propriétés en discours) décrits jusqu'à présent.

Les êtres, objets, faits et situations du monde pensable peuvent être exprimés à l'aide de mots, assignés à des classes, qui signifient que leur extension est perçue de manière directe (à l'aide de noms ou de pronoms), indirecte (à l'aide d'adjectifs ou de verbes) ou doublement indirecte (à l'aide d'adverbes ou de connecteurs, voire d'interjections).

Ainsi, la notion de « lumière » peut-elle être rendue

- à l'aide du nom *lumière*, si l'on veut exprimer que l'extension considérée est perçue de manière directe (l'extension recouvrira des objets *lumière*) ;
- à l'aide de l'adjectif *lumineux* ou du verbe *allumer*, si l'on veut exprimer que l'extension considérée est perçue de manière indirecte (l'extension recouvrira des êtres ou objets dont on dit qu'ils sont *lumineux* ou qu'ils *allument*) ;
- à l'aide de l'adverbe *lumineusement* ou du connecteur *à la lumière de*, si l'on veut exprimer que l'extension considérée est perçue de manière doublement indirecte (l'extension recouvrira, dans le cas de l'adverbe, des faits ou des situations, c'est-à-dire des relations entre êtres ou objets⁹⁰, relations que l'on caractérise ou prédique de *lumineuses* ; et, dans le cas du connecteur, des faits ou situations à l'intérieur desquels des relations de mise en lumière (*à la lumière de*) entre deux ou plusieurs éléments sont identifiables).

Lors de leur passage en discours, ces mots semblent, au moins à l'intérieur du groupe déterminatif nominal, s'insérer conformément à leur propriété de langue. Ils mettent théoriquement en œuvre un type de mécanisme correspondant à leur accès à l'extension en langue :

- *support pour accès direct à l'extension* ;
Ex. : Une **fil**le
- *apport à un terme pour accès indirect à l'extension* ;
Ex. : Une **petite** fille / Une **petite** fille
- *apport à une relation pour accès doublement indirect à l'extension*.
Ex. : Une **très** petite fille.

⁹⁰ La mise en relation d'êtres ou d'objets correspond à un processus générateur de faits ou de situations.

Il y aurait donc un isomorphisme de structure entre la langue (les classes de mots et leur mode d'accès à l'extension) et le discours (les fonctions et leur type de mécanisme).

Si, lors du passage en discours, les mots ont, en principe, et au moins à l'intérieur du groupe déterminatif nominal, un emploi conforme au mode d'accès à l'extension de départ du mot en langue, il existe plusieurs types de distorsions :

2.3.1.3.1 Les cas de *transposition* à l'intérieur d'un groupe déterminatif (nominal)

- un nom (d'accès direct à l'extension) peut par exemple être transposé en fonction de déterminant caractérisant d'un noyau nominal (apport à un terme ; Ex. : *Une cité **dortoir** ; une robe **saumon***) ;
- un adverbe (d'accès doublement indirect à l'extension) peut par exemple être transposé en fonction
 - de déterminant caractérisant d'un noyau nominal (apport à un terme ; Ex. : *Les dames du temps **jadis** ; une fille **bien***) ;
 - de noyau de groupe déterminatif nominal (support ; Ex. : ***Demain** est un autre jour*).

Ces phénomènes seront désignés sous le nom de *transposition*. Les cas d'adverbes transposés rendent impossible l'affirmation selon laquelle serait adverbe ce qui ne pourrait avoir qu'une fonction de déterminant de relation. *Jadis* est adverbe de langue avec une possibilité d'emploi « adjectival » (déterminant de terme) en discours ; *demain* est adverbe de langue avec une possibilité d'emploi « nominal » (noyau de GDN) en discours. Ils justifient enfin la nécessité de considérer de manière distincte les deux niveaux que sont la langue et le discours, et rendent bien compte de la différence, par exemple, entre la classe adverbiale, composée **exclusivement** d'adverbes, et la fonction de déterminant de relation, rendue **notamment** par des mots de la classe adverbiale (mais également par des groupes déterminatifs nominaux : ***La nuit**, tous les chats sont gris* ; des groupes déterminatifs connectifs : *J'ai découvert ma vocation **à l'université*** ; des sous-phrases : ***Puisque tu insistes**, je veux bien aller au cinéma...*).

2.3.1.3.2 Différence de traitement entre niveaux :

1° entre groupes, 2° à l'intérieur du groupe déterminatif

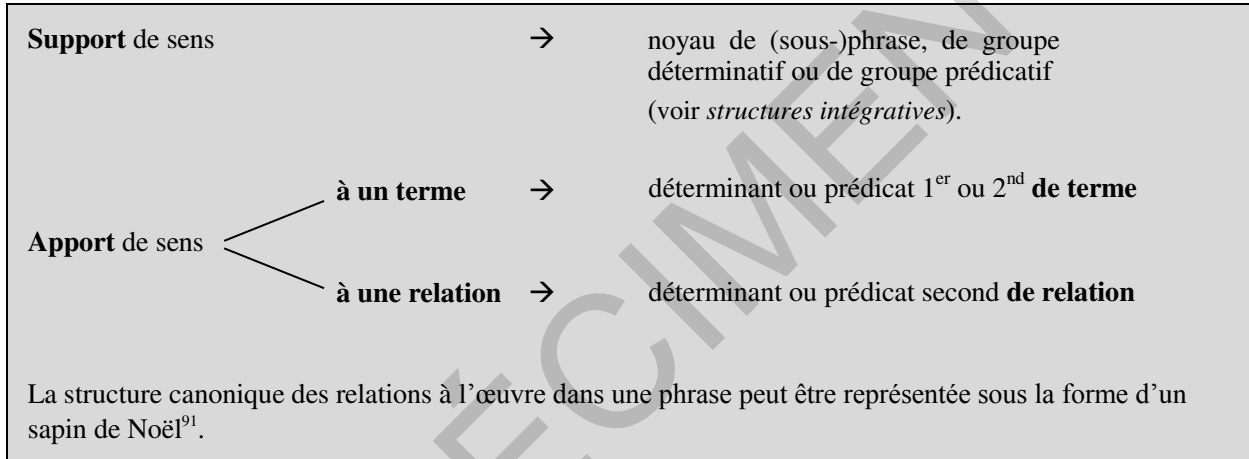
Au niveau des groupes déterminatifs entre eux, un groupe déterminatif nominal (dont le noyau nominal est d'accès direct à l'extension), ne se trouve dans une fonction de support que lorsqu'il est noyau du GP1 (dans **Pierre** mange). Cependant, il sera apport à un terme quand il est déterminant du verbe (Ex. : *Pierre mange **une pomme***) ou apport à une relation quand il est déterminant de relation (Ex. : **La nuit**, tous les chats sont gris).

Le parallélisme décrit ci-dessus entre classes de mots et fonctions dans la phrase ne se vérifie donc pas de la même manière partout, ce qui impose que l'on distingue clairement différents niveaux d'analyse : les relations entre les mots à l'intérieur du GD et les relations des GD entre eux.

2.3.1.3.3 Différence de traitement selon le type de groupe déterminatif

Les noyaux de GD autres que nominaux (adjectival, verbal, adverbial, connectif, ...) sont également tous supports à l'intérieur de leur groupe déterminatif respectif. Cependant, les groupes déterminatifs eux-mêmes, dans le cadre de relations entre groupes déterminatifs, pourront jouer le rôle d'apports : conformément à l'appartenance des noyaux de ces groupes déterminatifs à leur classe respective (qui ne donne accès à leur extension que de manière (doublement) indirecte), ils sont employés dans des structures intégratives dont la fonction est d'être apport à un terme ou à une relation. Dans l'exemple **Pleine** d'espoir, Sarah a entrepris des études supérieures, l'adjectif *pleine*, dont l'accès à l'extension est indirect, est le support noyau du groupe déterminatif adjectival *pleine d'espoir* ; ce groupe déterminatif, quant à lui, est prédicat second (apport) d'un terme de la phrase, le noyau du GP1 Sarah.

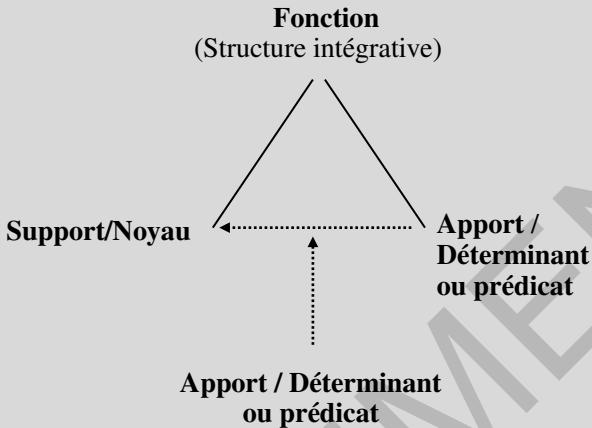
2.3.1.4 Synthèse sur les types de relations d'apport d'information dans les structures intégratives



⁹¹ Par convention graphique, les relations de détermination de l'énoncé seront rendues par une flèche simple ; les relations prédicatives par une double flèche. Quant aux relations de détermination de l'énonciation, elles seront notées par une triple flèche. Nous utiliserons les flèches en pointillés comme schématisation d'une relation générique (soit déterminative, soit prédicative).

SCHÈME CANONIQUE

Toute structure syntaxique se laisse décrire à l'aide d'un schème de ce type, ou de la récursivité de ce type de schème :



Parfois, la position de support ou d'apport à un terme support n'est pas saturée dans un groupe. On la marquera néanmoins par le signe \emptyset (= zéro).

Cela permet, entre autres, de garder une relation apport – support (par exemple, [Dét. – Noyau GDX]), qui, dès lors, peut, le cas échéant, servir de support à un déterminant de relation. Dans la phrase *Pierre dort longtemps*, le prédicat sera *dort longtemps*. *Longtemps* sera déterminant de la relation [Dét. (\emptyset) – Noyau GDV]. Les groupes déterminatifs pronominaux, adjectivaux et adverbiaux, sont souvent dépourvus de déterminant. Il nous semble néanmoins important de marquer la possibilité qu'ils en aient en développant systématiquement le schème canonique et en indiquant un déterminant \emptyset . Libre aux enseignants de limiter ces développements de groupe aux cas où un déterminant du groupe et/ou un déterminant de relation sont présents.

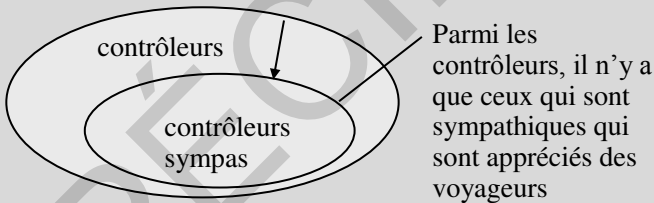
2.3.2 Le mécanisme mis en œuvre par la relation

La notion de mécanisme rend bien compte d'une vision fonctionnelle des rapports qu'entretiennent les termes dans une phrase. Couplée à la notion de support et d'apport de sens, elle permet d'établir un tableau synoptique de l'ensemble des fonctions à l'œuvre dans une phrase.

Tout support est susceptible de recevoir un apport sémantique. Cet apport peut se rapporter au support de deux manières distinctes, c'est-à-dire selon **deux mécanismes fonctionnels** :

1. La détermination : mécanisme de « *complémentation de sens* », intervenant à l'intérieur du groupe déterminatif et altérant l'extension du support.

« *Les contrôleurs sympathiques sont appréciés des voyageurs.* »



2. La prédication : mécanisme de « *supplémentation de sens* », intervenant après la clôture du groupe déterminatif et n'altérant pas l'extension du support.

« *Sympathiques, les contrôleurs sont appréciés des voyageurs.* »



sympathiques

Les contrôleurs en question sont des gens sympathiques et sont dès lors appréciés des voyageurs.

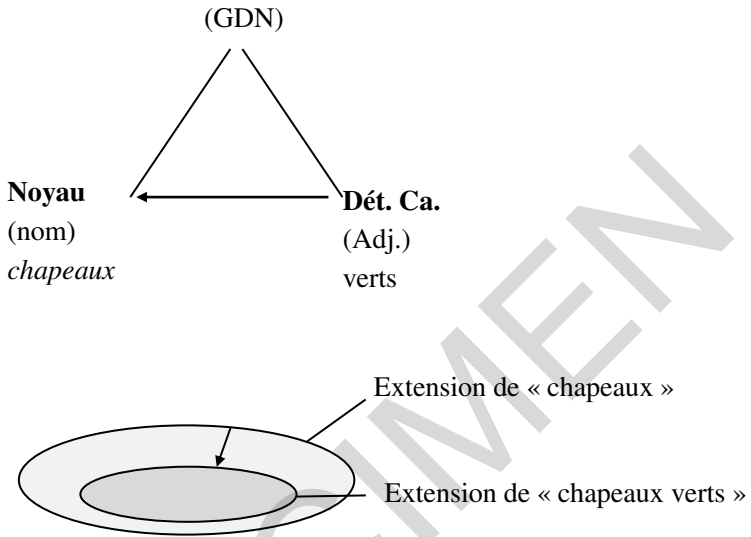
2.3.2.1 La détermination

Mécanisme d'apport de signification qui porte atteinte à l'extension du support.

- soit par réduction de son extension (ensemble des objets du monde auxquels le mot est applicable).
C'est la **caractérisation**.
- soit par indication de la quantité des objets du monde auxquels le mot est effectivement appliqué.
C'est la **quantification**.

Ex.1 : l'ancienne épithète

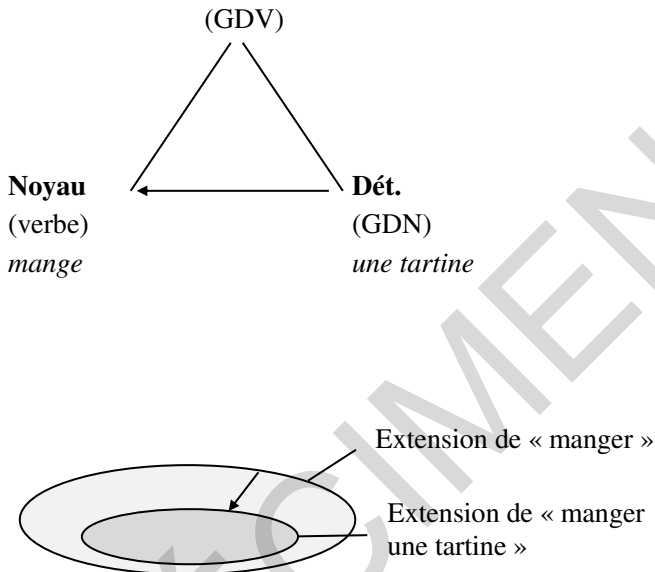
- *chapeaux verts*



Les *chapeaux verts* sont un sous-ensemble de l'ensemble des *chapeaux*. Le fait de caractériser les *chapeaux* revient à réduire l'ensemble des *chapeaux* au sous-ensemble de chapeaux auxquels *chapeaux verts* est applicable. Il y a en effet moins de *chapeaux verts* que de *chapeaux* (caractérisation).

Ex.2 : l'ancien complément (d'objet) direct du verbe

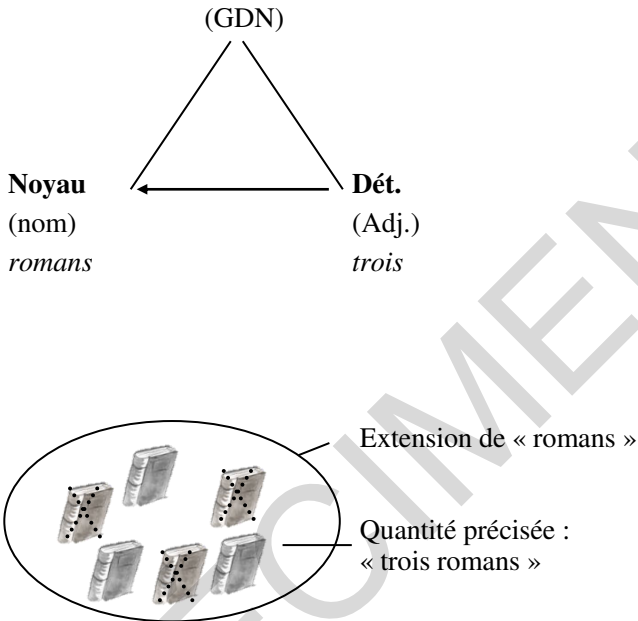
- Romain mange **une tartine**



L'ensemble des occurrences possibles de *Manger une tartine* est un sous-ensemble de l'ensemble des occurrences de *manger*. Le fait de déterminer le verbe *manger* revient à réduire l'extension des procès de *manger* au sous-ensemble des procès auxquels *manger une tartine* est applicable. Il y a en effet moins de procès *manger une tartine* que de procès *manger* (caractérisation).

Ex.3 : l'ancien déterminant

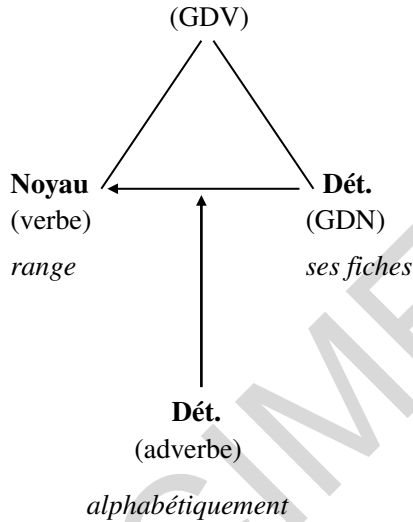
- Sofia emprunte **trois** romans à la bibliothèque.



Dans ce cas, *trois romans* n'est pas un sous-ensemble de l'ensemble des romans, car le quantifiant *trois* ne réduit pas l'extension du nom *roman*. Il ne caractérise pas le roman (épais, dramatique, ...), et ne sélectionne pas une sorte, une couleur, un type de roman. Il procède simplement par indication du nombre d'éléments sélectionnés auxquels le nom *roman* sera effectivement appliqué (quantification).

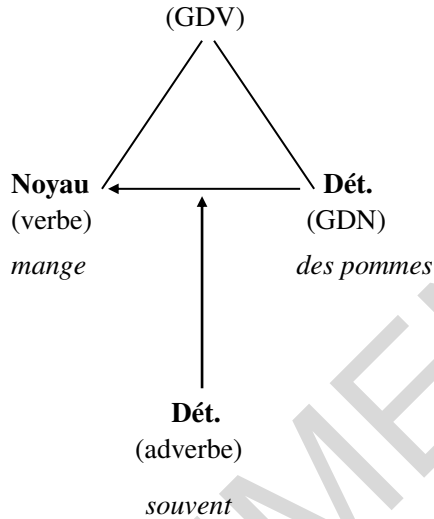
Ex.4 : les anciens compléments circonstanciels

- Pierre range **alphabétiquement** ses fiches.



L'ensemble des occurrences possibles de *range ses fiches alphabétiquement* est un sous-ensemble de l'ensemble des occurrences du procès *range ses fiches*. Le fait de caractériser le procès *range ses fiches*, de déterminer la relation [Dét.– Noyau GDV], revient à réduire l'extension du procès *range ses fiches* au sous-ensemble des procès auxquels *range ses fiches alphabétiquement* est applicable. Il y a en effet moins de procès *range ses fiches alphabétiquement* que de procès *range ses fiches* (caractérisation).

- Pierre mange **souvent** des pommes.



Dans ce cas, *manger souvent des pommes* apparaît moins comme un sous-ensemble de l'ensemble des occurrences du procès *manger des pommes*. Il semble plutôt procéder par indication du nombre (en fonction de leur fréquence) des procès auxquels le groupe déterminatif verbal (GDV) *manger des pommes* sera effectivement appliqué (quantification).

2.3.2.2 *La prédication*

Mécanisme d'apport de signification qui ne porte pas atteinte à l'extension du support.

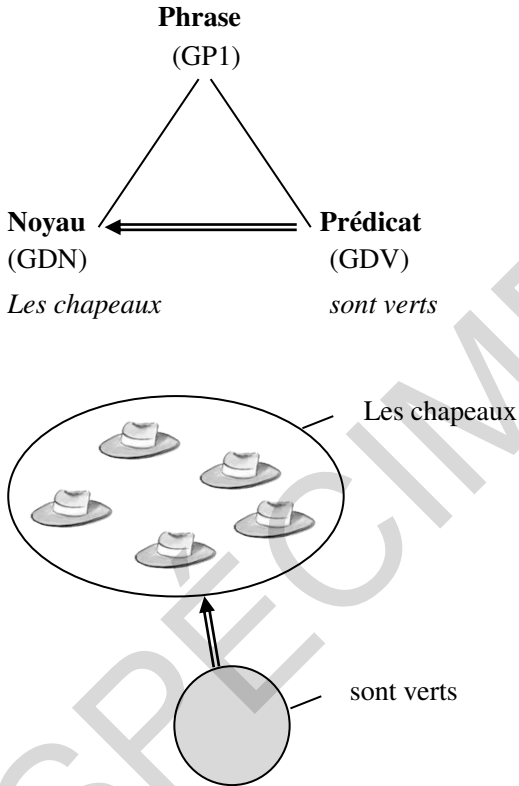
La prédication intervient après la clôture des groupes déterminatifs ou relations supports. Il n'y a dès lors aucune réduction d'extension du support, aucune création de sous-ensembles. Par opposition au mécanisme de détermination qui met en jeu des *compléments* de sens, on pourrait présenter la prédication comme mettant en jeu des *suppléments* de sens. On donne une information qui n'altère pas l'extension du terme de départ, mais explicite ce terme.

Dans une phrase, on peut trouver

- de la **prédication première** (Prédicat premier sur le noyau du GP1, en phrase matrice ou en sous-phrase),
- de la **prédication seconde** (Prédicat sur un terme ou une relation de la phrase, sans verbe conjugué à un mode personnel).

Ex. de prédication première

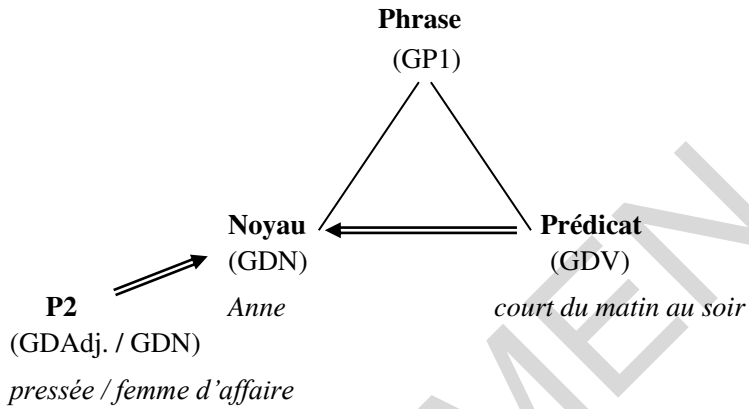
Les chapeaux sont verts



L'ensemble *Les chapeaux* n'est pas réduit par l'apport du prédicat *sont verts*. L'extension du GDN reste intacte après l'apport du supplément d'information qu'est le prédicat.

Ex. de prédication seconde

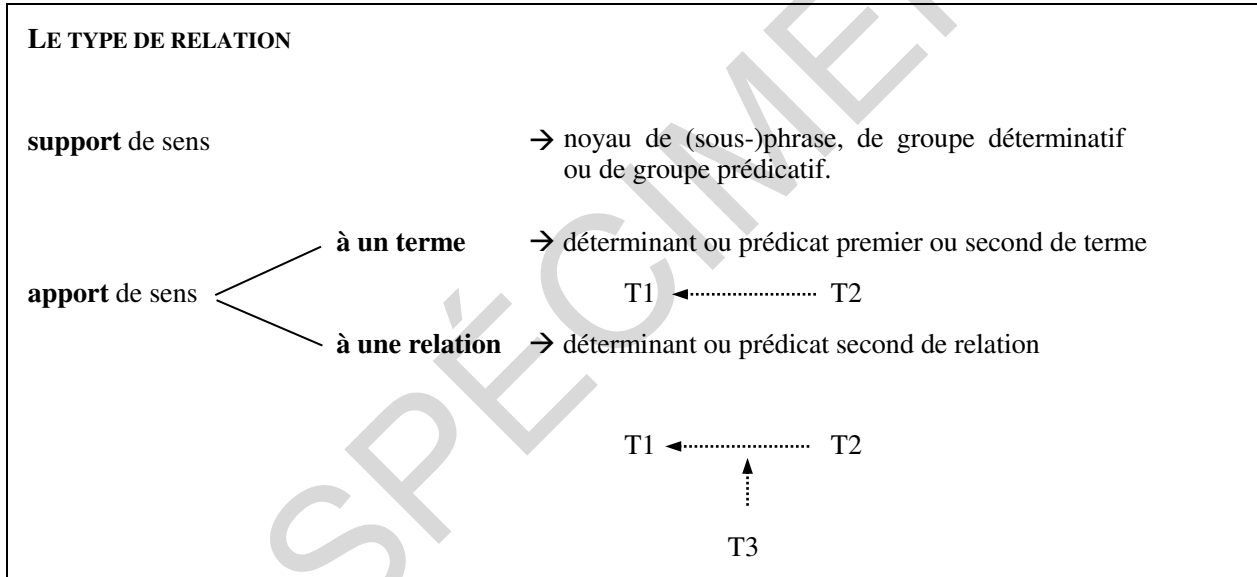
Pressée/Femme d'affaires, Anne court du matin au soir



2.3.3 Synthèse des concepts

La fonction syntaxique d'un mot ou d'une structure intégrative se considère en observant

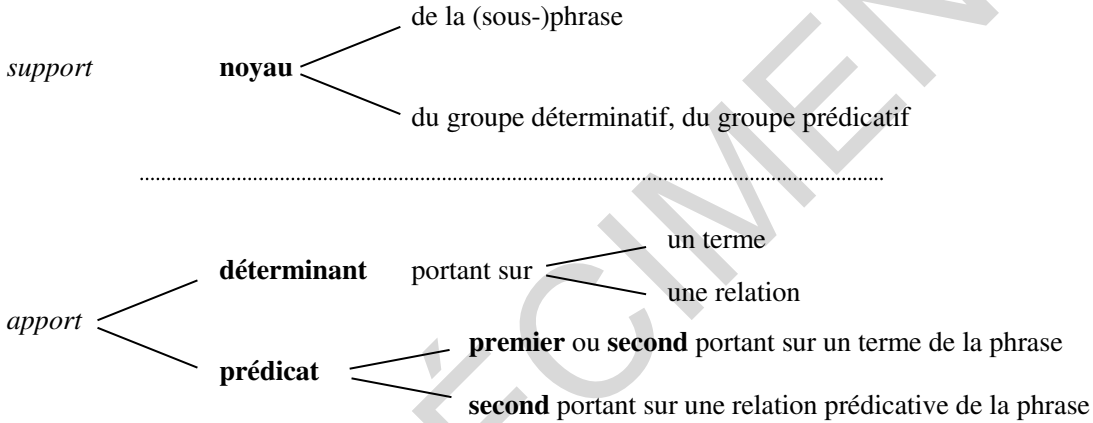
- **le type de relation** (support, apport à un terme et à une relation) ;
- **le mécanisme** à l'œuvre (détermination ou prédication)



LE MÉCANISME (des apports de sens)

la détermination	←	<i>complément</i> de sens apporté à un terme ou à une relation de la phrase
réduction de l'extension		= caractérisation (Ex. : chapeaux <i>verts</i> / <i>en feutre</i>)
indication de quantité		= quantification (Ex. : <i>les</i> / <i>trois</i> chapeaux)
la prédication	⇐	<i>supplément</i> de sens
prédication première	=	apport du prédicat premier sur le noyau du GP1 (de phrase)
prédication seconde	=	prédication sans verbe conjugué à un mode personnel, sur un terme ou une relation prédicative de la phrase

Pour rendre compte des relations apport – support, on dispose de 3 types de fonctions syntaxiques :



2.3.4 Synthèse des fonctions

				TYPES DE RELATIONS		
				SUPPORT	APPORT	
					Apport à un terme	Apport à une relation
MÉCANISME	∅		Noyau de groupe déterminatif ou de groupe prédicatif (GP1, GP1' ou GP2)			
	DÉTERMINATION (complément de sens)	Caractérisation	de l'énonciation	Déterminant de l'énonciation (type 'franchement', 'en bref', ...).		
			de l'énoncé	Déterminant (caractérisant) du verbe, nom, pronom, adjectif, adverbe, connecteur subordonnant	Déterminant (quantifiant – caractérisant) du nom	Déterminant (caractérisant) de relation (type 'légalement', 'avec fougue', ...).
		Déterminant (quantifiant) du nom		Déterminant (quantifiant) de relation (type de négation, fréquence, intensité, ...).		
		Quant.				

MÉCANISME	PRÉDICATION (supplément de sens)	Première	de l'énoncé	TYPES DE RELATIONS		
				SUPPORT	APPORT	
					Apport à un terme	Apport à une relation
				Prédictat premier (du Noyau, dans la phrase matrice ou la sous-phrase)		
		Seconde		Prédictat second	Prédictat second de la relation [Préd.-Noyau GP1] ou [P2- Support P2] (type 'heureusement', 'probablement', ...).	

2.3.5 Les modes de liaison en syntaxe

La **syntaxe** est vue comme un réseau de liaisons et relations d'éléments ou segments entre eux à l'œuvre dans la linéarité du discours, et comme l'étude de ce réseau. Nous venons d'étudier les mécanismes de mis en œuvre d'une relation (**détermination** ou **prédication**). Envisageons à présent les différents types de liaisons entre éléments ou segments.

Dans le cadre de l'unité choisie qu'est la phrase, les modes de liaisons syntaxiques d'éléments peuvent être de deux types : parataxiques ou hypotaxiques.

2.3.5.1 *Les modes de liaison sans hiérarchisation : la parataxe*

La parataxe (de *para-* : à côté) est un mode de liaison de segments, par exemple deux ou plusieurs groupes ou phrases, sans hiérarchisation ni dépendance, sur l'axe syntagmatique du discours. Ce mode peut se concrétiser avec ou sans outils de ligature (connecteurs) : dans le premier cas, nous parlons de **coordination** ; dans le second, nous parlons de **juxtaposition coordonnante** (ou de **coordination implicite**). La coordination et la juxtaposition coordonnante de deux phrases forment des phrases dites **multiples**.

La coordination est le mécanisme qui relie des éléments ou segments, placés sur le même plan syntaxique, sans hiérarchisation, pour leur permettre d'occuper la même fonction.

Dans le cas de la phrase multiple, la coordination concerne des structures phrastiques. Dans une phrase multiple, la coordination relie ces structures phrastiques en maintenant leur autonomie syntaxique l'une par rapport à l'autre (*Je pars demain et Sarah revient samedi* ; aucune ne dépend syntaxiquement l'une de l'autre, même si leur réunion occupe la même position fonctionnelle de phrase multiple). La juxtaposition coordonnante agit de même, mais sans le recours à un connecteur ligateur (*Je pars demain, Sarah revient samedi*).

Il n'est pas surprenant de constater que ces deux phrases multiples peuvent être sémantiquement semblables. En effet, la ponctuation utilisée pour la juxtaposition peut être interprétée de la même manière que s'il y avait un connecteur coordonnant.

Coordination et juxtaposition coordonnante relèvent donc ici d'un même mode de mise en relation de segments, avec des outils variés que sont les connecteurs coordonnants et les signes de ponctuation. Ces derniers n'ont dès lors plus seulement pour fonction de marquer une pause dans le discours, mais également, le plus souvent, de signifier un lien sémantique (l'addition, la consécution, l'opposition, ...) entre les

deux éléments qu'ils séparent, dans le cadre d'une organisation syntaxique hiérarchiquement égalitaire.

2.3.5.2 Les modes de liaison avec hiérarchisation : l'hypotaxe

L'hypotaxe (de *hypo-* : en dessous) est un mode de liaison de segments, par exemple deux ou plusieurs groupes ou phrases, avec hiérarchisation.

On peut concevoir deux types d'hypotaxe, selon que l'on considère la hiérarchisation sur l'axe syntagmatique du discours (les liens de dépendance dans la chaîne linéaire) ou sur l'axe paradigmatique (les constituants possibles pour occuper une même position).

2.3.5.2.1 L'hypotaxe syntagmatique

L'hypotaxe syntagmatique est le pendant de la parataxe, qui, toujours syntagmatique, est, on l'a vu, prise en charge par la coordination ou la juxtaposition coordonnante. Alors que dans la parataxe, la liaison de segments s'opère sans instaurer de relation de hiérarchie ou de dépendance, l'hypotaxe syntagmatique procède par subordination, par mise en rapport de dépendance et de hiérarchie entre segments. La subordination renvoie ici au mécanisme d'instauration d'un lien de **dépendance** et de hiérarchie entre deux éléments ou segments dans la linéarité du discours, quelle que soit par ailleurs la constitution de l'élément ou du segment dépendant (mot, groupe déterminatif ou prédicatif).

L'apport apparaît comme dépendant du support, et donc subordonné. De la sorte, la subordination est réservée aux relations hiérarchiques de dépendance à l'œuvre dans la linéarité du discours. Tout élément ou segment dépendant sera dès lors subordonné (les déterminants, compléments, directs ou non, les prédicats, premiers ou seconds,...). Ce mécanisme peut se concrétiser avec ou sans outils de ligature (connecteurs) : dans le premier cas, il s'agit d'une **subordination** (*le château de Sarah ; Sarah dort pendant la nuit ; je pense que Sarah viendra demain*) ; dans le second, d'une **juxtaposition subordonnante** (ou de **subordination implicite**) (*Une Sarah affable ; Sarah rayonne ; Sarah croque la pomme ; Sarah dort la nuit*).

Le critère de la dépendance se révèle suffisamment puissant pour opposer les mécanismes de la **subordination** (ou juxtaposition subordonnante) et de la **coordination** (ou juxtaposition coordonnante).

2.3.5.2.2 L'hypotaxe paradigmatique

L'hypotaxe paradigmatique est un mode de liaison, avec hiérarchisation, qui procède par l'enchâssement d'une sous-phrase dans une phrase matrice, c'est-à-dire par l'intégration d'une structure

phrastique (avec verbe conjugué à un mode personnel) dans une position fonctionnelle d'une autre structure phrastique. Ce mode peut se concrétiser avec ou sans outils d'enchâssement : dans le premier cas, on parle d'**enchâssement** (*Comme il a plu, Sarah a pris son parapluie*) ; dans le second, on parle de **juxtaposition enchâssante** (ou d'enchâssement implicite). En l'absence d'outil explicite, l'esprit doit reconstituer de quel type est le lien entre les segments de phrase :

- hypothétique : « *Tu fais ça, Sarah te casse la figure*⁹² ».
- causatif : « *Ce resto était fermé, Sarah et Lionel sont allés dans un autre* ».
- adversatif : « *Il a fait des pieds et des mains, Sarah n'a pas cédé* »⁹³.

L'enchâssement (de même que la juxtaposition enchâssante) intègre donc une sous-phrase dans une phrase matrice ; elle permet de donner un statut fonctionnel⁹⁴ à cette sous-phrase. Elle se caractérise également par l'existence d'une asymétrie avec hiérarchisation entre phrase matrice et sous-phrase.

Dans les cas d'hypotaxe paradigmatique, on parle d'**énoncé à phrase complexe**, la composante phrastique de l'énoncé est complexe dans la mesure où elle intègre une sous-phrase.

2.3.5.3 *Bilan*

Ce point de vue permet d'éviter la confusion trop fréquente entre subordination (dépendance) et enchâssement (constituance). Il existe en effet des sous-phrases enchâssées qui ne dépendent de rien, comme les sous-phrases noyau de phrase : *Que Sarah parte implique une réorganisation de l'équipe*. La subordination est essentiellement tributaire

⁹² Dans ce cas, il est possible de remplacer la virgule par un « *et* ». Mais ce *et* serait non coordonnant. Il aurait plutôt une valeur énonciative d'organisateur logique, comme un adverbe : la séquence ne signifierait pas « *X + Y* », mais plutôt « *si X alors Y* ». Ce *et* aurait la même valeur dans une séquence corrélatrice du type *Plus il mange et plus il grossit*.

⁹³ En cas de juxtaposition, l'enchâsseur est absent. Ex. *Sarah aurait su, elle ne sera pas partie*. Le cas de ce que l'on appelle parfois la subordination inverse est plus complexe. Dans une phrase comme *Sarah n'était pas partie depuis dix minutes que tu es arrivé*, la première séquence (*Sarah ... minutes*) pourrait être considérée comme une sous-phrase juxtaposée (juxtaposition enchâssante) exprimant le cadre (déterminant de la relation prédicative, à portée large), et la seconde (*que tu es arrivé*) comme une sous-phrase en position de phrase (prédication impliquée), ou de prédicat relié par la relation prédicative (support de l'apport *Il... minutes*) à un noyau non saturé (prédication incomplète).

⁹⁴ C'est-à-dire capable d'endosser une fonction.

d'une relation de dépendance apport-support, l'apport dépendant syntaxiquement du support. L'enchâssement est essentiellement tributaire de l'intégration d'une sous-phrase contenant un verbe conjugué à un mode personnel.

Par ailleurs, traiter des exemples tels que *Sarah est une femme intelligente et qui ira loin* devient plus aisément explicable. Dans le groupe déterminatif nominal « *une femme intelligente et qui ira loin* », *intelligente* et *qui ira loin* sont reliés parataxiquement par coordination, et donc sans hiérarchisation, pour occuper conjointement la fonction de déterminant du noyau nominal *femme*. Ils en constituent globalement un apport et lui sont subordonnés. *Qui ira loin*, qui n'est donc pas subordonné à *intelligente* mais bien coordonné, est par ailleurs bien enchâssé dans la phrase matrice en position fonctionnelle de déterminant du noyau nominal *femme*, fonction qu'il occupe conjointement avec *intelligente*.

Le redéploiement des concepts permet, on le voit, une prise en compte systémique plus fine des phénomènes. En schéma :

	SUB	ENCH
<i>Comme il pleut, Sarah rentre ; Tu fais un pas, Sarah t'étripe</i>	+	+
<i>Sarah mange ; une Sarah serbe ; Sarah sort (pendant) la nuit</i>	+	-
<i>Que Sarah vienne me réjouit</i>	-	+
<i>Sarah et Lionel dinent ensemble</i>	-	-

Pour rappel (voir 1.6.6.2 *Les types de connecteurs*), les différents types de connecteurs fonctionnent en fait en combinant ou non les modes de liaison ci-dessous :

- **la ligature** : mécanisme de mise en relation (non autrement définie en termes de hiérarchisation) et de liaison de deux ou plusieurs éléments ou structures.
- **la subordination**: mécanisme par lequel un mot ou un groupe de mots est placé en relation de dépendance vis-à-vis d'un autre (ou d'une relation), pour en constituer un apport.
- **l'enchâssement** : mécanisme par lequel on intègre une sous-phrase dans la phrase matrice, avec hiérarchisation et souvent (mais pas toujours) dépendance, à l'intérieur d'une phrase dès lors complexe.

C'est par les combinaisons potentielles de ces trois modes que se distinguent les connecteurs traditionnellement classés.

	Exemple	ligateur	subordonateur	enchâsseur
Connecteur coordonnant	<i>Partir et revenir</i>	X		
Connecteur subordonnant	<i>Je pars à la mer</i>	X	X	
Connecteur enchâssant	<i>Je pars parce que je m'ennuie</i>	X	(X)	X

Pour les connecteurs secondaires (pronominaux, adjectivaux et adverbiaux), nous avons ajouté deux modes de fonctionnement supplémentaires :

- **la représentation** : mécanisme par lequel un terme en reprend un autre.
- **la fonction** : le connecteur exerce une fonction au sein de la séquence introduite.

Types d'éléments connectés	Exemples	lig.	transp.	ench.	repr.	fonct.
Connecteur de séquences successives (adverbial)	<i>Il a mangé à midi. Ensuite, il a fait une sieste.</i>	X				X
Connecteur de structures corrélatives (adverbial ou adjectival)	<i>Plus₁ il travaille, plus₂ il réussit ; Tel₁ père, tel₂ fils.</i>	X	(X) ₁	(X) ₁	(X) ₂	X
Connecteur d'interrogation indirecte (pronominal, adjectival ou adverbial)	<i>Je me demande qui viendra / quelle personne viendra / comment il faut faire</i>	X	X	X		X
Connecteur de sous-phrase relative (pronominal ou adjectival)	<i>La fille qui part, laquelle fille ne reviendra pas.</i>	X	X	X	X	X

2.4 Les fonctions

Les fonctions correspondent aux rôles que jouent les uns par rapport aux autres les termes ou groupes mis en relation dans la phrase. Dans le cadre des relations apport-support de signification, nous distinguerons les **noyaux**, d'une part, les **déterminants** et **prédicats** (le cas échéant **seconds**), d'autre part. À ces fonctions, s'ajoutent les différents fonctionnements de liaison de séquences (**ligateur**, **subordonneur**, **enchâsseur**). Chaque fonction correspondra à une position fonctionnelle dans la phrase, position traduite dans les schémas (voir *infra*). Dans le modèle proposé, chaque position fonctionnelle ne pourra être occupée (« saturée », dirons-nous parfois) que par un terme ou groupe. Il ne pourra y avoir, comme dans la grammaire traditionnelle, trois éléments, par exemple, dans la position unique de complément du verbe : *Pierre envoie des fleurs à Sarah à Rome* y cumule respectivement le complément d'objet direct (ou complément direct du verbe), le complément d'objet indirect (ou complément indirect du verbe) et le complément circonstanciel, tous trois compléments du verbe. Dans notre système, chacun occupera une position propre. Dans cette configuration, deux ou plusieurs termes ou groupes ne pourront occuper une même position fonctionnelle que s'ils sont coordonnés (ou juxtaposés de manière coordonnante) pour occuper la même fonction. La position fonctionnelle sera alors dite saturée par une coordination (ou une juxtaposition coordonnante) de deux ou plusieurs termes ou groupes.

2.4.1 Les supports : noyaux

Dans chaque groupe (déterminatif ou prédicatif), il y a un mot support d'information ; il est l'élément de base qui organise autour de lui les informations véhiculées par les autres mots (les apports) qui s'y rapportent. Au niveau syntaxique, ce support endosse la fonction de noyau du groupe. Cette fonction nucléaire peut être prise en charge par différents termes ou structures intégratives.

Dans une phrase, le noyau du groupe prédicatif premier (GP1) est prototypiquement endossé par des groupes déterminatifs nominaux ou pronominaux (GDN ou GDpron.), dont le noyau lui-même est le plus souvent respectivement un nom ou un pronom, c'est-à-dire des mots dont le mode d'accès à l'extension est direct. Cependant, on trouve également, en emploi nominal de noyau de GP1, des verbes (*Se nourrir* est vital), des adverbes (*Demain* est un autre jour), des adjectifs (*Le beau* est subjectif), des groupes prédicatifs second (*Le lundi au soleil* est une chose qu'on n'aura jamais), des sous-phrases (endossées par un GP1' ; *Que je parte* implique que tu restes)...

On trouve encore des noyaux appartenant à différentes classes pour les différents types de groupes déterminatifs : l'adjectif dans le GDAdj. (Sarah est très *grande*), le verbe dans le GDV (Pierre *mange* une pomme), l'adverbe dans le GDAdv. (Pierre viendra très *probablement*), le connecteur subordonnant dans le GDC. (Le bonheur est *dans* le pré), etc. Dans ces derniers cas, les groupes déterminatifs sont généralement rapportés, comme apports d'information, et conformément à la nature de leur noyau, à un autre support. Dans ces cas également, des phénomènes de transposition ne sont pas à exclure : on peut trouver par exemple des adverbess en emploi adjectival de noyau de GDAdj. (Sarah est *debout*).

Le noyau renferme-t-il la partie la plus importante de l'information contenue dans le groupe ? On pourrait être tenté de le penser : un nom pourrait par exemple apparaître comme l'élément important chargé du sens principal du GDN dont il est le noyau. Cependant, il faut plutôt considérer le noyau comme l'élément autour duquel s'organise le groupe, sans préjuger de la masse sémantique qu'il emporte avec lui. Ainsi, dans un GDV dont le noyau est un verbe copule, nous verrons que le verbe n'emporte qu'une petite partie de l'information (prédicat d'existence, indications de temps, de mode et d'aspect, quelques nuances sémantiques), alors que son déterminant apporte l'information principale. Il en va de même pour le GDC. En effet, le connecteur subordonnant permet à son déterminant d'être rattaché à un support par son intermédiaire : *ma mère* (GDN) pourra être rattaché au noyau nominal *château* (GDN), pour autant que l'on passe par la constitution préalable d'un GDC. dont le noyau serait le connecteur *de*. Sans ce *de*, point de rattachement possible ; on ne dit pas *Le château ma mère*. Dès lors, le rôle du noyau du GDC. ainsi constitué est de permettre d'articuler deux segments inarticulables sans lui. Il joue donc un rôle organisateur primordial, ce que reflète son statut de noyau. Du point de vue sémantique, comme le verbe copule, son poids peut paraître minime par rapport à celui de son déterminant : il dit essentiellement le type de relation à l'œuvre entre le segment d'après et celui d'avant.

Si l'on s'attarde sur la constitution du groupe, on remarque que dans le cas du GDN *ma mère*, le noyau sera le nom *mère* lui-même, ce qui lui confère un statut non négligeable. Ce GDN, pour être rattaché à son support-noyau *château*, dont il devrait être déterminant, a besoin d'un élément articulateur : le connecteur subordonnant. L'alliance avec ce connecteur est constitutive d'un GDC., dont le connecteur est le noyau, et *ma mère* le déterminant. Le rattachement est dès lors rendu possible du déterminant ainsi constitué *de ma mère* au support *château*. Le tout pourra être ensuite déterminé (quantifié) à l'aide d'un adjectif *le* : *Le château de ma mère*.

2.4.2 Les apports : déterminants ou prédicats

2.4.2.1 Les déterminants

Un déterminant est un apport de sens agissant, à l'intérieur du groupe déterminatif, par réduction de l'extension du support ou par indication de la quantité d'êtres, objets, faits ou situations considérés. Dans un énoncé, tant la composante *phrase* que la composante *énonciation* peuvent faire l'objet de détermination.

2.4.2.1.1 Les déterminants de la composante phrastique de l'énoncé

2.4.2.1.1.1 Les déterminants de terme

2.4.2.1.1.1.1 Déterminants⁹⁵ du nom / du noyau du groupe déterminatif nominal

- **Quantifiants** endossables par
 - **des adjectifs**
 - bipolaires : *la table, un enfant, des arbres, ...*
 - stricts : *aucun problème, quelques mots, beaucoup de difficultés, ...*
 - numéraux : *trois livres, zéro faute, ...*
 - **Caractérisants** endossables par
 - **des adjectifs**
 - stricts : *une pomme verte, le grand Meaulnes⁹⁶, un thé dansant, un café glacé, ...*
 - ordinaux : *le troisième enfant, Louis XIV, ...*
 - personnels (toniques) : *une mienne cousine, ...*
 - **des adverbes** : *une fille bien, la position debout, la quasi-totalité, un non-sens, ...*
 - **des groupes déterminatifs nominaux** : *un fauteuil Louis-Philippe, une cité dortoir, une femme femme, ...*

⁹⁵ Pour rappel, la fonction de déterminant se subdivise en deux sous-fonctionnements : quantifiant et caractérisant. Il est possible de trouver également des éléments qui combinent les deux sous-fonctionnements : quantifiants-caractérisants.

⁹⁶ Ce qui différencie, entre autres, les noms propres de personne des noms communs, est le fait que les premiers ne sont normalement pas quantifiés. Cette quantification apparaît néanmoins lorsque le nom propre de personne est caractérisé (*le grand Meaulnes*) ou dans des emplois dits « populaires » (*la Marie*).

- **des groupes déterminatifs connectifs** : une brosse à dents, le château de ma mère, un meuble en chêne, ...
- **des groupes prédicatifs seconds** : un homme torse nu, ...
- **des sous-phrases** : la femme que j'aime ... ; l'école dont je t'ai parlé ... ; l'idée que tu viennes me réjouit.
- **Quantifiants-caractérisants endossables par**
 - **des adjectifs**
 - stricts : l'un ou l'autre jour, une espèce de jupe, ...
 - personnels (atones) : ma voiture, leurs biens, ...
 - déictiques : cette histoire, ladite réunion, ...

2.4.2.1.1.1.2 Déterminants du pronom / noyau du groupe déterminatif pronominal

Nous proposons de tenir compte de l'existence d'un groupe déterminatif pronominal (GD_{Pron.}), dont le noyau sera un pronom et qui sera accompagné de ses déterminants⁹⁷. À la différence du nom, le pronom n'est pas souvent déterminé et quasiment jamais quantifié (*Les deux sont venus*⁹⁸), ce qui est normal, vu que les pronoms, comme les quantifiants, ont une définition de type au moins catégoriel, nécessaire à la pronominalisation. Le pronom n'a dès lors pas besoin de quantifiant. En revanche, il peut être caractérisé :

- **Caractérisants** endossables par
 - **des adjectifs** : lui-même, nous-mêmes, ...
 - **des particules adverbiales** : ceux-ci, celle-là, ...
 - **des groupes déterminatifs pronominaux** : Des fleurs, j'en ai cueilli deux⁹⁹, ...
 - **des groupes déterminatifs connectifs** : quelqu'un de bien, ...

⁹⁷ Nous ne prenons pas en considération ici la question de l'analyse que l'on fait du groupe de mots résultant du mécanisme de pronominalisation. Voir le paragraphe 1.3.4.2 *La pronominalisation* dans le module 1 *Les classes de mots*.

⁹⁸ Ce cas renvoie à la pronominalisation d'un GDN avec combinaison de quantifications, d'abord partitive, ensuite exhaustive. Voir note 49.

⁹⁹ Nous considérons que ce sur quoi porte l'action de cueillir est *deux* (éléments) pris dans l'ensemble des *fleurs* (ensemble représenté par *en*, qui dès lors devient déterminant caractérisant de *deux*).

- **des sous-phrases** : ce que tu veux, celui qui travaille, ...

2.4.2.1.1.1.3 Déterminants du verbe / du noyau du groupe déterminatif verbal

Dans une phrase, le verbe est le noyau du groupe déterminatif verbal qui endosse la fonction de prédicat. En tant que noyau, il est susceptible d'être construit avec des déterminants s'y rapportant : on parlera de déterminants du verbe ou, si besoin en est, de déterminants du verbe en emploi transitif / support / copule¹⁰⁰ / unipersonnel.

La différence entre les divers déterminants du verbe tient surtout dans le rapport de complétude / incomplétude qui existe entre le type de verbe et le déterminant correspondant, rapport que l'on pourrait évaluer, globalement, en fonction de la répartition de la charge sémantique, entre le verbe (V) et son déterminant (Dét.V).

¹⁰⁰ La question de savoir si l'attribut traditionnel est un prédicat sur le noyau GP1 ou est un déterminant du verbe divise les linguistes. Nous optons pour la deuxième solution par souci de cohérence avec notre système. L'attribut se pronominalise au neutre, avec une forme proche de celle du pronom déterminant du verbe. Ce qui gêne la tradition grammaticale, c'est de dire que l'adjectif puisse être déterminant du verbe, alors que ce rôle était jusqu'ici dévolu à l'adverbe. Une telle attitude a pour conséquence de devoir considérer *froid* dans *Il fait froid* (locution verbale) comme un attribut, car les options *sujet réel* ou *objet* (fonctions nominales) seraient impossibles avec un adjectif.

Ajoutons à cela que la considération de l'attribut comme déterminant du verbe permet une appréhension moins problématique de certains cas limites : *Votre mission consiste à nettoyer l'escalier* ; *Deux plus deux égalent quatre* ; *Il passe pour fou* ; *Quatre chapitres constituent son roman*. S'agit-il de constructions « verbe copule + attribut » ou « verbe + déterminant du verbe » ? Si l'on considère l'attribut comme un déterminant du verbe, cette question devient secondaire, vu qu'elle se résume à la question du type de verbe et non plus du type de fonction. Si l'on considère l'attribut comme un prédicat du noyau GP1, il faut tracer une frontière nette entre les deux fonctions attribut et déterminant du verbe, ce que rendent malaisés les exemples ci-dessus.

Nous considérerons dès lors l'attribut comme un déterminant du verbe copule. Sa base normale est adjectivale, mais il peut être pris en charge par, notamment, un nom (ou GDN). Dans ce cas, souvent, on a un adjectif bipolaire zéro (*Pierre est médecin*), signe que le nom se rapproche, par cet emploi, de l'adjectif, qui serait plus prototypique. Dans la mesure où, dans notre système, l'adjectif est le prototype du déterminant de terme (par opposition à l'adverbe qui se rapporterait à une relation), l'option privilégiée ici est somme toute cohérente.

Types de structures	Exemple	Charge du V	Charge du Dét. V
Verbe en emploi intransitif	<i>Il sort</i>	++	--
Verbe à déterminant adjectival	<i>Pierre bronze idiot</i>	+	-
Verbe en emploi transitif	<i>Sarah mange une pomme</i> <i>Elle profite de la vie</i>	=	=
Verbe en emploi unipersonnel	<i>Il pleut des cordes</i>	=	=
Verbe support en emploi copule	<i>Pierre est sot</i>	-	+
Verbe support non copule	<i>Pierre a peur</i>	-	+
Verbe support à la voix 2	<i>L'arrivée de Sarah est annoncée</i>	-	+

- Le verbe en emploi intransitif apparaît complet.
- Dans le cas du verbe à déterminant adjectival, souvent considéré comme un « adjectif adverbialisé¹⁰¹ », le verbe emporte avec lui son sens et celui d'un déterminant non saturé que viendrait caractériser l'adjectif en position de déterminant du verbe.
- La complétude du verbe en emploi transitif direct ou indirect se fait selon son sens (nécessité et compatibilité). Il en va de même pour le verbe en emploi unipersonnel.
- Dans le cas du verbe support en emploi copule, l'adjectif ou le nom déterminant emporte avec lui la part la plus importante de signification par rapport au verbe qui, s'il fournit les indications d'existence, de mode, de temps et d'aspect, ne fournit presque que cela. Le verbe support non copule et le verbe support à la voix 2 fonctionnent de même.

Pour ce qui est de la frontière entre le déterminant de verbe et le déterminant de la relation, voir ci-après *Les déterminants de relation*.

¹⁰¹ Les réels adjectifs adverbialisés, c'est-à-dire des adjectifs en emploi de déterminants d'une relation, par exemple [Dét. – Noyau], sont rares. Un test pour les identifier est la possibilité de les trouver entre l'auxiliaire et l'auxilié. On trouve ainsi les intensifs *juste* ainsi que *grave*, récemment introduit : Pierre l'a *juste* regardé ; Il l'a *grave* kiffé.

Les déterminants de verbe sont de type **caractérisant** et endossables par

- des **groupes déterminatifs adjectivaux** : être *heureux*, bronzer *idiot*, parler *net*, ...
- des **groupes déterminatifs nominaux** : avoir *mal*, manger *des fraises*, appeler *Pierre*, ...
- des **groupes déterminatifs pronominaux** : Je *le* mange, ...
- des **groupes déterminatifs connectifs** : donner *à voir*, rester *de marbre*, aller *à la mer*, ...
- des **groupes prédicatifs** : Pierre est *torse nu* ; J'entends *les enfants chanter* ; On dit *Pierre pressé*, ...
- des **sous-phrases** : Je veux *que tu viennes* ; Je me demande *combien ça coûte*, ...
- des **discours re-produits** : Marie me dit « *Zut* », ...

2.4.2.1.1.1.4 Déterminants de l'adjectif / noyau du groupe déterminatif adjectival

- **Caractérisants** endossables par
 - des **adjectifs** : bleu *céruleen*, beige *clair*, ...
 - des **noms** : rose *bonbon*, bleu *lagon*, ...
 - des **groupes déterminatifs connectifs** : bête *à manger du foin*, plein *de bon sens*, ...

2.4.2.1.1.1.5 Déterminants de l'adverbe / noyau du groupe déterminatif adverbial

- **Caractérisants** endossables par
 - des **groupes déterminatifs connectifs** : conformément *à la loi*, près *de la maison*, loin *de chez lui*, ...
 - des **sous-phrases** : Il est *si grand qu'il ne passe pas la porte*, Pierre perd **plus que Sarah ne gagne**, ...

2.4.2.1.1.1.6 Déterminants du connecteur subordonnant / noyau du groupe déterminatif connectif

- **Caractérisants** endossables par
 - des **groupes déterminatifs nominaux** : croire à *quelque chose*, être dans *une pièce*, s'attendre à *sa venue*, ...
 - des **groupes déterminatifs adjectivaux** : passer pour *fou*, ...
 - des **groupes déterminatifs pronominaux** : Je le fais pour *elle* ; s'attendre à *ce que quelque chose arrive*¹⁰², ...
 - des **groupes déterminatifs adverbiaux** : Il me le faut pour *demain* ; L'ennemi est arrivé par *derrière*, ...
 - des **groupes déterminatifs connectifs** : Il me le faut pour *avant les vacances*, ...
 - des **groupes prédicatifs** : Avec *Marie pour guide*, on ne se perdra jamais. À *la nuit tombée*, tous les chats se faufilent dans les rues, ...
 - des **groupes prédicatifs à noyau zéro** : Pour *partir en vacances*, il faut être bien assuré ; En *partant maintenant*, nous arriverons à l'heure, ...
 - des **sous-phrases** : Il me le faut avant *que tu ne partes*, ...

2.4.2.1.1.2 Les déterminants de relation

La phrase est donc syntaxiquement vue comme un réseau de relations de terme à terme. Cela étant, ces relations sont également susceptibles d'être déterminées, voire prédiquées. Voici les différentes relations et les types de détermination et de prédication qui peuvent s'y rapporter.

Soit la phrase *Pierre conduit une voiture volée*, à l'intérieur de laquelle on introduit l'adverbe *légalement*, qui endosse la fonction de déterminant de relation.

¹⁰² On peut analyser de deux manières : soit on considère le *ce* comme noyau de groupe déterminatif pronominal, avec une sous-phrase déterminante ; soit on considère *ce que* comme un connecteur enchâssant une sous-phrase, qui transpose (il est alors transposeur) la sous-phrase en emploi nominal.

Cas 1 : **Légalement**, Pierre conduit une voiture volée.

Cas 2 : Pierre conduit **légalement** une voiture volée.

Cas 3 : Pierre conduit une voiture **légalement** volée.

Cas 4 : Pierre conduit une voiture volée **légalement**.

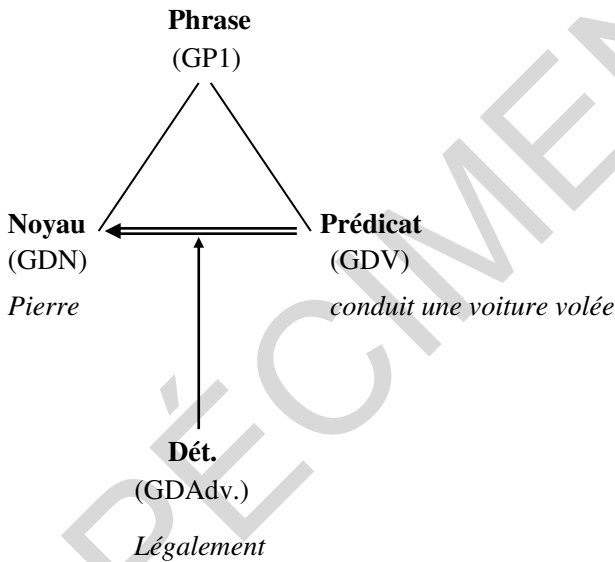
Ces quatre cas de figure ont chacun une signification différente, corrélée par une structure syntaxique et un ancrage du déterminant de relation propres.

SPÉCIMEN

Cas 1 : **Légalement**, Pierre conduit une voiture volée.

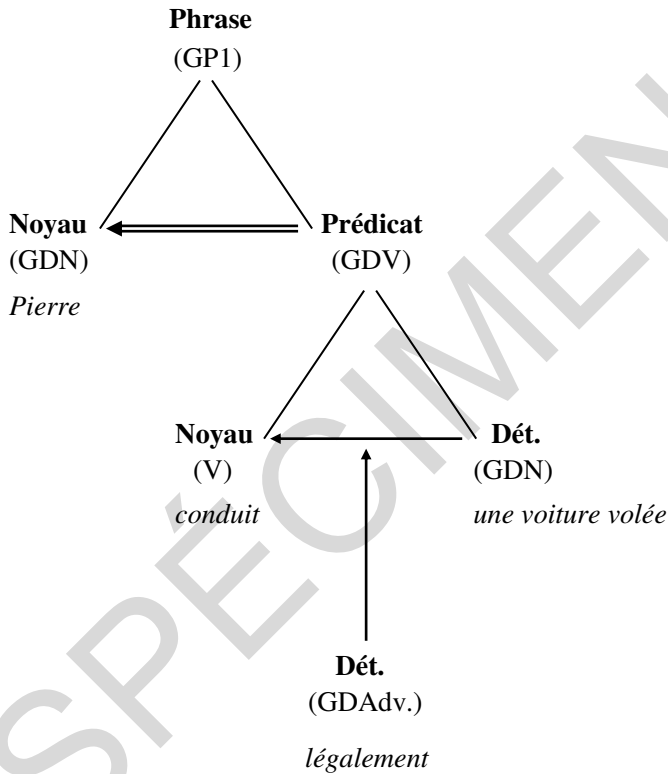
Déterminant de la relation [Prédicat – Noyau GP1] (il est hors de portée de la négation, voir plus loin).

Cet adverbe fixe le cadre dans lequel l'énonciateur assume comme vrai l'énoncé qui suit. La phrase signifie 'D'un point de vue légal, Pierre conduit une voiture volée'.



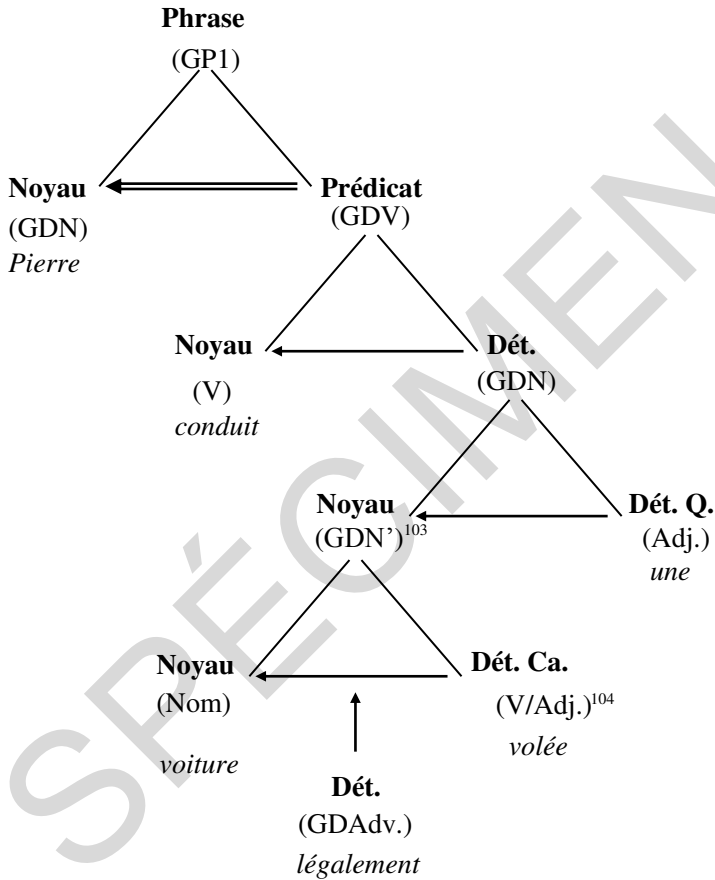
Cas 2 : Pierre conduit **légalement** une voiture volée.

Déterminant de la relation [Déterminant du Noyau GDV – Noyau GDV] (il est sous la portée de la négation). La phrase signifie 'Pierre conduit en toute légalité une voiture volée'.



Cas 3 : Pierre conduit une voiture **légalement** volée.

Déterminant de la relation [Déterminant du Noyau GDN – Noyau GDN]. La phrase signifie ‘Pierre conduit une voiture volée en toute légalité’.



¹⁰³ Le GDN' correspond à un groupe constitué du noyau nominal et de son/ses caractérisant(s). Il s'intègre dans le GDN, définitivement constitué une fois la quantification opérée.

¹⁰⁴ Il s'agit, dans ce cas, d'une forme verbale (participe 2) en emploi adjectival de déterminant.

Cas 4 : *Pierre conduit une voiture volée légalement.*

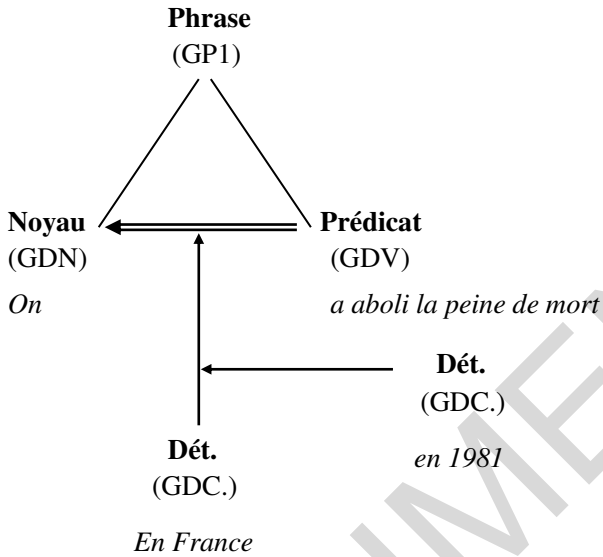
Dans la chaîne linéaire du discours¹⁰⁵, le déterminant de relation peut se placer à gauche, au milieu ou à droite de la relation sur laquelle il porte. La position finale est la plus ambiguë, car elle permet une lecture où le déterminant peut porter soit sur la relation [Prédicat – Noyau GP1] (portée large, hors de portée de la négation, cas 1), soit sur la relation [Déterminant – Noyau GDV] (portée étroite, sous la portée de la négation, cas 2), soit sur la relation [Déterminant – Noyau GDN] (cas 3). Dans ce cas de figure 4, le terme est donc potentiellement déterminant de toutes les relations précitées. Le sens recherché devrait dépendre de l'intention de l'énonciateur, mais comme la phrase est ambiguë, il est possible que l'interprétation finale qui en est faite par le destinataire ne corresponde pas à cette intention de départ. L'intonation pourra, le cas échéant, permettre de lever une part d'ambiguïté, le contexte devant se charger du reste.

Nous avons donc observé plusieurs types de relations : [Prédicat – Noyau GP1], [Déterminant – Noyau GDV], [Déterminant – Noyau GDN]. On peut encore imaginer d'autres relations susceptibles d'être déterminées : *juste devant la porte* ([Déterminant – Noyau GDC.]), *très loin de chez lui* ([Déterminant – Noyau GDAdv.]), *bleu très clair* ([Déterminant – Noyau GDAdj.]), *Plus bruyant que convivial, ce quartier ne me convient pas* ([P2 – GDN]), ...

Par ailleurs, il est possible de rencontrer une succession de déterminants de relation. Dans la phrase *En France, en 1981, on a aboli la peine de mort*, on observe deux candidats déterminants de la relation [Prédicat – Noyau GP1] : *en France* et *en 1981*. Si l'on considérait ces deux déterminants sur le même plan, il ne devrait y avoir aucune différence avec la phrase *En 1981, en France, on a aboli la peine de mort*. Or, on remarque une légère différence de sens, de cadrage dans la transmission et la hiérarchisation de l'information. Nous proposons donc d'en tenir compte et de proposer une description hiérarchisée par emboîtement.

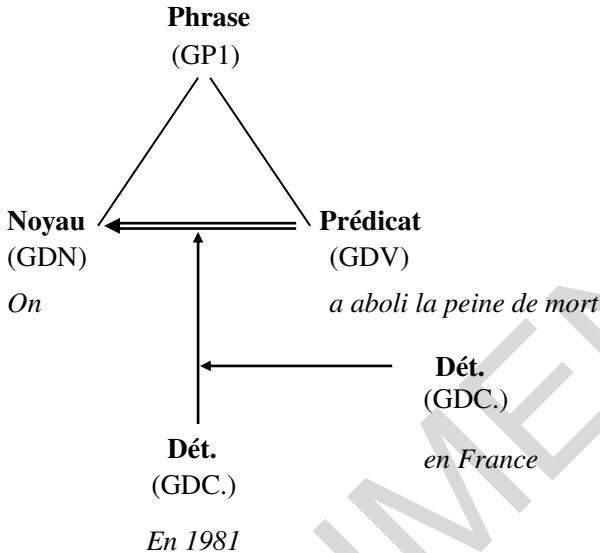
¹⁰⁵ La syntaxe proposée ici se déploie sur deux dimensions, avec des prédicats ou déterminants de termes (prédicat premier ou second, déterminant de noyau (verbal, nominal...)) et des prédicats ou déterminants de relations entre deux termes. Or, à l'oral comme à l'écrit, ces deux dimensions sont écrasées en une seule : celle des chaînes parlées ou écrites, qui se déroulent dans le temps. C'est la raison pour laquelle certaines positions sont occupées de la même manière en surface par des apports à des relations dont les portées diffèrent néanmoins du point de vue de l'analyse de la structure syntaxique. Les apports (prédicats seconds et déterminants) à une relation se situent en syntaxe de résultat (de surface) – avec parfois quelques restrictions – soit à gauche du premier élément impliqué dans la relation, soit à droite du deuxième, soit encore au milieu de ces éléments, ce qui n'est pas sans engendrer parfois quelque ambiguïté.

Soit la phrase : *En France, en 1981, on a aboli la peine de mort.*



Le cadrage est opéré par un premier zoom sur la *France* et ensuite sur l'année *1981*.

Soit la phrase : *En 1981, en France, on a aboli la peine de mort.*



Le cadrage opère ici légèrement différemment. On zoome d'abord sur l'année 1981, dans la ligne du temps, et ensuite sur la *France*.

2.4.2.1.1.2.1 Déterminants de la relation prédicative [Préd. – Noyau GP1]

- **Caractérisants** endossables par
 - des **groupes déterminatifs adverbiaux** : *Doucement*, il s'est approché.
 - des **groupes déterminatifs nominaux** : *La nuit*, tous les chats sont gris.
 - des **groupes déterminatifs connectifs** : *À cette heure-ci*, tout le monde dort.
 - des **groupes prédicatifs** : *Le chat parti*, les souris dansent.
 - des **sous-phrases** : *S'il pleut*, je ne sors pas.

- **Quantifiants** endossables par
 - des **groupes déterminatifs adverbiaux** : *Souvent*, je me lève trop tôt ; Je *n'aime pas* cette blague.
 - des **groupes déterminatifs nominaux** : *Plusieurs fois*, je suis parti de chez elle.
 - des **groupes prédicatifs seconds** : *Deux fois par semaine*, je fais du sport.
 - des **sous-phrases** : *Chaque fois/Dès que je peux*, je fais du sport.

2.4.2.1.1.2.2 Déterminants de la relation [Dét. – Noyau GDV]

- **Caractérisants** endossables par
 - des **groupes déterminatifs adverbiaux** : Pierre range *alphabétiquement* ses fiches.
 - des **groupes déterminatifs nominaux** : Il promène le chien *la nuit*.
 - des **groupes déterminatifs pronominaux** : Je *lui* ai offert une montre.
 - des **groupes déterminatifs connectifs** : J'ai donné cours à *cet enfant* ; Il dort *dans sa chambre* ; Le voyou est emmené *par la police*...
 - des **groupes prédicatifs** : Il réussit les examens *les doigts dans le nez*.
 - des **sous-phrases** : Il fera cela *quand il en aura envie* ; Il ment *comme il respire*.
- **Quantifiants** endossables par
 - des **groupes déterminatifs adjectivaux** : Pierre l'a *juste* regardé ; Il l'a *grave* kiffé.
 - des **groupes déterminatifs adverbiaux** : J'aime *beaucoup* la mode ; Pierre est *souvent* sage ; Pierre est *plus* intelligent *que discipliné*.

2.4.2.1.1.2.3 *Déterminants de la relation [Déf. – Noyau GDN]*

- **Caractérisants** endossables par
 - des **groupes déterminatifs nominaux** : La mort, la veille, de son père l'a beaucoup affecté.
 - des **groupes déterminatifs connectifs**¹⁰⁶ : La prise de Constantinople *en 1453 par les Ottomans* marque généralement la fin du Moyen Âge.
- **Quantifiants** endossables par
 - des **groupes déterminatifs adverbiaux** : un *très* petit endroit, une *assez* jolie propriété, *beaucoup/trop* de bruit, *tous* les chiens, ...

2.4.2.1.1.2.4 *Déterminants de la relation [P2 – GDN]*

- **Caractérisants** endossables par
 - des **adverbes** : *Légalement* volée, cette voiture est à la fourrière.
- **Quantifiants** endossables par
 - des **groupes déterminatifs adverbiaux** : *Plus* bruyant que *convivial*, ce quartier ne me convient pas.

On peut encore ajouter les relations vues plus haut, qui acceptent comme déterminants quantifiants des **groupes déterminatifs adverbiaux** : *bleu très clair* ([Déterminant – Noyau GDAdj.]), *très loin de chez lui* ([Déterminant – Noyau GDAdv.]), et *juste devant la porte* ([Déterminant – Noyau GDC.]).

¹⁰⁶ La grammaire traditionnelle ne prend en considération que les « compléments circonstanciels » du verbe, de la phrase ou de l'ensemble Groupe Nominal Sujet – Groupe Verbal, mais n'envisage nulle part les 'compléments circonstanciels' du groupe déterminatif nominal, autrement dit les déterminants de la relation [Déf. – Noyau GDN]. Notre méthode d'analyse propose de réintégrer ces cas. Dans le GDN *La prise de Constantinople en 1453 par les Ottomans*, il y a deux déterminants de relation : *en 1453* et *par les Ottomans*.

2.4.2.1.2 Les déterminants de la composante énonciation de l'énoncé ou déterminants de l'énonciation

L'énonciateur peut choisir de donner un certain nombre d'informations concernant l'énonciation. Il peut décider de déterminer, de caractériser tant sa modalité (son intention) que la situation dans laquelle elle intervient (son propos, les interlocuteurs, ...) ou encore la forme qu'elle prend (sa longueur, son organisation argumentative, ...).

L'énonciation à proprement parler n'a pas de position syntaxique définie. Néanmoins, il faut trouver un support syntaxique à un déterminant de l'énonciation, et c'est la plupart du temps la relation prédicative [Prédicat – Noyau GP1] qui joue ce rôle¹⁰⁷. Par convention, nous noterons sur les schémas les déterminants de l'énonciation à l'aide d'une triple flèche.

Dans le cas d'une détermination de l'énonciation, le déterminant se rapportera donc syntaxiquement à la relation prédicative [Prédicat – Noyau GP1] ; l'apport sémantique du déterminant sera, quant à lui, reversé à la composante énonciation de l'énoncé.

- **Caractérisants** endossables par
 - des **groupes déterminatifs nominaux** : *Où es-tu, Pierre ? ; La mère de Jules, elle est avocate.*
 - des **groupes déterminatifs pronominaux** : *Moi, elle, je la trouve très sympa.*
 - des **groupes déterminatifs adjectivaux** : *Futé, il l'est ! Bref, c'est la catastrophe.*
 - des **groupes déterminatifs adverbiaux** : *Franchement, j'en ai assez ; Honnêtement, c'est pas mal ; Primo ... secundo, ...*
 - des **groupes déterminatifs connectifs** : *En bref, tout va pour le mieux ; En deux mots, c'est foutu ! ; En toute franchise, tu exagères ; À la mer, elle y va chaque année.*
 - des **groupes prédicatifs seconds** : *Toute flagornerie mise à part, vous êtes formidable.*
 - des **sous-phrases** : *Si tu as soif, il y a de l'eau dans le frigo.*

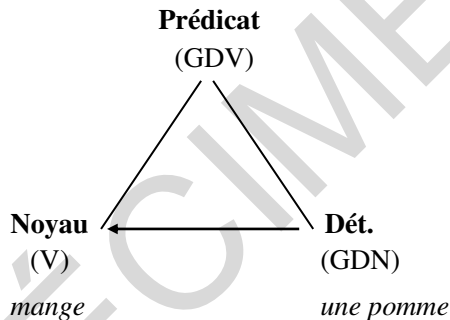
¹⁰⁷ En fait, l'analyse révèle que l'un déterminant de l'énonciation doit trouver comme support une relation de type prédicatif, à moins que son support ne soit une autre relation impliquant déjà un autre déterminant de l'énonciation (dans *Moi, mon père, son vélo, il est tout pourri*, les trois premiers segments déterminent l'énonciation en s'emboîtant). Le déterminant de l'énonciation n'est donc pas toujours, comme on le dit souvent, un complément de phrase.

2.4.2.1.3 Comment savoir si un terme est déterminant du verbe ou déterminant de la relation [Dét. – Noyau GDV]¹⁰⁸ ?

Soit les phrases :

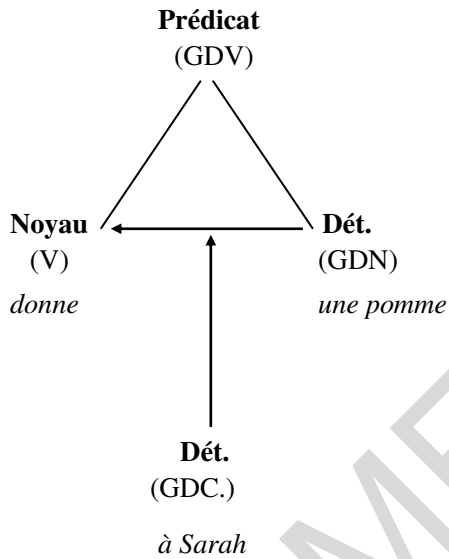
- a) *Pierre mange [une pomme]*
- b) *Pierre donne [une pomme] [à Sarah]*
- c) *Pierre mange [dans la cuisine] / [toute la journée]*
- d) *Pierre tient [ça] [de son père]*
- e) *Pierre va [à Paris]*

- a) Dans *Pierre mange une pomme*, le groupe déterminatif nominal *une pomme* endosse la fonction de **déterminant du verbe**.



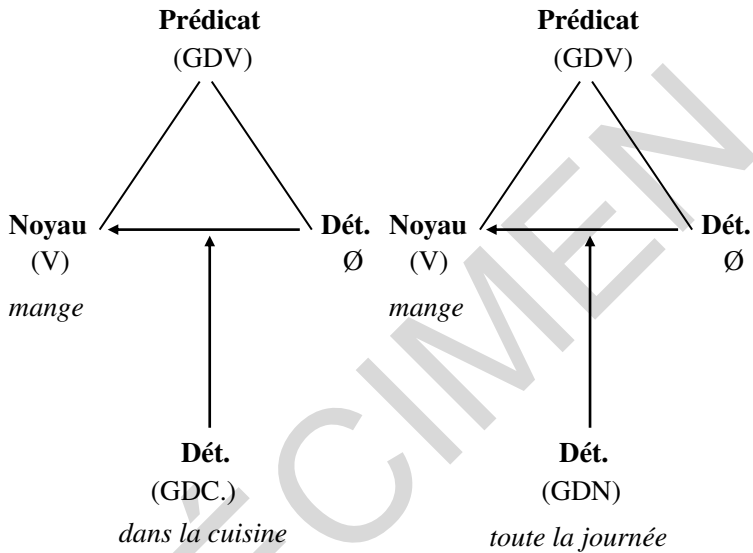
- b) Dans *Pierre donne une pomme à Sarah*, le groupe déterminatif nominal *une pomme* endosse toujours la fonction de déterminant du verbe. Le groupe déterminatif connectif *à Sarah* endosse la fonction de **déterminant de la relation [Dét. – Noyau GDV]**. En effet, *à Sarah* vient en quelque sorte déterminer le procès du don de la pomme.

¹⁰⁸ La grammaire traditionnelle distingue trois types de compléments rattachés au verbe : le complément d'objet direct, le complément d'objet indirect et le complément circonstanciel. Cette situation conduisait à des questionnements restés sans réponse sur la répartition des items et les frontières entre, par exemple, complément d'objet indirect et complément circonstanciel. Or, en principe, il ne devrait y avoir qu'un seul type de 'complément'/apport par position syntaxique disponible (hors coordination ou juxtaposition). La présentation traditionnelle ne convient donc pas. La proposition que nous faisons ici consistera à répartir l'ensemble de ces trois types de compléments sur les deux positions syntaxiques dégagées par notre modèle : déterminant du verbe et déterminant de la relation [Dét. – Noyau GDV].

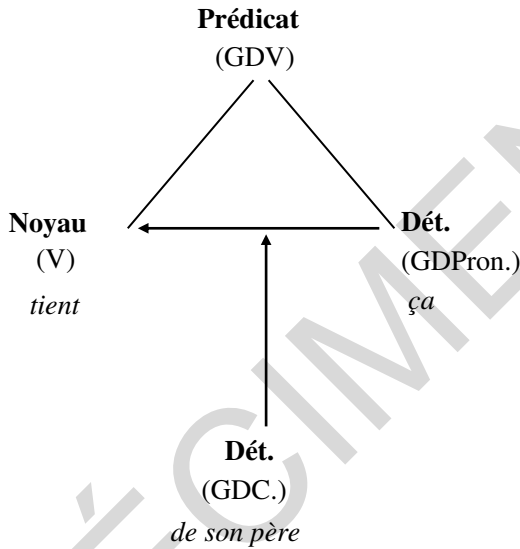


Ces cas sont dès lors traités comme *Pierre envoie des fleurs à Rome* ou bien *Le lapin est abattu par le chasseur* (où *abattu* est déterminant du verbe).

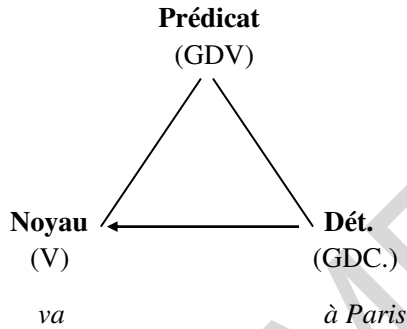
- c) Dans *Pierre mange dans la cuisine* ou dans *Pierre mange toute la journée*, le groupe déterminatif connectif *dans la cuisine* ou le groupe déterminatif nominal *toute la journée* ne sont pas nécessaires au sens du verbe ou à la construction de la phrase et sont donc de simples **déterminants de la relation [Dé. – Noyau GDV]** (même si la position de déterminant du verbe n'est pas saturée, notée par \emptyset).



- d) Dans *Pierre tient ça de son père*, le groupe déterminatif pronominal *ça* endosse la fonction de **déterminant du verbe**. Le groupe déterminatif connectif *de son père*, qui marque l'origine de l'héritage, endosse la fonction de **déterminant de la relation [Dét. – Noyau GDV]**. Les deux apports sont nécessaires au sens du verbe : l'acception 'détenir comme en héritage' de *tenir* en dépend.



- e) Dans *Pierre va à Paris*, le groupe déterminatif connectif *à Paris*, à l'origine déterminant de la relation [Dét. – Noyau GDV], apparaît comme nécessaire au verbe, dont il est objectivement un complément de sens (*aller* : verbe de direction ; *à Paris* : complément de direction) et a donc glissé vers la place non encore occupée du **déterminant du verbe**.



Il en va de même pour des exemples tels que *Pierre profite de la situation*, *Pierre se sert du marteau*.

2.4.2.2 Les prédicats

Un prédicat est un apport, un supplément de sens, qui, intervenant après la clôture du groupe déterminatif support, n'en réduit pas l'extension.

2.4.2.2.1 Les prédicats de terme

- **Prédicat premier du noyau de GP1 endossable par**
 - des **groupes déterminatifs verbaux** : Pierre *rit de sa sœur* ; Il *aime énormément les animaux* ; Je suis sûre que tu *vas guérir* ; Elle est partie parce qu'elle *souffrait de maux de tête*.

En dehors des cas prototypiques où le prédicat est pris en charge par un GDV, il existe des phrases où le prédicat est pris en charge par une autre structure morphologique. Dans ces cas, la prédication est souvent dite incomplète, même si la phrase elle-même semble parfaitement construite. Ex. : *Toi, dehors*¹⁰⁹ !

- **Prédicat second d'un terme de la prédication première, sans verbe conjugué à un mode personnel, endossable par**
 - des **groupes déterminatifs nominaux** : *Étudiant*, Arnaud travaille beaucoup ; Le 21 juillet, *jour de fête nationale belge*, restera-t-il encore longtemps férié ? ; Il a été nommé *général*.
 - des **groupes déterminatifs adjectivaux** : *Farouche*, le lièvre a détalé immédiatement ; Pierre mourra *vieux*¹¹⁰ ; Pierre m'a rendu ma voiture *cabossée* ; Pierre a rendu sa femme *malheureuse*¹¹¹.

¹⁰⁹ *Toi* apparaît comme un déterminant de l'énonciation caractérisant l'interlocuteur ; *Dehors* comme le prédicat d'un noyau GP1 non saturé (un *tu* non répété).

¹¹⁰ Dans ce cas, *vieux* est un prédicat second sur le noyau GP1, mais à la différence de *farouche*, il est intégré dans le prédicat. En effet, il serait sous la portée de la négation dans *Pierre ne mourra pas vieux*. Une différenciation supplémentaire, si elle est possible, nous conduirait à des niveaux de complexité hors de propos dans le cadre de l'enseignement. On pourrait néanmoins parler ici de P2 détaché du noyau GP1.

¹¹¹ Dans ces deux derniers cas, nous avons affaire à des prédicats seconds du déterminant du verbe. Si leur fonctionnement est proche, ils se différencient néanmoins par la plus grande nécessité du prédicat second dans le deuxième exemple (son absence changerait le sens du verbe). Par souci pédagogique, nous nous arrêterons cependant à ce stade de complexité.

- des **groupes déterminatifs connectifs** : Il me considère *comme un frère* ; Avec Sarah *pour guide*, on ne risque pas de se perdre (intérieur de groupe prédicatif) ; Une *de perdue*, dix *de retrouvées* (intérieur de groupe prédicatif).
- des **groupes prédicatifs (GP2)** : Pierre et Sarah sont partis à la plage, *lui en maillot, elle en bikini*.
- des **verbes conjugués à un mode non personnel à l'intérieur d'un GP2 (cas des anciennes propositions participes et infinitives)** : Le chat *parti*, les souris dansent ; J'entends les enfants *pleurer* ; On dit Pierre *pressé* (voir plus loin, 2.5.2.2 *Le groupe prédicatif second (GP2)*)
- des **sous-phrases**¹¹² : Élise, *qui est ma cousine germaine*, me connaît par cœur ; Insensés *que nous sommes* ; 11 heures, et ma tante *qui n'arrive pas* ; Voilà Pierre *qui arrive*.

2.4.2.2.2 Les prédicats de relation

L'énonciateur peut choisir de faire un commentaire sur la composante phrastique de l'énoncé. Ce commentaire peut consister en une évaluation du contenu phrastique (et donc de la liaison du prédicat premier à son noyau) ou en une évaluation de la probabilité de sa réalisation. De même que le déterminant de l'énonciation doit systématiquement porter sur une relation de type prédicatif, de même un prédicat second sur une relation impose à celle-ci d'être elle-même prédicative.

- **Prédicat second de la relation prédicative [Préd. – Noyau GP1]**
endossable par
 - des **groupes déterminatifs adverbiaux** : *Heureusement*, Julie avait bien étudié ; Elle sera *probablement* de la partie...
 - des **groupes déterminatifs connectifs** : *Par bonheur*, c'est fini.

¹¹² Un prédicat second ne peut être constitué d'un groupe dont le noyau est un verbe conjugué à un mode personnel. Dans le cas de la sous-phrase, le verbe conjugué au mode personnel est en fait, au niveau hiérarchiquement inférieur de l'analyse de la sous-phrase, prédicat premier du noyau GP1'. Au niveau supérieur, la sous-phrase n'a pas pour noyau un verbe conjugué à un mode personnel.

2.4.2.3 Les apports à une relation : comment préciser leur portée et leur fonctionnement ?

Un des problèmes concernant les apports de relation est relatif à leur portée. Afin de préciser la relation sur laquelle porte un terme, il faut lui faire passer différents tests¹¹³ choisis pour révéler les propriétés particulières de cet apport.

Test 1 : *Le terme est-il sous la portée de la négation ?*

Ce test est pertinent pour révéler la portée large (la relation [Prédicat – Noyau GP1]) ou étroite (par exemple la relation [Déterminant – Noyau GDV]) de l'apport. En effet, dans un énoncé négatif, la négation clôt le prédicat et le nie (*Pierre [n'aime pas la soupe]* : 'J'affirme qu'il est vrai que Pierre – non [aime la soupe]') ; dès lors, si le test révèle que l'apport est sous la portée de la négation, cela signifie que l'apport est à l'intérieur du prédicat. Dans le cas contraire, il ne lui reste que la relation prédicative comme potentiel support.¹¹⁴

Soit les énoncés « *Pierre conduit légalement une voiture volée* » ><
« *Légalement, Pierre conduit une voiture volée* ».

¹¹³ Ces tests ont en fait une valeur heuristique : ils révèlent la présence d'une propriété, mais ne constituent pas la propriété ; il ne sont donc pas définitoires. De plus, ils ne sont pas transparents ; ils engagent du sens (par exemple, le test de la négation ci-dessous). Ils peuvent dès lors se révéler incompatibles avec la séquence testée. On ne peut dire, par exemple, sauf contexte extrêmement contraint, ? ? *Toujours, il ne vient pas* : la fréquence maximale (*toujours*) ne s'accommode pas d'une fréquence zéro, marquée par la négation ; cela apparaît incompatible. Pour autant, *Toujours* est bien hors du prédicat et possède bien la propriété d'avoir une portée large dans ce cas. En définitive, si le fait de passer le test révèle bien la présence de la propriété, le fait de ne pas le passer ne révèle pas forcément l'absence de cette propriété : avant de se prononcer, il faut vérifier les questions de compatibilité ou de propriétés particulières qui pourraient avoir empêché le passage du test.

Il faut par ailleurs éviter la multiplication des tests qui atomisent les classes ('de temps', 'de lieu', 'de personne', 'd'attribution', ...).

¹¹⁴ Le noyau de phrase est dès lors également hors de portée de la négation de phrase. La seule manière de nier ce noyau est de le focaliser à l'aide de *c'est ... qui* (*Ce n'est pas Pierre qui mange*), ce qui rejette *Pierre* dans la zone rhématique (il devient déterminant de *est*). Une autre manière de nier le noyau de phrase consiste à utiliser une négation polémique, avec insistance intonative sur lui (*PIERRE n'est pas venu*). On peut enfin utiliser un quantifiant négatif (*Aucune personne n'est venue*, qui implique la présence de la négation de phrase *n'* ; *Pas d'économie, implique pas de dépense*, qui reste une phrase positive, la négation n'étant qu'une négation de constituant et pas de phrase). Pour une précision sur la place de la négation dans un schéma de phrase, voir la représentation au point 2.6.2.1 *La phrase unique simple*.

- Si l'apport est sous la portée de la négation, c'est qu'il est inclus dans le prédicat, et qu'il détermine la relation interne au Préd., c'est-à-dire la relation [Déterminant – Noyau GDV]. On dit qu'il a une **portée étroite**.

Ex. : *Pierre [ne conduit pas légalement une voiture volée].*

- Si l'apport reste hors de la portée de la négation, c'est qu'il n'est pas inclus dans le prédicat, et qu'il porte sur la relation de prédication première [Prédicat – Noyau GP1], voire sur l'énonciation. On dit qu'il a une **portée large**. (Pour préciser, passer au **Test 2**)

Ex. : *Légalement, Pierre [ne conduit pas une voiture volée].*¹¹⁵

Test 2 : Le terme est-il focalisable par « C'est ... qui/que » ?

Ce test est pertinent pour savoir si l'apport de portée large (hors de portée de la négation) est un élément du contenu phrastique de l'énoncé. En effet, on ne peut focaliser que des éléments de la composante phrastique de l'énoncé ; on ne peut pas focaliser des commentaires sur la phrase énoncée (qui seront prédicats seconds) ni des caractérisations de l'énonciation (qui seront déterminants de l'énonciation). Dès lors, ne sont focalisables que les apports qui déterminent la relation prédicative.

Soit les énoncés « *Demain, je m'en vais* » >< « *Heureusement, je m'en vais* ».

- Si le terme est focalisable par « C'est ... qui/que », il fait partie de la composante phrastique et est déterminant de la relation [Prédicat – Noyau GP1].

Ex. : *C'est demain que je m'en vais.*

- Si le terme n'est pas focalisable de cette manière, il ne fait pas partie de la composante phrastique et n'est pas déterminant de la relation

¹¹⁵ Cette différenciation vaut également pour des cas où la différence de sens n'apparaît pas de prime abord : Ils jouent *dans la cour* >< *Dans la cour*, ils jouent. Selon le test, dans le deuxième cas seulement, le déterminant porte sur la relation prédicative (*Dans la cour*, ils ne jouent pas). La différence tient au fait que, dans ce cas, ce qui est un déterminant de la relation prédicative fixe le cadre pour lequel l'énonciateur assume les conditions de vérité de son énoncé. Ce cadre fait figure d'élément thématique. Cette phrase pourrait répondre à une question du type : « Dans la cour, que font-ils ? », alors que la première phrase pourrait répondre à la question : « Où jouent-ils ? ». Dans la mesure où elles ne répondent pas à la même question initiale, cela signifie qu'elles ne s'intégreront pas de la même manière dans une suite d'énoncés ; il faut dès lors les traiter différemment.

[Prédicat – Noyau GP1]. Il est soit prédicat second de la relation, soit déterminant de l'énonciation. (Pour préciser, passer au **Test 3**)

Ex. : **C'est heureusement que je m'en vais.*

**C'est en deux mots qu'il m'énerve.*

**C'est franchement que j'en ai assez.*

Test 3: *Le terme est-il acceptable à l'initiale d'une phrase interrogative ou injonctive ?*

Ce test est pertinent pour déterminer si le terme qui ne fait pas partie de la composante phrastique de l'énoncé prédique la relation [Prédicat – Noyau GP1] ou s'il détermine l'énonciation. En effet, on ne peut prédiquer une phrase énoncée, faire un commentaire sur celle-ci, que si elle est assertée (*Je pense et je dis qu'il est vrai que... « Tu te soignes bien »*) ; tandis que l'on peut déterminer l'énonciation, indépendamment de la modalité énonciative de l'énoncé.

- Si le terme qui ne fait pas partie de la composante phrastique est acceptable à l'initiale d'une phrase interrogative ou injonctive, c'est qu'il ne prédique pas la relation [Prédicat – Noyau GP1]. Dans ce cas, il est déterminant de l'énonciation¹¹⁶.

Ex. : *En deux mots, tu te soignes bien.*

En deux mots, te soignes-tu bien ?

En deux mots, soigne-toi bien !

- Si le terme qui ne fait pas partie de la composante phrastique n'est pas acceptable à l'initiale d'une phrase interrogative ou injonctive, s'il a besoin d'un fait asserté, c'est qu'il est prédicat second (P2) de la relation [Prédicat – Noyau GP1]¹¹⁷.

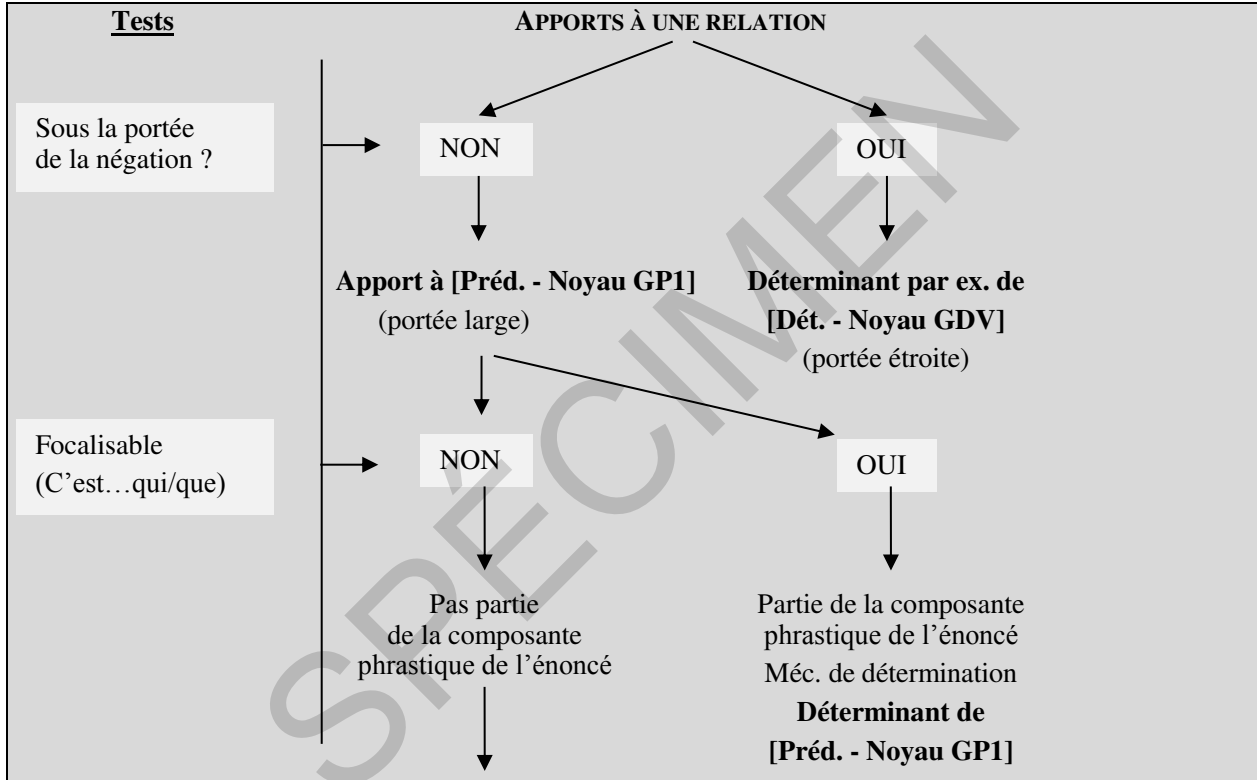
Ex. : *Heureusement, tu te soignes bien*

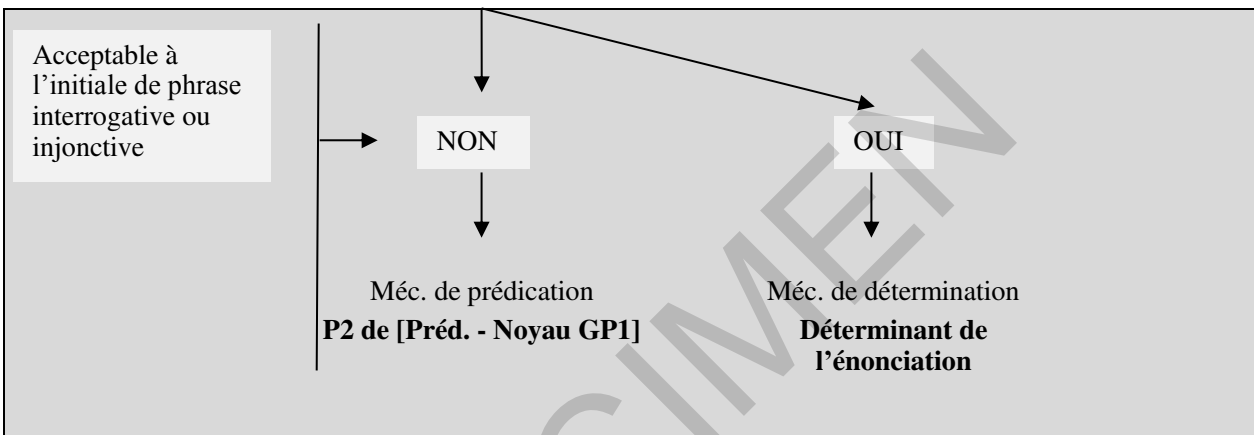
**Heureusement, te soignes-tu bien ?*

**Heureusement, soigne-toi bien !*

¹¹⁶ Pour rappel, l'énonciation à proprement parler, n'a pas de position syntaxique définie. Néanmoins, il faut trouver un support syntaxique à un déterminant de l'énonciation, et c'est la plupart du temps la relation prédicative [Prédicat – Noyau GP1] qui joue ce rôle. L'apport sémantique est quant à lui reversé à la composante énonciation.

¹¹⁷ On remarquera que pour qu'un prédicat second ou un déterminant de l'énonciation puisse avoir comme support une relation, il est nécessaire que celle-ci mette en œuvre le mécanisme de prédication.





2.4.2.4 Mise en parallèle avec l'ancienne terminologie

2.4.2.4.1 Les supports

2.4.2.4.1.1 Noyaux de groupes		
NOUVELLE TERMINOLOGIE	ANCIENNE TERMINOLOGIE	EXEMPLES
Noyau du GPI (de la phrase)		
Noyau du groupe prédicatif 1	Sujet de la phrase	<i>Cette photo est superbe. Si tu avais su, tu aurais fait davantage d'efforts.</i>
Noyau du GDN		
Noyau du groupe déterminatif nominal	Noyau / Centre du groupe nominal	<i>Quatre merveilleux enfants. Leurs camarades s'amuse beaucoup.</i>
Noyau du GDPron.		
Noyau du groupe déterminatif pronominal	Noyau / Centre du groupe nominal	<i>Eux/Illes s'amuse beaucoup ; Quelqu'un de bien ; celui qui peut doit contribuer ; eux-mêmes s'en sortent ; Elle en déguste deux.</i>

Noyau du GDV		
Noyau du groupe déterminatif verbal	Noyau / Centre du groupe verbal	Chacun <i>pense</i> à son avenir.
Noyau du GDAdj.		
Noyau du groupe déterminatif adjectival	Noyau / Centre du groupe adjectival	La jeune fille était tout <i>émue</i> à l'annonce de sa victoire.
Noyau du GDAdv.		
Noyau du groupe déterminatif adverbial	Noyau / Centre du groupe adverbial	Le trésor se trouvait très <i>exactement</i> à l'endroit mentionné sur la carte. Il agit <i>conformément</i> à la loi.
Noyau du GDC.		
Noyau du groupe déterminatif connectif	Noyau / Centre du groupe prépositionnel	Chaque été, notre famille part à Nîmes.
Noyau du GP2		
Noyau du groupe prédicatif second	Sujet de la proposition participe ou infinitive...	Le <i>chat</i> parti, les souris dansent. <i>Elle</i> en vacances, lui s'éclate ! Nous voyons <i>les comédiens</i> jouer.

2.4.2.4.2 Les apports

2.4.2.4.2.1 Les déterminants

2.4.2.4.2.1.1 Déterminants de terme		
NOUVELLE TERMINOLOGIE	ANCIENNE TERMINOLOGIE	EXEMPLES
Déterminant du nom		
Déterminant du noyau du GD nominal (quantifiant)	Déterminant (Article défini – article indéfini – numéral cardinal – partitif – indéfini)	<i>Le, la, les, l', un, une, des, de, chaque, tout, un, deux, trois, quelques, plusieurs, nul, Ø, beaucoup de, tous les</i> ¹¹⁸ , ...
Déterminant du noyau du GD nominal (caractérisant)	Déterminant (numéral ordinal)	Le <i>premier</i> étage ; un <i>quatrième</i> enfant.
	Épithète	Un enfant <i>sage</i> ; les <i>méchants</i> chiens ; un thé <i>dansant</i> ; une <i>mienne</i> cousine.

¹¹⁸ Pour ces deux derniers, une autre analyse, plus poussée, fera de *beaucoup* et de *tous* des adverbes quantifiant la relation [Dét. Q. – Noyau GDN].

Déterminant du noyau du GD nominal (caractérisant)	Complément du nom	Le château <i>de ma mère</i> ; la ville <i>de Paris</i> ; le roi <i>Albert</i> ; le cours <i>de français</i> . <i>Guillaume le Conquérant</i> .
	Proposition relative déterminative	Ceux <i>qui partent pour Paris</i> doivent se rendre sur le quai.
	Proposition subordonnée complétive	L'idée <i>que tu restes</i> me réjouit.
	/	J'ai vu un homme <i>torse nu</i> .
Déterminant du noyau du GD nominal (quantifiant-caractérisant)	Déterminant (Possessif – Démonstratif Certains indéfinis)	<i>Mon, sa, leur, votre, nos, cet, ces, cette, divers, certains, ...</i>
Déterminant du pronom		
Déterminant du noyau du GD pronominal	/	Quelqu'un <i>de bien</i> ; celui <i>qui peut</i> doit contribuer ; eux-mêmes s'en sortiront ; Elle <i>en</i> déguste deux.
Déterminant du verbe		
Déterminant du noyau du GD verbal	Complément (d'objet) direct	Lora chante <i>un opéra de Verdi</i> ; Elle en déguste <i>deux</i> ; Pierre a <i>peur</i> .

Déterminant du noyau du GD verbal	Complément (d'objet) indirect COI ou Complément circonstanciel	Mathieu rit <i>de sa soeur</i> . Pierre profite <i>de la situation</i> ; Pierre va <i>à la mer</i> .
	Attribut du sujet Adjectif adverbialisé	Lili a toujours été <i>malicieuse</i> . Pierre bronze <i>idiot</i> / mange <i>japonais</i> / parle <i>net</i> .
	/ (Voix passive)	L'arrivée de Sarah est <i>annoncée</i> .
	Sujet réel, complément du verbe im/unipersonnel.	Il pleut <i>des cordes</i> .
Déterminant de l'adjectif		
Déterminant du noyau du GD adjectival	Complément de l'adjectif	Une belle robe rouge <i>foncé</i> ; une bouteille pleine <i>de vin</i> , ...
Déterminant de l'adverbe		
Déterminant du noyau du GD adverbial	Complément de l'adverbe ?	Conformément à <i>ce qu'on avait prévu</i> ; loin <i>de sa maison</i> .
Déterminant du connecteur subordonnant		
Déterminant du noyau du GD connectif	?	Je crois à <i>cette histoire</i> ; Je préfère rester dans <i>ma chambre</i> ; Je m'attends à <i>ce qu'elle arrive</i> .

2.4.2.4.2.1.2 Déterminants de relation ¹¹⁹		
NOUVELLE TERMINOLOGIE	ANCIENNE TERMINOLOGIE	EXEMPLES
Déterminant [Préd. – Noyau GP1]		
Déterminant [Préd. – Noyau GP1] (caractérisant ¹²⁰)	Complément circonstanciel / Complément de phrase / Complément adverbial, ...	<i>Ce soir</i> , on fera la fête ; <i>Dans la cour</i> , Lili et Tom jouent ; <i>Légalement</i> , personne ne peut conduire sans permis.
Déterminant [Préd. – Noyau GP1] (quantifiant)	?	Je <i>ne veux pas</i> ce poste ; <i>Souvent</i> , je pense à vous.

¹¹⁹ Le terme technique *déterminant de relation* devrait suffire en classe, pour autant que l'on précise, fût-ce moins techniquement, les pôles de la relation. Nous avons ici essayé d'être le plus précis possible, mais cette précision pourrait s'avérer contre-productive en classe. Par ailleurs, il est impossible d'envisager toutes les relations possibles. Dès lors, nous signalons les plus représentatives à nos yeux.

¹²⁰ S'il peut paraître facile de distinguer un fonctionnement quantifiant ou caractérisant lorsque l'on détermine un terme de phrase (nom, verbe...), il est déjà plus difficile d'opérer la distinction lorsque la détermination porte sur une relation et donc un processus. Lorsqu'un verbe est impliqué dans la relation, les deux sont parfois possibles ; lorsque le noyau impliqué est adjectival ou adverbial, c'est généralement de quantification, même au sens figuré, qu'il s'agit.

Déterminant [Dét. – Noyau GDV]		
Déterminant [Dét. – Noyau GDV] (caractérisant)	Complément (d'objet) indirect Complément d'attribution	Manu offre du chocolat à <i>sa tante</i> .
	Complément circonstanciel ou Complément adverbial du verbe ¹²¹	Pierre envoie du chocolat à <i>Marseille</i> ; Elsa range ses peluches <i>par ordre croissant de taille</i> .
	Complément d'agent	La souris est mangée <i>par le chat</i> .
Déterminant [Dét. – Noyau GDV] (quantifiant)	Complément circ. de fréquence	Il mange <i>souvent/trop/très</i> gras. Elle est <i>très</i> gentille
	Complément circ. de comparaison	Pierre boit <i>plus</i> du vin blanc <i>que du</i> <i>vin rouge</i> .
	Complément circ. d'intensité	Elle aime <i>beaucoup</i> la rigueur. Pierre l'a <i>juste</i> regardé ; Il l'a <i>grave</i> kiffé

¹²¹ Ces compléments ont été oubliés par le Code de terminologie de 1989.

Déterminant [Dét. Ø – Noyau GDV]		
Déterminant [Dét. Ø – Noyau GDV] (caractérisant)	Complément (d'objet) indirect	Manu offrira à <i>sa tante</i> , Sarah à <i>son père</i> .
	Complément circonstanciel ou Complément adverbial du verbe ¹²²	Pierre tient <i>de son père</i> ; Sarah traduit <i>en latin</i> ; Pierre ronfle <i>bruyamment</i> .
Déterminant [Dét. Ø – Noyau GDV] (quantifiant)	Complément circonstanciel de fréquence	Il mange <i>souvent/trop</i> .
	Complément circonstanciel d'intensité	Elle aime <i>beaucoup</i> la rigueur.
Déterminant [Dét. – Noyau GDN]		
Déterminant [Dét. – Noyau GDN]	Complément de l'adjectif	Une <i>si/très/toute</i> petite fille ; <i>Tous les /beaucoup</i> d'hommes.
Déterminant [Dét. - [Dét. Ø – Noyau GDV]]		
Déterminant [Dét. - [Dét. Ø – Noyau GDV]] (quantifiant)	Complément de l'adverbe	Dorothée a parlé <i>très</i> gentiment.

¹²² Ces compléments ont été oubliés par le Code de terminologie de 1986-1989.

Déterminant [Dét. – Noyau GDC.]		
Déterminant [Dét. – Noyau GDC.] (quantifiant)	/	On s'est donné rendez-vous <i>juste</i> devant la porte de la bibliothèque.
Déterminant [P2 – Support P2]		
Déterminant [P2 – Support P2] (caractérisant)	Complément de l'adjectif	<i>Légalement</i> volée, cette voiture est à la fourrière.
Déterminant [P2 – Support P2] (quantifiant)	/ (degré de comparaison)	<i>Plus</i> bruyant <i>que</i> convivial, ce quartier ne me convient pas. <i>Très</i> honnêtement, je pense qu'il faut continuer.
Déterminant de l'énonciation		
Déterminant de l'énonciation	Complément de phrase	<i>Franchement</i> , tu m'énerves ; <i>En bref</i> , je suis géniale ; <i>Julien</i> , tu viens ? ; <i>Moi, ma maman</i> , elle fait les crêpes comme personne. Sarah a ouvert la lettre avec, <i>si j'ose dire</i> , un empressement douteux.

2.4.2.4.2.2 Les prédicats

2.4.2.4.2.1 Prédicats de terme		
NOUVELLE TERMINOLOGIE	ANCIENNE TERMINOLOGIE	EXEMPLES
Prédicat du Noyau GP1		
Prédicat premier du noyau du GP1 / (de la phrase ou de la sous-phrase)		Richard <i>aime les oiseaux</i> ; La ville <i>est calme</i> ; Je pense que la fête <i>est finie</i> ; Sandy, qui <i>joue du violon</i> , est aussi une brillante gymnaste.
Prédicat second d'un terme X		
Prédicat second du terme X	Apposition	Nous sommes le 1^{er} mai , <i>jour de la fête du travail</i> .
	Épithète détachée	<i>Toute gentille</i> , Françoise avait préparé le piquenique.
	Relative appositive	Sarah , <i>que je connais depuis longtemps</i> , serait incapable d'une telle méchanceté ; Sarah aime Lionel , <i>qui le lui rend bien</i> .

NOUVELLE TERMINOLOGIE	ANCIENNE TERMINOLOGIE	EXEMPLES
Prédicat second du terme X	Attribut du complément d'objet	Il m'a rendu ma voiture cabossée ; Il a rendu sa femme malheureuse . On l'a nommée <i>déléguee de classe</i> .
Prédicat second détaché du noyau du GP1	?	Marie est tombée <i>enceinte</i> ; Lionel et Sarah vivent <i>heureux</i> .
Prédicat second du Noyau à l'intérieur d'un groupe prédictif second (GP2)	/	[Une de perdue], [dix de retrouvées] ; J'entends [les enfants chanter] ; [Le chat parti], les souris dansent ; On dit [Pierre pressé] ; Il marche [la tête haute].
2.4.2.4.2.2.2 <i>Prédicats de relation</i>		
Prédicat [P. – Noyau GP1]		
Prédicat second [Prédicat-Noyau GP1]	Complément de phrase	<i>Heureusement</i> , Robert s'était bien préparé à cette épreuve ; Geoffrey et Gilles y viendront <i>probablement</i> .
Prédicat [P2 – Support P2]		
Prédicat second [P2 – Support P2]	/	<i>Fort heureusement</i> avancée, la réunion a pu accueillir un maximum de participants.

2.4.2.5 *Récapitulatif : Comment déterminer la fonction ?***1. Identifier le mécanisme général en jeu :*****Dans le groupe déterminatif GDX***

- réduction d'extension → détermination → caractérisation
- indication de quantité → détermination → quantification
- les deux → détermination → quantification et caractérisation

Hors du groupe déterminatif GDX

- ni l'un ni l'autre → prédication (à préciser selon le support)

2. Préciser le support :

- Détermination (*compléments de sens*)

Le support est un terme

- si porte sur un nom → déterminant (quantifiant et/ou caractérisant) du nom
- si porte sur un verbe → déterminant du verbe
- si porte sur X → déterminant du X

Le support est une relation

- si porte sur la rel. [Déterminant – Noyau GDX] → déterminant de cette relation
- si porte sur une relation prédicative¹²³ → déterminant de cette relation
- si porte sur l'énonciation → déterminant de l'énonciation

▪ Prédication (*suppléments de sens*)

Le support est un terme

- si porte sur le noyau de la (sous-)phrase et constitue la (sous-)phrase avec lui → prédicat premier
- si ne contient pas de verbe conjugué à un mode personnel et se rapporte à un terme de la phrase (Noyau GP1, Dét. Noyau GDV, ...) → prédicat second de ce terme

Le support est une relation

- si porte sur une relation prédicative → prédicat second de cette relation

¹²³ La relation prédicative est soit du type [Prédicat – Noyau GP1], soit du type [P2 – Support P2].

2.4.3 Les ligateurs

C'est par les combinaisons potentielles des trois modes de ligature, de subordination et d'enchâssement que se distinguent les connecteurs traditionnellement classés (voir 1.6.6.2 *Les types de connecteurs*). La fonction des connecteurs sera donc d'être ligateur et/ou subordinateur et/ou enchâsseur.

	<i>Exemple</i>	ligateur	subordinateur	enchâsseur
Connecteur coordonnant	<i>Partir et revenir</i>	X		
Connecteur subordonnant	<i>Je pars à la mer</i>	X	X	
Connecteur enchâssant	<i>Je pars parce que je m'ennuie</i>	X	(X)	X

Quant aux connecteurs secondaires (pronominaux, adjectivaux et adverbiaux), leur fonction, en plus des fonctionnements décrits ci-dessus, sera complétée des traits *représentant et/ou fonction* :

<i>Types d'éléments connectés</i>	<i>Exemples</i>	lig.	sub..	ench.	repr.	fonct.
Connecteur de séquences successives (adverbial)	<i>Il a mangé à midi. Ensuite, il a fait une sieste.</i>	X				X
Connecteur de structures corrélatives (adverbial ou adjectival)	<i>Plus₁ il travaille, plus₂ il réussit ; Tel₁ père, tel₂ fils.</i>	X	(X) ₁	(X) ₁	(X) ₂	X
Connecteur d'interrogation indirecte (pronominal, adjectival ou adverbial)	<i>Je me demande qui viendra / quelle personne viendra / comment il faut faire</i>	X	X	X		X
Connecteur de sous-phrase relative (pronominal ou adjectival)	<i>La fille qui part, laquelle fille ne reviendra pas.</i>	X	X	X	X	X

2.5 La phrase comme mécanique d'intégration : les structures intégratives

2.5.1 La phrase

La phrase n'est pas qu'une suite linéaire de mots, elle n'est pas le résultat de la juxtaposition linéaire de mots pris chaque fois isolément. Elle est le produit d'une mécanique d'intégration qui met en relation des structures intégratives intermédiaires de différents types, pourvus chacun d'une organisation interne spécifique. Ces structures intégratives sont porteuses de fonction et constituent la phrase en se combinant selon les mécanismes décrits dans le module consacré aux fonctions. Ainsi, les fonctions traditionnelles de noyau de phrase (ancien *sujet*) ou de déterminant de verbe (ancien *COD*, par exemple) ne sont pas prises en charge par des mots, mais par des groupes de mots organisés. Dans la phrase *Le professeur enseigne la grammaire*, ce ne sont pas les noms *professeur* et *grammaire* qui endossent les fonctions respectivement de noyau de phrase et de déterminant du verbe ; *professeur* constitue d'abord avec son déterminant *le* un groupe déterminatif nominal *le professeur* dont il est le noyau, et c'est ce groupe qui exercera la fonction de noyau de phrase ; *grammaire* constitue de même avec son déterminant *la* un groupe déterminatif nominal *la grammaire* dont il est le noyau, et c'est ce groupe qui exercera la fonction de déterminant du verbe *enseigne*.

La phrase est donc également conçue comme une mécanique d'intégration, c'est-à-dire comme une imbrication de structures intégratives de rang hiérarchiquement inférieur, notamment les groupes déterminatifs, les groupes prédicatifs et les sous-phrases. La combinaison de ces structures peut donner lieu à des formes de phrases différentes.

Ainsi un énoncé peut être constitué d'une **phrase** :

- *soit unique*¹²⁴, qui est composée d'une seule phrase,
- *soit multiple*, qui est composée de deux ou plusieurs phrases (Phrase 1 + Phrase 2...) jointes par « parataxe » (coordination et/ou juxtaposition coordonnante).

Chaque phrase unique ou chaque phrase partie de phrase multiple pourra être :

- *soit une phrase simple*, qui ne contient aucune sous-phrase,
- *soit une phrase complexe*, qui contient
 - au moins une sous-phrase enchâssée par « hypotaxe » (enchâssement et/ou juxtaposition enchâssante) dans une

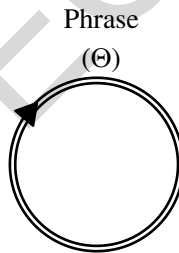
¹²⁴ Qui ne demande pas de développement particulier.

phrase matrice. On parlera d'énoncé à **phrase complexe**, ou plus simplement de **phrase complexe**.

- *et/ou* au moins une séquence de discours direct intégrée dans la position fonctionnelle d'un terme normal de phrase ou une sous-phrase d'interrogation indirecte. On parlera d'énoncé à **énonciation complexe**, ou plus simplement **d'énonciation complexe**.

2.5.2 La phrase simple (GP1)

La phrase simple peut voir ses composantes (Noyau de phrase, Prédicat et relation prédicative) développées ou non. Dans le premier cas, on dira que la prédication est **expliquée**, dans la mesure où elle déploie à la vue ses constituants ; dans le second, on parlera de prédication **impliquée** : les éléments en présence ne se laissent pas analyser en noyau et prédicat explicites ; la relation entre les deux apparaît comme intérieure au segment. Dans le cas de l'interjection *Aïe*, par exemple, on pourrait imaginer trouver implicitement une séquence comme « J'ai mal », qui n'est pourtant pas produite. Dès lors on comprendra que cette relation prédicative est impliquée par le seul terme *Aïe*. Fonctionnent de même les segments (*Jamais !*), sous-phrases (*Qu'il vienne !*), groupes prédicatifs seconds (*Haut les mains*) et autres discours re-produits (« *Je viens demain* », dit-il) employés en fonction de phrase.¹²⁵ La prédication impliquée se schématisera comme suit :



Si la prédication est expliquée, elle peut encore être **complète** (tous les éléments sont présents) ou **incomplète** (l'un ou l'autre des éléments est absent : un noyau support sans prédicat (*Pierre !*) ; ou un prédicat sans noyau support (*Viens !* ou *À la mer*, en réponse à la question « Où vas-tu en vacances ? »)).

¹²⁵ Dans le cas de la sous-phrase, du GP2 et autres discours directs, le cas échéant re-produit Θ (voir ci-après), à prédication impliquée, ces séquences apparaissent comme des structures interjetées. On analysera dès lors d'abord la séquence comme une prédication impliquée ; dans un second temps, on analysera l'intérieur de la séquence en fonction de ses composantes effectives.

Dans la phrase simple, les structures intégratives sont de deux types :

2.5.2.1 Le groupe déterminatif (GD)

Le groupe de mot(s) organisé et hiérarchisé qui réunit autour d'un support-noyau ses apports par le biais de relations de type déterminatif sera appelé *groupe déterminatif*¹²⁶.

Le groupe déterminatif est spécifié en fonction de la classe de son noyau : on parle de groupe déterminatif nominal, pronominal, verbal, adjectival, adverbial et connectif. Il est composé d'un noyau et de ses déterminants, ainsi que des déterminants de la relation [Dét. – Noyau].

Le groupe déterminatif est une structure intégrative porteuse d'une fonction syntaxique dans la phrase (ou la sous-phrase).

Ex. : de groupe déterminatif nominal : *Les fleurs bleues*

**Le groupe déterminatif est le lieu de la détermination :
[Noyau + Dét. Noyau + Dét [Dét. – Noyau]]**

2.5.2.2 Le groupe prédicatif second (GP2)

Le groupe prédicatif second est une structure intégrative porteuse d'une fonction syntaxique dans la phrase (ou la sous-phrase). Il est composé d'un noyau (un groupe déterminatif ou prédicatif) et d'un prédicat second. Cette structure en tandem recouvre des constructions diverses et diversement analysées. La grammaire traditionnelle a échoué jusqu'à présent à en rendre compte de manière unifiante.

Soit les 4 phrases suivantes :

- | | | |
|--|-----|---|
| a) <i>Le chat parti</i> , les souris dansent | } = | prototype de la
« proposition participe » |
| b) Il marche <i>les yeux baissés</i> | | |
| c) On dit <i>Pierre pressé</i> | | |
| d) J'entends <i>les enfants chanter</i> | } = | prototype de la
« proposition infinitive » |

¹²⁶ Nous avons recours au terme de *groupe déterminatif*, plutôt qu'à celui de *syntagme*, pour permettre l'opposition au terme *groupe prédicatif* (voir *infra*).

Prototype de la proposition participe à fonction de complément circonstanciel, le segment « *le chat parti* » ressemble-t-il plus à un groupe déterminatif nominal (GDN) ou à une sous-phrasé ?

- Dans le cas où il ressemblerait à un GDN, il faudrait avoir affaire à un nom accompagné de ses déterminants (réducteurs d'extension ou indicateurs de quantité). Or, *parti* ne réduit pas l'extension de *chat* ; il n'est pas déterminant. Il est prédicat, puisqu'il ne fonctionne pas par détermination. De plus, son noyau est un groupe déterminatif, lui-même décomposable en Noyau + Déterminant.

Le groupe prédicatif n'est donc pas un groupe déterminatif nominal.

- Dans le cas où ce serait une sous-phrasé, il faudrait un verbe conjugué à un mode personnel. Or, il n'y en a pas.

Le groupe prédicatif n'est donc pas une sous-phrasé.

Si on fait un parallèle avec les phrases a), b) et c), on observe qu'on ne peut pas accepter les énoncés « *Le chat, les souris dansent* », « *Il marche les yeux* » et « *On dit Pierre* ». On a besoin de l'élément qui suit¹²⁷. Il est nécessaire de disposer d'un outil grammatical unifiant pour décrire l'ensemble de ces structures. Nous proposons donc cette nouvelle structure, le « groupe prédicatif second » (GP2).

¹²⁷ Pour la phrase d), en revanche, on peut dire *J'entends les enfants* : il s'agit dans ce cas d'une simple construction avec groupe déterminatif nominal déterminant du verbe. La construction avec l'infinitif *chanter* est cependant différente dans la mesure où ce ne sont pas les enfants que l'on entend, mais bien leur chant. En fait, le verbe *entendre* peut sélectionner les deux types de constructions.

Le GP2 peut occuper les différentes fonctions de la phrase :

Noyau du GP1	<i>Pierre marquant un but m'étonnerait</i> <i>Le lundi au soleil est une chose qu'on n'aura jamais</i> <i>Toi seul peux le faire</i> <i>Elles deux/Toutes deux y arriveront</i>
Dét. du noyau du GDN	<i>J'ai vu un garçon torse nu</i>
Dét. du verbe (en emploi copule)	<i>Il boit le verre de trop</i> <i>On dit Pierre pressé</i> <i>J'entends les enfants chanter</i> <i>Pierre est torse nu</i>
Dét. de relation	<i>On le fera chacun notre tour/tour à tour / un à un / l'un après l'autre</i> <i>Il marche la tête haute</i> <i>Il dort la fenêtre ouverte</i> <i>Le chat parti, les souris dansent</i> <i>Une de perdue, dix de retrouvées</i> <i>Tous ensemble, nous y arriverons</i>
Dét. de l'énonciation	<i>Toute flagornerie mise à part, vous êtes formidable</i>
Ligateur (connecteur secondaire)	<i>Cela étant, je ne changerai pas d'avis.</i> <i>Cela dit, c'est Sarah qui a toujours raison.</i>
P2 d'un terme de la phrase	<i>Ils sont partis à la piscine, lui torse nu, elle en bikini (P2 du noyau de phrase ils)</i>
P2 dans un groupe prédicatif	<i>Ils sont partis à la piscine, lui torse nu, elle en bikini</i>
Fonction phrastique ...	<i>Une de perdue, dix de retrouvées</i> <i>Haut les mains !</i> <i>Insensés que nous sommes !</i> <i>Ainsi dit le Renard et flatteurs d'applaudir</i>

À tout bien considérer, la phrase, comme la sous-phrase, est également une structure intégrative, un groupe de mots dont le noyau voit ses apports rapportés par le biais d'une relation prédicative. La phrase et la sous-phrase sont organisées autour de la relation de prédication

première [Noyau – Préd.1]. Nous pourrions parler de groupe prédicatif premier (GP1 ou GP1').

Tout groupe de mot(s) organisé et hiérarchisé qui réunit autour d'un support-noyau ses apports par le biais de relations de type prédicatif sera dès lors appelé *groupe prédicatif* (GP1 pour la phrase ; GP1' pour la sous-phrase ; GP2 pour le groupe prédicatif dont le noyau a comme apport un prédicat second (P2)). Le GP2 apparaît dès lors dans ce système comme une structure intégrative intermédiaire entre le groupe déterminatif (GDX où l'on a une relation de détermination) et la sous-phrase (GP1', où l'on a une relation de prédication première, mais hiérarchiquement secondaire car intégrée par enchâssement ; voir ci-après, 2.5.4.1 *La sous-phrase (structure notée Δ dans les schémas)*).

Le groupe prédicatif est le lieu de la prédication :

GP1 =

[Noyau + Préd.1 + apports (Dét./Préd.2) [Préd.1 – Noyau]]

GP2 =

[Noyau + Préd.2 + apports (Dét./Préd.2) [Préd.2 – Noyau]]

Dans le chemin qui conduit le GP2 vers le GDN, voire le GDAdj., par exemple, une étape intermédiaire peut être observée : le GP2 à noyau non saturé. On en rencontre en fait assez souvent, notamment avec des infinitifs, considérés comme la forme nominale du verbe. Quelques exemples suffisent pour se convaincre de la nécessité de prendre cette étape en considération.

Dans la phrase *Enfant, mes parents n'aimaient pas ma musique*, *Enfant* ne peut être un P2 car il n'y a aucun support possible dans la phrase pour ce terme (les adjectifs *mes* et *ma*, qui renvoient à la même 1^{re} personne, ne peuvent jouer ce rôle). Dès lors, il faut analyser *Enfant* comme le P2 d'un Noyau non saturé de GP2 (du type *Moi enfant, mes parents...*).

On pourrait en fait également considérer que les réels prédicats seconds sur le noyau de la phrase, par exemple, qui ont d'ailleurs souvent un sens de cadratif, ont d'abord été des GP2 à Noyau non saturé (parce qu'identique au noyau de phrase) en fonction de déterminant de la relation prédicative (qui confère lui-même le sens de cadratif) ; ils auraient ensuite glissé vers la position fonctionnelle de P2 du noyau de la phrase. On traitera ainsi les exemples comme *Énervée, Sarah a quitté la pièce en claquant la porte*. On aurait eu un GP2 [Ø- Énervée] dont le

Noyau n'est pas saturé parce qu'il est identique à celui de la phrase, en fonction de déterminant de la relation prédicative, qui aurait glissé en position de P2 du noyau de phrase *Sarah*. Cela illustre pleinement la dynamique de la mécanique intégrative de la phrase et des mouvements fonctionnels qui en découlent.

La même analyse en GP2 à Noyau non saturé vaut pour des constructions avec infinitif comme *Pierre a fait ça pour pouvoir partir tranquille*. *Pour pouvoir partir tranquille* s'analyse en un groupe déterminatif connectif dont le noyau est un connecteur subordonnant (*pour*) et le déterminant un groupe prédicatif second (*pouvoir partir tranquille*, avec un noyau non saturé \emptyset et un prédicat second pris en charge par un infinitif). Le noyau n'est pas saturé parce qu'il est contextuellement aisément restituable : il a le même référent que le noyau de la phrase, raison pour laquelle on emploie un infinitif (mode non personnel) ; si les référents des noyaux avaient été différents, on aurait utilisé un autre mode, personnel cette fois, pour marquer la différence : *Pierre a fait ça pour que je puisse partir tranquille*.

De la même manière, la structure du gérondif dans *En partant maintenant, nous arriverons à l'heure* s'analyse en un groupe déterminatif connectif dont le noyau est un connecteur subordonnant (*en*) et le déterminant un groupe prédicatif second (**partant maintenant**, avec un noyau non saturé \emptyset et prédicat second pris en charge par un participe 1). Le noyau n'est pas saturé parce qu'il est contextuellement aisément restituable : il a le même référent que le noyau de la phrase, condition normative sine qua non d'ailleurs de l'utilisation d'un gérondif.

Au final, pourraient être analysés de la même manière, à l'aide d'une structure de GP2 à Noyau non saturé, les exemples suivants :

En partant/Pour fermer, Pierre a claqué la porte (déterminant de la relation prédicative) ; *Enfant, mes parents aimaient ma musique* (déterminant de la relation prédicative) ; *Partant, il a démissionné* (ligateur foncteur, connecteur secondaire) ; *Boire un coup revigore* (noyau de phrase) ; *Pierre pense venir* (déterminant du verbe) ; *Pierre a ouvert la porte pour sortir / en partant* (déterminant de la relation Dét.-Noyau GDV) ; *Pierre mange son steak saignant* (déterminant de la relation Dét.-Noyau GDV) ; *Pierre cherche quelqu'un à qui parler / Pierre se demande à qui parler / Voilà de quoi casser un mythe / Que faire ? À qui parler ?* (en position de (sous-)phrase).

2.5.3 La phrase multiple : la parataxe (coordination et juxtaposition coordonnante)

La phrase multiple est composée de deux ou plusieurs phrases jointes par « parataxe » : coordination et juxtaposition coordonnante, qui sont des processus de création de lien, ici entre deux phrases, dans le premier cas, coordonnées, dans le second cas, juxtaposées.

La parataxe (de *para-* : à côté) est **un mécanisme de liaison de segments, par exemple deux ou plusieurs phrases, sans hiérarchisation**. Ce mécanisme peut se concrétiser **avec ou sans outils de ligature (les connecteurs)** : dans le premier cas, on parle de *coordination* ; dans le second, on parle de *juxtaposition coordonnante* (ou de *coordination implicite*). La coordination et la juxtaposition coordonnante de deux phrases forment des phrases multiples.

La coordination relie des éléments de même fonction placés sur le même plan syntaxique. Dans le cas de la phrase multiple, la coordination concerne des structures phrastiques. Dans une phrase multiple, la coordination relie ces structures phrastiques en maintenant leur autonomie¹²⁸.

Ex. : coordination : *Je pars demain **et** je reviens samedi.*
Phrase 1 + Phrase 2
= phrase multiple

La juxtaposition coordonnante agit de même, mais sans le recours à un connecteur ligateur.

Ex. : juxtaposition : *Je pars demain, je reviens samedi.*
Phrase 1 + Phrase 2
= phrase multiple

Il n'est pas surprenant de constater que ces deux phrases multiples sont sémantiquement semblables. En effet, la ponctuation utilisée pour la

¹²⁸ Voir 1.6.6 Le connecteur.

juxtaposition peut être interprétée de la même manière que s'il y avait un connecteur coordonnant.

Coordination et juxtaposition coordonnante relève donc ici d'un même mécanisme de mise en relation de phrases, avec des outils variés que sont les connecteurs coordonnants et les signes de ponctuation. Ces derniers n'ont dès lors plus seulement pour fonction de marquer une pause dans le discours, mais également de signifier un lien sémantique (l'addition, la consécution, l'opposition, ...) entre les deux éléments qu'ils séparent, dans le cadre d'une organisation syntaxique hiérarchiquement égalitaire. On peut parler de coordination avec ou sans outils¹²⁹.

¹²⁹ Attention ! Toute présence de signe de ponctuation ne signifie pas une juxtaposition coordonnante. La ponctuation peut aussi être le signe d'une simple pause dans le discours, du flux et du rythme de ce discours. Elle peut également être l'indice d'une organisation particulière : d'une mise en évidence (*Antoine, viens ici ! ; À Paris, je revis*), d'une reformulation (*Dans mon livre, je parle de Paris, je chante Paris*), ... ; voire d'une hiérarchisation syntaxique, ce qui ne correspond pas à une coordination (*Tu fais ça, tu es un homme mort ; voir ci-après*), ou encore d'une hiérarchisation énonciative, lorsqu'il s'agit d'intégrer un commentaire (... *il faut le souligner*, ...).

2.5.4 L'énoncé à phrase complexe : l'hypotaxe (enchâssement et juxtaposition enchâssante)

Dans le cas de l'énoncé à phrase complexe, une nouvelle structure intégrative apparaît : la sous-phrase, notée GPI', où l'on a une relation de prédication première, mais hiérarchiquement secondaire car intégrée par enchâssement.

2.5.4.1 La sous-phrase (structure notée Δ dans les schémas)

L'hypotaxe (de *hypo-* : en dessous) est un **mécanisme de liaison, avec hiérarchisation, de deux structures phrastiques, qui consiste en l'enchâssement d'une sous-phrase dans une phrase matrice**. Ce mécanisme peut se concrétiser avec ou sans outils d'enchâssement : dans le premier cas, on parle d'*enchâssement* ; dans le second, on parle de *juxtaposition enchâssante* (ou d'*enchâssement implicite*).

Ex. : enchâssement : *Comme* il a plu, elle a pris son parapluie.
Sous-Phrase + Phrase matrice = phrase complexe

Ex. : juxtaposition : Il a plu, elle a pris son parapluie.
Sous-Phrase + Phrase matrice = phrase complexe

L'enchâssement (de même que la juxtaposition enchâssante) intègre une sous-phrase dans une phrase matrice ; il permet de donner un statut fonctionnel¹³⁰ à une séquence verbale ou une sous-phrase. Il se caractérise également par l'existence d'une asymétrie avec hiérarchisation entre phrase matrice et sous-phrase. Le fonctionnement de l'enchâssement est complexe, entremêlant ligature, enchâssement et souvent subordination.

On prendra soin de ne pas confondre, comme on le fait trop souvent, enchâssement et dépendance. Il existe en effet des sous-phrases qui ne dépendent de rien : les sous-phrases noyau de phrase comme dans *Que tu partes implique une réorganisation de l'équipe*. La dépendance est essentiellement tributaire d'une relation apport-support, l'apport dépendant syntaxiquement du support ; elle caractérise la subordination.

¹³⁰ C'est-à-dire capable d'endosser une fonction.

L'enchâssement est essentiellement tributaire de l'intégration dans une phrase matrice d'une sous-phrase contenant un verbe conjugué à un mode personnel (sauf cas limites où des questions pourraient se poser. Cf. p. 249 sv.).

On peut effectuer un premier classement des sous-phrases « explicites » en fonction de l'outil d'enchâssement :

Sous-phrase

- **pronominale** : enchâssée par un pronom commun d'emplois relatif (*qui, que, dont, où, ...*) ou interrogatif (*qui, que, où, ...*)
Ex. : C'est la femme [*qui* a sauvé mon fils].
Ex. : Je me demande [*qui* vient].¹³¹
- **adjectivale** : enchâssée par un adjectif commun d'emplois relatif (*lequel, duquel, auquel, ...*), interrogatif (*quel*) ou corrélatif (*Tel ... tel ...*)
Ex. : Pierre a consulté un médecin, [*lequel* médecin avait déjà soigné ses parents].
Ex. : Je me demande [*quelle* heure il est].
Ex. : [*Tel* père], *tel* fils.
- **connective** : enchâssée par un connecteur enchâssant (*que, si, comme, ...*)

¹³¹ Dans les sous-phrases pronominales, la sous-phrase elle-même peut parfois prendre la forme d'un GP2 à noyau non saturé, pour autant que le référent de ce noyau soit le même que celui du noyau de la phrase ou qu'il soit aisément identifiable dans le contexte : *Je cherche quelqu'un [à qui parler]* ; *Je te demande [à qui envoyer la lettre]* ; *Il nous informe de la façon [dont profiter pleinement de ces avantages]* ; *10 trucs sur la façon [dont prendre des photos]*. On se trouve là dans une zone intermédiaire, et en tout cas limite, entre la sous-phrase normalement enchâssée (GP1'), parce qu'intégrant un verbe conjugué à un mode personnel, et une sous-phrase particulièrement réduite, composée d'un enchâsseur qui enchâsse de moins en moins et d'un GP2 (non phrastique, donc) sans noyau : on se rapproche dès lors encore plus d'un emploi nominal ou adjectival (le verbe conjugué à un mode personnel ayant cédé la place à un verbe conjugué à un mode non personnel, voire à une absence de verbe) : on quitte insensiblement l'enchâssement pour intégrer la matrice. On constate le même phénomène avec des connectives : la sous-phrase perd également ses caractéristiques phrastiques dans [*Bien que déprimée*], [*Sarah fait bonne figure*], [*Ce pays est prospère [parce que riche en matières premières]*] ou encore [*Plus bruyant [que convivial]*], [*ce quartier a été rapidement déserté*]. Bien que limites, ces segments seront traités et représentés dans nos schémas comme les autres Δ sous-phrastiques. On voit réellement à l'œuvre, dans et par ces exemples, toute la dynamique de la mécanique d'intégration phrastique, avec ce que cela peut parfois engendrer comme difficulté pour rendre compte des états intermédiaires.

Ex. : Je suis sûre [*que* tu vas t'en sortir].

Ex. : L'idée [*que* tu partes] m'est insupportable.

- **adverbiale** : enchâssée par un adverbe (*combien, plus, ...*)

Ex. : Je veux te dire [*combien* je suis heureux].

Ex. : [*Plus* il mange], *plus* il grossit.

Tout comme l'enchâssement, il se peut que la juxtaposition hiérarchise, qu'elle marque une hiérarchie entre des structures phrastiques. En absence d'outil explicite, l'esprit doit reconstituer de quel type est le lien entre les segments de phrase :

- hypothétique : « *Tu fais ça, je te casse la figure*¹³² ».
- causatif : « *Ce resto était trop cher, on est allés dans un autre* ».
- adversatif : « *Il a fait des pieds et des mains, je n'ai pas cédé* ».

La sous-phrase est le lieu de la prédication première :

Δ = Connecteur + GP1' [Noyau de phrase' + Prédicat']

Il s'agit d'une structure semblable à une phrase, si ce n'est qu'elle est généralement¹³³ introduite par un enchâsseur, qu'elle se trouve en lieu et place d'un simple groupe déterminatif ou prédicatif, et qu'à ce titre, elle est susceptible d'endosser une fonction.

¹³² Dans ce cas, il est possible de remplacer la virgule par un 'et'. Mais ce *et* serait non coordonnant. Il aurait plutôt une valeur énonciative d'organisateur logique, comme un adverbe : la séquence ne signifierait pas 'X + Y', mais plutôt *si X alors Y*. Ce *et* aurait la même valeur dans une séquence corrélatrice du type *Plus il mange et plus il grossit*.

¹³³ En cas de juxtaposition, l'enchâsseur est absent. Ex. *J'aurais su, je ne serais pas venu*. Le cas de ce que l'on appelle parfois la subordination inverse est plus complexe. Dans une phrase comme *Il n'était pas parti depuis dix minutes que tu es arrivé*, la première séquence (*Il... minutes*) pourrait être considérée comme une sous-phrase juxtaposée (juxtaposition enchâssante) exprimant le cadre (déterminant de la relation prédicative, à portée large), et la seconde (*que tu es arrivé*) comme une sous-phrase en position de phrase (prédication impliquée), ou de prédicat relié par la relation prédicative (support de l'apport *Il... minutes*) à un noyau non saturé (prédication incomplète).

2.5.5 L'énoncé à énonciation complexe

On parle souvent de phrase complexe lorsqu'on intègre dans une phrase matrice une sous-phrase. Il s'agit de complexité de phrase. On oublie que cette complexité peut également se trouver au niveau de la composante énonciation de l'énoncé. Ainsi, un énoncé qui intégrerait en apparence deux modalités énonciatives différentes ou deux énonciateurs différents, pourrait être considéré comme complexe au niveau de son énonciation. Voyons ci-après des exemples de ces deux cas : l'interrogation indirecte et le discours re-produit.

2.5.5.1 L'interrogation indirecte

Dans une phrase intégrant une interrogation dite indirecte (*Je me demande s'il pleuvra demain*), on peut déjà conclure à la complexité au niveau de la phrase. Au-delà de cette complexité de phrase, on soulignera le fait que cet énoncé combine une modalité assertive (*Je me demande = J'asserte mon questionnement*) et une modalité interrogative (*s'il pleuvra demain = Pleuvra-t-il demain ?*). En présence de deux modalités énonciatives différentes, on devrait conclure à l'existence de deux énoncés. Cependant, l'intégration par l'énonciateur de son questionnement dans une présentation assertive produit **un énoncé à énonciation complexe du point de vue de ses modalités énonciatives** : la modalité principale de l'ensemble de la phrase est une assertion ; à un niveau syntaxique hiérarchiquement inférieur, la modalité énonciative de la sous-phrase est une interrogation. En effet, la partie interrogative réside dans une structure sous-phrastique Δ , elle-même intégrée dans la matrice.

2.5.5.2 Le discours re-produit (structure notée Θ dans les schémas)

Grammaticalement, l'analyse de l'ensemble des tournures qui traduisent la présence d'autres voix dans son discours ne s'est traditionnellement pas faite de manière globale. Nous proposerons ici quelques formes d'intégration de cette parole d'autrui. Cependant, une seule de ces formes est formalisée par **une structure intégrative syntaxique propre** : le discours re-produit, formalisé par la structure Θ .¹³⁴

¹³⁴ L'interjection, en tant qu'elle est une irruption expressive de discours, sera traitée également à l'écrit comme un discours re-produit.

2.5.5.2.1 Quelques formes de discours rapporté

Tout discours rapporté est normalement constitué d'un discours citant et d'un discours cité. Nous envisagerons ci-dessous divers types de discours rapporté, en essayant, chaque fois, de décrire les rapports entre l'un et l'autre.

2.5.5.2.1.1 Selon elle, Pierre est déterminé

Dans cette tournure, l'énonciateur assume son énoncé dans le cadre défini par le déterminant de la relation prédicative (*Selon elle*). Il prend donc en charge l'élément cité *Pierre est déterminé* pour autant qu'il soit ramené à la personne que l'on « cite » via l'élément citant déterminant de relation. Ce déterminant de relation ne pose pas la question du *Qui parle ?* (c'est bien l'énonciateur qui parle), mais celle du point de vue qu'adopte l'énonciateur pour assumer son énoncé. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, malgré ce qui semble bien être une attribution du dire, il ne s'agit pas de déterminant de l'énonciation, mais de déterminant de l'énoncé. En effet, c'est bien l'énonciateur qui assume son énoncé, même s'il réduit la portée de sa vérité au point de vue évoqué.

2.5.5.2.1.2 Elle me dit que Pierre est déterminé.

Figure prototypique du discours indirect, cette tournure sépare nettement le discours cité *Pierre est déterminé* du discours citant *Elle dit*. En effet, ce discours cité est en construction sous-phrastique, dépendant du verbe de dire, en fonction de déterminant du verbe. La phrase matrice se réduit à *Elle me dit* Δ , où Δ symbolise la sous-phrase dans la position fonctionnelle du groupe déterminatif nominal correspondant. Du point de vue de l'intégration syntaxique, l'enchâssement sous-phrastique à l'aide de *que* (enchâsseur et transposeur) fait donc fonctionner le Δ comme un simple groupe déterminatif nominal déterminant du verbe. Dans cette phrase, l'énonciateur assume comme vrai le fait que *Elle* dise que Pierre est déterminé, et non sa détermination. La détermination de Pierre est assumée comme vraie par la seule *Elle*. En d'autres termes, l'énonciateur n'est pas le locuteur de la sous-phrase. En discours indirect, on observe des aménagements formels nécessaires de personne (*je* deviendrait *elle*, dans ce cas-là), de temps et d'indices situationnels (*ce soir* deviendrait *ce soir-là*)...

Dans les cas de discours indirect libre, l'analyse est équivalente, mais marquée par l'absence de discours citant. Soit un autre énoncé *Elle consulta Pierre et revint en courant. Elle viendrait bien ce soir-là*. Une analyse en phrase unique et simple de *Elle viendrait bien ce soir-là* ferait perdre toute sa spécificité à cette tournure. Par contre, considérer que l'on

a affaire à un Δ en position phrastique (avec quasiment une prédication incomplète), permettrait de rendre compte des particularités formelles de personne (*elle*), de temps (futur du passé) et de déixis (*ce soir-là*). L'absence d'enchâsseur-transposeur est probablement due à la disparition du discours citant qui constituait la matrice.

2.5.5.2.1.3 Elle me dit : « Pierre est déterminé. »

Dans cette tournure de discours rapporté, le discours direct, la coupure est plus nette encore entre discours citant et discours cité. Il y a clairement eu au départ deux énonciateurs, qui se maintiennent en apparence.

Nous avons proposé, pour en rendre compte, de prendre en considération des structures Θ . Du point de vue de l'énonciation, cette séquence matrice a un seul énonciateur (le narrateur), quand bien même celui-ci aurait pris sous son aile énonciatrice un discours d'autrui « thétanisé ». Le déterminant du verbe *dit* est un Θ , qui devra être analysé par la suite. À un niveau d'analyse syntaxique hiérarchiquement inférieur, l'énonciateur de la séquence reprise sous ce Θ est *Elle*.

Dans les cas de discours direct libre, l'analyse est équivalente, mais marquée par l'absence de discours citant. Soit l'énoncé *Elle consulta Pierre et revint en courant. Je viendrai bien ce soir*, que l'on peut comparer avec la structure du discours indirect libre vue plus haut *Elle viendrait bien ce soir-là*. Une analyse en phrase unique et simple de *Je viendrai bien ce soir* ferait ici aussi perdre toute sa spécificité à cette tournure. On considèrera donc également que l'on a affaire à un Θ en position phrastique (avec prédication impliquée), ce qui permet de rendre compte des particularités formelles de personne (*je*), de temps (futur) et de déixis (*ce soir*). L'absence des deux points et des guillemets est probablement imputable à la disparition du discours citant qui constituait la matrice.

Signalons toutefois que les marques formelles font parfois défaut pour trancher entre discours direct libre et discours indirect libre. Dans les exemples vus, *Elle viendrait bien ce soir-là* vs *Je viendrai bien ce soir*, la distinction semble assez nette, et justifie le choix des analyses spécifiques. Mais dans un exemple comme *Elle consulte Pierre et revient en courant. Il arrive à cinq heures*, rien ne permet d'affirmer avec certitude que l'on a affaire à l'un ou à l'autre de ces deux types de discours rapporté pour la séquence *Il arrive à cinq heures*. Cela ne signifie en rien que l'outil d'analyse est défectueux. Cela signifie que la langue ne nous donne pas les éléments formels suffisants pour tout distinguer. Tout au plus pouvons-nous espérer, sans aucune garantie, que l'énonciateur sait ce qu'il veut dire et formate ce discours en fonction de cette intention. Au niveau de la réception, les indices formels de reconnaissance déficients

nous laissent devant une structure ambiguë, que seul le contexte, et là encore sans garantie, pourrait nous permettre de désambigüiser.

2.5.5.2.1.4 « Pierre est déterminé », me dit-elle/ qu'elle me dit.

Dans cette structure, se croisent en apparence deux énonciateurs : l'un dans le discours cité de la matrice, qui dirait le *je* du discours direct ; l'autre dans le discours citant de l'incise insérée (Δ), qui dit le moi du narrateur. Dans ce cas-ci, ce déterminant répond bien à la question du *Qui parle ?* Il s'agit bien d'un déterminant de l'énonciation (il en a toutes les caractéristiques, comme *franchement* : hors de la portée de la négation ; non-focalisabilité à l'aide de *c'est ... que*), et non d'un déterminant de l'énoncé. Il porte sur une relation prédicative qui ici se dérobe : *Pierre est déterminé* constitue en fait un Θ , en position phrastique avec prédication impliquée.

2.5.5.2.1.5 Elle me dit Pierre déterminé.

Dans ce cas, le déterminant du verbe est un groupe prédicatif second (GP2), dans lequel le noyau (un groupe déterminatif nominal) *Pierre* se voit attribuer un prédicat second *déterminé* (il est par ailleurs impossible de se passer du prédicat second sans rendre la séquence caduque). Cette prédication seconde pourrait être le reliquat, après intégration phrastique, de la prédication d'origine *Pierre est déterminé*.

2.5.5.2.1.6 Elle me dit la détermination de Pierre.

On se trouve ici devant un discours de type narrativisé. Il n'y a pas retranscription d'un discours complet, mais formulation synthétisée de sa teneur. Le groupe déterminatif nominal *la détermination de Pierre* est déterminant du verbe *dit* ; il est totalement et normalement intégré à la syntaxe de la phrase.

2.5.5.2.1.7 Que Pierre est déterminé, elle me le dit.

Dans cet exemple, le discours cité est pris en charge par la sous-phrase Δ *Que ... déterminé* qui apparaît ici comme un déterminant de l'énonciation, qui échoit syntaxiquement à la relation prédicative. Cette sous-phrase cadre le propos de l'énoncé. Elle est reprise par le pronom neutre *le* en position déterminant du verbe ; l'absence de ce pronom rendrait la phrase caduque.

2.5.5.2.1.8 « Pierre est déterminé », elle me le dit.

Une autre lecture-analyse que celle de l'exemple 2.5.5.2.1.4 est possible pour cet exemple, et même rendue plus plausible du fait de la reprise du discours cité par le pronom *le*. Il s'agirait de rapprocher cet exemple du précédent, et de considérer que « *Pierre est déterminé* » est un Θ qui occuperait la fonction décrite ci-dessus de déterminant de l'énonciation cadrant le propos.¹³⁵

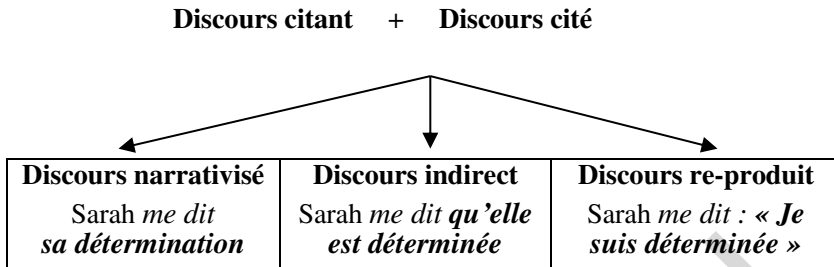
2.5.5.2.2 Caractéristiques du discours re-produit (Θ)

Le discours re-produit Θ est une structure intégrative syntaxique différente d'un GDX ou d'un Δ Dét. Noyau GDV, qui marque la complexité de l'énonciation. Reprenons, pour illustrer, l'opposition entre discours narrativisé, discours indirect et discours re-produit.

Type de discours	Structure syntaxique intégrative		Exemple
Narrativisé	Groupe déterminatif Dét. Noyau GDV	Sarah me dit GDX	Sarah me dit <i>sa détermination</i>
Indirect	Sous-phrase Dét. Noyau GDV	Sarah me dit Δ	Sarah me dit <i>qu'elle est déterminée</i>
Re-produit	Thêta Dét. Noyau GDV	Sarah me dit Θ	Sarah me dit : « <i>Je suis déterminée</i> »

¹³⁵ Malgré une liste déjà longue de formes, on rencontre encore certaines formes dites « mixtes », qui, dès lors, doivent pouvoir être prises en compte : *Il m'a dit que : « Viens un peu ici pour voir ! »*, forme mixte entre discours indirect et direct, par exemple.

- **Relation discours citant et discours cité**



- **L'importance de l'énonciateur : unique ou double**

Discours narrativisé

Sarah me dit sa détermination

	Discours citant <i>Sarah me dit</i>	Discours cité <i>Sa détermination (= Je suis déterminée)</i>
<i>Énonciateur</i>	Référent de <i>m'</i>	Référent de <i>m'</i>

↔ unique ↔

Sarah m'annonce son arrivée : énonciateur unique ; l'énonciateur principal a digéré la petite voix d'un locuteur antérieur (ici Sarah, qui reste désespérément une personne troisième), qui ne laisse aucune trace dans ce discours narrativisé.

Discours indirect

Sarah me dit *qu'elle est déterminée*

	Discours citant <i>Sarah me dit</i>	Discours cité <i>qu'elle est déterminée (= Je suis déterminée)</i>
<i>Énonciateur</i>	Référent de <i>m'</i>	Référent de <i>m'</i>

↔ unique ↔

Sarah m'annonce *qu'elle arrive* : l'énonciateur est unique ; il a adapté tous les indices personnels (*je* devient *elle*, par exemple), temporels et déictiques à sa propre personne, même si la digestion n'est pas aussi complète que dans le discours narrativisé.

Discours re-produit

Sarah me dit : « *Je suis déterminée* »

	Discours citant <i>Sarah me dit</i>	Discours cité <i>Je suis déterminée</i>
<i>Énonciateur global</i>	Référent de <i>m'</i>	Référent de <i>m'</i>
<i>Énonciateur sous-jacent</i> ¹³⁶	Référent de <i>m'</i>	Référent de <i>J'</i> (= Sarah)

↔ double ↔

Sarah m'annonce : « *J'arrive* » : en discours direct, la coupure est donc très nette entre discours citant et discours cité. Il y a clairement eu au départ deux énonciateurs, qui ne se maintiennent qu'en apparence. Le premier, qui dit la première personne de *me* et pour qui Sarah est une personne troisième, et le second, qui est Sarah (personne première). Du point de vue de l'énonciation, la séquence globale a un seul énonciateur (le narrateur), quand bien même celui-ci aurait phagocyté le discours d'autrui. Ce n'est qu'à un niveau d'analyse syntaxique hiérarchiquement inférieur que l'énonciateur de la séquence *Je suis déterminée* est Sarah. Les indices sont néanmoins encore visibles de la présence de l'autre énonciateur : on n'en est qu'au premier stade d'intégration de la parole d'autrui dans son propre discours. Nous pouvons bel et bien parler d'énonciation complexe.

¹³⁶ Retrouvé à un niveau d'analyse syntaxique hiérarchiquement inférieur.

Discours re-produit (structure Thêta ☺)

Le discours re-produit est une structure intégrative constituée d'une séquence de discours direct intégrée syntaxiquement, telle que supposément ou prétendument prononcée, c'est-à-dire sans réajustements formels, dans la position fonctionnelle d'un terme normal de phrase. Cette structure de discours cité est considérée comme possédant au départ un énonciateur propre, différent de l'énonciateur du propos qui l'inclut. Cependant, l'intégration par l'énonciateur principal de ce discours re-produit dans son propre énoncé change la donne. L'énonciateur principal phagocyte le discours d'autrui et endosse seul dès lors la responsabilité de l'énonciation globale.

Peuvent constituer des discours re-produits des segments de longueurs variables, d'une lettre à une suite de phrase :

- Je vous dis *m***** ;
- De Gaulle parlait de ce « *grand machin* » qu'est l'ONU ;
- Dans la classe de Madame Simone, il fallait tout respecter à la lettre, car « *le respect des consignes est fondamental, vous le saurez mes enfants* ».
- Elle m'appela et me dit : « *Alors, voilà. J'étais partie tôt ce matin et puis il y a eu un accident. Du coup, je suis arrivée en retard chez le médecin, qui n'a pas pu me prendre. J'ai dû lui demander un nouveau rendez-vous et je ne sais vraiment pas si je tiendrai jusque là...* »

2.5.6 Synthèse

La phrase (GP1) est vue dans ce modèle comme un réseau récursif de structures intégratives, allant du groupe déterminatif (GDX (nominal, verbal, ...)) à la sous-phrase Δ (GP1'), en passant par le groupe prédicatif second (GP2), qui se différencie des GP1 par le fait que la relation de prédication qui l'institue est une relation de prédication seconde et non première, c'est-à-dire dépourvue d'un verbe conjugué à un mode personnel.

Si l'on prend le chemin inverse, on se rend vraiment compte de la mécanique intégrative qu'est la phrase. Dans la phrase complexe, la

matrice intègre une sous-phrase GP1' en lui faisant perdre progressivement ses propriétés phrastiques : d'abord ses modalités énonciatives propres ; ensuite l'ancrage en temps époque (passage de l'indicatif au subjonctif, toujours en sous-phrase) ; ensuite perte de la variabilité en personne (le GP1' devient GP2, sans verbe conjugué à un mode personnel) ; on arrive enfin, avec la perte de la relation prédicative instituant le GP, au bout du chemin intégratif, au groupe déterminatif (Voir 3.6.6 *Intégration phrastique et modes*).

En tableau :

Le groupe déterminatif (GDX)	Le groupe prédicatif second (GP2)	La sous-phrase Δ (GP1')
<p>GDX</p> <p>Noyau ← Dét.</p>	<p>GP2</p> <p>Noyau ↔ P2</p>	<p>GP1'</p> <p>Noyau ↔ P</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le château de ma mère 	<ul style="list-style-type: none"> • Le chat parti, les souris dansent. • J'entends les enfants chanter. • On dit Pierre pressé. • Il marche la tête haute. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je pense qu'il partira. • Je regrette qu'il soit parti. • On part quand tu veux.

Enfin, la complexité, observée pour la composante phrastique (sous-phrase Δ), peut également toucher la composante énonciation par le biais de la structure Θ (ou discours re-produit), ou par celui de la sous-phrase Δ d'interrogation indirecte, ce dernier cas combinant dès lors une double complexité, celle de la composante phrastique et celle de la composante énonciation.

Les différents termes, groupes (déterminatifs ou prédicatifs) ou autres structures intégratives peuvent souvent, on l'a vu, occuper les mêmes fonctions, saturer les mêmes positions fonctionnelles : ils commutent alors les uns avec les autres. Le mécanisme de commutation, qui consiste à remplacer un terme, un groupe ou une structure par un ou une autre, permet de constituer des classes d'éléments (termes, groupes ou structures) de fonctionnements équivalents.

2.6 L'analyse de phrase : représentation

2.6.1 Principes

La rénovation de la théorie telle que proposée dans ce référentiel réclame une rénovation du schéma d'analyse, où chaque élément trouve sa place dans la hiérarchie de la phrase.

Mettre en exergue cette hiérarchie (par exemple déterminants de terme >< déterminants de relation) exige un schéma en deux dimensions, qui permette de rendre compte, de bas en haut, des mécanismes mis en œuvre pour assurer la construction du sens de la phrase. Par ailleurs, considérant la phrase comme un réseau de relations fonctionnelles, la **primauté est apportée à la fonction des éléments** les uns par rapport aux autres, c'est-à-dire aux relations qu'ils entretiennent.

Ainsi, la phrase est constituée de deux éléments fonctionnels fondamentaux, le noyau du GPI et le prédicat, auxquels il faudrait ajouter un troisième, la relation prédicative, qui relie le second au premier, et est également susceptible de recevoir des déterminants ou des prédicats seconds :

Phrase = Noyau ←————— Prédicat¹³⁷

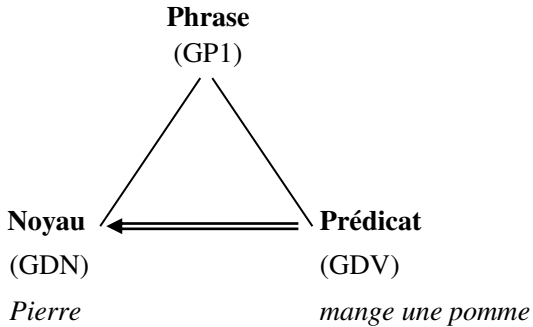
Ce n'est que dans un deuxième temps que l'on doit indiquer le type de structure intégrative qui exerce la fonction. L'arbre doit donc voir alterner le niveau fonctionnel et le niveau morphosyntaxique, et ce jusqu'au niveau lexical du bas de l'arbre.

Dans notre système, le prédicat est syntaxiquement relié au noyau du GPI par une relation d'apport à un terme de type prédicatif (double flèche). En schéma :

¹³⁷

Il est à souligner que dans les retranscriptions traditionnelles en arbre, la confusion nature/fonction engendrait des schémas du type : Phrase → SN + SV.

La phrase, unité fonctionnelle, se décomposait dès lors en groupes morphosyntaxiques, ce qui apparaît comme contre nature. La décomposition en noyau GPI et prédicat, éléments fonctionnels, nous semble rendre mieux compte de ce qu'est la phrase. De plus, le noyau GPI et le prédicat ne doivent pas nécessairement prendre la forme respectivement d'un SN et d'un SV (ex. : *Toi, dehors !*). Il faut également prendre en compte l'absence possible, au niveau lexical, d'un des deux éléments (prédicat sans noyau, restituable contextuellement : *Sortez !* ; prédicat sans noyau, ou noyau sans prédicat : *Une table, pas de chaise*). Les positions syntaxiques, lorsqu'elles ne seront pas saturées, seront notées par Ø.

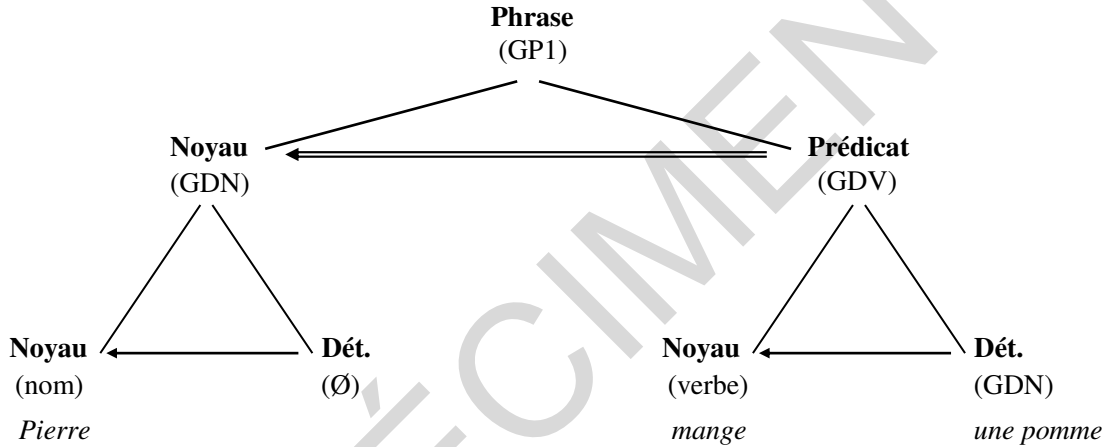


Dans une phrase basique comme *Pierre mange une pomme*, le noyau du GP1 est pris en charge par un GDN (*Pierre*) et le prédicat par un GDV (*mange une pomme*).

- le noyau de phrase se décompose en noyau du GDN (pris en charge par un nom) + Dét. Noyau GDN (non saturé (\emptyset))¹³⁸ ;
- le prédicat se décompose en noyau du GDV + Dét. Noyau GDV (pris en charge par un GDN, syntaxiquement relié au noyau du GDV par une relation d'apport à un terme de type déterminatif (simple flèche)).

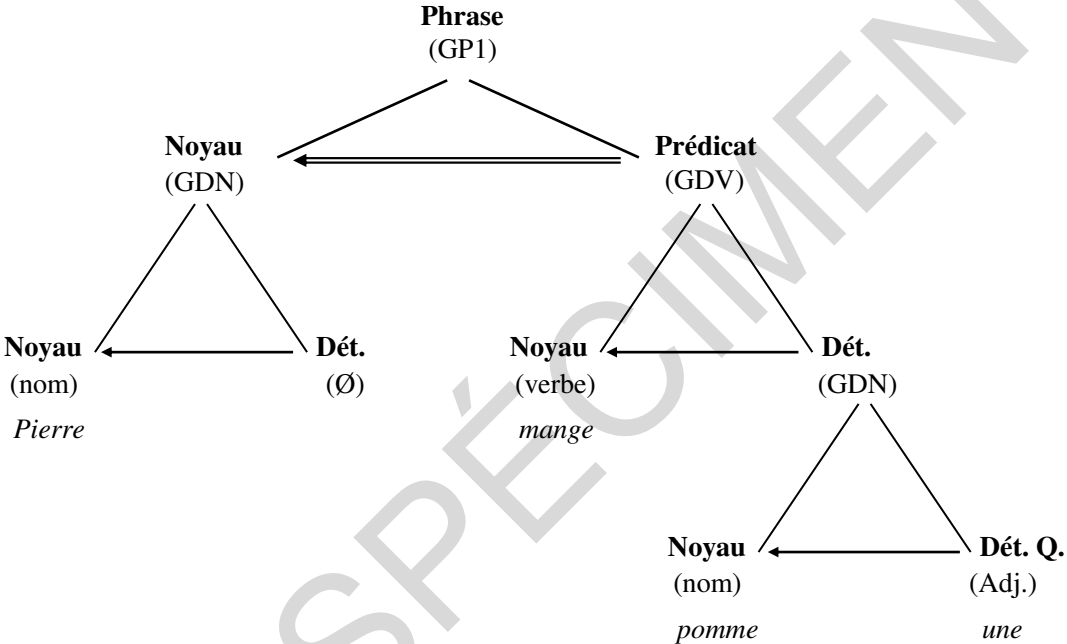
¹³⁸ *Pierre* est un nom propre ; généralement, les noms propres se construisent sans déterminant.

En figure :



La fonction de noyau du GDV est prise en charge par un verbe. Le Dét. Noyau GDV, pris en charge, lui, par un GDN, se décompose en Dét. Q. (déterminant quantifiant, pris en charge par un adjectif) + noyau du GDN (pris en charge par un nom), le déterminant étant un apport au nom.

En figure :



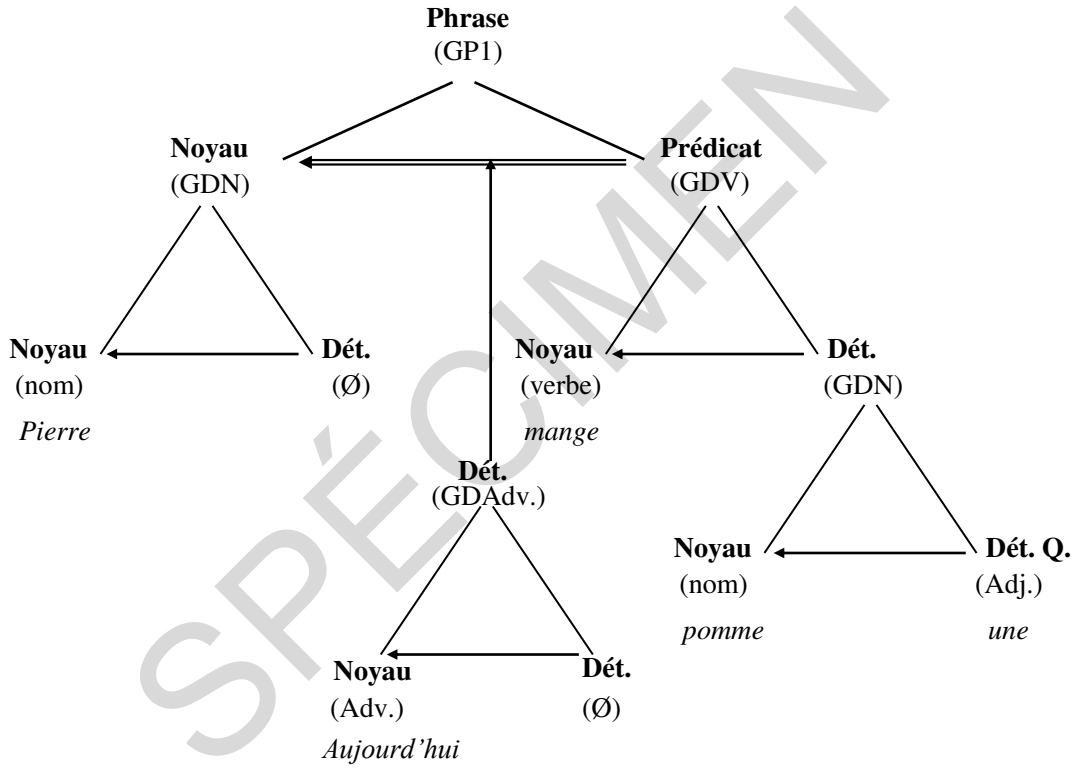
L'originalité de cette procédure vient donc

1. de ce que les éléments de l'arbre sont d'abord considérés comme des éléments fonctionnels (qui peuvent être pris en charge par des structures intégratives de types différents),
2. de ce que ces éléments fonctionnels sont dits entretenir des relations d'apport portées horizontalement sur le schéma.

Cette manière de décrire l'arbre nous permet dès lors d'insérer les déterminants ou prédicats de relation à leur point exact d'impact, et non plus de les rattacher systématiquement, comme c'était le cas jusqu'à présent, au noeud supérieur, ce qui rendait inaccessible la perception de la hiérarchie des éléments de la phrase. Par exemple, dans *Aujourd'hui, Pierre mange une pomme*, l'adverbe *aujourd'hui* exerce une fonction de déterminant de relation (ici, de la relation prédicative).

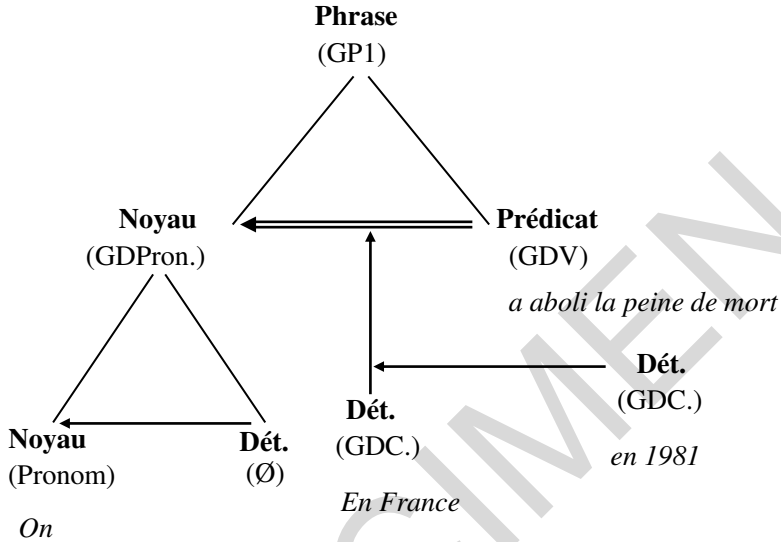
SPÉCIMEN

En figure, l'arbre devient :

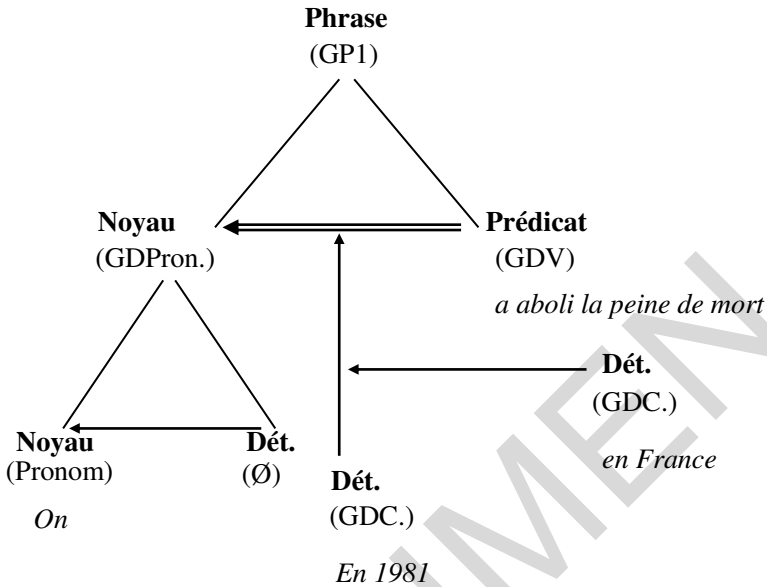


Pour rappel, en cas de succession de déterminants de relation, nous avons proposé une description en emboîtement. Nous proposons une visualisation simplifiée du schéma.

Soit la phrase : *En France, en 1981, on a aboli la peine de mort.*

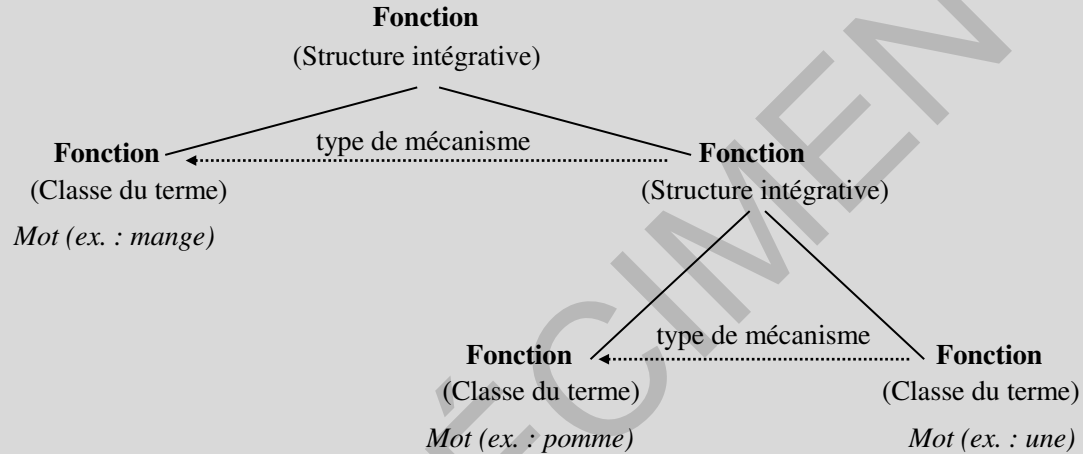


Soit la phrase : *En 1981, en France, on a aboli la peine de mort.*



Tant structurellement, par le côté systématique et cohérent du modèle fonctionnel proposé, que graphiquement, par la visualisation de la construction phrastique, cette formalisation nous permet d'envisager la genèse de la phrase, via la prise en compte, de bas en haut, de la construction, structure par structure, de son architecture globale.

EXEMPLE DE FORMALISATION DE LA REPRÉSENTATION BIDIMENSIONNELLE



Par convention, nous noterons

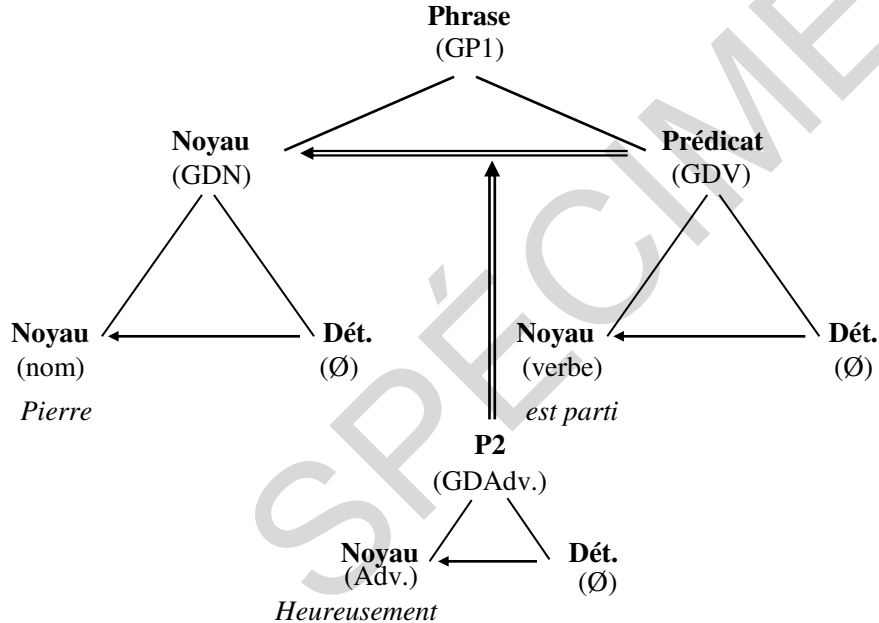
- en gras la **fonction** ;
- en caractère normal et entre parenthèses la (structure intégrative ou classe de terme qui endosse la fonction) ;
- en italique le *mot effectivement produit*.

2.6.2 Représentation des structures intégratives

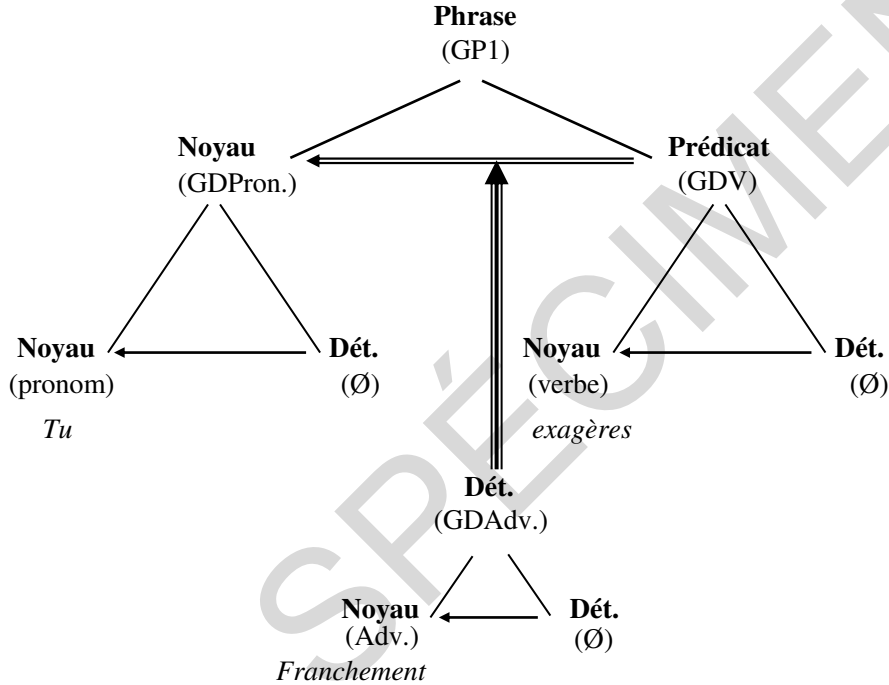
2.6.2.1 La phrase unique simple

Pour un schéma de phrase unique simple, voir ci-dessus la phrase *Aujourd'hui, Pierre mange une pomme.*

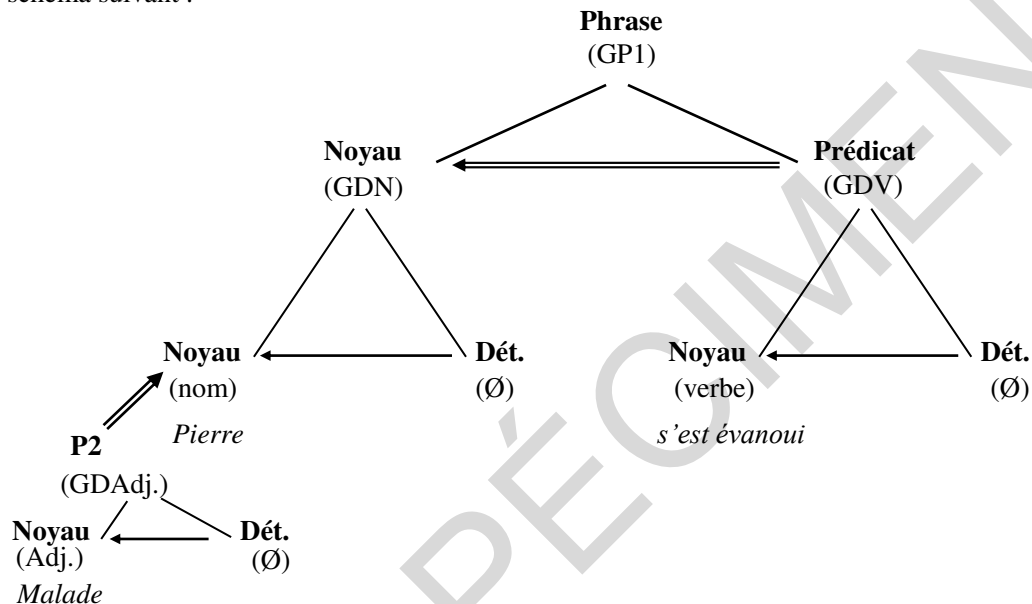
Dans le cas d'un prédicat second sur la relation prédicative, par exemple dans *Heureusement, Pierre est parti*, on aura le schéma suivant :



Dans le cas d'un déterminant de l'énonciation (sur la relation prédicative), par exemple dans *Franchement, tu exagères*, on aura le schéma suivant :

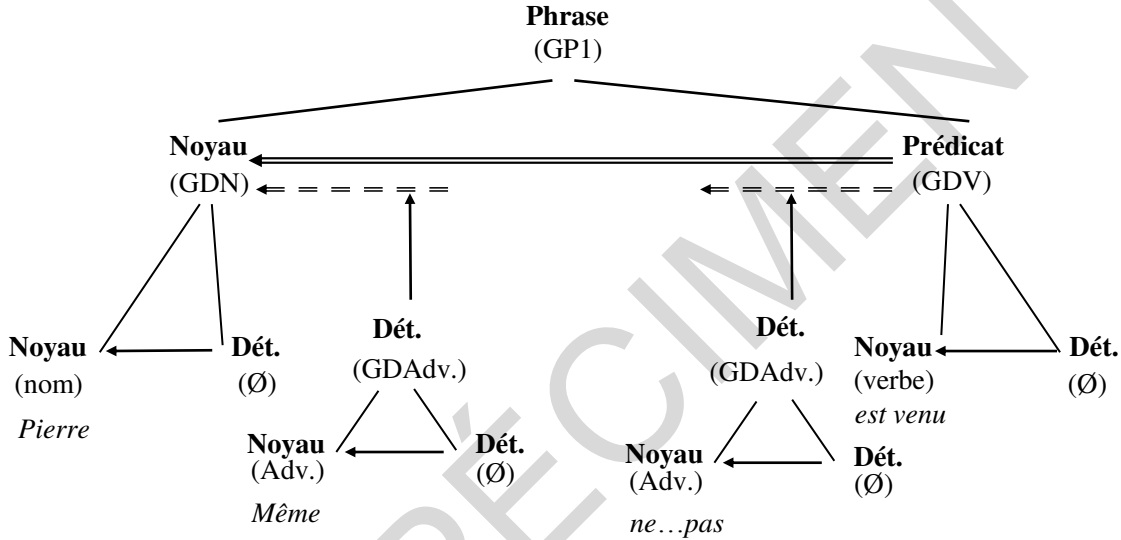


Dans le cas d'un prédicat second¹³⁹ sur un terme de la phrase, par exemple dans *Malade, Pierre s'est évanoui*, on aura le schéma suivant :



¹³⁹ On pourrait considérer que les P2 (ici, *Malade*) sur le noyau de la phrase ont d'abord été des GP2 à Noyau non saturé (parce qu'identique au noyau de phrase) en fonction de déterminants de la relation prédicative ; ils auraient ensuite glissé vers la position fonctionnelle de P2 du noyau de la phrase. Cela illustre pleinement la dynamique de la mécanique intégrative de la phrase et des mouvements fonctionnels qui en découlent.

Dans le cas d'une phrase négative, par exemple dans *Même Pierre n'est pas venu*, on aura le schéma suivant :



Notre modèle s'inscrit dans le cadre d'une syntaxe de type génétique, qui décrit la phrase ou l'énoncé en tant qu'ils se construisent. C'est ainsi que nous avons posé, durant nos recherches, l'existence de deux types de relation : une relation effective (en trait continu dans les schémas), qui relie effectivement l'apport de signification à son support, et une relation d'attente (en pointillé dans les schémas), qui préfigure et donc précède l'incidence effective, avant sa réalisation, dans la genèse de la phrase. Chaque terme ou chaque groupe constitué, avant même d'être effectivement mis en relation avec d'autres éléments, peut être déclaré en attente soit de support, soit d'apport (de détermination ou de prédication). Ainsi, le prédicat, une fois constitué, et avant même sa mise en relation effective avec son support-noyau, pourra être légitimement dit « en attente de son support-noyau », vu qu'il ne peut, la plupart du temps, exister sans lui. Cette construction hypothétique n'est pas une construction *ad hoc* ; elle permet de trouver des supports à certains apports, qui, sans relation d'attente, n'auraient aucun point d'ancrage syntaxique : par ex., la négation, certains adverbes dits « paradigmatiques » (*même, surtout*, les restrictifs *seulement* et *ne ... que*), qui ne peuvent porter que sur une relation d'attente de groupe constitué.

À des fins pédagogiques, nous avons évité de complexifier la description du système en n'ayant pas recours, dans la mesure du possible, à cette relation d'attente. Lorsque cela était possible, nous avons considéré que l'échéance d'un apport à une relation d'attente pouvait être ramenée à la relation effective que cette relation d'attente préfigurait. Cependant pour placer la négation descriptive de phrase, importante pour révéler la portée de certains apports à des relations, nous ne pouvons faire autrement que de l'évoquer. Nous ne pouvons en effet placer la négation sur la relation prédicative. Comme nous l'avons déjà dit, nous considérons que la négation clôt le prédicat et le nie (*Pierre [n'est pas venu]* : 'J'affirme qu'il est vrai que Pierre – non [est venu]'). Or elle ne peut se trouver sur la relation qui relie le prédicat au noyau de phrase : si c'était le cas, on aurait affaire à une négation polémique (on nierait une relation établie). De plus, la relation prédicative sert de support à d'autres apports qui sont hors de portée de cette négation. Aussi la faisons-nous porter sur la relation du prédicat en attente de son noyau, en pointillé sur le schéma ci-dessus.

Les adverbes paradigmatiques portent en fait de même sur la relation d'attente du groupe qu'il clôture en attente de son support ou de son apport. Dans *Même Pierre est venu*, *Même* porte sur la relation d'attente du noyau de phrase en attente de prédicat. Dans *Pierre ne boit que de l'eau*, le restrictif *ne ... que* porterait sur la relation d'attente du déterminant du verbe *de l'eau* en attente de son noyau verbal *boit*.

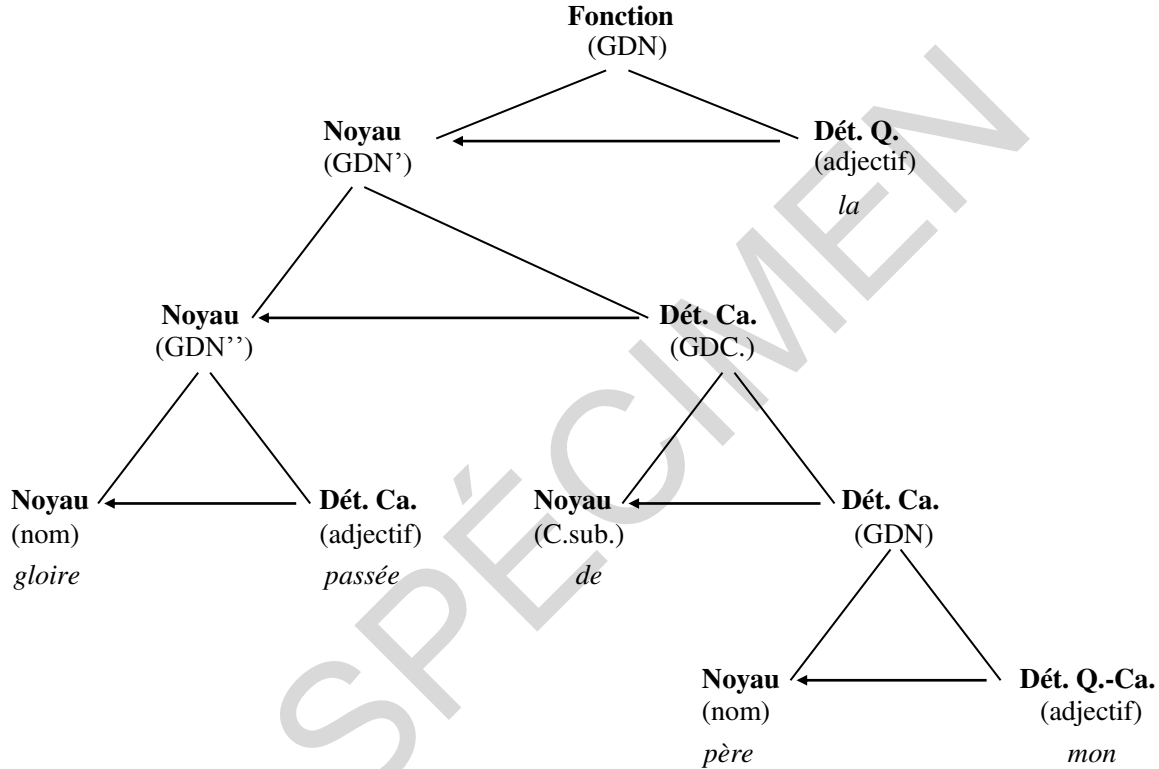
2.6.2.1.1 Le groupe déterminatif

Pour un schéma de groupe déterminatif simple, voir ci-dessus *une pomme* dans la phrase *Aujourd'hui, Pierre mange une pomme.*

- Soit le groupe déterminatif nominal quantifié et doublement caractérisé : *la gloire passée de mon père*

Considérant que la construction s'effectue de bas en haut, nous mettons au niveau le plus bas, ce que nous voyons comme la première opération effectuée. D'une manière générale, la caractérisation précède la quantification. Dans ce cas-ci, nous considérons que le premier caractérisant à opérer est celui qui se situe directement à droite du nom dans la chaîne linéaire de la phrase (*passée*). Ensuite opère celui qui le suit. Ce dernier (*de mon père*) est un groupe déterminatif connectif, que l'on représentera comme ci-dessous.

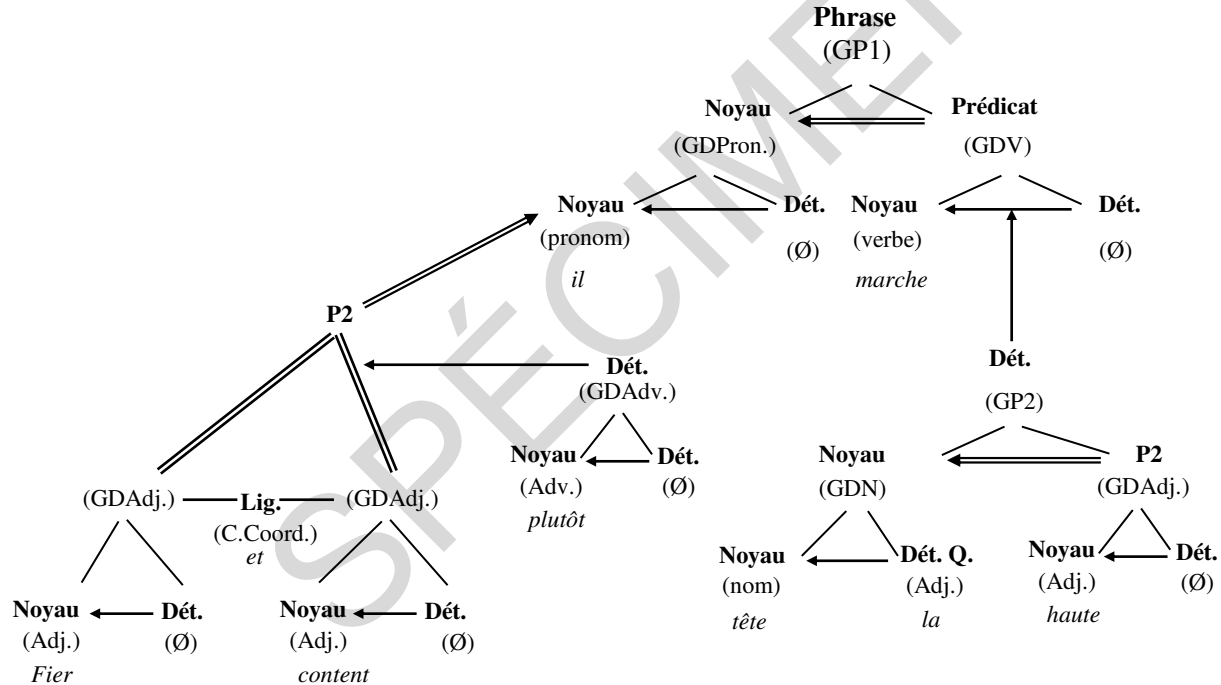
SPÉCIMEN



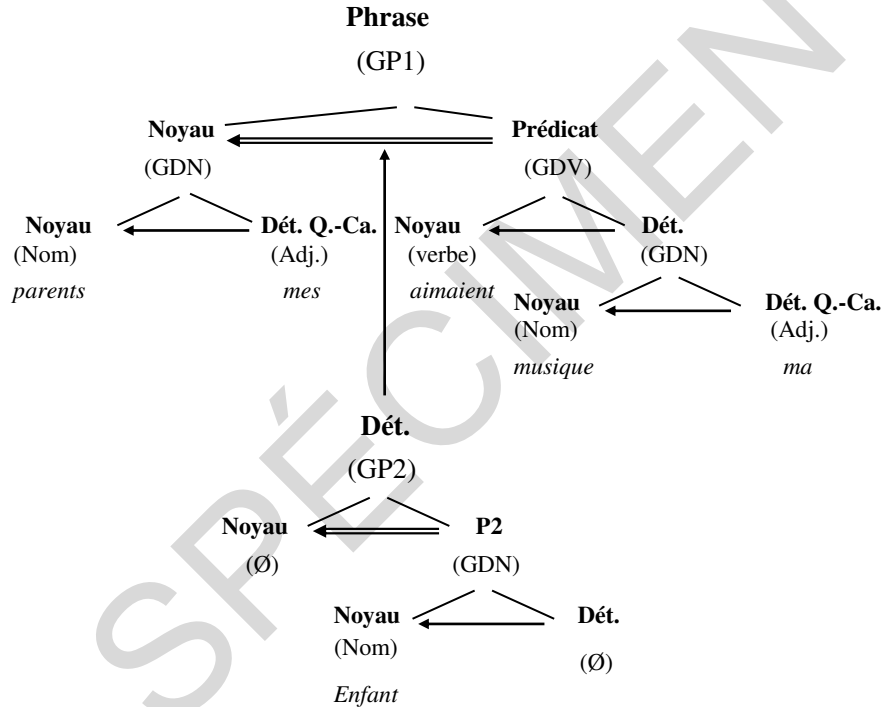
2.6.2.1.2 Le groupe prédicatif second

Le groupe prédicatif second (GP2) peut occuper les mêmes fonctions qu'un groupe déterminatif. Nous proposons ici la représentation d'un groupe prédicatif déterminant de relation.

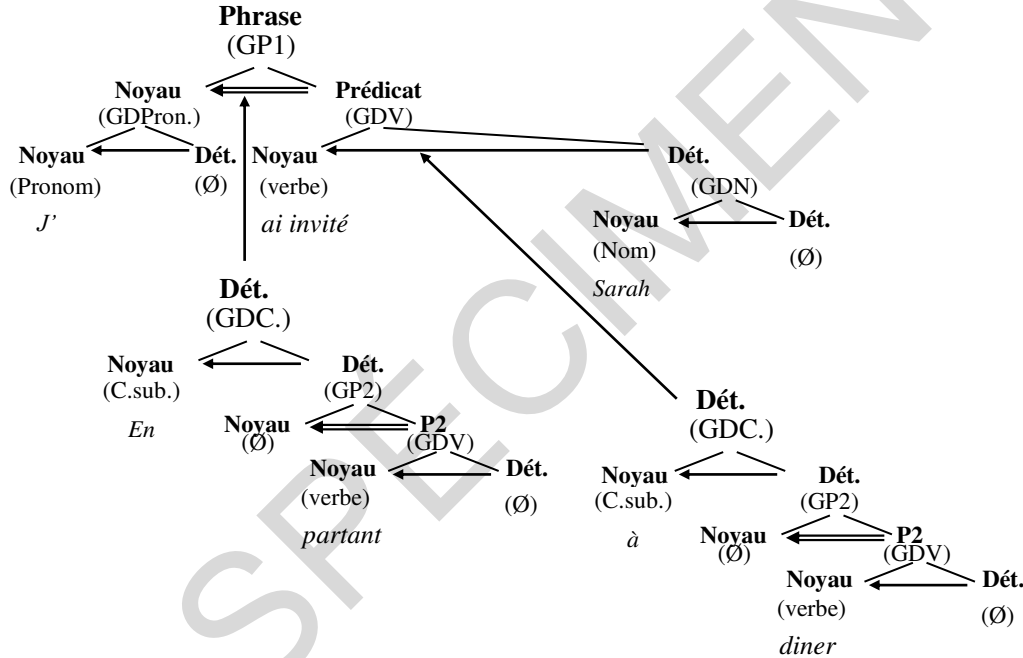
- Soit le groupe prédicatif second *la tête haute* dans *Fier et plutôt content, il marche la tête haute*



- Soit le groupe prédicatif second à noyau non saturé *Enfant* dans *Enfant, mes parents aimaient ma musique.*



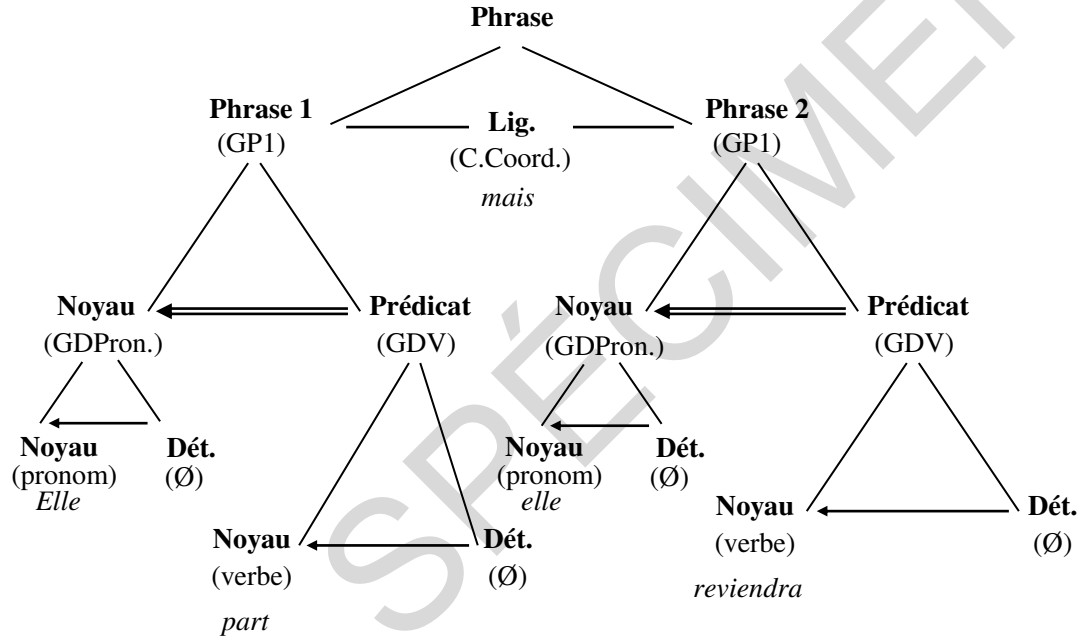
- Soit les groupes prédicatifs seconds à noyaux non saturés *partant* et *diner* dans *En partant, j'ai invité Sarah à diner.*



2.6.2.2 La phrase multiple

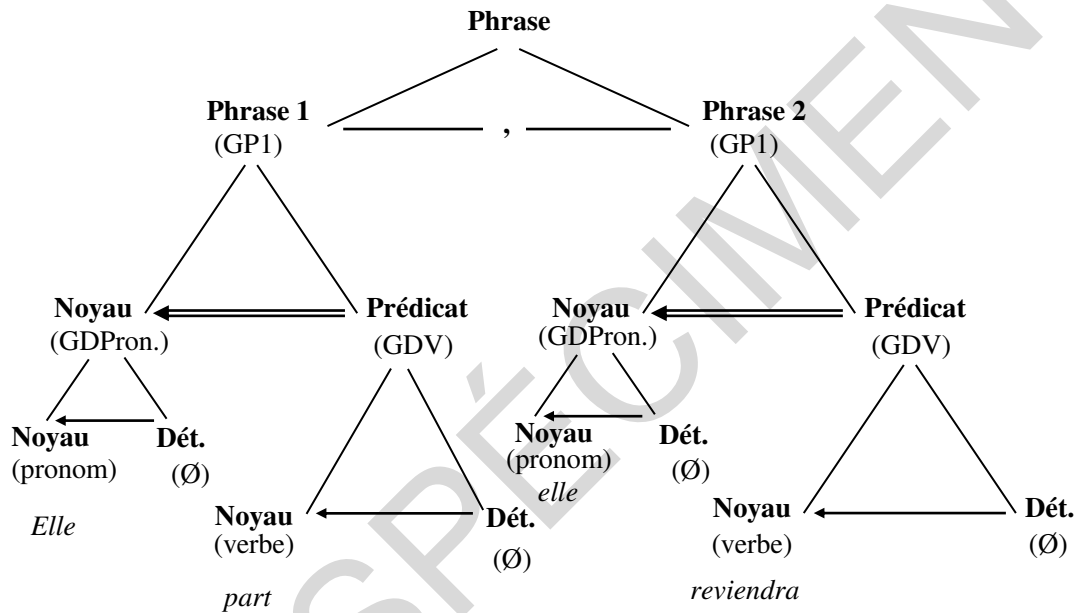
2.6.2.2.1 La coordination

- Soit la phrase multiple : *Elle part mais elle reviendra.*



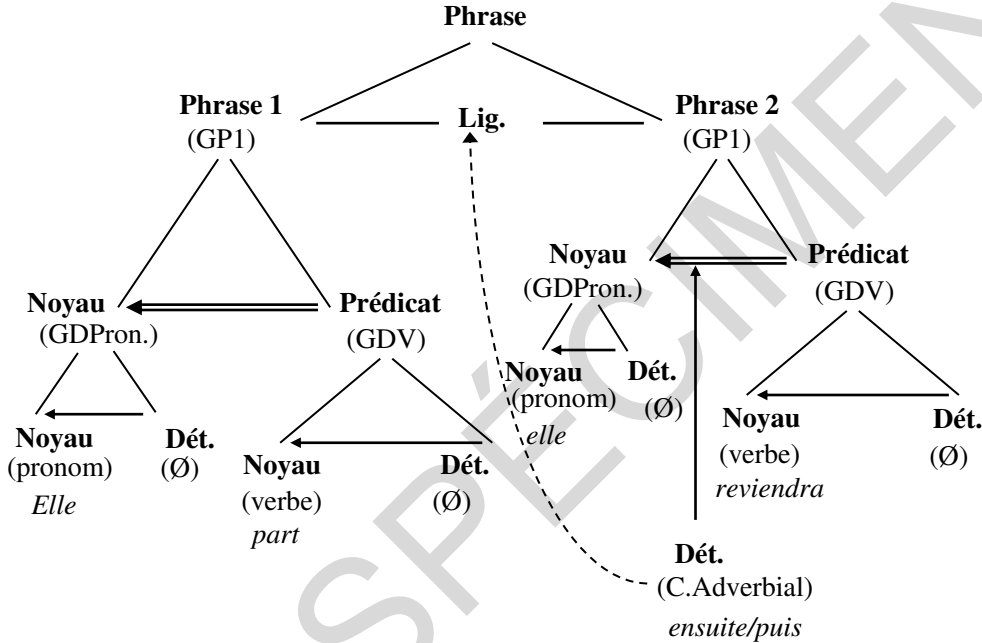
2.6.2.2.2 La juxtaposition coordonnante

- Soit la phrase multiple : *Elle part, elle reviendra.*



2.6.2.2.3 La connexion adverbiale

- Soit la phrase multiple : *Elle part, ensuite/puis elle reviendra.*



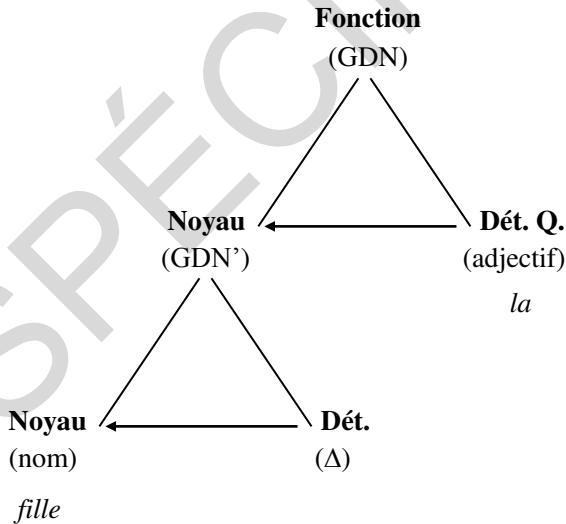
Dans cette structure, le connecteur est d'abord un adverbe déterminant de la relation prédicative de la deuxième phrase. Cet adverbe se grammaticalise dans une fonction de connecteur. Il est dès lors à la fois foncteur (déterminant) et ligateur. Cela semble encore plus vrai pour *puis*, qui ne peut déjà plus quitter sa position à la jointure des phrases.

2.6.2.3 L'énoncé à phrase complexe

2.6.2.3.1 L'enchâssement

Dans le cas d'une complexité de la phrase, il s'agit premièrement d'analyser la structure matrice, puis dans un second temps, d'analyser la structure intégrée. Lorsque l'on rencontre une phrase complexe (contenant au moins une sous-phrase Δ), pour montrer le niveau hiérarchiquement inférieur de la sous-phrase, on indiquera donc sous le terme de la fonction endossée par celle-ci le signe de la structure intégrative Δ . L'analyse interne de la sous-phrase proprement dite sera effectuée une fois mis au jour le réseau fonctionnel de la phrase matrice.

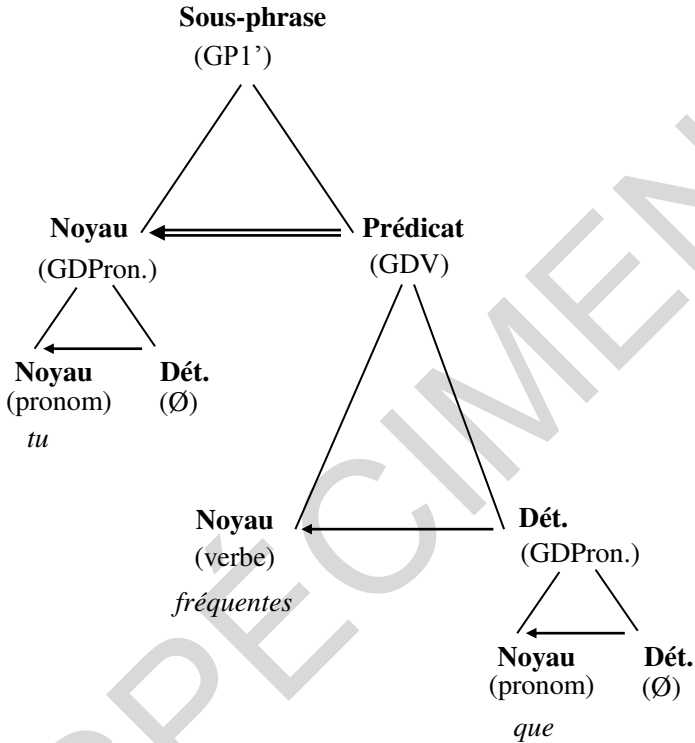
- Soit le groupe déterminatif nominal avec sous-phrase pronominale¹⁴² : *la fille que tu fréquentes...*



¹⁴² Les sous-phrases adjectivales relatives se laissent décrire de la même manière, si ce n'est que le connecteur sera déterminant de son noyau (*Est arrivée une femme, laquelle femme est repartie...*).

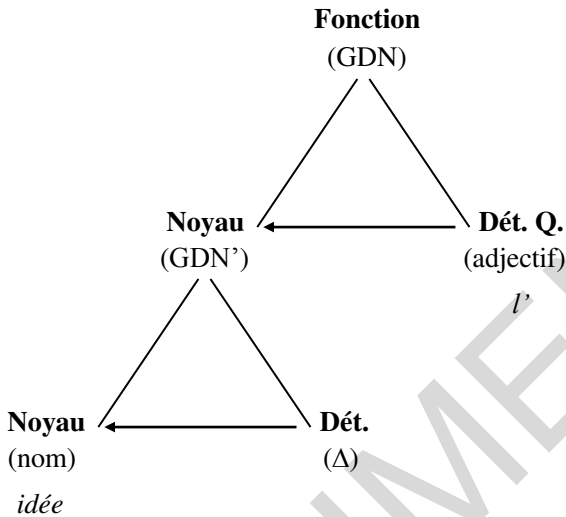
Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

Δ = ligateur-subordonateur-enchâsseur-foncteur-représentant (connecteur pronominal *que*) + sous-phrasé pronominale *que*¹⁴³ *tu fréquentes*, prise en charge par un GP1'.



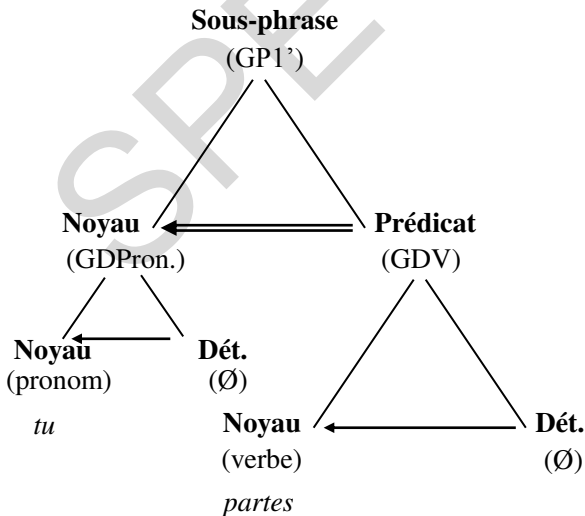
¹⁴³ Le *que*, connecteur pronominal, partage son fonctionnement en représentant-foncteur (pronom) pour le rôle qu'il joue à l'intérieur de la sous-phrasé et en ligateur-subordonateur-enchâsseur (connecteur secondaire) pour la connexion qu'il exerce.

- Soit le groupe déterminatif nominal avec sous-phrase connective (GP1') : l'idée **que tu partes...**

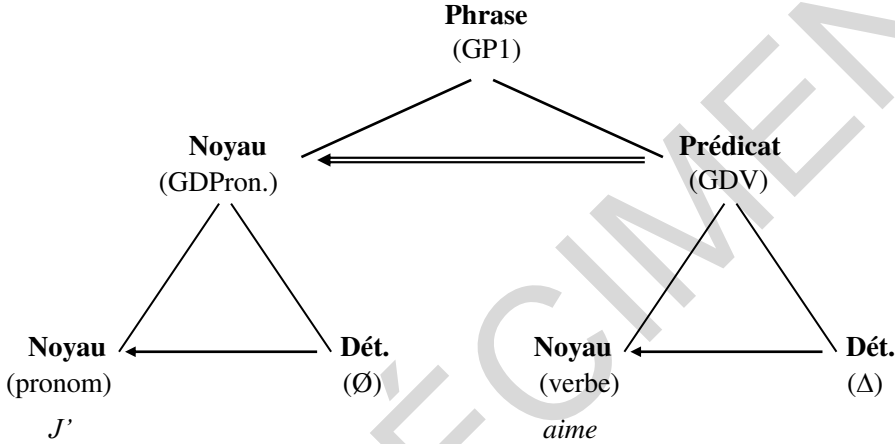


Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

Δ = ligateur-subordonnateur-enchâsseur (connecteur enchâssant *que*) + sous-phrase connective (GP1') *tu partes...*

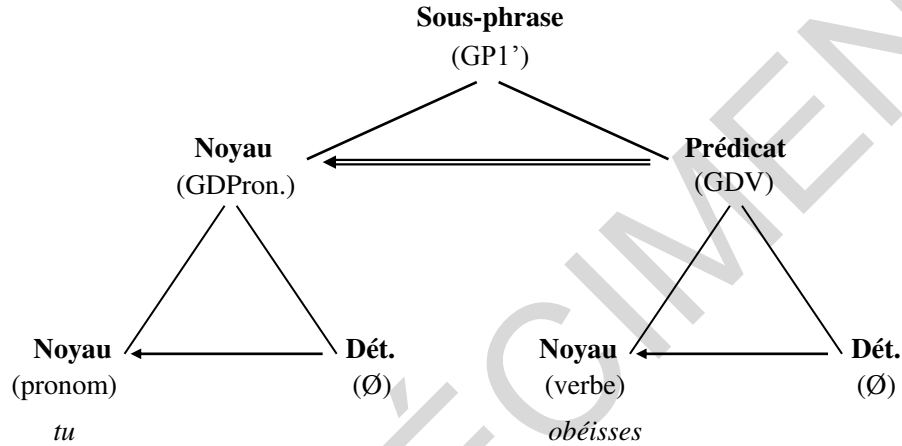


- Soit la phrase intégrant une sous-phrase connective : *J'aime que tu obéisses.*

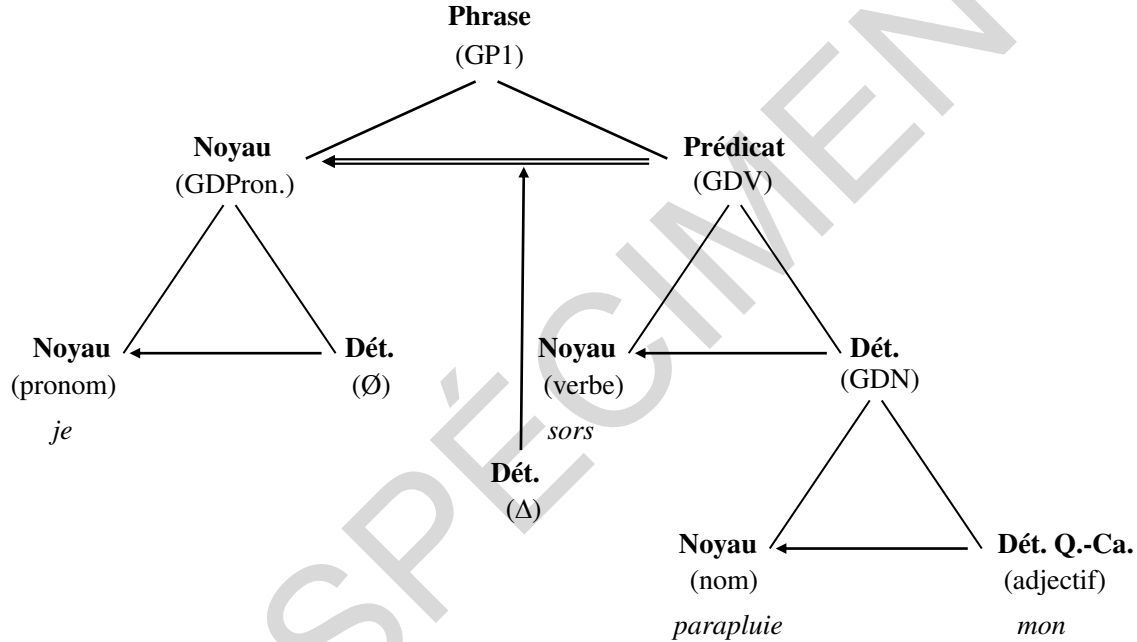


Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

Δ = ligateur-subordonateur-enchâsseur (connecteur enchâssant *que*) + sous-phrased connective (GP1') *tu obéisses*.

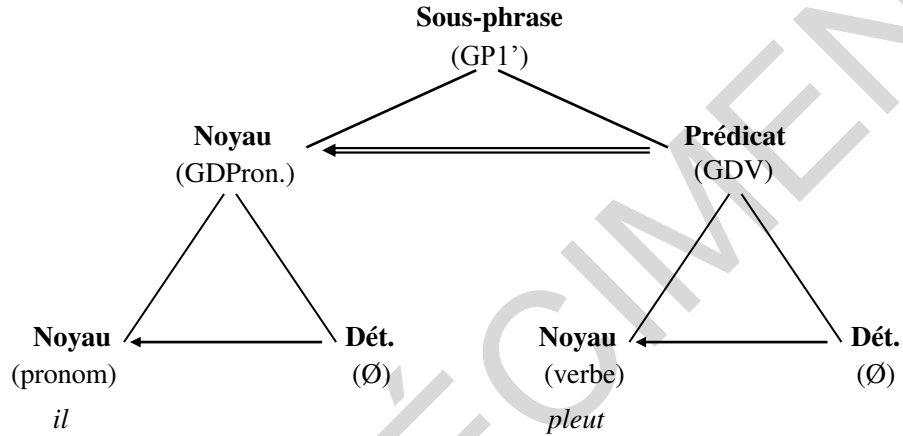


- Soit la phrase intégrant une sous-phrase connective : *Quand il pleut, je sors mon parapluie.*

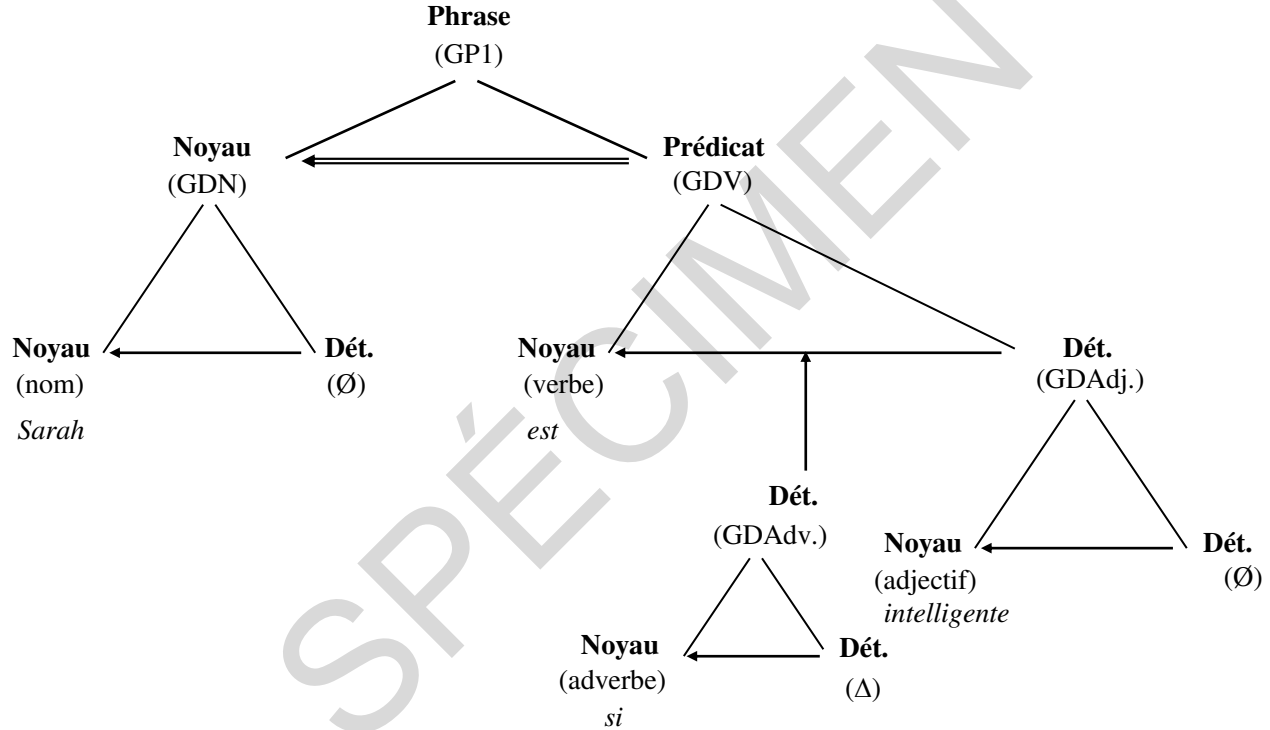


Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

Δ = ligateur-subordonateur-enchâsseur (connecteur enchâssant *Quand*) + sous-phrased connective (GP1') *il pleut*.

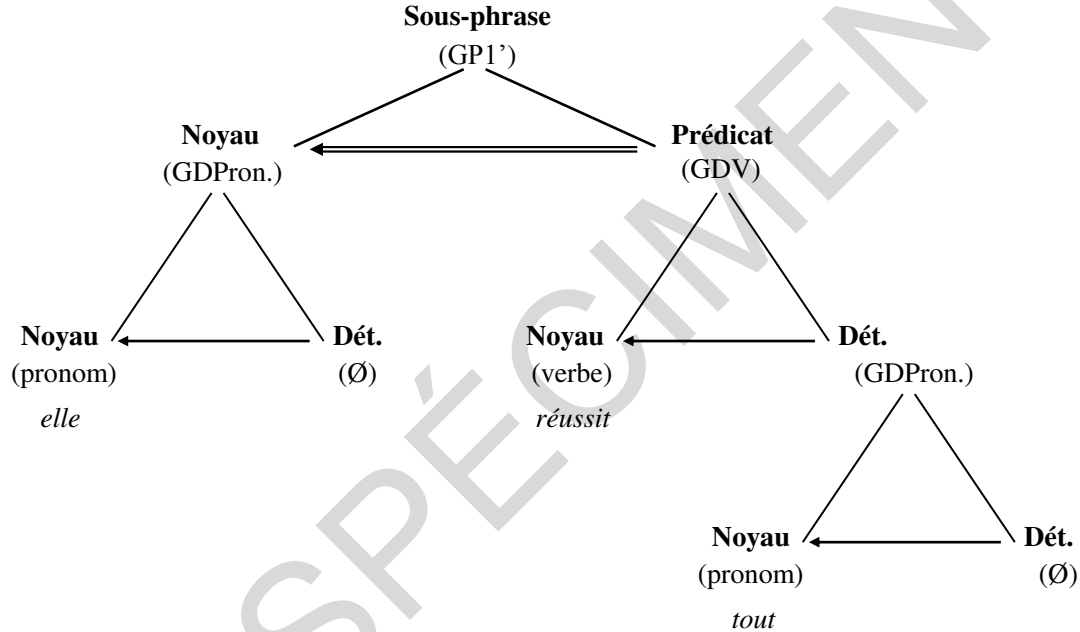


- Soit la phrase intégrant une sous-phrasé connective : *Sarah est si intelligente qu'elle réussit tout.*

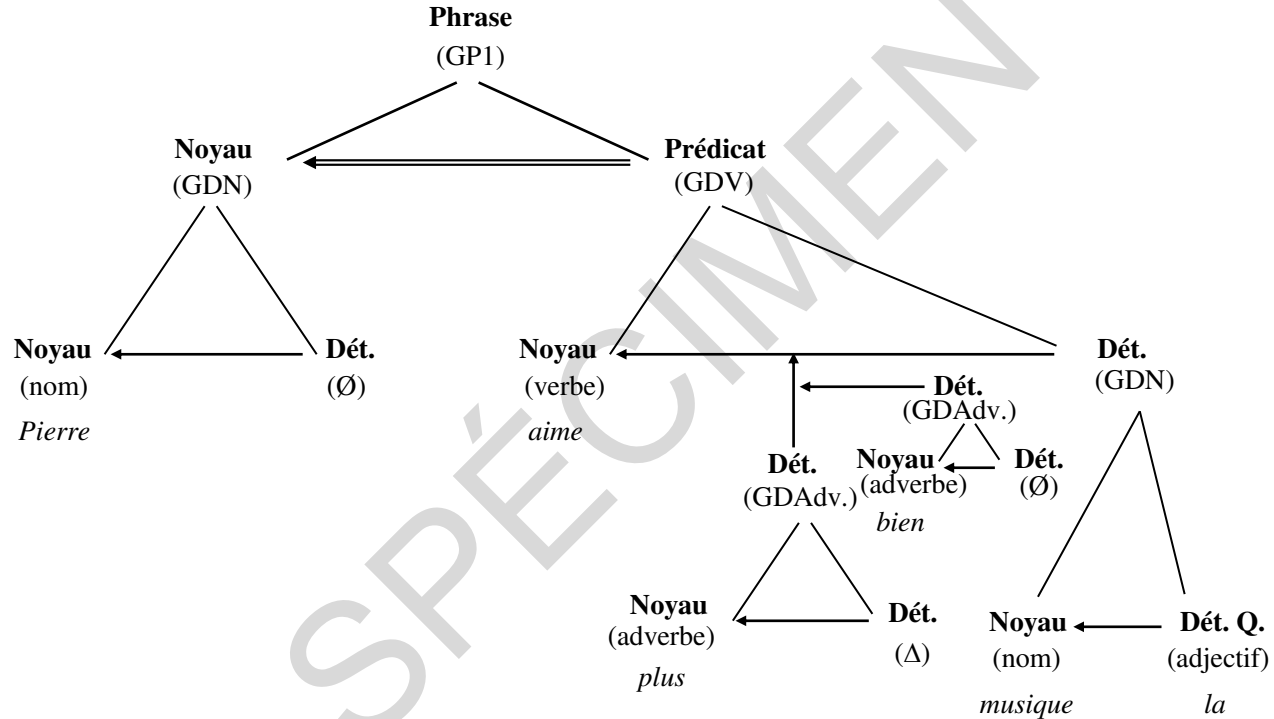


Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

Δ = ligateur-subordonateur-enchâsseur (connecteur enchâssant *que*) + sous-phrased connective (GP1') *elle réussit tout*.

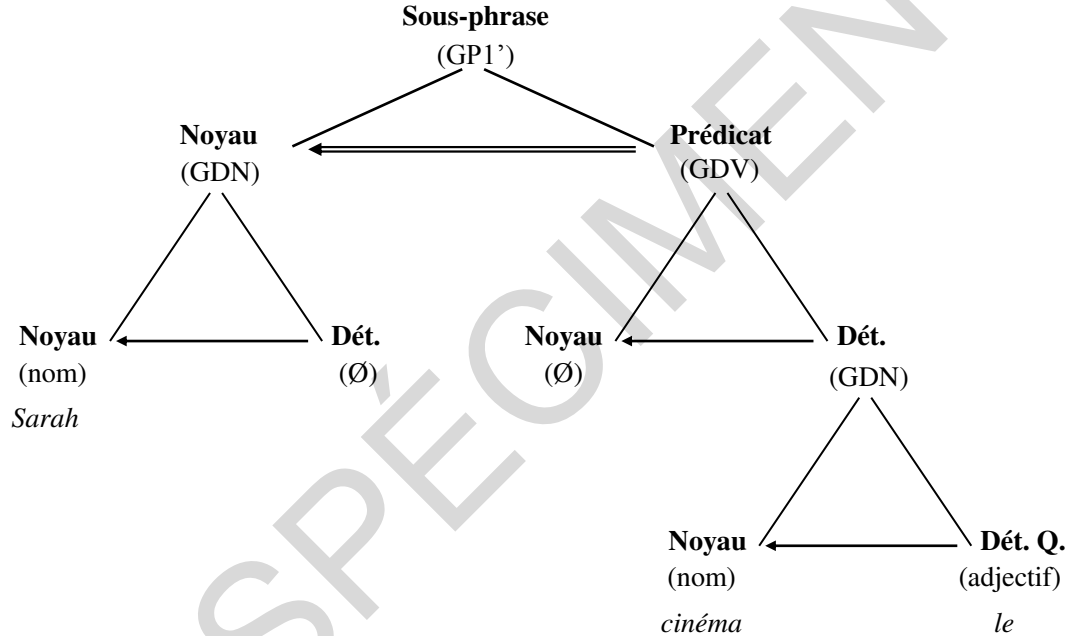


- Soit la phrase intégrant une sous-phrase connective : *Pierre aime bien plus la musique que Sarah le cinéma.*

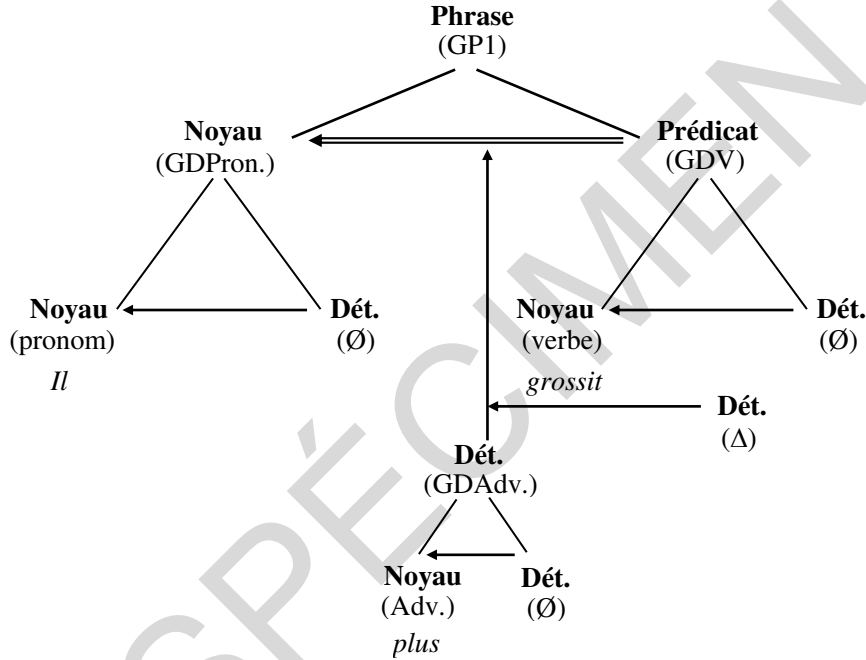


Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

Δ = ligateur-subordonateur-enchâsseur (connecteur enchâssant *que*) + sous-phrase connective (GP1') *Sarah le cinéma*.



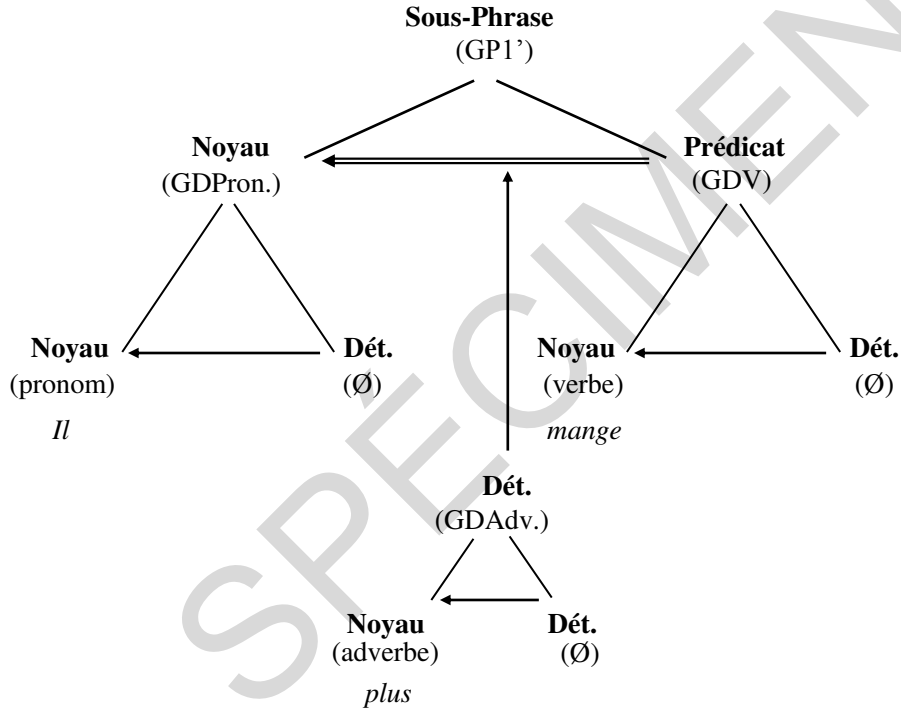
- Soit la phrase intégrant une sous-phrase adverbiale corrélative¹⁴⁴ : *Plus il mange, plus il grossit.*



¹⁴⁴ Les sous-phrases adjectivales se laissent décrire de la même manière, si ce n'est que le connecteur adjectival sera déterminant de son noyau (*Tel père, tel fils*).

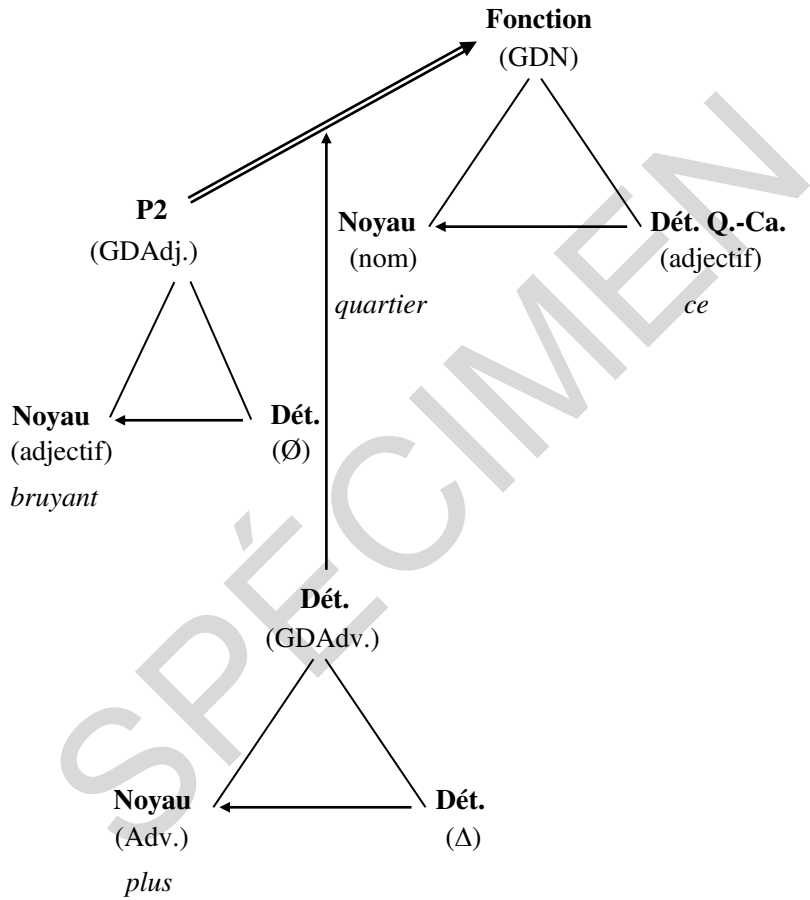
Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

Δ = ligateur(-enchâsseur)-foncteur (connecteur adverbial *plus*) + sous-phrased adverbiale (GP1') *Plus il mange*.



Cas limites entre enchâssement et intégration non enchâssée dans la phrase matrice :

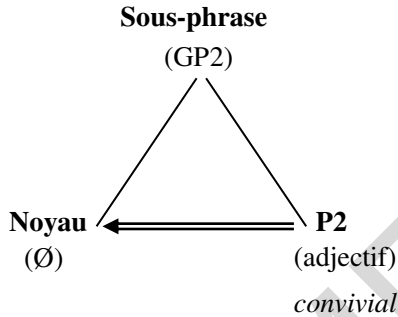
- Soit une sous-phrase connective comparative (déterminant du noyau adverbial) sans verbe conjugué à un mode personnel (GP2) : *Plus bruyant¹⁴⁵ que convivial, ce quartier...*



¹⁴⁵ On pourrait considérer que les P2 (ici, *bruyant*) sur le noyau de la phrase ont d'abord été des GP2 à Noyau non saturé (parce qu'identique au noyau de phrase) en fonction de déterminants de la relation prédicative ; ils auraient ensuite glissé vers la position fonctionnelle de P2 du noyau de la phrase. Cela illustre pleinement la dynamique de la mécanique intégrative de la phrase et des mouvements fonctionnels qui en découlent.

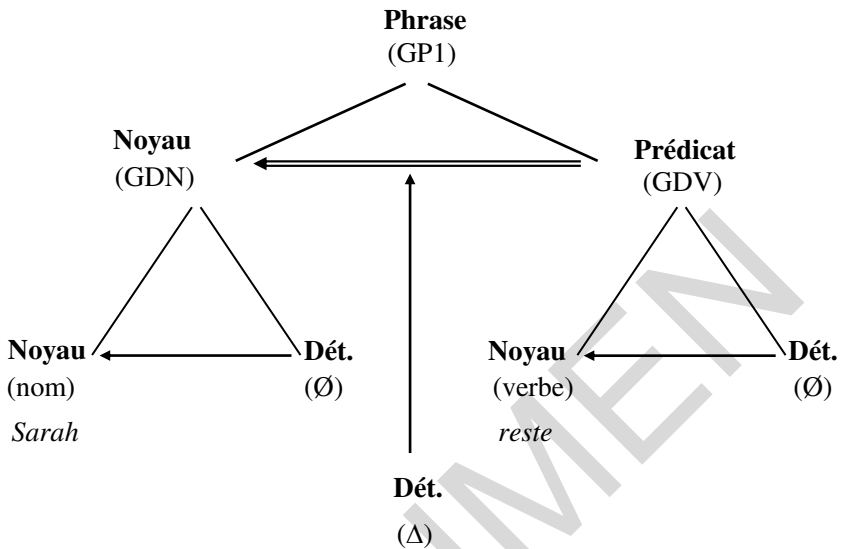
Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

Δ = ligateur-subordonateur-(? enchâsseur) (connecteur enchâssant *que*) + sous-phrase connective avec GP2 à noyau non saturé et sans verbe conjugué à un mode personnel *bruyant*.



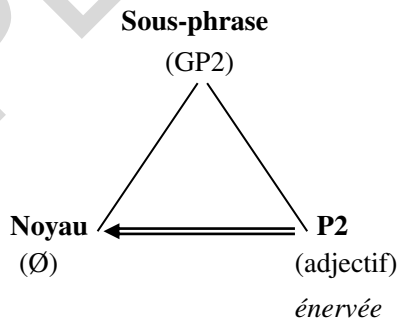
Le cas limite provient ici, comme dans les cas suivants, de ce que l'on aurait affaire à un enchâsseur qui introduirait un GP2, soit une séquence sans verbe conjugué à un mode personnel. Dès lors, la question de l'enchâssement effectif se pose, même si le connecteur utilisé correspond bien à un terme habituellement d'emploi enchâsseur.

- Soit une sous-phrased connective sans verbe conjugué à un mode personnel (GP2) : **Bien qu'énervée**, Sarah reste.

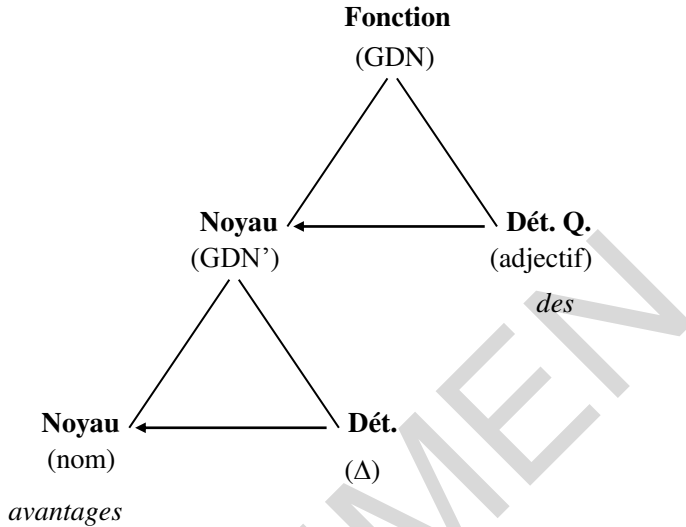


Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

Δ = ligateur-subordonnateur-(? enchâsseur) (connecteur enchâssant *bien que*) + sous-phrased connective avec GP2 à noyau non saturé et sans verbe conjugué à un mode personnel *énervée*.

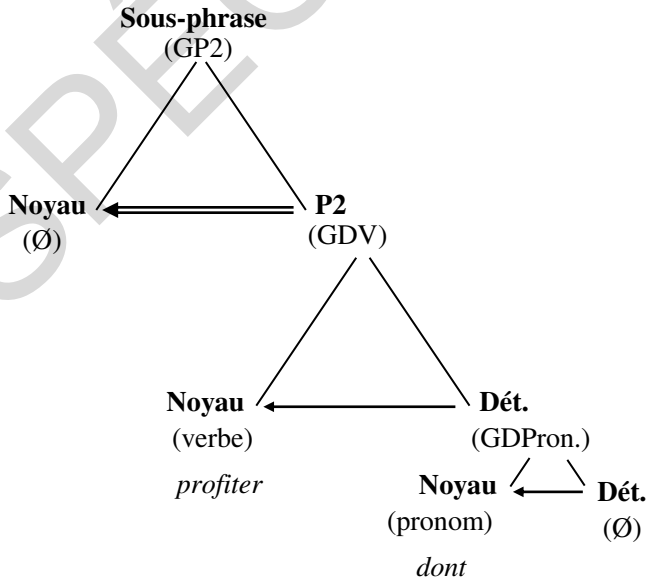


- Soit une sous-phrase pronominale sans verbe conjugué à un mode personnel (GP2) : ... *des avantages dont profiter* ...



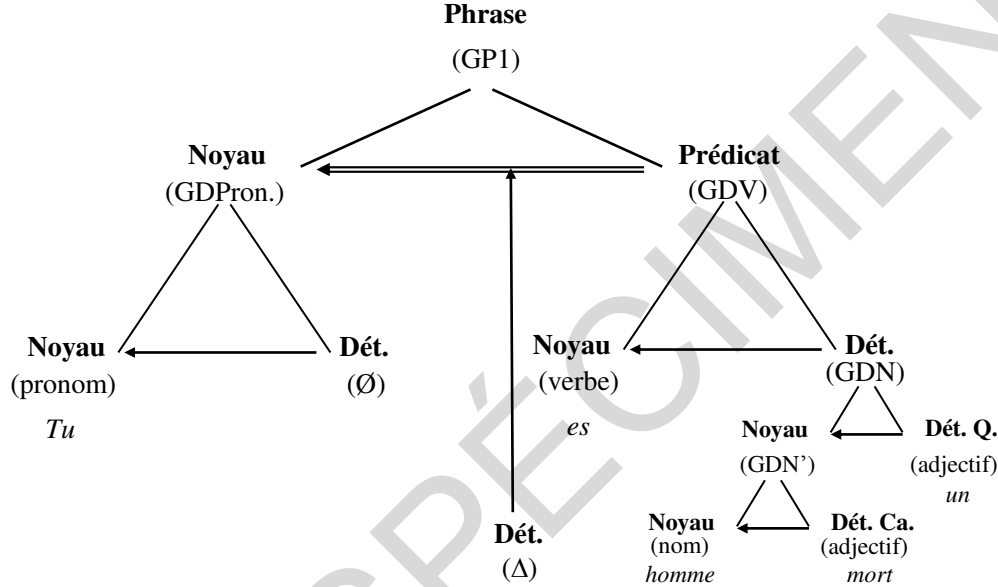
Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

Δ = ligateur-subordonateur-(? enchâsseur)-foncteur représentant (connecteur pronominal *dont*) + sous-phrase pronominale avec GP2 à noyau non saturé et sans verbe conjugué à un mode personnel *profiter*.



2.6.2.3.2 La juxtaposition enchâssante

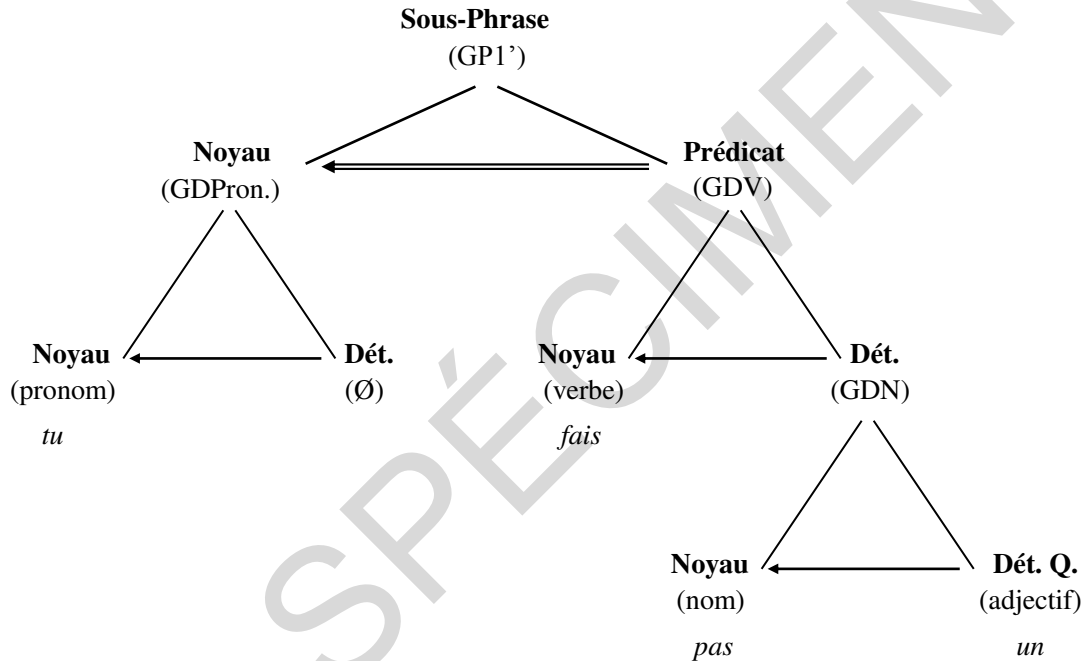
- Soit la phrase complexe : *Tu fais un pas, tu es un homme mort.*¹⁴⁶



¹⁴⁶ Une autre lecture pourrait en faire une juxtaposition coordonnante. On peut imaginer que l'intonation et la mélodie de la phrase à l'oral permettraient de désambiguïser la séquence.

Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

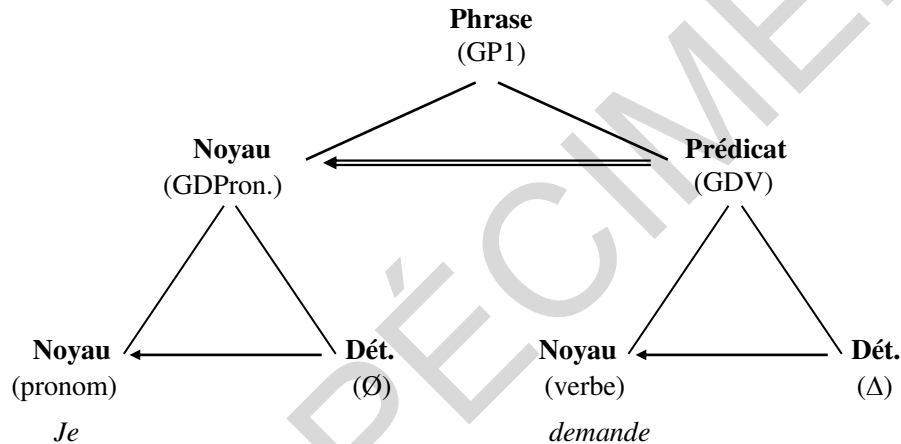
Δ = ligateur-subordonateur-enchâsseur \emptyset + sous-phrasé (GP1') : *tu fais un pas*



2.6.2.4 L'énoncé à énonciation complexe : l'interrogation indirecte et le discours re-produit

Dans le cas d'une complexité de l'énonciation, il s'agit, comme dans le cas de la complexité d'énoncé, d'analyser premièrement la structure matrice, puis dans un second temps, d'analyser la structure intégrée.

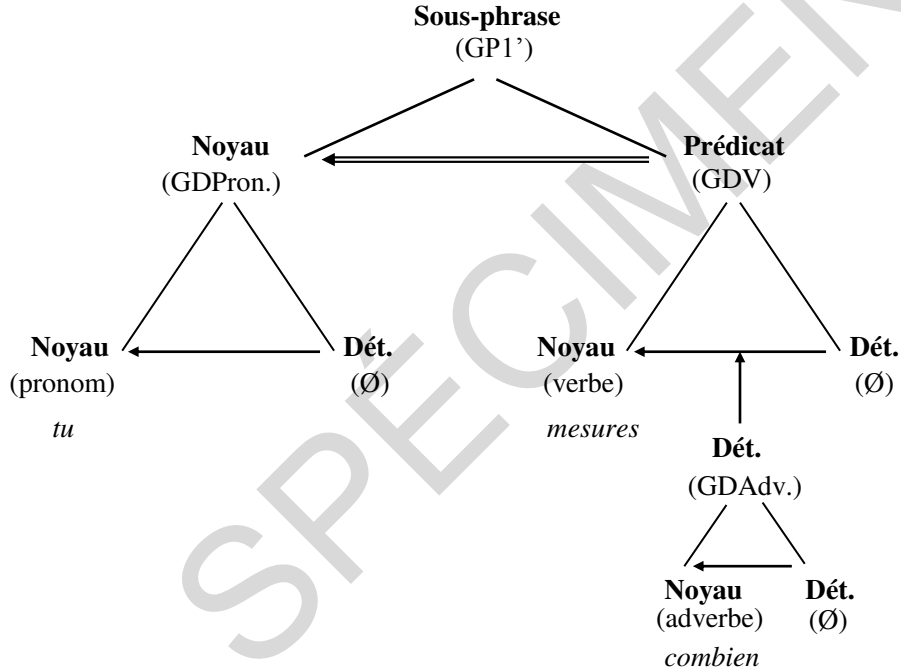
- Soit la phrase intégrant une sous-phrase adverbiale¹⁴⁷ d'interrogation indirecte : *Je demande combien tu mesures.*



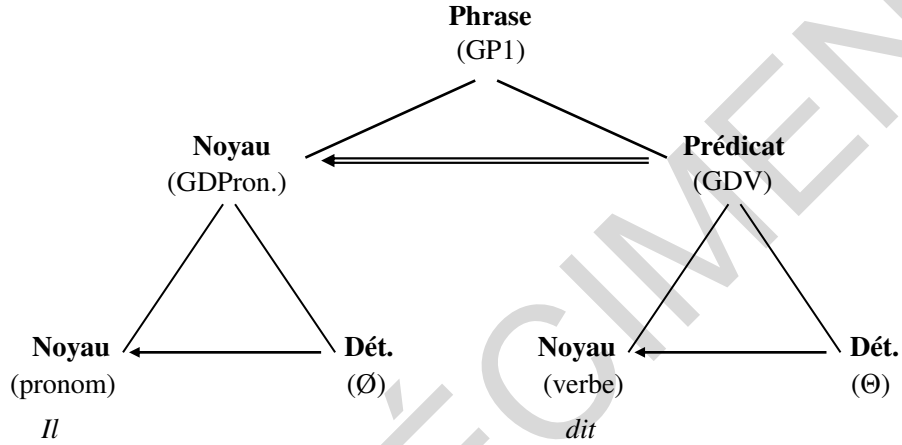
¹⁴⁷ Les sous-phrases adjectivales et pronominales se laissent décrire de la même manière, si ce n'est que le connecteur adjectival sera déterminant de son noyau (*Je me demande quelle heure il est*) et que le connecteur pronominal exercera une autre fonction (*Je me demande qui vient*).

Dans un deuxième temps, l'analyse du Δ donne :

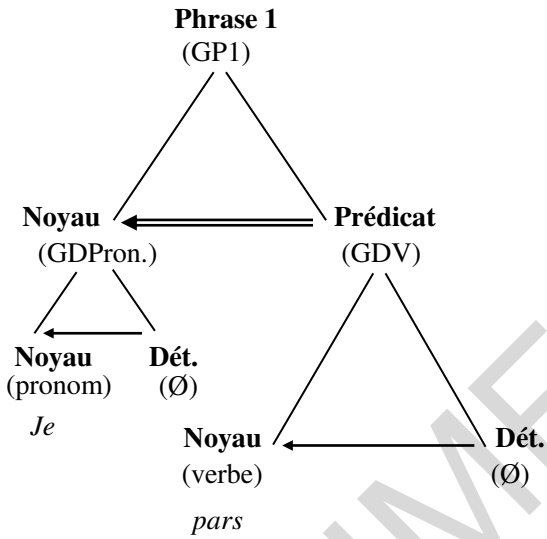
Δ = ligateur-subordonateur-enchâsseur-foncteur (connecteur adverbial *combien*) + sous-phrasé adverbiale (GP1')
tu mesures.

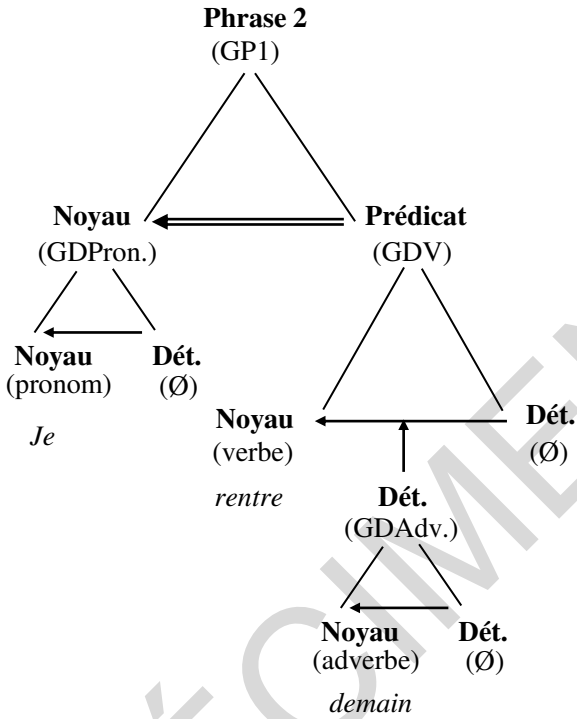


- Soit la phrase intégrant un discours re-produit : *Il dit : « Je pars. Je rentre demain. »*

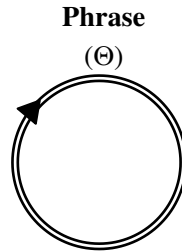


$\Theta = [\ll \text{Phrase 1. Phrase 2} \gg]$





- Soit les phrases de discours direct à prédication impliquée, qui, à l'écrit, correspondent à des discours re-produits :
 1. « Aïe »
 2. « Qu'il vienne »
 3. « Haut les mains »



Dans un deuxième temps, l'analyse du Θ montre des structures intégratives différentes en position de phrase. Il faut ensuite analyser ces structures.

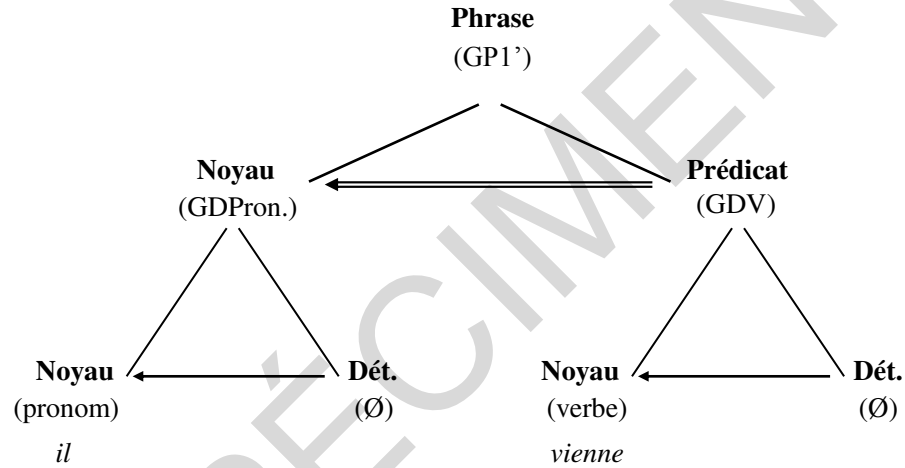
1. « Aïe » : Θ = GP1 à prédication impliquée (interjection)



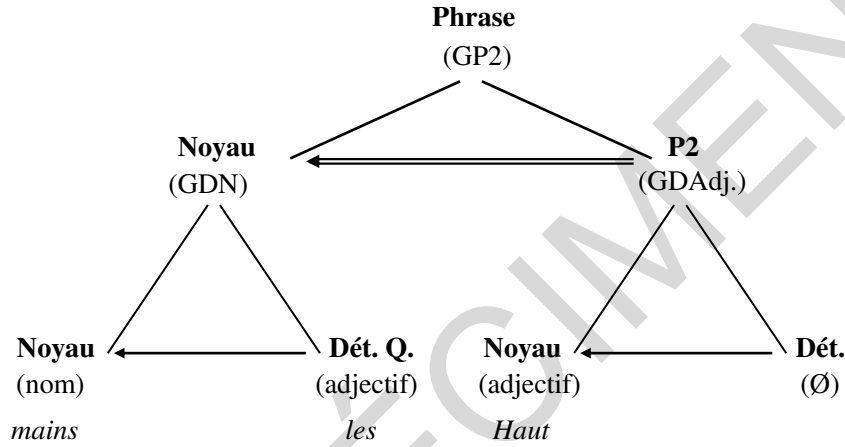
SPÉCIMEN

2. « Qu'il vienne » : $\Theta = \Delta$ en position de phrase

Δ = ligateur-(?subordonateur)-enchâsseur (connecteur enchâssant *que*) + sous-phrase connective (GP1') *il vienne*.



3. « Haut les mains » : Θ = GP2 en position de phrase



MODULE 3

3 La conjugaison, l'emploi des modes et des tiroirs verbaux¹⁴⁸

SPÉCIMEN

¹⁴⁸ Le terme *temps* étant ambigu et polyvalent, nous utilisons plutôt le terme *tiroir*, bien connu des linguistes, pour désigner les formes verbales : le mode serait dès lors comme une commode à tiroirs. Le nom d'une forme verbale se composera de l'indication du mode + l'indication du tiroir.

SPÉCIMEN

3.1 Définition du verbe

La conjugaison est le mode de flexion propre au verbe ; il convient de rappeler la définition celui-ci.

Le verbe est un mot dont le mode d'accès à l'extension est *indirect*, dont la définition est de type *notionnel*, de fonctionnement prototypiquement *prédicatif*, *pourvu des marques de la conjugaison*.

- **Accès indirect à l'extension**

Le verbe est un mot qui renvoie de manière indirecte à son extension, puisqu'il ne peut y accéder que par l'intermédiaire d'un support noyau de phrase.

Ex. : * *Se lave* / **Aline** *se lave*.

- **Fonctionnement prototypiquement prédicatif**¹⁴⁹

Dans une phrase, le verbe est en général le noyau du prédicat, c'est-à-dire l'élément central de l'information qu'on donne (ce qu'on affirme ou nie) à propos du noyau de phrase.

Ex. : *Aline se lave* → On parle d'Aline et on dit d'elle qu'elle se lave.

- **Pourvu des marques de la conjugaison**

Comme chaque mot, le verbe est pourvu de marques spécifiques dépendant des catégories flexionnelles qui lui sont propres. En l'occurrence, le verbe varie en mode, en temps, en aspect, en personne, en nombre et parfois en genre. Cependant, à chacune de ces catégories ne correspond pas nécessairement de façon biunivoque une marque spécifique. C'est-à-dire qu'il arrive souvent qu'une désinence ne soit pas sécable en éléments correspondant chacun et de façon systématique à une catégorie.

Ex. : *Aline se lave* (-e = indic. présent intérieur 3^e pers. singulier).

Aline se laverait (-r = indic. futur extérieur + -ait = passé 2, 3^e pers. sing. → indicatif futur 2, 3^e pers. sing.)

¹⁴⁹ Hormis dans certains emplois adjectivaux (du participe) et nominaux (de l'infinitif), les emplois du verbe sont caractérisés par un mécanisme de type prédicatif.

3.2 Les catégories flexionnelles du verbe

Chaque classe de mots est susceptible ou non de flexion (de variation morphologique liée au genre, au nombre, à la personne, au temps, ...). Les catégories flexionnelles jointes du genre et du nombre, par exemple, touchent le nom, l'adjectif et le pronom. Pour le verbe, les catégories sont nombreuses (**mode, temps, aspect, personne, nombre**, auxquels s'ajoute le **genre** pour le participe ¹⁵⁰), mais seulement trois sont spécifiques, inhérentes, au verbe : le mode, le temps et l'aspect. Ces traits morphologiques constituent les marques propres à la conjugaison.

Quant aux autres catégories (personne, nombre et genre), elles ne sont pas propres au verbe, mais sont néanmoins prévues dans les tableaux de conjugaison. En effet, un verbe conjugué ne s'emploie jamais seul ; en tant que noyau du prédicat, il doit être rapporté à un support : le noyau de phrase. Celui-ci est prototypiquement exprimé par un groupe déterminatif nominal, dont le noyau est pourvu des catégories flexionnelles de genre et de nombre. De plus, ce GDN est pourvu de la catégorie de la personne, qu'il retire de son noyau. Par défaut, tous les noms, hors situation directe d'interlocution, sont de la troisième personne. Ainsi, le verbe récupère-t-il la personne grammaticale et le nombre du noyau du groupe déterminatif nominal. En français, l'accord du verbe avec le noyau de phrase (noyau de GP1) ne retient pas la catégorie du genre, sauf pour l'accord du participe 2.

Le phénomène est donc double :

- flexion inhérente (par contextualisation ou expression du point de vue de l'énonciateur) en mode, temps et aspect, d'une part,
- flexion adhérente (accord par cohésion avec le noyau de phrase) en personne, en nombre (et, pour le participe, accord en genre et en nombre avec son support, qui n'est pas forcément le noyau de la phrase), d'autre part.

Ex. : *Demain*, les hommes exploreront les autres galaxies.

Demain → l'énonciateur ancre le procès dans le futur, ce qui demande le mode indicatif, le temps futur et un aspect extérieur

les hommes → 3^e personne, pluriel (le genre masculin n'intervient pas ici)

¹⁵⁰ Le participe 2 (ancien « participe passé »), tout comme le participe 1 (ancien « participe présent ») en emploi adjectival, sont des formes adjectivales du verbe. Ils s'accordent tel un adjectif avec le mot auquel ils se rapportent, en fonction des catégories flexionnelles qu'ils partagent (genre et nombre).

3.3 Organisation et terminologie

Le paradigme verbal traditionnel est organisé

- **Verticalement** : la répartition des formes se fait par blocs (les modes) et sous-blocs (les tiroirs).
- **Horizontalement** : l'organisation horizontale correspond aux structures composées, c'est-à-dire les formes constituées d'un auxiliaire et d'un participe. Ces formes signifient l'antériorité par rapport à la forme simple correspondante. Par la production d'un énoncé comprenant un verbe à une forme composée, on indique que l'on se trouve dans la phase (juste) postérieure au procès, si celui-ci avait été conjugué au temps simple correspondant. Pour marquer une antériorité par rapport à un tiroir composé, le français dispose également de formes surcomposées, souvent oubliées, mais qui existent néanmoins bel et bien dans le système (*Quand il a eu fini de manger, il est parti*). Il importe donc d'en rendre compte, d'autant que l'organisation systématique de la conjugaison en sort renforcée.

Alors que le vocabulaire français limite à *présent*, *passé* et *futur* les vocables disponibles pour désigner le temps absolu, les étiquettes des tiroirs verbaux mélangent des termes de temps avec des termes d'aspect (*imparfait*, *plus-que-parfait*), de modalité (*conditionnel* encore souvent préféré à *futur du passé*), d'inspiration chronologique (le temps relatif d'*antérieur*), ou morphologique (*simple*, *composé*). Par ailleurs, pour les tiroirs composés, il y a plusieurs termes en concurrence pour dire les mêmes choses : *passé*, *plus-que*, *composé* et *antérieur* disent tous l'antériorité par rapport à la forme simple correspondante et sont marqués par une composition de forme (auxiliaire au tiroir simple correspondant + participe passé).¹⁵¹

On notera également que, si l'indicatif est le seul mode à ancrer les procès par rapport à un repère temporel, et donc à exprimer le temps d'époque (voir ci-après), il est dès lors bizarre de continuer à étiqueter les tiroirs de l'infinitif, du participe et du subjonctif à l'aide de vocables qui disent le temps.

¹⁵¹ Outre cet aspect multiréférentiel, un autre cas posait problème : ledit 'passé composé' est en fait, morphologiquement parlant, un présent composé. En effet, il est construit avec l'auxiliaire conjugué à l'indicatif présent. Le problème, c'est qu'il a un sens de passé. La tradition avait choisi le facteur sémantique plutôt que le facteur morphologique pour cette forme.

Conscients de ces problèmes, certains grammairiens ont proposé une terminologie différente¹⁵². Toutes les formes seront identifiées par leurs caractéristiques de temps ainsi que par leur composition morphologique (simple (non précisé par défaut), composée ou surcomposée).

MODE	TIROIR	10 FORMES SIMPLES	10 FORMES COMPOSÉES	9 FORMES SURCOMPOSÉES
Infinitif ¹⁵³		<i>marcher</i>	<i>avoir marché</i>	<i>avoir eu marché</i>
Participe	1	<i>marchant</i>	<i>ayant marché</i>	<i>ayant eu marché</i>
	2	<i>marché</i>	<i>eu marché</i>	/
Subjonctif	1	<i>marche</i>	<i>aie marché</i>	<i>aie eu marché</i>
	2	<i>marchasse</i>	<i>eusse marché</i>	<i>eusse eu marché</i>
Indicatif	présent	<i>marche</i>	<i>ai marché</i>	<i>ai eu marché</i>
	passé 1	<i>marchai</i>	<i>eus marché</i>	<i>eus eu marché</i>
	passé 2	<i>marchais</i>	<i>avais marché</i>	<i>avais eu marché</i>
	futur 1	<i>marcherai</i>	<i>aurai marché</i>	<i>aurai eu marché</i>
	futur 2	<i>marcherais</i>	<i>aurais marché</i>	<i>aurais eu marché</i>

¹⁵² Nous reprenons ici la terminologie proposée par Marc Wilmet (2010).

¹⁵³ Le mode infinitif ne disposant que d'un seul tiroir simple, le nom du mode et de son tiroir se confondent ici.

3.4 Les désinences ou terminaisons

Les formes verbales sont composées d'un radical et d'une désinence. Cette désinence inclut la marque caractéristique du tiroir verbal, s'il en existe (par exemple, pour le français, la caractéristique *-r-* du futur), ainsi que la terminaison (la marque morphologique de l'ensemble des catégories flexionnelles d'une forme verbale). Les désinences conduisent à la discrimination en mode, tiroirs-temps (et aspect), personne et nombre (en genre pour le seul participe). Ex. : la caractéristique *-r-* du futur, la désinence *ai(s/t)* de l'imparfait, la terminaison *-s* de la 2^e personne, ...

Si l'on en juge par la régularité des désinences du présent, en français, le nombre des conjugaisons pourrait être ramené à deux groupes : celui des verbes en *-er*, et celui des verbes en *-ir* et *-oir/-re*, répartis selon les désinences des trois premières personnes du présent de l'indicatif : *-e*, *-es*, *-e* vs *-s*, *-s*, *-t*. Les nouveaux verbes du français sont aujourd'hui pour la plupart créés dans le premier groupe, de loin le plus nombreux (90 %) et le plus régulier. Les difficultés tiennent essentiellement à la connaissance du radical du verbe. En effet, si quasiment tous les verbes en *-er* et la majorité des verbes en *-oir/-re* n'ont qu'un radical auquel se joint la désinence (morphème grammatical de conjugaison), d'autres verbes ont un radical à deux, voire trois bases (*finis*, *finissons* ; *dors*, *dormons*, *dormirai*). Peu nombreux sont, en fait, ceux qui, comme *aller* et *être*, multiplient les radicaux.

Une fois maîtrisés les radicaux, les désinences et le paradigme des auxiliaires, la conjugaison s'avère moins compliquée qu'il n'y paraît¹⁵⁴.

On forme un tiroir simple en prenant le radical¹⁵⁵ auquel on joint la désinence appropriée de mode, de temps, de personne et de nombre.

Ex. : *chanter* au présent 1^{re} pers. singulier → chant- + e → je *chante*
chanter au futur 1 1^{re} pers. singulier → chant- + -e- r + ai → je *chanterai*

¹⁵⁴ On a beaucoup (mé)dit sur la difficulté légendaire de la conjugaison française, tableau ordonné de toutes les formes du verbe français. Les fréquents exercices scolaires de conjugaison et les punitions consistant à recopier des paradigmes entiers ne sont pas étrangers à cette réputation peu flatteuse. Or si l'on compare le système français au système latin, on est cependant frappé par la régularité de l'ensemble.

¹⁵⁵ Le mode de détermination du radical peut varier selon les auteurs : « infinitif sans *-er*, *-ir*, *-oir* ou *-re* » ; « indicatif présent, 1^{re} personne du pluriel sans *-ons* ». Cette difficulté augmente du fait de l'existence, pour certains verbes, de plusieurs radicaux (voir ci-dessus).

Tableau de formation régulière des formes verbales simples

Infinitif		Singulier			Pluriel		
		1 ^{re} pers.	2 ^e pers.	3 ^e pers.	1 ^{re} pers.	2 ^e pers.	3 ^e pers.
Indicatif							
Présent ¹⁵⁶	-er	<i>e</i>	<i>e(s)</i> ¹⁵⁷	<i>e</i>	<i>ons</i>	<i>ez</i>	<i>ent</i>
	autres	<i>s</i>	<i>s</i>	<i>t (ou d)</i>	<i>ons</i>	<i>ez</i>	<i>ent</i>
Passé 1	-er	<i>ai</i>	<i>as</i>	<i>a</i>	<i>âmes</i>	<i>âtes</i>	<i>èrent</i>
	autres	<i>is</i>	<i>is</i>	<i>it</i>	<i>îmes</i>	<i>îtes</i>	<i>ïrent</i>
		<i>us</i>	<i>us</i>	<i>ut</i>	<i>ûmes</i>	<i>ûtes</i>	<i>urent</i>
Passé 2	tous	<i>ais</i>	<i>ais</i>	<i>ait</i>	<i>ions</i>	<i>iez</i>	<i>aient</i>
Futur 1	tous	<i>r-ai</i> ¹⁵⁸	<i>r-as</i>	<i>r-a</i>	<i>r-ons</i>	<i>r-ez</i>	<i>r-ont</i>
Futur 2	tous	<i>r-ais</i>	<i>r-ais</i>	<i>r-ait</i>	<i>r-ions</i>	<i>r-iez</i>	<i>r-aient</i>

¹⁵⁶ Seuls dérogent en fait à ces paradigmes de désinences les verbes *avoir* (*ai, as, a, ont*), *être* (*sommes, êtes, sont*) *aller* (*vais, vas, va, vont*), *pouvoir, valoir* et *vouloir* (*peux, vaux, veux*) et (*con*)*vaincre* (*il (con)vainc*).

¹⁵⁷ Au présent de l'indicatif de modalité injonctive (ancien impératif), la deuxième personne du singulier se déteste du -s final. Cependant, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Communauté française de Belgique envisage actuellement de proposer une uniformisation de ces formes. La tendance irait à la réintégration du -s, omis à la suite d'un accident historique d'harmonisation du paradigme de la deuxième personne.

¹⁵⁸ Aux futurs 1 et 2, il peut y avoir besoin d'une voyelle d'appui (*e* ou *i*) entre le radical et la caractéristique.

	Infinitif	Singulier			Pluriel		
		1 ^{re} pers.	2 ^e pers.	3 ^e pers.	1 ^{re} pers.	2 ^e pers.	3 ^e pers.
Subjonctif							
Subjonctif 1	tous	<i>e</i>	<i>es</i>	<i>e</i>	<i>ions</i>	<i>iez</i>	<i>ent</i>
Subjonctif 2	-er	<i>asse</i>	<i>asses</i>	<i>ât</i>	<i>assions</i>	<i>assiez</i>	<i>assent</i>
	autres	<i>isse</i>	<i>isses</i>	<i>ît</i>	<i>issions</i>	<i>issiez</i>	<i>issent</i>
		<i>usse</i>	<i>usses</i>	<i>ût</i>	<i>ussions</i>	<i>ussiez</i>	<i>ussent</i>
Participe							
Participe 1	tous	<i>ant</i>					
Participe 2	-er	<i>é - (e)(s)</i>					
	autres	<i>i, u, s, t - (e)(s)</i>					

3.5 Le mode et la modalité

Il ne faut pas confondre le *mode* et la *modalité*.

3.5.1 La modalité

La modalité, dont l'origine est à trouver dans la logique modale, témoigne de la manière dont l'énonciateur envisage son énoncé du point de vue des conditions de vérité de celui-ci. Elle trouve à s'exprimer par une série de moyens variés qui n'ont pas tous un rapport avec le verbe :

- Les **modalités énonciatives**, qui indiquent si l'énonciateur
 - assume les conditions de vérité de son énoncé (**assertion** : *Pierre vient*) ;
 - s'en remet à son interlocuteur pour qu'il l'assiste (**interrogation** : *Pierre vient-il ?*) ;
 - demande à son interlocuteur de faire en sorte que ces conditions de vérité soient rencontrées (**injonction** : *Sors !*).
- Les **modalités expressives**, qui indiquent la disposition de l'énonciateur à l'égard de son énoncé (doute, regret, certitude, hypothèse, ...).
- Les **adverbes modaux**, qui signifient le degré de probabilité envisagé (*probablement, sans doute, ...*) ; ou encore des incises du type *n'est-ce pas ?*
- Au niveau verbal, les *coverbes* peuvent donner une indication semblable à celle prêtée habituellement à la notion de mode. Ainsi, *devoir, pouvoir, vouloir, falloir* indiquent des degrés de plus ou moins grande nécessité de la proposition ; on les appelle parfois *auxiliaires de mode*. Cependant, ils ne sont pas indispensables et donc ne peuvent aider à définir le mode ; ils relèvent de la modalité.

Restent en fait, pour l'expression de la modalité par le verbe, les deux valeurs que sont la personne et le temps.

- La **personne** grammaticale, située par rapport à l'énonciateur, peut, en effet, influencer sur les conditions de vérité de l'énoncé : *Je pense* apparaît plus certain que *Tu penses*, et ces deux personnes (présentes en interlocution) confèrent plus de certitude que le *il* (absent) de *Il pense*.
- Le **temps** exprimé par le verbe, et l'époque à laquelle il renvoie, donne également des indications : on a plus de certitude du présent (que l'on expérimente en direct) et du passé (déjà consigné) que du futur (par définition incertain).

3.5.2 Le mode

Traditionnellement, les guides de conjugaison considéraient six modes, à chacun desquels ils attribuaient une modalité expressive ou énonciative, qui en serait définitoire.

Indicatif	=	<i>Mode du réel</i>
Subjonctif	=	<i>Mode du doute</i>
Participe	=	?
Infinitif	=	? (ou <i>Mode du général</i>)
Impératif	=	<i>Mode de l'injonction</i>
Conditionnel	=	<i>Mode de la condition</i>

Or, au niveau des **modalités énonciatives et expressives**,

- **l'indicatif** n'exprime pas toujours le réel. (Ex. : le futur n'a rien de réel et de certain « *Peut-être que j'irai à l'école demain* »)
- **le subjonctif** peut poser un fait réel (Ex. : « *Je regrette que tu sois venu* », « *Bien que tu sois beau, tu n'es pas agréable* »).
- **l'impératif** exprime effectivement un ordre, mais il n'est pas le seul (Ex. : « *Tu fermeras la porte !* », « *Ne pas fumer* », ...).
- **le conditionnel** n'exprime pas toujours la condition (Ex. : formes atténuées, dites de politesse : « *Je voudrais que...* », « *Pourriez-vous...* » ; le futur du passé : « *Il a dit qu'il viendrait* »). De plus, d'autres tournures peuvent exprimer la condition (Ex. : « *Si tu viens, je partirai* », « *Tu fais un pas, et tu es un homme mort* »). Mais surtout, la condition n'est elle-même pas au conditionnel, elle est à l'imparfait ; c'est la conséquence qui est au conditionnel (« *S'il pleuvait, je ne sortirais pas* »).

La modalité principale d'expression n'est dès lors pas un critère de définition valide ou pertinent, mais un des effets de sens possibles du mode.

Pour qu'il y ait mode, il faut également (et surtout) qu'il y ait **un paradigme cohérent de formes**. Cette définition aboutit à la suppression de l'impératif et du conditionnel comme modes à part entière. En effet, au niveau du **paradigme des formes**,

- Celui de l'**impératif**¹⁵⁹ emprunte ses formes soit à l'indicatif (pour la majorité des verbes : *Allons ! Pars !, ...*), soit au subjonctif 1 pour certains d'entre eux, considérés au départ comme peu susceptibles d'emplois en injonction (être, avoir, pouvoir : *Sois/Soyez, ...*), soit aux deux (par exemple, savoir ou vouloir : *sachons, sachez, veuillons, veuillez* ; radical du subjonctif et désinence de l'indicatif). On dira de ces formes verbales, sans support-noyau de phrase exprimé, qu'elles sont à l'indicatif ou au subjonctif en modalité injonctive¹⁶⁰.
- Celui du **conditionnel** est exclusivement composé sur la base de désinences (caractéristiques et terminaisons) de l'indicatif.
Ex. : Chant-e-r-ais avec *-r* comme caractéristique du **futur 1**
et *-ais* comme terminaison du **passé 2**
Dans ce cas de figure, les formes dites du conditionnel sont en fait de l'indicatif futur du passé.

Par ailleurs l'inscription du nouveau *futur du passé* dans l'indicatif montre l'économie de ce mode : deux sous-systèmes, avec un présent autour duquel gravitent un passé 1 et un futur 1 ; et un passé 2 autour duquel gravite un futur 2 (du passé).

¹⁵⁹ L'impératif traditionnel contient tout au plus une seule forme propre sur les trois qui le constituent : l'impératif étant défectif, ne se conjugue qu'aux première et deuxième personnes du pluriel et à la deuxième personne du singulier. C'est cette dernière personne qui retient l'attention, pour ce qui est des verbes du premier groupe en *-er* et de certains autres comme *offrir, cueillir*. Ces verbes ne prennent pas la désinence requise (*-s*) : l'impératif de *marche, offre, cueille* s'oppose à l'indicatif de *marches, offres, cueilles* (où ce *-s* ne se prononce pourtant guère en liaison). Le rejet du mode impératif a déjà été prôné au XVIII^e siècle par les grammairiens Girard et Beauzée. Plus tard, Gustave Guillaume y verra moins un mode du système de la langue qu'un mode de discours, une exploitation discursive du système de la langue.

Enfin, l'absence du *-s* n'est vraiment une règle qu'à partir du XVII^e siècle, notamment avec Vaugelas (1647). On trouve au XVI^e *aines* et *tiens* ; et, au XVII^e, dans *Phèdre*, Racine fait encore rimer *revien* avec *entretien*. L'usage est longtemps mal établi, et l'opposition sentie comme artificielle. Par ailleurs, l'*-s* se retrouve prononcé à l'impératif dans des formes comme *vas-y* et *donnes-en*.

¹⁶⁰ L'absence de noyau de phrase s'explique par la présence nécessaire des personnes interlocutrices (le *je*, le *nous* et le *vous*) dans le contexte. On remarquera que pour une modalité injonctive à la troisième personne, on restitue la personne au mode subjonctif (« *Qu'il sorte !* »).

Avec la réintégration du conditionnel/futur 2 dans l'indicatif, la définition de ce dernier selon la modalité énonciative du réel est encore plus difficile à soutenir.

La définition du mode par la modalité énonciative ne convainc donc pas, d'autant que l'infinitif et le participe ne sont pas définis à partir de ce critère.

Pour définir les modes, nous ne retiendrons que les deux types de modalités qui concernent le verbe, à savoir la **personne et le temps**.

Le mode est un principe organisateur des formes verbales, autour des modalités particulières de la personne et du temps. Il permet donc d'indiquer le point de vue que l'énonciateur pose sur l'ancrage en personne et en temps du procès que celui-ci décrit. Le mode a une cohérence s'il possède un paradigme de formes propres.

3.6 Organisation des modes : l'ancrage ou le non-ancrage en personne et en temps

Le mode est dès lors caractérisé par

- **la personne** : le procès exprimé à tel mode est-il ancré par rapport au repère personne ?
- **le temps** : le procès exprimé à tel mode est-il ancré par rapport au repère temps-époque ?

3.6.1 La personne

À l'**infinitif et au participe**, les formes verbales ne varient pas en fonction de la personne grammaticale. On parle de modes non personnels.



À l'**indicatif et au subjonctif**, les formes verbales sont dotées d'une personne grammaticale empruntée au noyau de phrase, personne dont la marque est incluse dans la désinence verbale. On parle de modes personnels.

Indicatif

Je marche

Subjonctif

Elle souhaite que je marche

3.6.2 Le temps-époque

Le verbe est un mot qui exprime un procès. Il est possible d'ancrer (ou non) ce procès par rapport à un repère d'actualité A (« **Moi-Ici-Maintenant**, je pense et je dis qu'il est vrai que... »), fixé par l'énonciateur et qui découpe sur la ligne du temps les trois zones de présent, passé et futur.

À l'**infinitif, au participe et au subjonctif**, les procès ne sont pas ancrés par rapport au repère d'actualité, qui discrimine les époques (passé-présent-futur). Ils expriment néanmoins un temps relatif, puisqu'ils marquent une relation de simultanéité, d'antériorité ou de postériorité par rapport à un autre procès existant, déjà ancré sur la ligne du temps. Ils se

situent dès lors souvent en dépendance par rapport à un procès à l'indicatif. Les procès aux modes infinitif, participe et subjonctif n'expriment donc pas le temps-époque (passé, présent ou futur) par eux-mêmes et ne sont donc pas ancrés sur la ligne du temps.

Dans les exemples suivants, *marcher* n'exprime ni le présent ni le passé ni le futur, mais la simultanéité (ou la postériorité évidente) par rapport au verbe de la matrice.

Il faut marcher / Il fallait marcher / Il faudra marcher.

Dans les exemples suivants, *marche* n'exprime ni le présent ni le passé ni le futur, mais la simultanéité (ou la postériorité évidente) par rapport au verbe de la matrice.

Il faut qu'il marche / Il fallait qu'il marche / Il faudra qu'il marche.

À l'**indicatif**, les procès sont situables immédiatement par rapport à ce repère *Moi-Ici-Maintenant*. Les procès à l'indicatif expriment donc le temps d'époque (temps absolu : passé, présent ou futur) et sont ainsi ancrés sur la ligne du temps.

Dans les exemples suivants, *marche*, *marchai* et *marcherai* expriment respectivement le présent, le passé et le futur.

Je marche / Je marchai / Je marcherai

Tableau de synthèse des modes

	Caractéristiques du mode	
	Personne	Temps
Infinitif / Participe	∅	∅
Subjonctif	1	∅
Indicatif	1	1

Il y a 3 modes :

- 1 mode non personnel + non temporel

→ **Infinitif & Participe**

- 1 mode personnel + non temporel

→ **Subjonctif**

- 1 mode personnel + temporel

→ **Indicatif**

L'infinitif/participe

Ce mode reprend un paradigme de formes verbales qui n'expriment **pas le temps** et **ne varient pas en personne** ; il n'y a donc aucune possibilité d'ancrage sur la ligne du temps (formes simples : Infinitif ; Participe 1 et 2).

Le subjonctif

Ce mode reprend un paradigme de formes qui **varient en personne** mais qui n'expriment **pas le temps** (formes simples : Subjonctif 1 et 2).

L'indicatif

Ce mode reprend un paradigme de formes qui **varient en personne** et qui expriment le **temps époque** (formes simples : Présent, Passé 1 et 2, Futur 1 et 2).

3.6.3 Le mode non personnel

On considère généralement que l'infinitif et le participe peuvent se comporter à la manière d'un nom pour le premier, ou d'un adjectif pour le second.

	INFINITIF	PARTICIPE
Emploi	nominal du verbe	adjectival du verbe
	<p><i>Le coucher</i> du soleil <i>La chaleur</i> du soleil</p> <p><i>Partir</i> précipitamment ne t'empêchera pas d'arriver en retard // Un <i>départ</i> précipité ne t'empêchera pas d'arriver en retard L'enfant attend de <i>se coucher</i> // il attend <i>la nuit</i>¹⁶¹</p>	<p>Le soleil est <i>couché</i> // Le soleil est <i>lumineux</i></p> <p>Le soleil <i>couchant</i> // Le soleil <i>lumineux</i></p>

3.6.3.1 L'infinitif

3.6.3.1.1 L'emploi verbal

L'infinitif ne marque donc pas le temps-époque. Ses emplois verbaux comme noyau de prédicat sont assez limités.

On dénombre

- les injonctions (*Ne pas fumer* ; *Ne pas oublier ses affaires*),
- les interrogations (*Pourquoi partir ?*),
- les exclamations (*Ah, partir !*),
- le cas des infinitifs dits « de narration » (*Ainsi dit le Renard, et [flatteurs d'applaudir]*)¹⁶².

Alors que l'infinitif est susceptible d'avoir des déterminants du verbe, on ne lui reconnaît de noyau que dans le dernier cas.

¹⁶¹ Dans ces deux derniers cas, nous avons en fait affaire à deux GP2 sans noyau exprimé.

¹⁶² Dans ce dernier cas, nous avons affaire à un GP2 en position/fonction de phrase.

3.6.3.1.2 L'emploi nominal

L'infinitif passe pour être la forme nominale du verbe, avec des emplois d'ordinaire réservés au nom. Dans l'histoire du français, l'infinitif, comme le participe, était souvent substantivé : l'adjonction de l'« article » en faisait un nom à part entière (*le veoir*, parfois suivi d'un complément d'objet). Ce phénomène, aujourd'hui limité, a donné lieu à des formes nominales qui ont supplanté les anciens substantifs (on dit *le rire*, et non plus *le ris*).

Les autres emplois (quasi) nominaux de l'infinitif (sans déterminant quantifiant) n'altèrent en rien l'accès indirect à l'extension du verbe. On remarque que le support du verbe à l'infinitif n'est pas présent matériellement (\emptyset), mais cette position non saturée sert néanmoins d'appui au verbe. On est en fait, dans ces cas, en présence d'un groupe prédicatif second (GP2), avec l'infinitif comme prédicat second d'un noyau non saturé.

Ex. : *Se nourrir est vital.*

Dès lors qu'il est employé comme le serait un nom, le GP2 à noyau \emptyset peut occuper les mêmes fonctions que les groupes déterminatifs nominaux :

- noyau de phrase (*Partir équivaudrait à renoncer*),
- déterminant du verbe (direct : *Pierre veut partir* ; indirect¹⁶³ : *Pierre s'efforce de partir* ; déterminant du verbe en emploi copule : *Partir, c'est renoncer*),
- déterminant du connecteur subordonnant au sein d'un GDC. déterminant du nom (*brosse à reluire*, où *à reluire* équivaut à un adjectif), de l'adjectif (*belle à mourir*), de l'adverbe (*loin de regretter*), ou encore de relation (*Pierre ferait tout pour plaire à Sarah*).

Dans ces GP2, l'infinitif peut emporter ses apports, considérés généralement comme *déterminants* du verbe : déterminant (direct ou indirect : *Donner le permis à ce chauffard serait criminel* ; *Profiter de la vie fait du bien*), déterminant de relation (*Donner le permis à ce chauffard serait criminel*)...

¹⁶³ Certains verbes construisent leur déterminant direct à l'infinitif à l'aide d'un connecteur subordonnant (*J'apprécie de marcher dans les bois* ; *Je cherche à partir*). Cela a fait douter du caractère direct du déterminant. Cependant, le connecteur subordonnant pourrait simplement être considéré comme l'indice d'une transposition, du passage de l'infinitif du statut de verbe à celui de nom (*J'apprécie la marche en forêt* ; *Je cherche une échappatoire*).

D'autres GP2, avec position de noyau saturée, peuvent également être employés comme des GDN. C'est le cas des exemples suivants :

- les déterminants de présentatifs (*Voici [venir Pierre]*),
- les anciennes « propositions infinitives » (*J'entends [les enfants chanter]*)¹⁶⁴.

On remarque de la sorte que le GP2 est bien une structure intégrative à prendre en compte entre le GDN et la (sous-)phrase (GP1 et GP1').

3.6.3.1.3 Le gérondif

Pour rendre compte de ces emplois nominaux du verbe, le latin disposait d'une forme particulière : le gérondif. Celui-ci se déclinait en cas selon la fonction occupée. Considéré comme une forme nominale du verbe, il avait sa place dans le paradigme de la conjugaison.

Le français ne dispose pas d'un tel paradigme. Tout au plus trouve-t-on une construction en *en* + *participe 1* (*en sortant*), qui équivaldrait à l'ancien emploi du gérondif à l'ablatif (cas de la circonstance). On a donc appelé cette forme « gérondif ». Certains vont même jusqu'à le considérer comme une forme verbale à part entière. En fait, le connecteur subordonnant *en*, qui introduit le déterminant de relation, est incompatible avec l'infinitif, car il requiert un aspect intérieur (voir ci-après) : il faut que le procès soit entamé. Cet aspect intérieur se retrouve dans le participe 1 (forme adjectivale du verbe à la base). Du coup, *en* fonctionne avec le participe 1 comme les autres prépositions fonctionnent avec l'infinitif. On aura donc *en sortant de là* comme on pourrait avoir *au sortir de là*, mais pas **en sortir de là*.

En tant que déterminant de relation, le gérondif permet de désambiguïser la portée de certains participes : *J'ai rencontré Pierre partant à la mer* (Pierre part) ; *J'ai rencontré Pierre **en partant** à la mer* (je pars). Selon la grammaire scolaire, il doit y avoir correspondance de « sujet » (= noyau) entre le gérondif et le verbe principal, mais il s'agit d'une règle récente. On trouve encore en français d'aujourd'hui des traces d'entorses à ce principe : *L'appétit vient **en mangeant***.

¹⁶⁴ La reconnaissance au XIX^e siècle de l'emploi de l'infinitif *chanter* comme prédicat d'*enfants* dans *J'entends des enfants chanter* a conduit à la prise en compte d'une proposition infinitive. Installée depuis 1920 dans l'enseignement grammatical, son existence n'a cessé d'être contestée par nombre de linguistes. Nous l'avons traitée comme un groupe précatif second (GP2, voir 2.5.2.2 *Le groupe précatif second (GP2)*), tout comme l'exemple précédent.

La structure du gérondif s'analyse en un groupe déterminatif connectif dont le noyau est un connecteur subordonnant (*en*) et le déterminant un groupe prädicatif second (avec un noyau non saturé \emptyset et un prédicat second pris en charge par un participe 1).

3.6.3.2 *Les participes 1 et 2*¹⁶⁵

Le « participe » tire son nom du fait qu'il participe de deux natures (verbale et adjectivale) : il provient d'un verbe, mais peut se comporter comme un adjectif.

Le mode participe se décline en deux formes rebaptisées ici « participe 1 » (anciennement 'présent') et « participe 2 » (anciennement 'passé'). Pour tout dire, ces formes ont peu de choses en commun, même si elles peuvent toutes deux avoir des emplois adjectivaux : c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on dit du participe qu'il est la forme adjectivale du verbe.

- Le **participe 1** est la forme en *-ant*. C'est une forme verbale que la tradition a pris l'habitude de distinguer de l'adjectif verbal (qui est une forme adjectivale...). Il n'y a qu'un intérêt graphique à cette distinction : on accorde l'adjectif verbal et pas le participe présent.
- Le **participe 2** est la forme en *-é, -u, -i ou -s (mis), -t (fait, dit), ...*
Ex. : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.*

3.6.3.2.1 L'emploi verbal

En emploi verbal, le participe 2 rentre dans la construction des formes composées (*j'ai mangé*) et surcomposées (*j'ai eu mangé*). Il permet en général à la forme composée de marquer une antériorité par rapport à la forme simple correspondante et indique que l'on se trouve dans la phase postérieure au procès : *Tu as faim ? Non, j'ai mangé.*

Dans le cas de la voix 2, par contre, le participe 2 fonctionne plutôt comme un déterminant du verbe copule (anciennement « attribut ») que comme une partie de forme verbale composée : dans *La souris a été mangée par le chat / Elle l'a été par le chat*, le participe se pronominalise comme un déterminant du verbe copule. L'accord possible du participe 2

¹⁶⁵ En tant que mode, il est assez curieux de voir que le participe intéresse peu les grammairiens scolaires. En effet, il n'est pas possible de se répandre en considérations multiples sur telle ou telle modalité : on ne lui en décerne aucune. Aucune opposition construite, par ailleurs, entre participe et autres modes : seuls l'indicatif et le subjonctif semblent dignes d'opposition. C'est à se demander ce qu'on lui trouve pour lui avoir conféré ce statut. Le discours grammatical se limite à des considérations orthographiques d'accord du participe 2 ou de distinction entre adjectif verbal et participe 1.

constitue un des chapitres de prédilection de la grammaire d'accord (voir *Grammaire d'accord*).

Le participe 1, quant à lui, ne s'inscrit pas dans des tiroirs composés. S'il a un fonctionnement verbal, c'est dans le cadre d'une variation combinatoire avec l'adjectif verbal, dont il partage les fonctions, ou encore lorsque, précédé de *en*, il forme le gérondif.

Dans *Le chat parti*, *les souris dansent* ou *La chance aidant*, nous y arriverons, les participes *parti* et *aidant*, d'emploi verbal, sont en position de prédicat (second) de *le chat* et *la chance*. C'est la raison pour laquelle la grammaire traditionnelle, considérant ces derniers groupes déterminatifs comme des « sujets », parle de « proposition participiale ». Il est curieux que, dans cette logique, on ne parle pas de « proposition adjectivale » pour *La tête haute*, *il est sorti du tribunal*. Comme pour l'ancienne proposition infinitive, nous avons traité cette structure comme un groupe prédicatif second (GP2, voir *La phrase comme mécanique d'intégration : les structures intégratives*).

3.6.3.2.2 L'emploi adjectival

Les participes 1 et 2 s'emploient enfin dans les mêmes fonctions que les adjectifs :

- comme déterminant (du nom : *un enfant aimé* ; *une fille aimante* ; du verbe copule : *il est aimé* ; *elle est aimante*)
- comme prédicat second (*Énervée, elle est partie* ; *Cette pièce de théâtre, particulièrement délassante, m'a réjoui*).

La grammaire scolaire a fait ses choux gras de l'opposition entre participe 1 et adjectif verbal. En cause, une différence de prise en compte en matière d'accord. L'adjectif verbal, issu d'un verbe, s'accorde comme un adjectif, tandis que le participe 1, doté de toutes ses caractéristiques verbales (la possibilité d'avoir les déterminants d'un verbe, la négation en *ne ... pas*), reste invariable : *une semelle anti-dérapante* (adjectif verbal) / *la voiture dérapant sur la chaussée* (participe 1). L'opposition va jusqu'à se marquer dans le radical du verbe : *le personnel non navigant* (adjectif verbal) / *le personnel ne navigant pas ce jour-là* (participe 1).¹⁶⁶

¹⁶⁶ Cette règle forgée à partir de Vaugelas (1647) fut difficilement adoptée jusqu'au XIX^e siècle. En cause, une séparation plus qu'artificielle entre un participe verbe et un participe adjectif. Néanmoins, petit à petit, ce qui était historiquement flou se précise grammaticalement, jusque dans la fixation de la graphie : *-ant* (pour le participe verbe) ou *-ent* (pour le participe adjectif) pour certaines paires : *adhérant/adhérent*, *négligeant/négligent*, *influant/influent*. Cependant, la règle laisse des incohérences : *toutes affaires cessantes*, *une soi-disant* marquise, alors qu'on dit *une prétendue* marquise...

3.6.4 Modes personnels

3.6.4.1 Le subjonctif

Un premier critère de repérage du subjonctif a souvent été, outre son paradigme de formes, la présence du fameux ‘*que*’ béquille. Ce ‘*que*’, artifice de reconnaissance, ne fait en réalité pas partie de la forme du subjonctif, mais nous renseigne sur le fait que le subjonctif se trouve plutôt en sous-phrase qu’en phrase matrice. Même si, parfois, cette sous-phrase se retrouve en position de phrase (« *Qu’elle vienne pour 14h* »).

En dehors de ces sous-phrases introduites par *que*, quelques emplois du subjonctif en phrase matrice se rencontrent, même s’ils ne sont pas très productifs. Ils expriment le souhait, l’ordre, le désir, le regret, l’hypothèse... qui ne sauraient être déjà ancrés par rapport au repère Moi-Ici-Maintenant : *Honni soit qui mal y pense* ; *Vaille que vaille* ; *Advienne que pourra* ; *Dieu soit loué* ; *Soi(en)t* ; *Plaise au ciel* ; *Plût au ciel*¹⁶⁷, ... À ces cas, s’ajoutent les quelques formes de subjonctif en modalité injonctive (pour les verbes *être, avoir, pouvoir* : *Sois/Soyez, ...*).

3.6.4.1.1 Emplois du subjonctif¹⁶⁸

En sous-phrase, le subjonctif se rencontre :

- dans certaines sous-phrases pronominales ; lorsqu’il y a un superlatif absolu, comme dans *C’est la plus belle femme qui soit*, la présence d’un superlatif rend l’ancrage temporel superflu (**C’est la plus belle femme qui est*), vu que, selon l’énonciateur, c’est la plus belle femme de tous les temps. Le procès transcende toutes les époques, ce qui le dispense d’ancrage temporel, et bloque l’apparition de l’indicatif. Il en va de même après des locutions du type *où que, quoi que, aussi loin que, ...* où le subjonctif est aussi obligatoire (*Je le suivrai où qu’il aille/*va* ; *quoi qu’il fasse/*fait* ; *Quoi qu’il en soit/*est, je reste*) ; dans d’autres pronominales comme *Je cherche une secrétaire qui sache le hongrois* : on n’est pas certain

¹⁶⁷ Dans ce dernier cas, on a l’une des ultimes paires qui permettent de faire la différence entre subjonctif 1 et 2 : le premier met en perspective et marque le souhait ; le second, à visée rétrospective, exprime le regret.

¹⁶⁸ On n’échappe jamais au catalogue des emplois du subjonctif. Et pour cause : quand bien même la théorie serait exacte, qui sépare le subjonctif des autres modes, encore faudrait-il savoir quand la communauté des locuteurs décide qu’il faut ou non ancrer un procès en temps. La théorie offre un cadre, elle ne permet pas seule l’apprentissage, notamment en français langue étrangère.

qu'une telle personne existe ; on n'ancre donc pas le procès en temps ;¹⁶⁹

- dans des sous-phrases déterminants d'un verbe de volonté (*Je veux qu'elle vienne* : le procès n'a pas besoin d'être ancré, car il ne peut être réalisé que dans le futur ; il est donc prospectif) ou de sentiment (*Je regrette que tu sois venu* : c'est le regret, information la plus importante, qui est ancré) ;
- dans des sous-phrases déterminants de relation. Les connecteurs enchâssants demandant le subjonctif sont les connecteurs de but comme *afin que, de crainte que, de façon que, de manière (à ce) que, de peur que, pour que, pourvu que, de sorte que, ...* ; les connecteurs de temps comme *avant que, après que*¹⁷⁰, *en attendant que, jusqu'à ce que, ...* ; les connecteurs de concession comme *bien que, malgré que, non que, quoi que, ...* ; les connecteurs de restriction comme *à condition que, à moins que, encore que, pour peu que, sans que* ; et les connecteurs de supposition comme *à supposer que*.

Ces connecteurs introduisent un procès qui n'est pas ancré temporellement, soit parce que l'ancrage apparaît superflu (comme dans le cas des connecteurs de temps visés ici, qui apportent une information temporelle par rapport à un autre procès, déjà ancré), soit parce que le procès est prospectif (avec les connecteurs de but, de restriction), soit, enfin, parce que le procès de la sous-phrase, bien que réel, est sans conséquence sur le procès de la phrase matrice (avec les connecteurs de concession). Cette absence de conséquence rend inutile l'ancrage temporel du verbe de la sous-phrase : *Je sors bien qu'il pleuve*.

Enfin, les connecteurs exprimant la supposition (tout comme le subjonctif après *supposons que*) dispensent le procès d'ancrage temporel : préciser la temporalité n'est pas nécessaire avec ce qui n'est, pour l'énonciateur, qu'une supposition.

Dans tous ces cas, le non-ancrage du procès permet de fournir un cadre d'explication.

Le français classique connaissait un système de concordance des temps entre sous-phrase au subjonctif et matrice, proche de celui du latin.

¹⁶⁹ Pour ce dernier cas, la concurrence du subjonctif et de l'indicatif est envisageable : *Je cherche une secrétaire qui sait le hongrois*. Avec l'indicatif, on suppose qu'une telle personne existe ; on peut donc ancrer le procès.

¹⁷⁰ Voir plus loin, 3.12 *Cas d'évolution*.

Le déclin des subjonctifs 2 et 2 composé, réduisant le mode à un subjonctif 1 (simultané ou postérieur) et un subjonctif 1 composé (antérieur), a peu à peu ruiné ce système. On affirme d'ailleurs depuis longtemps, chez les linguistes, que la concordance n'existe pas en français. Certaines tendances peuvent néanmoins être notées.

Nous avons déjà vu que le subjonctif 1¹⁷¹ marque une simultanéité ou une postériorité par rapport au verbe de la matrice (*Il faut/fallait/faudra que tu partes*). Il semble que ce soit toujours le cas. Cependant, le subjonctif 1 composé, s'il marque une antériorité, ne le fait pas toujours par rapport au verbe de la matrice. Dans la phrase *Il faut que tu aies terminé demain*, le subjonctif 1 composé marque certes une antériorité, mais par rapport au tiroir simple correspondant du coverbe *aies*, qui renvoie ici à *demain*. Il ne s'agit assurément pas d'une antériorité par rapport au temps présent de l'énonciateur qui dit *Il faut*, sauf à considérer que le repère d'actualité par rapport auquel le présent de *Il faut* est ancré est lui-même déplacé à demain : *Il faut* = *Il faut demain* = *Il faudra demain*.

3.6.4.2 *L'indicatif*

Les phrases matrices sont construites généralement avec un verbe à l'indicatif, parce que l'indicatif est le seul mode qui ancre les formes verbales représentant les procès sur une ligne du temps, par rapport au **repère d'actualité A (Moi-Ici-Maintenant)**, qui découpe **trois zones de passé, présent et futur**.

*Visualisation d'un procès à l'indicatif*¹⁷²

On identifie deux sous-systèmes :

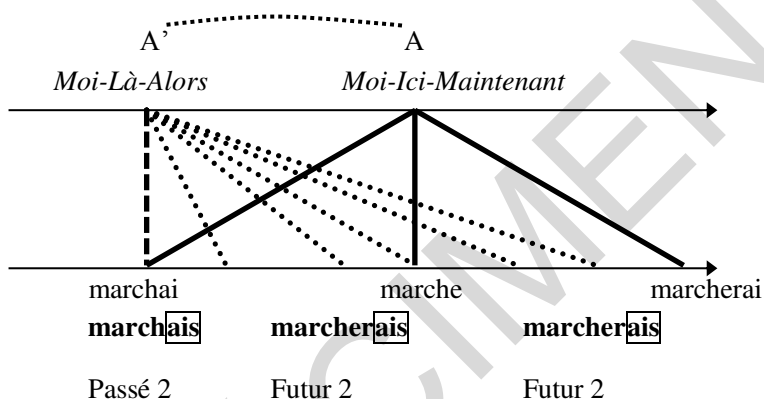
- Sous A, le repère d'actualité (le Moi-Ici-Maintenant de l'énonciateur), s'organise, à partir du présent, un premier sous-système qui inclut le passé 1 et le futur 1.

¹⁷¹ Remarquons que le même phénomène est observable à l'infinitif : *Il faut avoir terminé demain*. Il concerne en fait essentiellement les modes non temporels. Il ne se produit jamais de la sorte à l'indicatif, où les rapports de temps sont plus régulièrement régis, entre formes composées et formes simples, les premières exprimant toujours une antériorité par rapport aux secondes correspondantes.

¹⁷² Pour faciliter la visualisation, nous dédoublons la ligne du temps. La partie supérieure servira de support aux repères d'actualité ; la partie inférieure aux procès. Ce « subterfuge » nous permet de rendre visibles les rapports réciproques entre repères et procès.

- Sous A', projection dans le passé de A, s'organise, à partir du passé 2, un deuxième sous-système qui inclut le futur 2 (potentiellement à n'importe quel endroit de la ligne du temps, à droite du passé 2). Ce deuxième sous-système s'est développé sans discontinuer dans l'histoire du français.

Toutes ces formes sont susceptibles de composition (*ai vu, avais vu*) et de surcomposition (*ai eu vu, avais eu vu*). À l'indicatif, les formes composées expriment une antériorité par rapport à la forme simple correspondante.



Dans cette optique, l'ancien « conditionnel » est « futur 2 » (futur du passé). On retrouve donc une **cohérence systémique** fondée sur la morphologie, où ce tiroir est une forme de l'indicatif.

Dans les sous-phrases, on trouve généralement l'indicatif lorsque celles-ci sont déterminants du verbe (hors verbes de volonté (prospectifs) ou de sentiment) ou lorsqu'elles sont pronominales (hors cas de concurrence ci-dessous). Pour le reste, les connecteurs enchâssants obligatoirement suivis d'un indicatif sont :

- les connecteurs ancrant le temps dans la simultanéité, comme *alors que, aussitôt que, chaque fois que, comme, depuis que, dès que, lorsque, quand, ...* ;
- les connecteurs de cause (la cause doit forcément être ancrée temporellement vu qu'un effet s'ensuit) comme *comme, d'autant que, parce que, pour ce que, puisque, surtout que, ...* ;
- les connecteurs de manière et de comparaison (on met sur le même pied d'ancrage les deux éléments de la comparaison) comme *ainsi que, à mesure que, au fur et à mesure que, comme, de même que, à proportion que, selon que, ...* ;
- les connecteurs de conséquence (la conséquence est réalisée, donc ancrée) comme *de manière que, de sorte que*¹⁷³, *à telle enseigne que, de façon que, en sorte que, tant ... que, ...*

Les verbes qui suivent ces connecteurs enchâssants renvoient à un procès ancré, d'où un effet de réel.

3.6.4.3 *L'effet de réalité ou d'hypothèse de l'indicatif et du subjonctif*

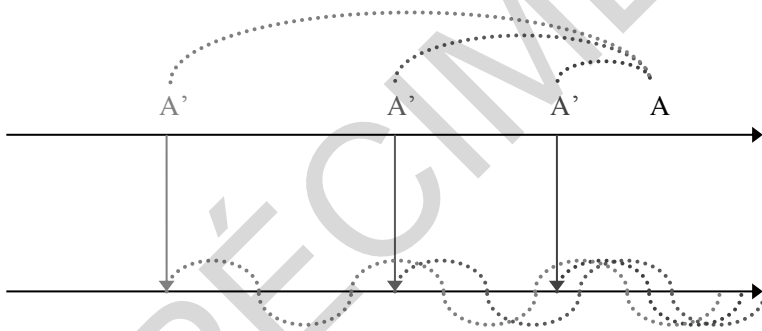
Il semble assez aisé de voir un lien entre l'ancrage temporel d'un procès par rapport à un repère d'actualité (et donc exprimé à l'indicatif) et un sentiment de réel : plus un procès est ancré, plus on donnera l'impression de sa réalité. Cependant, la modalité de réel ne devra être traitée que comme une conséquence de la valeur première du mode (personnel-temporel), et non comme une cause. Cela étant, l'indicatif, qui exprime l'ancrage par rapport au repère d'actualité A, a en fait des effets de sens différents, dont celui de réel, parmi d'autres.

De même le subjonctif, vu le non-ancrage temporel du procès entraîne un effet de sens de type « doute ». Cependant, ce n'est là également qu'un des effets de sens possibles, d'autres pouvant évoquer un degré de certitude et de réel plus marqué (par exemple, avec des verbes de sentiment).

¹⁷³ On distinguera *de sorte que* + indicatif, qui marque la conséquence (le fait est ancré vu que la conséquence s'est réalisée), de *de sorte que* + subjonctif, qui marque le but (le fait, conséquence souhaitée, n'est encore que prospectif par rapport au verbe de la matrice).

3.6.4.3.1 L'irréel peut être ancré par rapport à un repère d'actualité

Au futur 2, le procès serait ancré à droite par rapport à A' (projection de A dans un passé pas très précisément défini, qui permet d'organiser le sous-système articulé autour du passé 2). Et pour le futur 2¹⁷⁴ plus spécifiquement hypothétique, la modalité de potentiel ou d'irréel est amplifiée par le fait que le repère A' n'est pas clairement situé, il est flottant sur la ligne du temps, à gauche de A. De même, l'espace à droite de A' couvre une surface de temps qui peut aller du passé lointain jusqu'au futur lointain. C'est un espace énorme de potentialités, qui donne l'impression d'un futur 2 omnitemporel, pouvant rendre compte d'un procès à n'importe quel endroit de la ligne du temps qui soit postérieur au repère A' (c'est-à-dire potentiellement toute la ligne du temps). C'est dès lors bien le type d'ancrage imprécis mais à droite par rapport à un A' déjà flottant qui confère à ce tiroir sa modalité de potentiel, d'hypothétique, voire d'irréel.



¹⁷⁴

A-t-on suffisamment mesuré l'impact de la réintégration du conditionnel, ici futur 2, dans le mode indicatif ? Si sa morphologie imposait ce retour, tout comme sa place dans le sous-système du passé 2, en tant que futur du passé, la modalité qu'il exprime a de quoi inquiéter les tenants de l'indicatif-mode du réel. En effet, le conditionnel est réputé exprimer le potentiel, l'hypothétique, voire l'irréel, toutes modalités peu compatibles avec la modalité reconnue à l'indicatif. Il faut en fait assumer les conséquences de ce retour et ne plus définir l'indicatif seulement par sa modalité. En revanche, est-il possible d'expliquer le lien entre l'ancrage temporel et la modalité d'hypothétique ou d'irréel ? À y regarder de près, le futur n'est jamais certain. Pour autant, on n'a jamais questionné l'ancrage temporel d'un verbe au futur 1 (qui se retrouve aussi dans des systèmes conditionnels : *S'il pleut, je ne sortirai pas*). Il est ancré à droite par rapport au repère d'actualité A. La modalité d'incertitude est liée à l'incertitude du futur ; elle ne remet pas en cause l'ancrage.

3.6.4.3.2 Le réel peut ne pas être ancré

Dans la phrase « *Je regrette que tu sois venu* », pourquoi mettre un subjonctif alors que le fait est bien réel (la venue est effective) ? Parce que le locuteur francophone estime qu'il ne faut pas ancrer temporellement... Opposons, pour l'exemple, les verbes de sentiment à ceux d'opinion et de déclaration¹⁷⁵.

▪ *Cas des verbes de sentiment*

Les verbes de sentiment demandent un subjonctif en sous-phrase (pas d'ancrage nécessaire de la sous-phrase), car c'est le sentiment qui est le fait posé, et donc ancré. La sous-phrase au subjonctif apparaît donc comme un déterminant du verbe. Son intégration dans la phrase, quasi au niveau du groupe déterminatif, rend moins nécessaire la présence de toutes les caractéristiques verbales propres à une sous-phrase, dont fait partie l'ancrage du procès. La première étape dans la perte des caractéristiques sous-phrastiques est la perte de l'ancrage, qui conduit à l'usage du subjonctif.

▪ *Cas des verbes d'opinion ou de déclaration*

Avec les verbes d'opinion ou de déclaration (*Je pense/dis qu'il viendra*), le verbe de la sous-phrase est à l'indicatif. La sous-phrase est donc ancrée. En effet, les verbes de déclaration sont moins informatifs que, par exemple, les verbes de sentiment. Tout se passe en effet comme si l'on disait toujours, chaque fois que l'on affirme quelque chose : « *Moi, ici, maintenant, je pense et je dis qu'il est vrai que...* »¹⁷⁶. L'énonciateur apparaît au moins assumer l'ancrage du procès de la sous-phrase. L'information importante apparaît donc être celle de la sous-phrase, que dès lors il importe d'ancrer à son tour.

3.6.4.3.3 Les cas d'opposition ou de concurrence des modes

Certains cas d'opposition entre contextes exigeant l'un l'indicatif, l'autre le subjonctif, méritent d'être éclairés à partir du présent cadre théorique. De même, on observe des cas de concurrence, où le choix est

¹⁷⁵ On remarquera que les exemples *Je regrette que tu sois venu* et *Je pense qu'il viendra* entrent en contradiction avec la théorie de la définition des modes par le biais des modalités expressives : l'indicatif apparaît ici plus douteux que le subjonctif.

¹⁷⁶ Ces verbes sont pourtant ancrés par rapport au repère d'actualité, pour la simple raison qu'ils se trouvent en phrase matrice, et que le verbe de la matrice est par défaut à l'indicatif : il faut ancrer la phrase.

possible entre indicatif et subjonctif ; il importe de voir ce qui peut motiver tel ou tel choix.

3.6.4.3.3.1 Cas d'opposition

▪ **Sembler versus paraître**

Il semble qu'ils sont/soient amoureux

*Il paraît qu'elle est/*soit belle.*

Avec *sembler*, le subjonctif et l'indicatif sont tous deux possibles. Avec *paraître*, l'indicatif s'impose. *Paraître* fait référence au discours d'autrui : le discours de l'autre est ancré dans la temporalité.

▪ **Espérer versus souhaiter**

Le verbe *espérer* peut concerner toutes les périodes, on peut espérer pour le passé (*J'espère qu'il est venu*), pour le présent (*J'espère qu'il est là*) et pour le futur (*J'espère qu'il viendra*). Le verbe *souhaiter*, par contre, est orienté vers le futur. On dira *Je souhaite qu'il vienne*, mais plus difficilement *?Je souhaite qu'il soit venu* (sinon prospectivement, comme dans *Il est deux heures, et je souhaite qu'il soit venu avant cinq heures*). Le caractère prospectif de *souhaiter* rend l'ancrage non nécessaire, d'où la présence du subjonctif. *Souhaiter* rejoint de la sorte les verbes de volonté.

J'espère qu'il vient semble plus acceptable que *J'espère qu'il vienne*. Par contre, si l'on ajoute des informations temporelles sur le procès du verbe principal, la tendance s'inverse : *J'espère chaque jour/toujours qu'il vienne* semble plus acceptable que *J'espère chaque jour qu'il vient*. Le verbe *espérer* suivi du subjonctif est en fait toujours prospectif, parce que l'on pourra dire de manière équivalente *J'espère chaque jour qu'il vienne/J'espère chaque jour qu'il viendra*, mais plus difficilement *J'espère chaque jour qu'il vient*.

3.6.4.3.3.2 Cas de concurrence entre modes subjonctif et indicatif

▪ **Contexte interrogatif ou négatif**

Si une interrogation avec inversion ou une négation apparaît dans la matrice, le subjonctif redevient possible, mais pas systématique : *Crois-tu qu'il vient/vienne ? Je ne pense pas qu'il vient/vienne. Pierre n'est pas certain que Sarah vient/vienne*. En fait, par l'interrogation, l'énonciateur met en question l'ancrage ; par la négation, il met à l'épreuve l'ancrage du procès positif correspondant. Cela peut conduire à utiliser le subjonctif.

On trouvera cependant l'indicatif avec les interrogations sans inversion : *Est-ce que tu crois qu'il vient/*viennne*, et *Tu crois qu'il vient/*viennne ?* On l'explique par le fait que l'interrogation avec inversion modifie la structure syntaxique de l'énoncé, quand les autres types d'interrogation consistent en l'introduction dans une phrase affirmative soit du morphème d'interrogation *est-ce que*, soit seulement du point d'interrogation à l'écrit et l'intonation à l'oral.

▪ En sous-phrases pronominales

Dans les sous-phrases pronominales, le subjonctif et l'indicatif sont souvent possibles : *Je cherche une secrétaire qui sait/sache le hongrois ; Pourriez-vous me procurer une secrétaire qui sait/sache le hongrois ? ; Je ne connais aucune voiture qui fait/fasse du 300 à l'heure.*

Le subjonctif et l'indicatif sont possibles dans le premier exemple si le procès de la sous-phrase est prospectif : *Je cherche une secrétaire qui sait/sache le hongrois*. Mais on dira plus difficilement : **J'ai trouvé une secrétaire qui sache le hongrois*, car le caractère prospectif du subjonctif dans ce cas-là serait contradictoire avec le verbe de la matrice.

Si le procès n'est pas prospectif, l'ancrage est nécessaire dans la sous-phrase : *J'aime les voitures qui font /*fassent du deux cents à l'heure*. Il faut également tenir compte de la vision du monde de l'énonciateur : le non-ancrage du procès dans la temporalité donnerait ici un effet de doute quant à l'existence, qui contredirait l'énoncé : on ne peut aimer ces voitures que si elles existent. Dans *Je ne connais aucune voiture qui fait/fasse du 300 à l'heure*, le choix d'ancrer ou non le procès dans la temporalité est laissé à l'énonciateur, selon la vision du monde qu'il adopte.

▪ Modification du sens de l'énoncé en fonction du mode

Dans certains cas, la présence du subjonctif dans la sous-phrase modifie le sens du verbe :

- *Je dis qu'il vient* (j'affirme) / *Je dis qu'il vienne* (j'ordonne).
- *J'écris/conclus/crie/entends/prétends qu'il vient* (sens courant de ces verbes) / *qu'il vienne* (nuance d'ordre ou de volonté).
- *Je suppose qu'il vient* (je crois) / *Je suppose qu'il vienne* (j'envisage l'hypothèse).
- *Je comprends/conçois qu'il vient* (je comprends/conçois le fait) / *Je comprends/conçois qu'il vienne* (je comprends pourquoi il vient).

Dans le cas où l'indicatif est employé dans la sous-phrased, les deux procès reçoivent la même valeur informative ; lorsque le subjonctif est présent, le premier procès se charge d'une modalité particulière, ce qui nuance le sens de l'énoncé.

Dans *Je dis/J'entends qu'il vienne*, la valeur prospective du subjonctif de la sous-phrased rapproche les verbes *dire/entendre* des verbes de volonté : c'est la même explication que le subjonctif après *souhaiter* (voir plus haut).

Pour les verbes *comprendre* et *supposer*, l'envisagement du fait pousse à ancrer ce fait, alors que la compréhension de la raison ou l'envisagement de l'hypothèse ne requiert aucun ancrage du fait, et donc du procès.

▪ **Le pas suspendu de l'intégration phrastique**

Dans des exemples comme *Il y a 100% de chances que Sarah vienne/vient*, la nuance de sens pencherait vers un sentiment d'intégration plus forte dans le cas de l'emploi du subjonctif que dans celui de l'indicatif. Avec le subjonctif, c'est le pourcentage qui apparaît important, la sous-phrased étant réduite au rang d'objet, plus que de procès. Avec l'indicatif, le procès de la sous-phrased, ancré, prend plus de poids informatif. Il en va de même pour *Le fait que Sarah vienne/vient...*, où l'utilisation du subjonctif renforce le poids de l'objet décrit par « le fait », alors qu'un indicatif dans la sous-phrased déterminant réinstallerait un procès ancré.

En fait, dans les phrases qui acceptent tant l'indicatif que le subjonctif pour le verbe de leurs sous-phrased, c'est le niveau d'intégration qui guide :

- Plus la structure sous-phrastique est intégrée dans la phrase matrice, plus elle a valeur de déterminant, d'objet, de nom, plus elle perdra les caractéristiques de temps (avant, en cas d'intégration plus poussée, celles de personne), et donc risque de retrouver son verbe au subjonctif : *Le fait que Sarah **vienn**e me réjouit.*
- Moins la structure est intégrée dans la phrase matrice, plus elle a valeur de procès, de verbe, plus elle disposera des caractéristiques de temps (en plus de celles de personne), et donc se retrouvera à l'indicatif : *Le fait que Sarah **vi**ent me réjouit.*

3.6.5 Synthèse

On peut synthétiser l'emploi des modes dans les structures intégratives déterminants de noyau du GDV comme suit :

Infinitif	Subjonctif	Indicatif
Pas d'ancrage en personne et en temps quand...	Ancrage en personne, mais pas en temps quand...	Ancrage en personne et en temps quand...
Absence d'indication du support du verbe déterminant (ici, <i>prendre</i>) : <i>Il faut prendre ce livre.</i>	Indication du noyau dans la sous-phrased : <i>Il faut que tu prennes ce livre.</i>	
Support/noyau de phrase identique pour les deux verbes (avec support de l'infinitif non mentionné) : <i>Je veux prendre ce livre.</i> ¹⁷⁸	Noyaux de la sous-phrased et de la matrice différents ¹⁷⁷ : <i>Je veux que tu prennes ce livre.</i>	
	Information principale ancrée dans la matrice, avec les verbes de sentiment et d'appréciation : <i>Je regrette qu'il vienne.</i>	Information principale ancrée dans la sous-phrased : <i>Je pense qu'il est venu/vient/viendra.</i>

¹⁷⁷ *Je veux que je prenne ce livre et *Je prie pour que je vienne sont donc incorrects.

¹⁷⁸ Avec l'expression de l'injonction, le verbe à l'infinitif peut avoir un support différent :
Je leur demande de venir, Je les prie de partir.

Infinitif	Subjonctif	Indicatif
Pas d'ancrage en personne et en temps quand...	Ancrage en personne, mais pas en temps quand...	Ancrage en personne et en temps quand...
	Verbes de doute ¹⁷⁹ et procès prospectif ¹⁸⁰ , avec les verbes d'obligation et de volonté : <i>Je doute qu'il vienne.</i> <i>Il faut qu'il vienne, Je veux qu'il vienne.</i>	Indication du support/noyau de phrase ¹⁸¹ et du temps-époque en matrice ou en sous-phrasé ¹⁸² : <i>Il vient. Il est certain qu'il est venu/vient/sera venu/viendra.</i>

3.6.6 Intégration phrastique et modes

Comparé à l'indicatif, le procès au subjonctif correspond à une forme syntaxiquement plus intégrée à la phrase, le verbe ayant perdu une de ses caractéristiques, l'ancrage du temps-époque. En sous-phrasé, le verbe au subjonctif, non ancré temporellement, inscrit la sous-phrasé dans une dynamique qui la mène vers le groupe déterminatif nominal. Le seul verbe « complet » est celui de la matrice. Dans *Je regrette que tu sois venu*, c'est le regret¹⁸³ qui est ancré, qui est l'information principale ; *que tu sois venu* n'est que déterminant, complément de sens, du 'regret', qui pourrait être remplacé par *ta venue*, si ce n'est que le verbe institue un rapport chronologique d'antériorité.

¹⁷⁹ Il n'y a pas de tiroir du subjonctif pour marquer la postériorité ; c'est le subjonctif I qui est utilisé pour signifier une action postérieure (emploi prospectif).

¹⁸⁰ Quand le verbe est nié ou questionné avec une inversion verbe-noyau de phrase, le subjonctif et l'indicatif sont possibles : *Je ne crois pas qu'il vienne/vient* ; *Crois-tu qu'il vient/vienne ?* (mais *Je crois qu'il vient, Est-ce que tu crois qu'il vient ? ; Tu crois qu'il vient ?*).

¹⁸¹ Les noyaux de la sous-phrasé et de la matrice peuvent être identiques ou différents : *Je pense que je prendrai/ tu prendras ce livre.*

¹⁸² Attention :

- *espérer* demande l'indicatif mais on le rencontre aussi avec un subjonctif : *Pierre espère que Sarah vient/vienne.*

- dans le cas d'une sous-phrasé précédant la matrice, on met généralement un subjonctif à la place de l'indicatif : *Qu'il revienne, c'est certain.*

¹⁸³ Il est intéressant de constater que la litanie des modalités supposées du subjonctif provient de la liste des verbes introducteurs des sous-phrases au subjonctif.


On peut dès lors établir un continuum entre, d'une part, le pôle du nom, terme renvoyant généralement à des objets et donc à la notion d'espace, et, d'autre part, le pôle du verbe, terme renvoyant généralement à un procès, et donc à la notion de temps.

- Du nom au verbe, on rencontre donc des formes de plus en plus verbales : les formes nominales et adjectivales du verbe (infinitif et participe), puis les formes personnelles non temporelles du verbe (subjonctif), et enfin les formes personnelles et temporelles du verbe (indicatif).
- Inversement, du verbe au nom, on rencontre des formes qui perdent petit à petit leurs caractéristiques verbales (d'abord le temps puis la personne), pour fonctionner quasiment comme un nom. De la sorte, dans la mesure où elles contiennent moins de caractéristiques verbales propres à une sous-phrase, les structures intégratives contenant un subjonctif ou encore un infinitif ou un participe, seront considérées comme plus intégrées que celles contenant un indicatif.

Par exemple, lorsqu'une sous-phrase est antéposée, le subjonctif peut apparaître : *Il est certain qu'il l'a fait* → *Qu'il l'ait fait, c'est certain. Qu'elle revienne, j'y crois.*

La sous-phrase antéposée fait en effet l'objet d'une nominalisation. Dans *Qu'elle revienne, j'y crois*, le pronom *y* déterminant du verbe reprend la sous-phrase antéposée. Syntactiquement, cette sous-phrase est déterminant de l'énonciation, cadrant le propos, l'objet de la prise de parole : il y a une thématization du propos, qui renforce l'interprétation de nominalisation. Son parcours intégratif est plus fort que lorsqu'il y a postposition, d'où la présence du subjonctif. *Son retour, j'y crois*, est le stade suivant de l'intégration syntaxique.

Ce mouvement d'intégration syntaxique (du verbe au nom, en passant successivement par l'indicatif, le subjonctif et l'infinitif) apparaît comme le double inversé du mouvement d'acquisition de la dimension de temps-époque (de l'absence à la présence de la dimension temps-époque, en passant successivement par l'infinitif/participe, le subjonctif et l'indicatif).

VERBE  NOM	PHRASE GP1	
	Indicatif	<i>La venue de Pierre est imminente.</i>
	STRUCTURES INTÉGRATIVES	
	Indicatif	- discours re-produit GP1, qui possède des ancrages en temps et en personne du verbe déterminés à partir de l'énonciateur de départ. <i>On me dit : « La venue de Pierre est imminente ».</i> - sous-phrased GP1' de discours indirect, qui possède les ancrages en temps et en personne du verbe, par rapport à moi, qui rapporte le propos. <i>On me dit que ta venue est imminente.</i> ¹⁸⁴
	Subjonctif	- sous-phrased GP1' sans ancrage en temps, mais bien en personne. <i>On me dit que ta venue soit imminente.</i> ¹⁸⁵
	Infinitif Participe	- GP2 avec infinitif, sans ancrage en temps ni en personne. <i>On me dit ta venue être imminente/ On me la dit être imminente.</i>
	Ø	- GP2 sans verbe, sans ancrage en temps ni en personne. <i>On me dit ta venue imminente/ On me la dit imminente.</i>
Ø	- GD nominal. <i>On me dit l'imminence de ta venue.</i>	

¹⁸⁴ Où Pierre est devenu mon interlocuteur.

¹⁸⁵ Cas rare du verbe *dire* avec signification de verbe de volonté. Il s'agit ici d'un ordre.

Il est en fait assez curieux que l'on n'ait que rarement placé le subjonctif comme intermédiaire dans le continuum entre infinitif et indicatif, ni comparé plus avant subjonctif et infinitif. Si l'on reprend l'exemple *Je regrette que tu sois venu*, et que l'on fasse se correspondre les noyaux de la matrice et de la sous-phrase, on obtiendra non pas **Je regrette que je sois venu*, mais bien *Je regrette d'être venu*. Pourtant, personne n'a été prétendre que l'infinitif était le mode du doute... La différence tient bien ici à ce que l'infinitif ne connaît pas la variation en personne, et que, en tant que forme quasi nominale du verbe, il marque une intégration syntaxique plus poussée du procès dans la phrase matrice : l'étape suivante serait *Je regrette ta venue*, le syntagme nominal, parfaitement intégré.

SPÉCIMEN

3.7 L'aspect comme composante de la carte d'identité des formes verbales

L'aspect apparaît dans les grammaires étrangères, slaves entre autres, mais n'apparaît que rarement dans les grammaires françaises. Pourtant ce concept est bien utile pour comprendre le fonctionnement du verbe français.

Il va donc dorénavant faire partie des composantes de la carte d'identité d'une forme verbale.

L'aspect est une notion temporelle et sémantique incluse dans le verbe lui-même (dans sa forme, ses affixes, d'éventuels coverbes, ...), qui parle du procès envisagé dans son développement (sa durée, son commencement, ...). L'aspect est donc une catégorie grammaticale qui indique la vision que l'énonciateur a du déroulement du procès décrit.

Soit le procès P, qui se déroule sur la ligne du temps entre ses bornes 1 et 2 :

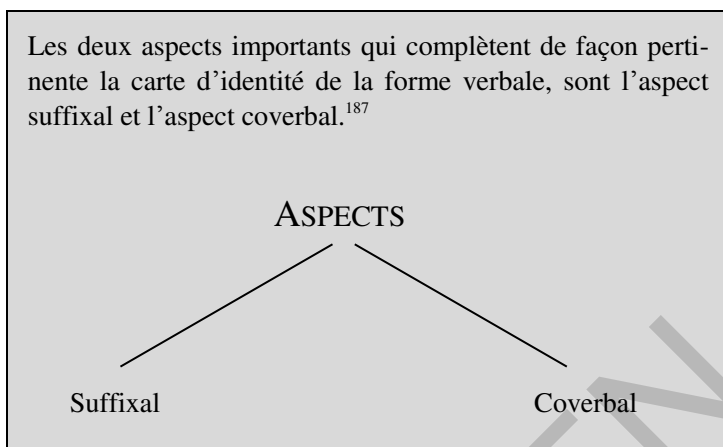


L'aspect concerne tout l'espace compris entre ce qui précède 1 (le début du procès) et ce qui suit 2 (la fin du procès). Si le temps époque est la situation du procès par rapport au repère d'actualité, l'aspect apparaît inversement comme la situation du repère d'actualité par rapport au procès¹⁸⁶.

¹⁸⁶

Dans le cas des formes composées, le temps concerne le rapport de simultanéité, d'antériorité ou de postériorité de l'auxilié par rapport à l'auxiliaire ou au coverbe. L'aspect prend la relation d'un point de vue inverse, depuis l'auxiliaire ou le coverbe vers l'auxilié.

Les deux aspects importants qui complètent de façon pertinente la carte d'identité de la forme verbale, sont l'aspect suffixal et l'aspect coverbal.¹⁸⁷



3.7.1 L'aspect suffixal

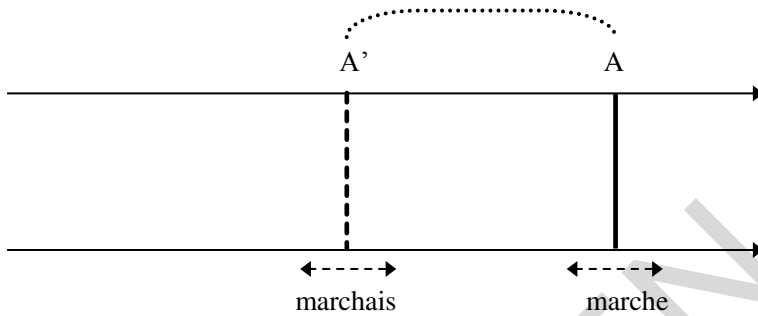
La terminaison de la forme verbale est porteuse d'une indication d'aspect. L'aspect qui s'en dégage est soit intérieur, soit extérieur, selon la situation du point de repère A par rapport au procès.

3.7.1.1 L'aspect intérieur

Cet aspect donne à voir le procès en cours et en efface les bornes. On ne précise pas quand il a commencé ni quand il se terminera. Sur le schéma, **le repère tombe, à la verticale, à l'intérieur du procès.**

¹⁸⁷ On peut trouver l'aspect à d'autres endroits, comme dans le sens du **verbe** (*Je marche* : l'action est enclenchée dès le début ; si j'ai commencé à marcher, j'ai déjà marché. *Je sors* : l'action n'est enclenchée qu'à la fin, il faut passer le seuil pour être sorti ; si j'ai commencé à sortir, je ne suis pas encore sorti), ou de l'**adverbe** (*longtemps, fréquemment, ...*), du **préfixe** (*repartir, ...*), ...

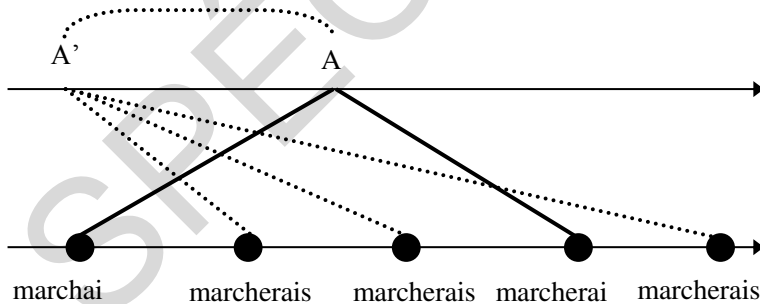
Ex. : Pour l'indicatif, sous le repère A : le présent (*Je marche*) ; sous le repère A' : le passé 2 (*Je marchais*).¹⁸⁸



3.7.1.2 L'aspect extérieur

Cet aspect donne à voir le procès de l'extérieur et envisage celui-ci comme un tout, un bloc borné. Sur le schéma, **le repère tombe, en diagonale, sur le procès**, et le prend globalement.

Ex. : Pour l'indicatif, en diagonale par rapport au repère A : le passé 1 (*Je marchai*), le futur 1 (*Je marcherai*) ; en diagonale par rapport au repère A' : le futur 2 (*Je marcherais*).¹⁸⁹



¹⁸⁸ On ne trouve d'aspect intérieur que dans une seule autre forme verbale : le Participe 1 (*marchant*).

¹⁸⁹ On trouve encore l'aspect extérieur aux formes verbales suivantes : Infinitif (*marcher*), Participe 2 (*marché*), Subjonctif 1 (*je marche*) et Subjonctif 2 (*je marchasse*).

3.7.2 L'aspect coverbal

Pour rendre compte de l'aspect, on peut utiliser une combinaison de mots. Il est ainsi possible d'utiliser des coverbes suivis du verbe que l'on souhaite conjuguer¹⁹⁰. En fait, le coverbe permet à ce verbe d'être conjugué.

On prendra soin de ne pas confondre les coverbes avec les périphrases verbales.

- **Périphrase verbale** : structure figée [verbe + X déterminant]

Ex. : *avoir peur, être dans la lune, ...*

Le déterminant peut lui-même être un verbe à l'infinitif.

Ex. : *attendre (de partir), ...*

- **Coverbe** : structure [coverbe + verbe] : type particulier de périphrase verbale dans laquelle le coverbe permet de conjuguer d'autres verbes, ces derniers n'étant cependant pas déterminants du premier (ni direct, ni indirect), et donc pas considérés comme termes autonomes de la phrase.

Ex. : *Je viens de (manger) ; Je suis en train de (manger) ; Je vais (manger), ...*

Parmi les coverbes, la tradition a pris l'habitude de mettre en évidence ce qu'elle a appelé **auxiliaires** : il s'agit des coverbes *être* et *avoir* qui permettent de construire les formes composées. Ex. : *J'ai (mangé) ; Je suis (parti), ...*¹⁹¹

L'énonciateur peut envisager le procès de trois manières différentes. Il peut considérer que, par rapport à lui et à son repère d'actualité,

- le procès est à placer en perspective (aspect projeté) ;
- le procès est en cours de réalisation (aspect en cours).
- lui-même et son repère se trouvent dans la phase postérieure au procès (aspect dépassé) ;

Pour marquer ces différents points de vue sur le procès, l'énonciateur peut utiliser une forme analytique composée d'un coverbe et du verbe que l'énonciateur souhaite conjuguer, ce dernier prenant la forme du participe ou de l'infinitif. Le coverbe sera porteur des caractéristiques de mode, de

¹⁹⁰ Voir les verbes supports dans les classes de mots (*Les types ou emplois des verbes*).

¹⁹¹ On y ajoute parfois les auxiliaires dits 'de mode' (*devoir, pouvoir, vouloir...*), mais il y a débat quant à savoir si linguistiquement l'infinitif n'est pas un terme plus autonome, déterminant du verbe (*Je dois/peux/veux faire ça ; Je dois/peux/veux quoi ? ; Je le dois/peux/veux*). On envisage également les semi-auxiliaires *faire* et *laisser*.

temps, de personne et d'aspect suffixal. Il intègre par ailleurs d'autres indications concernant l'aspect, par exemple la phase du procès dans laquelle on se trouve, la position, sur la ligne du temps, du repère d'actualité par rapport au procès, ... Le participe ou l'infinitif du verbe seront porteurs des caractéristiques de temps relatif (antérieur, simultané ou postérieur) et de l'aspect généré par la présence du coverbe. L'aspect coverbal est donc la partie de l'identité aspectuelle du verbe que l'on souhaite conjuguer, générée par la présence d'un coverbe dans la construction de la forme verbale.

3.7.2.1 *L'aspect projeté (du procès)*

L'énonciateur considère le procès en perspective, avant le début 1 ; fixation sur l'avenir à partir du repère que constitue le coverbe.

Ex. : Je *vais partir* – Je *suis sur le point de partir* – Je *m'apprête à partir*, ...

Les coverbes *vais*, *suis sur le point de* et *m'apprête à* sont porteurs des indications de mode (indicatif), temps (présent), personne (1^{re}) et d'aspect suffixal (intérieur). Le verbe conjugué (à l'infinitif) *partir* est porteur des indications de temps relatif (postérieur) et d'aspect coverbal (projeté), généré par la présence du coverbe.

3.7.2.2 *L'aspect en cours (du procès)*

L'énonciateur considère le procès en cours de réalisation ; fixation sur le présent à partir du repère que constitue le coverbe. L'énonciateur indique dans quelle phase du procès on se trouve : le début (*commencer à*), le milieu (*continuer à, être en train de, être occupé à, ...*) ou la fin (*finir de, terminer de, ...*) du procès.

Ex. : Je *suis en train de manger*

Le coverbe *suis en train de* est porteur des indications de mode (indicatif), temps (présent), personne (1^{re}) et d'aspect suffixal (intérieur, voir ci-après). Le verbe conjugué (à l'infinitif) *manger* est porteur des indications de temps relatif (simultané) et d'aspect coverbal (en cours), généré par la présence du coverbe.

3.7.2.3 *L'aspect dépassé (du procès)*

Dans les formes verbales composées traditionnellement reconnues, ainsi qu'avec certains coverbes, l'aspect coverbal qui entre en jeu est l'aspect *dépassé*.

L'énonciateur considère le procès (juste) après le terme 2 ; il s'agit d'une fixation sur le passé à partir du repère que constitue le coverbe. L'aspect dépassé se retrouve notamment dans toutes les formes composées (et donc surcomposées) du paradigme de conjugaison traditionnel.

Ex. : Je *suis* **parti** – *J'ai* **mangé**

Ex. : Je *viens de* **manger**

Les coverbes *suis*, *ai* et *viens de* sont porteurs des indications de mode (indicatif), temps (présent), personne (1^{re}) et d'aspect suffixal (intérieur). Les verbes conjugués au participe *parti* et *mangé* et à l'infinitif *manger* sont tous trois porteurs des indications de temps relatif (antérieur) et d'aspect coverbal (dépassé), généré par la présence du coverbe.

SPÉCIMEN

3.8 La carte d'identité des formes verbales

Pour identifier une forme verbale, il faudra rendre compte tant de la **composante temporelle** que de la **composante aspectuelle**. Chaque forme aura donc désormais une identité bipartite.

Si on a affaire à une forme simple, on a une seule forme conjuguée, donc une indication de temps et une indication d'aspect (l'aspect suffixal extérieur ou intérieur).

Si on a affaire à une forme composée¹⁹², on a deux formes, donc deux indications de temps et deux indications d'aspect.

Pour ce qui est du temps, le coverbe portera l'indication du temps soit passé, soit présent soit futur ; ce temps situe le procès coverbal par rapport au repère d'actualité. Le verbe au participe ou à l'infinitif, quant à lui, portera l'indication de temps relatif (antérieur, simultané ou postérieur) ; ce temps situe le procès du verbe par rapport au temps pris en charge par le coverbe.

Pour ce qui est de l'aspect, le coverbe portera l'indication de l'aspect soit intérieur, soit extérieur ; cet aspect situe le repère d'actualité par rapport au procès coverbal. Le verbe au participe ou à l'infinitif, quant à lui, portera l'indication de l'aspect (dépassé, en cours ou projeté) ; cet aspect situe le coverbe par rapport au procès verbal, dans la phase (juste) postérieure, concomitante ou antérieure à celui-ci.

3.8.1 La carte d'identité des formes verbales traditionnelles

Pour ce qui est des formes verbales composées traditionnelles, Le verbe au participe ou à l'infinitif portera toujours l'indication de temps relatif antérieur et de l'aspect dépassé ; la carte d'identité suit dès lors les modèles suivants :

Ex.1 : *J'ai marché*

	<i>ai</i>	<i>marché</i>
Mode	Indicatif	
Temps	Présent	Antérieur
Aspect	Intérieur	Dépassé

¹⁹² Pour les formes surcomposées, trois indications de temps et trois indications d'aspect seront nécessaires.

Ex.2 : J'aurai marché

	<i>aurai</i>	<i>marché</i>
Mode	Indicatif	
Temps	Futur	Antérieur
Aspect	Extérieur	Dépassé

3.8.2 La carte d'identité des formes verbales moins conventionnelles

À côté des paradigmes de conjugaison communément admis, se développent de plus en plus, par un phénomène de grammaticalisation, des formes verbales composées¹⁹³

1. d'un (voire plusieurs) coverbe(s) autre(s) que *être* et *avoir*,
2. et du verbe (que l'on souhaite vraiment conjuguer) au participe 2 ou à l'infinitif.

Ex. : Je *vais travailler*

La différence notable d'avec les formes composées traditionnellement reconnues tient à ce que, à côté de formes caractérisées par une dimension temporelle d'antériorité, on peut trouver des formes caractérisées par une dimension temporelle de simultanéité ou de postériorité. De même, au niveau aspectuel, à côté de formes caractérisées par une dimension aspectuelle dépassée, on peut trouver des formes caractérisées par une dimension aspectuelle en cours ou projetée.

Ex.1 : Je *vais marcher*

	<i>vais</i>	<i>marcher</i>
Mode	Indicatif	
Temps	Présent	Postérieur
Aspect	Intérieur	Projeté

¹⁹³ Ces formes verbales ne sont qu'exceptionnellement prises en compte par les grammaires ; seul le *futur* dit *proche* semble trouver grâce aux yeux de certains manuels. Notre mode de description de la carte d'identité des formes verbales permet parfaitement d'en rendre compte, comme le montrent les exemples ci-dessous.

Ex.2 : *Je suis sur le point de marcher*

	<i>suis sur le point de</i>	<i>marcher</i>
Mode	Indicatif	
Temps	Présent	Postérieur
Aspect	Intérieur	Projeté ¹⁹⁴

Ex.3 : *Je viens de marcher*

	<i>viens de</i>	<i>marcher</i>
Mode	Indicatif	
Temps	Présent	Antérieur
Aspect	Intérieur	Dépassé ¹⁹⁵

Ex.4 : *Je suis sur le point de commencer à marcher*

	<i>suis sur le point de</i>	<i>commencer à</i>	<i>marcher</i>
Mode	Indicatif		
Temps	Présent	Postérieur	Simultané
Aspect	Intérieur	Projeté	En cours ¹⁹⁶

3.9 Synthèse de la conjugaison

L'ensemble des formes verbales traditionnelles se laissent décrire comme dans le tableau ci-dessous.

¹⁹⁴ La différence avec le cas précédent se marque essentiellement par le sens du coverbe qui renvoie à l'imminence du procès.

¹⁹⁵ La différence avec le présent composé se marque essentiellement par le sens du coverbe qui renvoie au caractère récent du procès.

¹⁹⁶ Il s'agit d'un aspect en cours qui marque, ici, le début du procès.

ANCRAGE EN PERSONNE	ANCRAGE EN TEMPS	MODE	NOM DE LA FORME VERBALE (MODE + TIROIR)	COMPOSANTE TEMPORELLE (TEMPS RELATIF OU ABSOLU)	COMPOSANTE ASPECTUELLE	FORME VERBALE
Mode non personnel	Non temporel (temps relatif)	Infinitif	Infinitif	Simultané ou postérieur	Extérieur	<i>Marcher</i>
			Infinitif Composé	Simultané ou postérieur Antérieur	Extérieur Dépassé	<i>Avoir marché</i>
			Infinitif Surcomposé	Simultané ou postérieur Bisantérieur	Extérieur Doublement dépassé	<i>Avoir eu marché</i>
		Participe	Participe 1	Simultané	Intérieur	<i>Marchant</i>
			Participe 1 Composé	Simultané Antérieur	Intérieur Dépassé	<i>Ayant marché</i>
			Participe 1 Surcomposé	Simultané Bisantérieur	Intérieur Doublement dépassé	<i>Ayant eu marché</i>
			Participe 2	Antérieur	Extérieur	<i>Marché</i>
			Participe 2 Composé	Antérieur Antérieur	Extérieur Dépassé	<i>Eu marché</i>
			Participe 2 Surcomposé	Antérieur Bisantérieur	Extérieur Doublement dépassé	/

ANCRAGE EN PERSONNE	ANCRAGE EN TEMPS	MODE	NOM DE LA FORME VERBALE (MODE + TIROIR)	COMPOSANTE TEMPORELLE (TEMPS RELATIF OU ABSOLU)	COMPOSANTE ASPECTUELLE	FORME VERBALE
Mode personnel	Non temporel (temps relatif)	Subjonctif	Subjonctif 1	Simultané ou postérieur	Extérieur	<i>Je marche</i>
			Subjonctif 1 Composé	Simultané ou postérieur Antérieur	Extérieur Dépassé	<i>J'ai marché</i>
			Subjonctif 1 Surcomposé	Simultané ou postérieur Bisantérieur	Extérieur Doublement dépassé	<i>J'ai eu marché</i>
			Subjonctif 2	Simultané ou postérieur	Extérieur	<i>Je marchasse</i>
			Subjonctif 2 Composé	Simultané ou postérieur Antérieur	Extérieur Dépassé	<i>J'eusse marché</i>
			Subjonctif 2 Surcomposé	Simultané ou postérieur Bisantérieur	Extérieur Doublement dépassé	<i>J'eusse eu marché</i>

ANCRAGE EN PERSONNE	ANCRAGE EN TEMPS	MODE		NOM DE LA FORME VERBALE (MODE + TIROIR)	COMPOSANTE TEMPORELLE (TEMPS RELATIF OU ABSOLU)	COMPOSANTE ASPECTUELLE	FORME VERBALE
Mode personnel	Temporel (temps absolu et relatif)	Indicatif	Repère A	Indicatif Présent	Présent	Intérieur	<i>Je marche</i>
				Indicatif Présent Composé	Présent Antérieur	Intérieur Dépassé	<i>J'ai marché</i>
				Indicatif Présent Surcomposé	Présent Bisantérieur	Intérieur Doublement dépassé	<i>J'ai eu marché</i>
				Indicatif Passé 1	Passé	Extérieur	<i>Je marchai</i>
				Indicatif Passé 1 Composé	Passé Antérieur	Extérieur Dépassé	<i>J'eus marché</i>
				Indicatif Passé 1 Surcomposé	Passé Bisantérieur	Extérieur Doublement dépassé	<i>J'eus eu marché</i>
				Indicatif Futur 1	Futur	Extérieur	<i>Je marcherai</i>
				Indicatif Futur 1 Composé	Futur Antérieur	Extérieur Dépassé	<i>J'aurai marché</i>
				Indicatif Futur 1 Surcomposé	Futur Bisantérieur	Extérieur Doublement dépassé	<i>J'aurai eu marché</i>

ANCRAGE EN PERSONNE	ANCRAGE EN TEMPS	MODE		NOM DE LA FORME VERBALE (MODE + TIROIR)	COMPOSANTE TEMPORELLE (TEMPS RELATIF OU ABSOLU)	COMPOSANTE ASPECTUELLE	FORME VERBALE
Mode personnel	Temporel (temps absolu et relatif)	Indicatif	Repère A'	Indicatif Passé 2	Passé	Intérieur	<i>Je marchais</i>
				Indicatif Passé 2 Composé	Passé Antérieur	Intérieur Dépassé	<i>J'avais marché</i>
				Indicatif Passé 2 Surcomposé	Passé Bisantérieur	Intérieur Doublement dépassé	<i>J'avais eu marché</i>
				Indicatif Futur 2	Futur du passé	Extérieur	<i>Je marcherais</i>
				Indicatif Futur 2 Composé	Futur du passé Antérieur	Extérieur Dépassé	<i>J'aurais marché</i>
				Indicatif Futur 2 Surcomposé	Futur du passé Bisantérieur	Extérieur Doublement dépassé	<i>J'aurais eu marché</i>

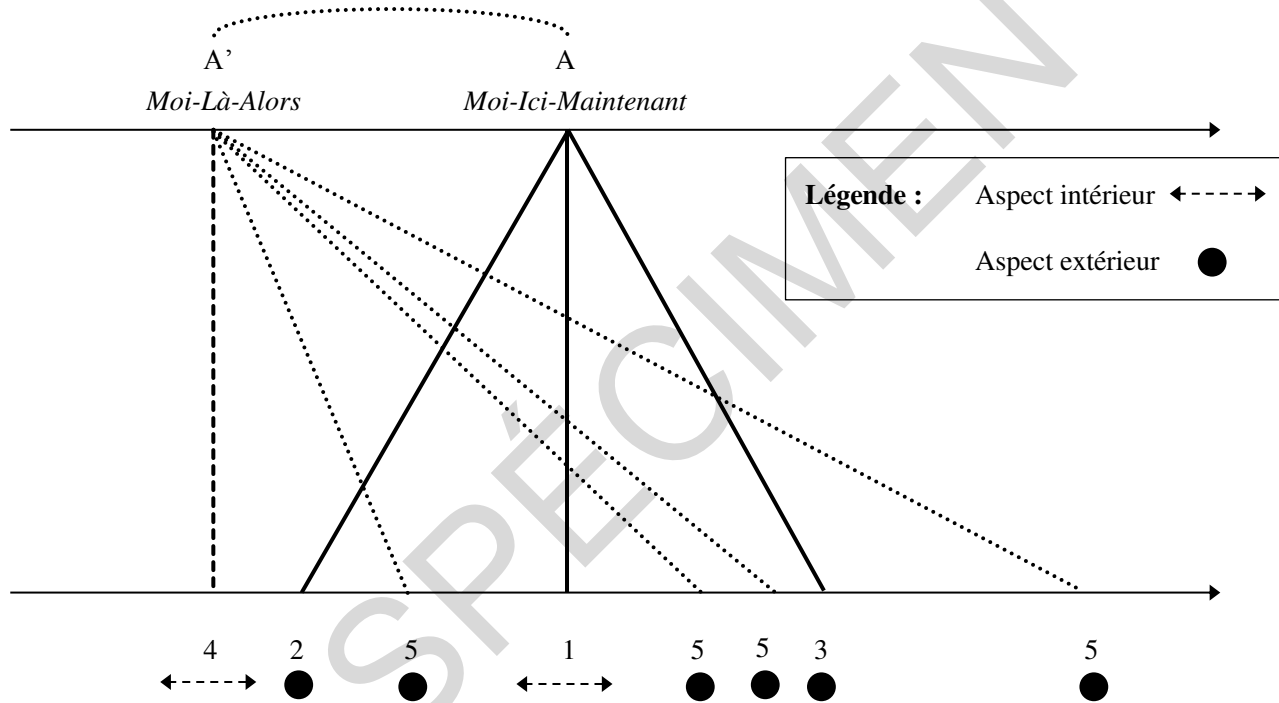
On compte donc

- **3 modes**, caractérisés par l'ancrage ou le non-ancrage en **personne** et en **temps**.
- **10 tiroirs**¹⁹⁷ de formes simples, **10** de formes composées et **9** de formes surcomposées (il n'y a pas de participe 2 surcomposé).

→ **29 formes verbales**, caractérisées en temps et en aspect.

¹⁹⁷ Parler de *tiroir* à la place de *temps* évite en fait d'attribuer du temps à des formes qui n'en ont pas de manière absolue, comme l'infinitif, le participe ou le subjonctif. Si ces formes expriment le temps, ce n'est que de manière relative, pour marquer une chronologie (simultanéité, antériorité ou postériorité).

3.10 Ligne du temps : mise en parallèle des sous-systèmes 1 et 2 de l'indicatif (formes simples)



Dans le mode indicatif, on identifie l'existence de deux sous-systèmes.

Sous-système 1

- Sous A (le repère d'actualité *Moi-Ici-Maintenant* de l'énonciateur), s'organise, à partir du présent (1), un premier sous-système qui inclut le passé 1 (2), et le futur 1 (3).

Sous-système 2

- Sous A' (projection dans le passé de A), s'organise, à partir du passé 2 (4), un deuxième sous-système qui inclut le futur 2 (du passé) (5).

Toutes ces formes sont susceptibles de composition (auxiliaire conjugué au tiroir simple correspondant + participe 2 du verbe) et de surcomposition (auxiliaire conjugué au tiroir composé correspondant + participe 2 du verbe)¹⁹⁸.

¹⁹⁸

Il est difficile de trancher entre deux analyses : « auxiliaire conjugué au tiroir composé correspondant + participe 2 du verbe » (ce qui fonctionne quand l'auxiliaire est *avoir* ou *être* pour un verbe non pronominal : *Quand il a eu fini...* ; *Quand il a été parti...*) ou « auxiliaire conjugué au tiroir simple correspondant + participe 2 composé du verbe » (ce qui fonctionne mieux pour les verbes pronominaux, dont l'auxiliaire est obligatoirement *être* (*Quand il s'est eu promené...*)).

3.11 Quelques valeurs d'emploi des tiroirs de l'indicatif

L'emploi spontané de tel mode et de tel temps en production tant orale qu'écrite révèle les valeurs diverses qu'ils peuvent recouvrir.

3.11.1 Les formes verbales simples de l'indicatif

3.11.1.1 *Le présent : présent intérieur*

Le présent s'emploie le plus généralement

- pour déclarer la **concomitance** du procès (temps) avec le point d'actualité du repère A (*moi, ici, maintenant* je dis que...);
- pour marquer que le **procès est en cours** (aspect) et que l'on ne tient pas compte des bornes.

1. La concomitance est garantie dans les cas suivants :

- le **présent momentané** : *Voilà Pierre qui arrive.*
- le **présent duratif** : *Ils marchent depuis deux heures.*
- le **présent d'habitude** : *Pierre se lève tous les jours à 7h.*
- le **présent dispositionnel** : *Pierre fume (= Pierre a des dispositions à fumer).*
- le **présent de vérité générale** : *La Terre tourne autour du soleil.*
- le **présent proverbial** : *Pierre qui roule n'amasse pas mousse.*

2. La concomitance est déclarée, mais pas totalement effective dans les cas suivants :

- *Je sors (à l'instant) de chez le médecin.*
 - En fait, je ne suis pas en train de franchir la porte au moment où je le dis.
- *J'arrive !*
 - Généralement, je ne me suis pas encore mis en mouvement pour 'arriver' au moment où je dis cela. Si une personne crie « *J'arrive* » à quelqu'un qui l'attend, alors qu'elle est encore dans son bain, il y a de fortes chances pour qu'elle ne se présente pas illico toute savonnée devant celui ou celle qui l'attend...

3. La concomitance est déclarée, mais l'ancrage en temps est décalé dans les cas suivants :

- **le présent de didascalie :** *La servante entre et pose le plat sur la table.*
→ L'énoncé est réactualisé à chaque fois que la pièce est jouée ou lue.
- **le présent de presse :** *Des scientifiques découvrent le vaccin du sida.*
→ La lecture réactualise la découverte, alors que celle-ci est forcément antérieure à sa couverture par la presse.
- **le présent historique :** *Ils entendirent un bruit : le rat de ville détail*
→ Le français classique utilisait souvent le présent au milieu de phrases au passé 1.
- **le présent déplacé :** *En 2030, je prends ma retraite / En 1802, naît Victor Hugo.*
→ On manipule en le déplaçant le point de repère d'actualité et on présente un procès comme concomitant à un repère futur ou passé sur la base d'indications temporelles plus ou moins explicites.

4. Absence de concomitance, mais nécessité d'un aspect intérieur :

- **le présent dans la condition :** *S'il pleut, je ne sors / sortirai pas.*

Dans un système conditionnel, il se peut que la condition renvoie à un futur, plutôt qu'à un présent. Or, derrière le *si* de condition, la grammaire normative interdit une forme de futur 1, car ce connecteur exige un aspect intérieur pour la forme verbale qui le suit¹⁹⁹, aspect absent du futur 1 comme du futur 2. C'est la raison pour laquelle, même s'il ne s'agit pas d'exprimer une concomitance, c'est le présent, d'aspect intérieur, qui est prescrit (pour plus de détails, voir ci-après, 3.12 *Cas d'évolution*).

¹⁹⁹ Il faut que la condition connaisse au moins un début de réalisation pour que la conséquence puisse être déclenchée.

3.11.1.2 *Le passé 1 : passé extérieur*

Le passé 1 est utilisé pour donner un sens de passé extérieur révolu, sans lien direct avec le présent. Le procès est saisi de l'extérieur, dans sa globalité et non de l'intérieur. Les valeurs attachées au passé 1 sont tout entières contenues dans cette identité. On parle en général d'emplois en narration pour marquer la successivité (et parfois la rapidité d'enchaînement) des procès. Le territoire du passé 1 est relativement étriqué et s'étiolé encore davantage avec l'élargissement des valeurs du présent composé. Mais on le retrouve parfois, surtout à la troisième personne, dans les commentaires des journalistes sportifs de la presse écrite pour accentuer le caractère épique de l'évènement.

Ex. : *La veille, sa fille se maria.*

3.11.1.3 *Le futur 1 : futur extérieur*

Le futur 1 exprime un temps futur par rapport au repère *Moi-Ici-Maintenant* de l'énonciateur. Il est d'aspect extérieur, il envisage le procès de l'extérieur et le prend comme une globalité.

1. Sont conformes à ce sens de futur extérieur les cas suivants où il exprime :

- **un avenir proche :** *Au troisième top, il sera 8h.*
- **un avenir lointain :** *Je m'arrêterai quand je serai mort.*

2. Il peut aussi signifier autre chose que le futur et exprimer

- **un fait passé :** *Il mourra en 1964 des suites d'une pneumonie.*
→ Le repère d'énonciation est déplacé dans le passé, et le futur reste un temps ultérieur, mais par rapport à ce repère.
- **une conjecture :** *On sonne : ce sera le facteur.*
→ L'aspect extérieur de cette forme permet d'éviter l'aspect intérieur d'un présent qui serait déjà engagé, alors qu'on n'est pas certain du fait.
- **une injonction :** *Tu feras les courses demain.*

3.11.1.4 *Le futur analytique « aller + infinitif » : présent intérieur postérieur projeté*

À partir du XVI^e siècle, se développe une autre forme pour exprimer le futur : le futur analytique *aller + infinitif*. Cette forme (*il va arriver*) est fondamentalement un présent (*va*), d'aspect intérieur (le locuteur envisage le procès comme en cours et non borné), qui met le procès *arriver* en perspective, dans le prolongement naturel de l'actualité. On trouve également la forme *il allait venir*, espèce de futur analytique du passé.

Installée aujourd'hui dans les tableaux de conjugaison de certains manuels sous le nom de « futur proche », cette forme concurrence à ce point le futur simple qu'elle le supplante en français populaire. *Aller* est devenu un quasi-auxiliaire. Cela étant, l'appellation courante de futur proche est trompeuse. On peut très bien dire *Je vais partir à la retraite dans 25 ans*. En fait, l'utilisation d'une forme de présent (*vais*) marque un engagement du procès dès le moment d'énonciation, vu que le présent est d'aspect intérieur. Dire *Je vais le faire* engage plus que *Je le ferai*. Dire *Tu vas le faire* est plus impératif que *Tu le feras*.

3.11.1.5 *Le passé 2 : passé intérieur*

Le passé 2 est le temps qui exprime la concomitance par rapport au repère A'. On l'emploie généralement parce qu'on a besoin d'un temps du passé et d'un aspect intérieur. Il a par ailleurs été nommé *présent du passé*, dans la mesure où il fonctionne comme le ferait un présent déplacé dans le passé. D'aspect intérieur comme le présent, il partage avec lui notamment la valeur durative liée à cet aspect.

1. Sont conformes à ce sens de passé intérieur les cas suivants :

- **Le passé 2 duratif :** *C'était en janvier 2003.*
- **Le passé 2 d'habitude :** *Il rentrait chaque fois qu'il pleuvait.*
- **Le passé 2 pittoresque²⁰⁰ :** *En 1802 naissait Victor Hugo.*
- **Le passé 2 de concordance :** *Galilée affirma que la Terre tournait autour du soleil.*
- **Le passé 2 de politesse :** *Je venais vous demander un service* (le passé 2 refoule l'intention dans le passé).

²⁰⁰ L'effet de style vient du conflit entre deux types d'aspect : l'aspect intérieur implique une certaine durée non bornée de l'action, alors que l'aspect sémantique du verbe *naître* nécessite, comme pour le verbe *sortir*, le passage d'un seuil ponctuel pour être effectif.

2. Sont conformes à l'aspect intérieur, mais pas au passé les cas suivants :

- Certains **passés 2 de concordance** : *Qu'est-ce que tu as dit qu'on faisait demain ?*
- **Le passé 2 dit « forain »** : *Qu'est-ce qu'elle voulait la petite dame ?*
- **Le passé 2 ludique** : *Toi tu étais le gendarme et moi j'étais le voleur.*
- **Le passé 2 de la conditionnelle**²⁰¹ : *Si j'étais riche...*
- **Le passé 2 affectueux** : *Il était gentil le chienchien.*

Ces emplois n'ont pas un sens de passé²⁰². Ils peuvent marquer le présent, le futur, le potentiel ou l'irréel²⁰³. L'utilisation du passé 2 viendrait de la nécessité de marquer l'aspect intérieur. Or cet aspect ne se trouve à l'indicatif qu'au présent (qui engagerait trop) et au passé 2. Dès lors, on passe outre le conflit temporel : on sait que ce n'est pas un passé, mais on a besoin d'un intérieur pour marquer un effet dramatique (le procès est pris de l'intérieur).

3.11.1.6 *Le futur 2 : futur extérieur (du passé)*

Le futur 2 est le temps futur (d'aspect extérieur) correspondant au repère A' du passé (qui délimite le passé 2).

1. Sont conformes à ce sens de futur du passé les cas suivants :

- **Le futur 2 de concordance par rapport**
 - à un passé exprimé : *Je t'avais dit que je ne viendrais pas*
 - à un passé à reconstruire : *Il lui fit livrer des fleurs. Elle serait contente.*

²⁰¹ L'indicatif passé 2 (repère A'), lorsqu'il est hypothétique, peut être flottant sur la ligne du temps, et son correspondant, le futur 2, l'est donc aussi, mais toujours en postériorité par rapport au repère A'.

²⁰² Une autre valeur de passé 2 échappe aux effets de sens traditionnels : le passé 2 dit « de réalisation antidatée », s'il renvoie au passé, rend compte d'un procès qui n'a pas abouti (*Un peu plus et je tombais*).

²⁰³ Pour certains d'entre eux (les trois premiers), ils sont d'ailleurs en concurrence avec un futur 2.

2. Il peut aussi signifier autre chose que le futur du passé dans les cas suivants :

- **Le futur 2 journalistique :** *L'accident aurait fait cinq victimes*
→ L'énonciateur fait apparaître un autre locuteur sur lequel il se décharge de la responsabilité de l'énoncé.
- **Le futur 2 de politesse :** *Je voudrais l'addition*
→ L'aspect extérieur atténue la réalité du procès et l'injonction sous-jacente.
- **Le futur 2 potentiel / irréel :** *Je ferais ça, moi ? !*
→ Vient de ce que le futur 2 peut balayer tant le passé que le présent et le futur (voir 3.6.4.3.1 *L'irréel peut être ancré par rapport à un repère d'actualité*).

3.11.2 Les formes verbales composées de l'indicatif

Toutes les formes verbales composées marquent l'antériorité par rapport à la forme verbale simple correspondante²⁰⁴. Par exemple, le procès rendu au présent composé²⁰⁵ est antérieur à celui rendu au présent simple, c'est-à-dire, théoriquement, antérieur au moment de production de l'énoncé.

Ex. : *J'ai mangé trop de chocolat. J'ai mal au foie.*

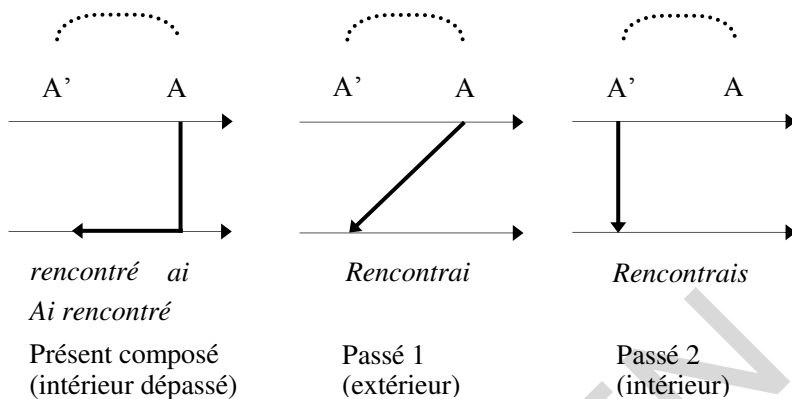
3.11.3 La concurrence des tiroirs du passé

À l'indicatif, trois formes du passé sont en concurrence : deux formes simples (le passé 1 et le passé 2) et une forme composée (le présent composé).

Il est en effet possible, dans certains cas, de rendre compte du même procès à l'aide des trois formes différentes. Si, par exemple, le 10 décembre 2008, j'ai rencontré Nelson Mandela, je peux dire pour le même fait : *J'ai rencontré / Je rencontrai / Je rencontrais* Nelson Mandela. La différence tient au parcours que la forme effectue pour rendre compte de ce procès.

²⁰⁴ Les formes verbales surcomposées fonctionnent de même par rapport aux formes composées correspondantes.

²⁰⁵ Le présent composé est un cas d'évolution particulier. En plus de sa valeur de procès juste antérieur au moment de l'élocution, il est de plus en plus susceptible de recouvrir d'autres valeurs (cf. 3.12 *Cas d'évolution*).

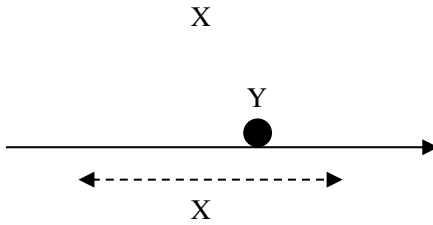


<p>On passe par le présent du coverbe pour arriver à la forme composée. Le verbe conjugué (au participe) se trouve en antériorité par rapport au présent (du coverbe). Cela donne un effet de lien avec le présent.</p>	<p>On regarde le passé de l'extérieur, à partir du repère A. Cela donne un effet de forme clôturée sans passer par le présent.</p>	<p>On projette A dans le passé (A'). On descend vers le procès au passé directement à partir du repère A'. On appréhende le procès de l'intérieur, sans en envisager les bornes.</p>
---	--	--

3.11.3.1 *Passé 1* versus *Passé 2*

Traditionnellement, on renvoie le passé 2 à la description, au décor, au portrait, et le passé 1 à la narration. On entend en fait par là que le passé 2, par son aspect intérieur, permet de fixer un cadre d'action ou de situation non borné, à l'intérieur duquel s'inscrivent d'autres actions.

Ex. : [Tom jouait dans le jardin] quand [sa grand-mère rentra].



L'entrée de la grand-mère de Tom (Y) est ponctuelle, et s'inscrit dans la période non bornée pendant laquelle Tom joue dans le jardin (X). Il joue avant, pendant et peut-être après son arrivée.

3.11.3.2 *Passé 1* versus *Présent composé*

La concurrence entre indicatif passé 1 (*il arriva*) et présent composé (*il est arrivé*) est la plus forte qui soit entre tous les tiroirs de l'indicatif. Il apparait en effet que le second, parce qu'il couvre un large spectre entre son pôle présent et son pôle antérieur, grignote de plus en plus de territoire au premier²⁰⁶. Peu à peu, le présent composé, dont le pôle de passé est très fortement mobilisé, devient un tiroir passé et fonctionne souvent comme une forme simple synthétique. Cela n'est pas sans conséquence sur l'accord du participe 2 qui, s'il fait totalement corps avec le verbe, tendra vers l'invariabilité en genre et en nombre.

²⁰⁶ Il peut dès lors facilement prendre deux valeurs : l'aspect dépassé de la forme composée peut renvoyer à une phase juste postérieure au procès (*j'ai mangé, je n'ai plus faim*) ou à une phase bien postérieure au procès (*J'ai mangé il y a trois jours, je suis affamé*). (cf. 3.12 *Cas d'évolution*).

3.11.3.3 *Passé 2 versus Présent composé*

Le présent composé englobant les valeurs du passé 1 (cf. 3.12 *Cas d'évolution*), l'opposition entre passé 2 et passé 1 reste valable pour l'opposition entre passé 2 et présent composé. Ainsi, pour rappel, le passé 2, par son aspect intérieur, permet de fixer un cadre d'action ou de situation non borné, à l'intérieur duquel s'inscrivent d'autres actions au présent composé.

Ex. : [Tom jouait dans le jardin] quand [sa grand-mère est rentrée].

Passé 2

Présent composé

SPÉCIMEN

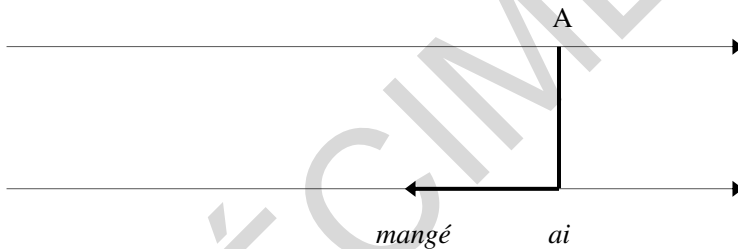
3.12 Cas d'évolution

La langue orale est le premier vecteur d'évolution linguistique. L'observation de celle-ci permet de mettre au jour certains cas de nouveaux usages sémantiques, syntaxiques, lexicaux, ... Ci-dessous quelques cas d'évolution concernant la conjugaison.

3.12.1 Le cas du présent composé englobant le passé 1

Comme son nom l'indique, le présent composé est la forme composée du présent simple. En tant que forme composée, elle comprend une part d'antériorité dans son participe. Quand on prononce un énoncé au présent composé, on se place généralement dans la phase ultérieure au procès.

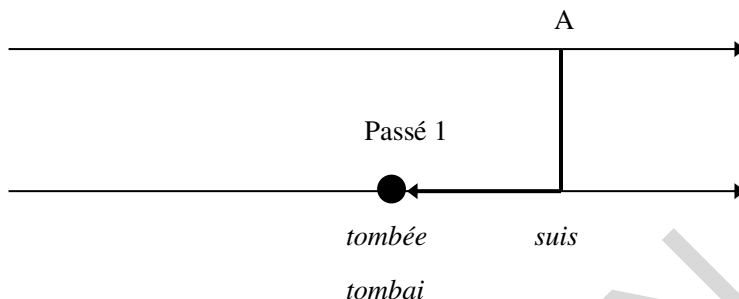
Ex. : *J'ai mangé quelque chose de périmé ; je suis malade !*



Mais il se fait que les usages (d'abord oraux) ont de plus en plus abandonné le passé 1 au profit du présent composé, qui dès lors endosse la part de passé de son concurrent, et ce, plus particulièrement pour les premières et deuxièmes personnes²⁰⁷.

²⁰⁷ Les deux premières personnes sont en fait les personnes d'interlocution, présentes dans la situation de communication, et donc aisément rattachables au repère Moi-Ici-Maintenant. Il n'est dès lors pas étonnant que le présent composé, en contact avec le présent, se manifeste plus particulièrement avec ces personnes.

Ex. : À l'âge de deux ans, je **suis tombée** de ma chaise haute.



Le présent composé peut donc prendre les valeurs qui rendent compte du fait que le procès se situe 1°) dans la phase juste antérieure au présent ou 2°) dans un passé plus lointain auparavant pris en charge par un passé 1. Cela se remarque notamment dans la concordance des temps futurs par rapport à ces deux valeurs du présent composé. Dans l'exemple *Il m'a dit qu'il viendra*, avec un futur 1 en sous-phrasé, on considère que le futur s'exprime par rapport à un pôle présent (*a*) prédominant. Dans la phrase *Il m'a dit qu'il viendrait*, avec un futur 2 (du passé) en sous-phrasé, on comprendra que la prédominance se déplace vers le pôle du passé (*dit*).

Malgré tout, le canal écrit littéraire et le journalisme sportif préservent souvent le passé 1 pour évoquer, pour l'un, le passé révolu, ponctuel et lointain ; pour le second, la succession rapide des actions sur le terrain.

3.12.2 Le cas de *après que* + indicatif/subjonctif

Ex. : *La dispute a éclaté [après que les deux hommes se sont/soient bousculés].*

La grammaire normative affirme que le connecteur enchâssant *après que* doit être suivi d'un indicatif (*Je suis arrivé après qu'il est parti*). Le fait introduit par le connecteur enchâssant étant antérieur à celui de la matrice, on en serait certain, et donc l'indicatif s'imposerait. Si la grammaire remarque que les usagers emploient quasiment tous le subjonctif, forme réputée plus compliquée, elle ne veut y voir qu'une faute, au mieux justifiée par l'analogie avec *avant que*, qui régit le subjonctif pour des raisons symétriques (postériorité du fait introduit et donc non-certitude). Pourtant, l'analogie n'explique guère pourquoi on a choisi la difficulté : pourquoi pas *avant que* + indicatif ?

Il faut en fait tenir compte de l'évolution du système de l'indicatif. Le sens d'*après que* requiert une forme verbale d'aspect dépassé (qui marque que l'on est dans la phase postérieure au procès). Les tiroirs composés de l'indicatif, d'aspect dépassé, faisaient l'affaire jusqu'à une date récente. La chute du passé 1, d'aspect extérieur, au XIX^e siècle oblige le présent composé à endosser ses emplois. Le présent composé n'apparaît dès lors plus suffisamment comme marquant simplement l'aspect dépassé. L'utilisateur va alors chercher cet aspect là où il le trouve : au subjonctif 1 composé (*Je suis arrivé après qu'il soit parti*).

Au-delà de la prétendue faute, il y a en fait une réorganisation du système.

3.12.3 Le cas de *Si ... + futur 1 / futur 2*

Ex. : *J'aurais mieux réussi [si j'avais/*aurais étudié].*

Une des règles intangibles et ressassées de la grammaire scolaire est l'interdiction du conditionnel, et du futur simple, derrière le *si* de condition. On ne dit pas normalement *Si tu serais la lune, je serais ton soleil* ; pas plus que *Si tu iras à Paris, je te rejoindrai*. La règle est bien : « derrière *si*, pas de *-r-* ».

Le connecteur enchâssant *si* de condition exige en fait que le verbe marque un début de réalisation du procès : l'enclenchement de la conséquence est conditionné par le début de réalisation de la condition. Cela signifie, en matière d'aspect du verbe, qu'il faut un aspect intérieur, qui ne se trouve à l'indicatif qu'au présent et au passé 2 : dès lors, ce sont ces tiroirs qui se retrouvent derrière *si* (*si je suis, si j'étais*).

Le problème vient du possible conflit entre une condition qu'on voudrait future et l'impossibilité d'avoir un futur d'aspect intérieur. Si le présent peut de temps en temps signifier un futur, le passé 2 est avant tout un tiroir du passé, ce qui veut dire que mettre une condition future au passé 2 (*si j'étais riche*) signifie sacrifier l'information de temps (futur) à celle d'aspect (intérieur).

En fait, dans une sous-phrased conditionnelle future, on utilise un présent ou un passé 2

- même si on ne déclare pas la concomitance ;
- même si on ne parle pas de présent/de passé 2 ;
- alors qu'on a plutôt besoin d'une ouverture vers un procès postérieur.

Le locuteur est en fait obligé de faire un choix : soit il utilise une forme intérieure, privilégiant la dimension aspectuelle, soit une forme future, privilégiant la dimension temporelle. Il y a de toute manière sacrifice d'une des deux dimensions, récupérée néanmoins par le contexte. La convention a choisi de confirmer dans la forme verbale l'information d'aspect intérieur déjà logiquement contenue dans le connecteur enchâssant 'si'.

Mais parfois, les locuteurs, inconsciemment ou non, choisissent de marquer la dimension 'future' (tout aussi valable au fond). Il n'y a donc pas de faute mais un autre choix que celui de la norme. L'enfant, par exemple, semble distinguer d'abord les temps (présent, passé et futur) avant les aspects (extérieur ou intérieur). S'il veut parler de futur (1 ou 2), il utilise le futur, un point c'est tout. Dans ce cas, le besoin d'aspect intérieur peut encore être rencontré dans la logique de l'interprétation du système conditionnel en *si*. Le contexte pourvoit donc à la dimension aspectuelle manquante, et la contravention à la norme peut même être considérée comme particulièrement intelligente (voire plus intelligible que la forme imposée, qui sacrifie vraiment la dimension temporelle). C'est l'apprentissage de la norme qui va faire changer au locuteur ses habitudes sans toutefois lui expliquer que c'est ici l'aspect intérieur qui est requis.

Néanmoins, la prétendue faute (dans, par exemple, *Que ferez-vous si vous aurez la couronne ?*, prononcé par un animateur durant un concours de beauté alors que la gagnante n'est pas encore connue) peut avoir sa logique et sa nécessité : il s'agit d'éviter toute ambiguïté quant au temps futur : un présent pourrait faire croire que les jeux sont faits ou les dés pipés. L'utilisation d'un futur résout à peu de frais le conflit évoqué ci-dessus. Le connecteur enchâssant *si* de condition signifie de toute façon la nécessité que la condition connaisse un début de réalisation : c'est ainsi qu'elle peut déjà exprimer la vraie concession avec un verbe au futur 1 (*Si je serai bien là, je ne ferai cependant rien*).

Évidemment, dans la variété normée de la langue, certains des cas évoqués sont encore inacceptables, mais le système permet des ouvertures dans d'autres registres ou variétés de langue (celles que l'on parle quotidiennement). Il est important de reconnaître les usages variés, de relativiser la notion de faute (certaines fautes ne sont qu'annonciatrices de l'évolution du système), à laquelle on préférera d'ailleurs celle d'erreur, et **d'apprendre à utiliser différemment le code, de manière adaptée, en fonction des situations de communication dans lesquelles sont engagés les interlocuteurs.**

SPÉCIMEN

MODULE 4

4 Grammaire d'accord

SPÉCIMEN

SPÉCIMEN

4.1 Introduction : l'usage, le bon usage et la norme

Depuis Vaugelas (1647) et ses *Remarques sur la langue française*, l'enregistrement de l'usage s'est souvent mué en réglementation de celui-ci, et ce, sur la base de critères esthétiques, voire sociaux. L'usage décrit par Vaugelas repose sur « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps ». La grammaire scolaire, initiée par Lhomond en 1780, prend le relais de cette conception, et le Belge Maurice Grevisse, dans son *Bon usage*, y fait clairement référence, lorsqu'il en sous-titre certaines éditions : *avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*. Le concept de norme est donc central en français.

4.1.1 L'usage et la norme

Lorsqu'on cherche à se représenter une langue donnée, on est souvent confronté à ce dilemme : est-ce que je dois représenter la langue telle qu'elle est parlée, ou est-ce que je dois la représenter telle qu'elle devrait être parlée si elle était bien parlée ? Cette question est fondamentale dans les premières grammaires qui ont été réalisées sur la plupart des langues. Aujourd'hui, la linguistique cherche à séparer la description scientifique d'une langue des préoccupations concernant sa norme. Cet objectif pose un problème de fond : où passe la frontière entre l'usage et la norme ?

4.1.1.1 *Aux origines de la notion de norme : une problématique socio-culturelle*

Dans l'histoire, la conscience de ce qu'est une langue est étroitement liée au développement de l'idée de norme. En France au XVI^e siècle, il était bien difficile de dire ce qu'était le français. Quand les grammairiens ont commencé à s'intéresser à la manière dont parlaient les gens dans le royaume, ils n'ont trouvé qu'une marquetterie de dialectes, de patois, de technoclectes, de sociolectes, toutes variétés qu'étudie aujourd'hui la sociolinguistique. L'idée qu'il existait une langue française s'est donc essentiellement construite au moyen de la notion de norme. Dans ses *Remarques sur la langue française* parues en 1647, Vaugelas propose d'aligner tout ce qui pourra être dit en matière de grammaire sur une variété de français parlé par, dit-il, « la plus saine partie de la Cour », à quoi il faudrait ajouter les oeuvres de quelques grands écrivains choisis. C'est ce qu'il appelle le « bon usage ». On remarque qu'il s'agit d'une conception très restrictive de l'usage, et, à vrai dire, elle a été interprétée dans l'histoire de manière de plus en plus « puriste », pour se transformer, surtout après les premiers travaux de l'Académie française, en une norme

très stricte. On est donc passé de l'enregistrement de l'usage au formatage de celui-ci.

Les concepts de norme et d'usage sont donc surtout des concepts d'origine socio-culturelle, et ils ont beaucoup varié selon les lieux et les époques. On les retrouve d'ailleurs dans d'autres domaines que le langage : dans les comportements sociaux, par exemple. Dans l'histoire de la linguistique, l'opposition norme/usage a pu servir à distinguer la grammaire, dans sa version la plus traditionnelle, de la moderne linguistique. La grammaire s'appuierait essentiellement sur la défense d'une norme, autrement dit elle serait de nature prescriptive, alors que la linguistique aurait l'ambition d'être seulement descriptive.

L'exemple français n'est pas isolé, même si on remarque que, dans cette tradition culturelle, la notion de norme a joué un rôle particulièrement fort. La sociolinguistique constate que, dans la plupart des langues existantes, des différences apparaissent plus ou moins rapidement entre diverses variétés de langue. La sociolinguistique ne parlera pas alors de norme, mais de « variété légitime », de « langue standard », de « langue de référence » ou de « langue officielle ». La langue standard se définit par un certain nombre de prescriptions en matière de phonologie, de lexique, de syntaxe et de style. Elle est souvent associée à un usage écrit.

4.1.1.2 *Le français standard*

Lorsque l'on parle d'une langue, même si l'on reconnaît sa diversité, on envisage une seule variété, sélectionnée parmi d'autres pour être la plus représentative. Il s'agit de la langue de référence ou langue standard. Cette langue standard est en fait un objet construit par quelques-uns à partir des différents registres dont elle sélectionne des caractéristiques.

Pour le français, dans la construction mentale, culturelle, plus ou moins inconsciente qui en est faite, la langue standard a d'abord été envisagée sous un angle normatif. On parlait, avec une pointe de dédain, de niveaux de langue, comme si l'un d'entre eux était supérieur aux autres. Sous l'influence des défenseurs de la norme, on rejetait presque systématiquement les néologismes au profit des archaïsmes, ainsi que le recours aux emprunts comme les anglicismes. On privilégiait de la même manière le français parisien de la moyenne bourgeoisie, des universitaires ou des présentateurs de la télévision, celui des classes que l'on voulait investir. Cette conception de la langue renvoyait de préférence à une langue écrite, plutôt soutenue : celle des bons écrivains reconnus.

L'attitude à l'égard de la langue standard et des registres de langue a changé, notamment grâce aux apports de la sociolinguistique. Aujourd'hui, avec la reconnaissance de la diversité des usages de la langue, le sentiment de hiérarchie s'est estompé. La langue standard n'est

plus une langue meilleure que les autres ; elle est un point de référence par rapport auquel l'usage de chacun peut être situé.

4.1.2 La variation

Le concept de variation est l'un des concepts majeurs de la socio-linguistique. Il s'oppose à la vision structurale des langues qui estime qu'il n'y a qu'une manière de dire ce que l'on veut dire. On parlera de variation dès qu'on observe des écarts, aussi minimes soient-ils, entre des manières comparables de s'exprimer.

Le concept de variation a rencontré depuis les travaux de W. Labov un grand succès. Il est aujourd'hui utilisé de manière très large, et des distinctions ont été proposées. Ainsi, la variation dans le temps est appelée variation diachronique, la variation dans l'espace est nommée variation diatopique, la variation liée aux registres est appelée variation diastratique.

La notion de variation pose un problème dans l'analyse de la structure des langues. Comment peut-on parler de structure s'il existe, dans chaque état synchronique d'une langue, des situations de variation ? Il est parfois difficile, dans les phénomènes de variation, de faire la différence entre ce qui reste à l'intérieur du système central et ce qui tend à glisser vers un autre système, un système dialectal, par exemple. Ceci montre à quel point le concept de langue est fragile.

4.1.2.1 Un exemple de variation : le registre de langue

Les registres de langues répondent à la question « Qui parle quoi, quand et à qui ? ». En effet, le type de langue que l'on utilise à un même moment et dans un même lieu peut varier en fonction des situations de parole. Ces différents types de langue sont appelés des *registres de langue*.

Il n'est pas facile de tracer des frontières nettes entre registres de langue ; le passage de l'un à l'autre se fait sans rupture tangible. Cependant, malgré la difficulté pour l'observateur d'élaborer une classification rigoureuse, qui ne soit pas trop entachée de subjectivité, on reconnaît en général quatre registres de langue en français : le registre soutenu, le moyen ou non marqué, le populaire et le vulgaire. Les dictionnaires mettent l'accent sur cette différence, par exemple en faisant figurer l'inscription *populaire* derrière certains mots. On trouve également d'autres qualificatifs tels que *argotique*, *familier*, *courant*, *littéraire*, *archaïque*, ...

Les désignations de registres ont été critiquées car elles ne séparent pas les considérations sociales (*populaire*) des considérations stylistiques (*soutenu*). Dans la mesure où chaque locuteur utilise des styles divers, il conviendrait de distinguer, par exemple, un *populaire soutenu* d'un *populaire familier* ou *vulgaire*...

Le linguiste O. Soutet donne un bon exemple du passage d'un registre à l'autre²⁰⁸ :

- L'adjudant, très attaché à la discipline, ne voulait pas que les soldats fussent ivres. (*soutenu*)
- L'adjudant, sévère, ne voulait pas que les soldats soient ivres. (*moyen*)
- Le juteux, plutôt réglo question discipline, voulait pas que les bidasses soyent saouls. (*populaire*)
- C'te vache de juteux, i voulait pas qu'les bidasses s'pètent la gueule. (*vulgaire*)

On remarque que ce n'est pas le contenu sémantique qui change entre (1) et (4), mais la formulation, qui nous donne des indications sur celui qui parle. Ce changement de formulation affecte le vocabulaire (*adjudant/juteux*), la morphologie (*ne ... pas/pas*), la syntaxe (la concordance des temps : subjonctif imparfait en (1), présent en (2), (3) et (4)) et la prononciation (*ct'e ; soient/soyent*).

4.1.2.2 *Les facteurs de diversification*

Le milieu socio-économique et le parcours intellectuel du locuteur exercent une influence certaine sur son parler : un garagiste ne parlera normalement pas la même langue qu'un académicien ou une princesse. Le registre employé peut dès lors donner des indications sur l'origine sociale du locuteur.

Cependant, en interaction, le locuteur, quelle que soit son origine sociale, peut être amené à choisir, parmi les différents registres, celui qui lui paraît le plus approprié pour atteindre ses objectifs dans l'échange. Il peut dès lors puiser dans l'éventail des ressources mises à sa disposition. Si un employé demande un dossier à ses collègues, il ne le fera pas de la même manière que s'il les demandait à son employeur. La langue fournit des moyens de marquer une distance plus ou moins grande entre les interlocuteurs : par exemple, avec ses collègues, il utilisera sans doute le tutoiement ; avec son employeur, le vouvoiement.

²⁰⁸ Soutet O., *Linguistique*, Paris, PUF, 1996.

De même, le contexte dans lequel l'échange prend place, la situation, le lieu, les circonstances, déterminent le type de registre utilisé : on parlera différemment selon que l'on se trouve sur son lieu de travail, en famille ou encore dans une séance académique, face à un auditoire. Il y a là des contextes formels, qui commandent un registre plutôt soutenu (discours politiques, juridiques, ...), et des contextes informels, qui laissent une plus grande liberté et s'accrochent d'un registre populaire, voire vulgaire (vacances, diners entre amis, ...).

Les travaux des sociolinguistes ont permis de faire la part de l'influence du milieu social sur la variété de langue. La notion de sociolecte, qui désigne la langue d'un groupe social, est venue enrichir l'étude des variations de la langue.

D'autres facteurs peuvent intervenir dans la sélection des registres de langue. Parmi ceux-ci, on retiendra l'âge du locuteur. On ne parle pas de la même façon à 20, 40 ou 60 ans ; en conversation, deux individus d'âge différent ne parlent pas exactement la même langue. De même, le support de communication peut être un facteur de diversification.

4.1.3 Le support de la communication comme facteur de diversification

Selon que la communication est orale ou écrite, des différences de registres peuvent être perçues. Cependant, même si l'écrit a plus souvent recours à un style non marqué ou soutenu, et l'oral à un style plus populaire, on ne peut affirmer l'existence d'un lien strict entre registre et support de communication. En effet, certains textes oraux sont d'un langage éminemment soutenu (on cite comme exemple les *Oraisons funèbres* de Bossuet), et certains textes écrits reproduisent le registre populaire, voire vulgaire (les *San Antonio*, par exemple).

On a pris – assez tardivement en fait – l'habitude de distinguer à gros trait l'oral de l'écrit, au point de présenter parfois deux grammaires : l'accord en genre et en nombre répondrait à des règles différentes, au moins dans leur mise en forme ; l'interrogation ne se ferait pas de la même manière... On a à juste titre montré que la frontière était parfois floue entre ces deux supports : on peut déclamer un texte préalablement écrit, ou écrire un texte empreint d'oralité (on parle même d'oralité).

L'oral obtient enfin droit de cité, jusqu'à être reconnu et valorisé dans l'enseignement, par le biais des compétences « écouter/parler ».

Pour autant, la variété privilégiée pour la langue standard reste l'écrit. Et on n'entend guère reprocher à quelqu'un de parler comme il écrit. Par contre, combien de fois n'entendons-nous pas : « Les jeunes ne savent

plus écrire. Ils écrivent comme ils parlent. D'ailleurs, ils n'écrivent plus, ma bonne dame. » ?

Au *laudator temporis acti*, il faut opposer la réalité des pratiques actuelles d'écriture diversifiées et multipliées par le biais des nouvelles technologies. Ces dernières décennies ont vu se développer toute une panoplie de supports-espaces divers pour l'écrit : le téléphone (pour le SMS) et l'ordinateur (pour le courriel, MSN, les forums de débat ou de rencontre, le chat, les blogs, les réseaux sociaux ou communautés d'internautes, les plateformes de jeu, ...) ont permis l'expansion de modes d'écriture qui troquent la plume pour le clavier.

Ces clavardages ont certes mauvaise presse ; ils contamineraient l'écrit : « Les jeunes écrivent en SMS. » Des études récentes montrent néanmoins l'impact somme toute limité du SMS sur l'écriture²⁰⁹.

Ces nouveaux modes participent de l'estompement, voire de l'abolition des distances tant spatiales que temporelles de l'acte de communication. De même la frontière-distance entre espaces privé et public devient poreuse. Ces disparitions de limites influencent peut-être (c'est à vérifier) certains aspects de l'écriture, pour coller à l'illusion du temps réel de la communication.

4.1.4 Grammaire d'usage et grammaire d'emploi

La reconnaissance de la diversité du français et de ses variations impose de jeter un regard neuf sur la notion de règles, voire de grammaire. La grammaire scolaire décrit en fait un certain nombre de règles, morpho-syntaxiques en général, qui visent à la maîtrise du bien écrire et parfois du bien parler. Saurait bien écrire et bien parler celui qui maîtrise cette connaissance grammaticale, vue dès lors presque comme une compétence en soi. Cependant, qu'en est-il de la pratique de la langue en situation, qui devrait être un des objectifs de l'enseignement grammatical ? La connaissance même pointue des règles d'usage ne garantit en rien la correction ou la pertinence d'une production langagière. Ainsi un discours parfait selon la norme d'usage pourra s'avérer complètement à côté de la plaque s'il n'est pas produit dans le registre imposé par la situation de communication : dans l'exemple vu plus haut, la variante *L'adjutant, très attaché à la discipline, ne voulait pas que les soldats fussent ivres* apparaîtrait incongrue si les interlocuteurs sont un groupe de bidasses. La correction grammaticale (d'usage) ne saurait cacher l'incongruité de l'irruption d'un registre soutenu dans un univers qui ne le

²⁰⁹ Fairon, C., Klein, J.R., Paumier, S., *Le langage SMS. Étude d'un corpus informatisé à partir de l'enquête « Faites don de vos SMS à la science »*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2006.

serait pas (erreur dans la grammaire d'emploi). Dans l'enseignement, la grammaire d'emploi est souvent occultée par la grammaire d'usage et l'apprenant apparaît abandonné à lui-même lorsqu'il s'agit de déterminer le juste registre à investir. Sans compter qu'on entend parfois dire que « dans le registre familier, les règles grammaticales ne sont pas respectées », ce que rien ne permet d'affirmer de manière aussi péremptoire. On peut en effet écrire familier tout en écrivant correct : *Je suis crevé*.

Cela fait partie de la compétence linguistique de savoir reconnaître très précisément les variétés et registres de langue et de pouvoir y avoir recours de la manière la plus appropriée qui soit à la situation de communication. On constate, au demeurant, que peu de locuteurs reconnaissent leur variété de langue dans une langue standard. Il s'agit même pour certains d'une langue qui a les caractéristiques d'une langue seconde. Il importe donc que tous les registres différents et toutes les variétés d'une langue soient reconnus comme autant de témoins de sa richesse plutôt que comme des versions imparfaites à corriger. L'impact d'une telle vision sur les mentalités et sur l'enseignement pourrait être considérable, dans la mesure où elle favorise la prise en compte d'une relativité réfléchie.

Il s'agirait de rendre enfin les usagers conscients de leur responsabilité de producteur de langage, de leur dire qu'ils sont responsables de ce qu'ils veulent exprimer et qu'ils disposent pour ce faire de différents moyens dont ils peuvent user librement. Un des objectifs du cours de français devrait donc être de faciliter la réappropriation par les usagers de leur langue, de leur droit de parole, par la reconnaissance, la promotion et l'exercice des différentes variétés, afin qu'elles puissent être mobilisées de la manière la plus adéquate au moment le plus opportun.

4.2 L'accord

Comme toute activité normée, la grammaire d'accord, appelée également, pour l'écrit, orthographe d'accord par opposition à l'orthographe d'usage, peut paraître difficile et complexe. Or, si l'on comprend le sens du mécanisme d'accord, les choses sont plus aisées. Tout peut être ramené à la construction d'un réseau de sens ou de signification.

Ex. : *Les prunes que j'ai mangées étaient bien mûres.*

La question dont traite la grammaire d'accord est la suivante : dois-je accorder, et si oui, avec quoi ?

4.2.1 Le mécanisme d'accord

Les phrases ne doivent pas seulement respecter des règles de bonne formation grammaticale ou sémantique : elles doivent encore s'inscrire de la manière la plus harmonieuse possible dans le contexte où elles apparaissent. La notion de *cohésion* peut être définie comme la propriété d'un ensemble dont toutes les parties sont intimement unies. Lorsque l'on étudie la cohésion d'une séquence, on s'attache surtout aux mécanismes strictement linguistiques qui régissent les relations entre termes ou groupes dans la phrase, ou encore entre phrases dans le texte. D'un point de vue formel, l'accord, qui marque la mise en relation de deux ou plusieurs termes, est un signe de cette cohésion.

La syntaxe d'accord est d'abord une syntaxe de rection : un mot, le support, impose sa forme (en français, le genre, le nombre et la personne) à un autre, l'apport. Les classes de mots concernées sont :

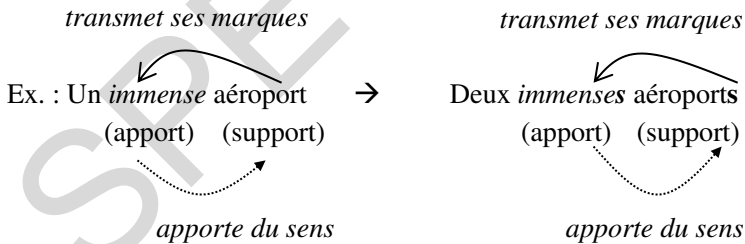
- d'une part, le nom et le pronom, qui en tant que supports ne s'accordent pas, mais dont la forme peut varier en fonction du contexte et de l'intention de dire de l'énonciateur ; le nom détient un genre et peut varier en nombre en fonction de l'intention de dire de l'énonciateur ; dans certains cas, le pronom prend son genre, son nombre et sa personne du mot qu'il représente ou de son référent ;
- d'autre part, l'adjectif et le verbe (dont le participe), apports dont la forme peut varier du fait du phénomène de l'accord avec leur support ; l'adjectif détient son genre et son nombre du mot auquel il se rapporte ; le verbe prend sa personne et son nombre à son support, en général, le noyau de phrase (pour le participe, l'accord se fait en genre et en nombre avec son support).

L'accord dépend donc de la relation entre apport et support de signification, et non de la fonction syntaxique précise des éléments : l'accord se fait avec le support de l'apport et non avec une fonction. Il

n'est donc pas besoin de faire intervenir un pseudo-système fonctionnel dans le mécanisme de l'accord ou dans sa description.

Lorsqu'il y a accord, il ne s'agit pas que d'une affaire formelle. Le mécanisme de l'accord fait intervenir un élément (un adjectif ou un verbe, par exemple) qui apporte du sens et un autre (un nom ou un pronom) qui le reçoit : *vert* apporte du sens à *chapeaux* dans *chapeaux verts*. Il y a donc une relation d'apport à support de signification. En échange, le support donne ses marques à l'apport, ce qui sera l'indice de la cohésion du groupe : *chapeaux* transmet ses caractères masculin et pluriel à *verts*. Il y a donc, en retour, une relation de donneur à receveur. Pour accorder, il s'agit en fait d'identifier le support (qui a reçu du sens) et de transférer, en fonction des catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage, ses traits et ses marques à l'apport (qui a apporté le sens).

L'accord est le mécanisme, agissant tant à l'oral qu'à l'écrit, par lequel est établi un rapport entre deux termes, dont un (l'apport) apporte du sens au second (le support), lequel en échange transmet les traits et marques morphologiques liés aux catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage. Il y a donc un double processus de cohésion : sémantique premièrement, morphologique ensuite.

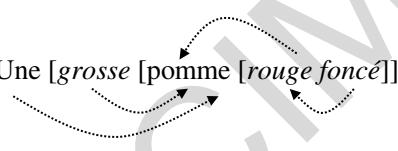


Pour rappel, chaque mot est susceptible de varier morphologiquement selon des modes de flexions (inhérents et adhérents) spécifiques, en fonction des catégories grammaticales pertinentes de la classe à laquelle il appartient.

La différence de variation morphologique entre les supports et les apports de sens réside dans la hiérarchie tant informationnelle que syntaxique qui existe entre eux. En effet, en discours, selon l'intention de dire de l'énonciateur, les mots supports varient spontanément en fonction de leur mode de flexion inhérent, en fonction de leurs catégories grammaticales. De leur côté, les apports (c'est-à-dire les compléments et suppléments de sens) varient selon leur mode de flexion adhérent, en fonction des catégories grammaticales pertinentes de leur classe, et adoptent donc les traits et marques morphologiques du support.

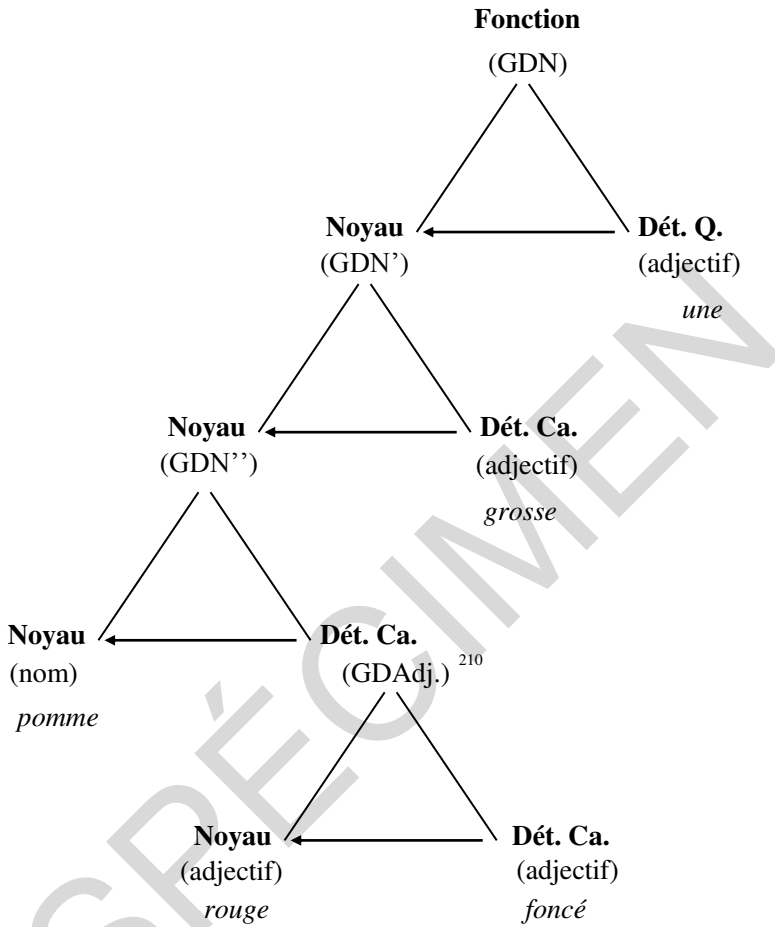
Notons cependant que chaque mot ou groupe de mots est susceptible d'être tour à tour support ou apport en discours.

Ex. GDN = [Une [grosse [pomme [rouge foncé]]]].



The diagram illustrates the hierarchical structure of the noun phrase 'Une grosse pomme rouge foncé'. It shows a nested structure where 'Une' is the support for 'grosse', 'grosse' is the support for 'pomme', and 'pomme' is the support for 'rouge foncé'. Dotted arrows indicate the flow of information from the support to the apport at each level.

En schéma :



²¹⁰ Ici, il s'agit d'un groupe adjectival composé d'un adjectif de couleur et d'un déterminant de cet adjectif. Cette configuration engendre une exception orthographique (un adjectif sans emploi adverbial déterminant d'un autre adjectif) et réclame l'invariabilité.

4.2.2 Les types d'accord particuliers

4.2.2.1 *L'accord par syllepse ou accord par le sens*

Le type d'accord décrit ci-dessus, avec en principe un et un seul accord possible, est le plus généralement à l'œuvre dans la grammaire. Cela étant, il existe des cas où l'accord semble ne pas opérer en ces termes. Prenons l'accord du verbe avec un noyau de phrase (anciennement sujet) collectif.

Soit les exemples : 1° *Une bande de corbeaux s'envole* ; 2° *Une bande de corbeaux s'envolent*. Les deux accords sont acceptés. Cependant, si dans 1°, l'accord du verbe se fait bien avec le noyau du GDN noyau de phrase (dont *bande*, singulier, est le noyau), dans 2°, le verbe ne s'accorde pas avec le noyau du GDN noyau de phrase mais avec *corbeaux*, déterminant du noyau du GDN, pluriel. Cela contrevient à la règle d'accord avec le noyau de phrase : on est obligé de parler d'un accord *par syllepse, par le sens*, accord qui apparaît comme subjectif.

On pourrait éviter cette entorse en proposant une autre analyse : en 1° Nom-noyau (*une bande*) + déterminant du noyau du GDN (*de corbeaux*) ; en 2° déterminant du noyau du GDN (*une bande de*) + Nom-noyau (*corbeaux*). Dans ces deux analyses, la règle de l'accord avec le Nom-noyau du GDN noyau de phrase est respectée. On nous dira que l'analyse dépend du sens que l'on donne. Certes, mais dans ce cas, l'intention de dire est d'abord traduite dans une forme correspondante, et c'est sur la base de ce formatage que l'accord peut se faire tout à fait régulièrement. Il faut dès lors rendre compte au plus juste de ce formatage. À défaut, on en est réduit à créer des dérogations, véritables aveux de carence.

4.2.2.2 *L'accord à l'oral, l'accord à l'écrit*

On notera une différence de traitement de l'accord, selon qu'on le pratique à l'écrit ou à l'oral. À l'écrit, on observe une certaine redondance de marques, pour noter la cohésion graphique d'une séquence : dans *Les petits garçons chantent*, le pluriel se marque quatre fois. Si l'on prononce cette phrase, on remarque que le mécanisme de l'accord n'est audible qu'une seule fois : c'est ici l'adjectif bipolaire (déterminant quantifiant) qui trahit le pluriel. L'accord introduit à l'écrit une lisibilité des relations syntaxiques pas toujours nécessaire à l'oral.

Parfois même les pluriels ne sont pas identifiables du tout à l'oral, puisqu'ils ne sont révélés par aucun élément phonétique pertinent. (Ex. : *Il chante / Ils chantent* → [il|ât]). À l'oral, le « -s du pluriel » reste le plus souvent muet, sauf en liaison ; il en va de même pour le « -e du féminin », qui s'il est ajouté à une finale vocalique (*aimé-e* : [ɛme :]), ne s'entend guère en français standard, et s'il est ajouté à une finale consonantique, ne se prononce pas plus, mais oblige à prononcer la consonne finale (petit-e :

[pøtit]). On pourrait en arriver à rédiger des règles d'accord spécifiques pour l'oral et pour l'écrit, différentes non pas quant au mécanisme mis en œuvre, mais quant à leur effet.

Cela étant, pour le genre, certaines indéterminations, même à l'écrit, ne peuvent être levées que grâce au contexte, à la connaissance ou la présence de l'énonciateur.

Ex.²¹¹ : *Je m'appelle **Dominique**. Mon frère m'appelle « diva » car j'adore chanter. À la maison, je suis en général **sage**, mais il ne faut pas jouer avec mes pieds : hier ma mère n'a pas voulu que je sorte jouer avec les élèves du collège voisin...*

Pour savoir de quel sexe est l'énonciateur, il faut déterminer qui se cache derrière le *Je*. En l'occurrence, rien d'autre ne peut lever l'ambiguïté.

Notons en outre que certaines liaisons orales peuvent faire croire à un accord et amener à ajouter la voyelle finale -e là où il n'y en a pas (notamment avec *cet* dans *cet enfant*).

4.2.3 Quelques phénomènes qui bloquent l'accord

Certains phénomènes peuvent bloquer l'accord, soit qu'ils incitent à commettre des fautes, soit que, intégrés après observation de l'usage, ils deviennent la nouvelle norme. Nous en envisagerons deux : la position du donneur, et l'interférence de certains pronoms.

La position du donneur peut entraîner un non-accord. Dans le cas de l'accord du verbe, lorsqu'il y a inversion de celui-ci avec le noyau de phrase (*Ainsi s'observent, plus souvent qu'on ne le croit, **des cas de non-accord***), certains oublient de faire l'accord. Au moment de devoir accorder le verbe, le donneur n'est pas encore disponible, et, une fois qu'il le devient, ils ne pensent pas à revenir en arrière pour accorder. Si, dans ce cas, on doit constater la faute, on remarquera que le même phénomène s'est, à l'inverse, invité dans la règle qui exonère d'accord le participe 2 employé avec *avoir*, lorsque son donneur le suit.

Dans une séquence comme *L'impression que cela m'a fait*, alors que l'accord du participe est attendu avec le *que*, mis pour *impression*, on remarque qu'il est pratiquement impossible de produire la forme accordée *faite*. La raison pourrait en être l'interférence du pronom neutre *cela*. En effet, si l'on remplace *cela* par *elle* ou même *il*, l'accord normal de *faite* ne pose pas de problème.

²¹¹ Exemple repris du *Référentiel de Langue*, Parcours et Références, De Boeck, 2003, p. 105.

4.3 Les variations orthographiques des supports

Un mot, lorsqu'il est noyau de groupe déterminatif, varie selon son mode de flexion propre. Notons que c'est, en discours, sa fonction de support-noyau qui l'immunise contre la contagion morphologique qui pourrait résulter du contact avec les autres mots du groupe. C'est le cas du nom, qui a un fonctionnement prototypique de noyau, et qui varie donc spontanément en fonction de ses catégories propres, sans autre dimension à prendre en compte que l'intention de dire de l'énonciateur (« Je veux parler d'un (singulier) ou de plusieurs (pluriel) objets ? »).

Cependant, si le groupe lui-même devient apport d'un autre support, il se peut que des phénomènes d'accord interviennent. Ainsi, le noyau d'un groupe déterminatif adjectival pourra prendre, une fois rapporté à un support nominal, les marques de genre et de nombre du noyau du GDN : dans l'exemple *Pleine de bonne volonté, Sarah a accueilli ses beaux-parents*, l'adjectif noyau du GDAdj. (*pleine*), rapporté au GDN, prend les marques du noyau du GDN (*Sarah*), soit le féminin singulier.

(cf. *Module 1 : Les classes de mots* et *Module 2 : L'analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*)

4.3.1 Le nom

Le nom est prototypiquement un support de signification qui a un mode de variation en **genre** et en **nombre** (flexions inhérentes). Le nom possède un genre dès la langue, et ne reçoit en discours pas d'autre trait morphologique que le nombre (singulier ou pluriel), en fonction de l'intention de dire de l'énonciateur.

4.3.1.1 *Le genre*

Pour rappel, il existe trois genres en français : le masculin, le féminin et le neutre, non marqué, lequel présente les mêmes traits morphologiques que le masculin et est donc souvent confondu avec celui-ci. Le mode de flexion en genre est inhérent au nom (sauf pour les noms épïcènes tels que *pianiste, élève, ...*), c'est-à-dire que tel nom possède d'office un genre masculin ou féminin.

4.3.1.1.1 La féminisation des noms de titres, métiers et fonctions

La grammaire s'invite parfois dans les débats de société, et vice versa. La suprématie du genre masculin sur la langue semble n'être que le reflet de la suprématie de l'homme sur la femme dans la société française, et, en tout cas, dans les institutions, comme l'Académie, qui sont censées veiller sur le français. Un exemple peut être observé dans la polémique qu'a soulevée, et que soulève encore, la féminisation des noms de métiers.

L'ancienne langue, beaucoup plus libre à cet égard, n'avait aucune difficulté à féminiser les noms de titres ou de métiers. En français moderne, les femmes n'arrivent pas à faire entendre leur voix en pesant de tout le poids que leur représentativité sociale devrait leur conférer. Même si des circulaires sont prises, les censeurs de la langue condamnent avec constance ce qu'ils considèrent comme une hérésie, créatrice de barbarismes.

Il va de soi que la question que l'on doit se poser, en tant que grammairien, est celle des moyens linguistiques dont dispose le français pour rendre compte de la différence de sexe des détenteurs des titres et fonctions. L'adjonction d'un -e peut être conforme à l'usage traditionnel de la féminisation : *député/députée, apprentil/apprentie, chirurgien/chirurgienne...*, mais peut aussi sembler passer outre : *écrivain/écrivaine (-ain n'est en rien un suffixe à priori masculin (putain, nonnain)), auteur/auteure* (sans entrer dans le détail des noms en -eur, en général, dont la féminisation hésite entre -euse (*visiteuse*), -trice (*institutrice*), -eure (*supérieure*), -eresse (*pêcheresse*)).

Si le -e ne peut être discriminant, soit parce que le nom masculin se termine déjà par -e (*ministre*), soit qu'il se termine par une autre voyelle (*impresario*), le déterminant peut prendre en charge la marque de genre (*une ministre, une impresario*). Quant à *l'homme d'affaires* féminisé, ce sera une *femme d'affaires*.

Point de quoi, en somme, pousser des cris d'orfraie, ou encore s'immiscer, pour les condamner, dans les choix des académies soeurs, belge ou québécoise, qui ont tranché en faveur de la féminisation. La langue se doit de représenter le monde et d'agir sur lui.

Nous parlerons de règles de *formation* morphologique du genre féminin²¹². Mais pas comme dérivé de la forme du masculin : le nom féminin formé possède son genre propre, et est indépendant d'une quelconque autre forme ; de fait, beaucoup de noms (les noms d'objets non sexués) n'ont pas de féminin ou de masculin correspondant (*une cuillère, un marteau, une voiture, un ordinateur, une photo, ...*).

²¹² Tout nom de titre, métier et fonction est susceptible de formation au féminin selon les règles établies ci-après.

Cependant, pour la facilité pédagogique, on a pris l'habitude de construire la forme graphique du féminin à partir de celle du masculin. Il ne faut dès lors y voir qu'un artifice pédagogique et non une aliénation du féminin au masculin.

En général, au féminin on ajoute un *-e*, avec parfois un redoublement de consonne ou un changement de radical.

4.3.1.2 *Le nombre*

Pour le nombre, la formation du pluriel dépend d'un contexte particulier : il y a lieu de parler de *variation* morphologique, celle-ci pouvant être appliquée à tous les noms.

Le mode de flexion en nombre est également inhérent au nom, même s'il n'est inclus initialement (pré-discursivement) ni dans le nom, ni dans un quelconque déterminant du groupe déterminatif. Ce mode de flexion est en fait fonction de la volonté de l'énonciateur de produire un énoncé qui mette en scène un ou plusieurs objets du monde. Le formatage morphologique singulier ou pluriel des éléments du groupe déterminatif dépend de l'intention de dire, de la réalité à mettre en mots.

En général, au pluriel on ajoute un *-s* ou un *-x*, avec parfois un changement de radical.

4.3.1.3 Tableau récapitulatif des règles de formation du féminin graphique du nom

La liste des exceptions n'est pas exhaustive, mais recouvre les mots susceptibles d'être rencontrés ou utilisés le plus fréquemment. Pour rappel, le nom féminin formé possède son genre propre, et est indépendant d'une quelconque autre forme. C'est par facilité pédagogique qu'on a pris l'habitude de construire la forme graphique du féminin à partir de celle du masculin. Il ne faut dès lors y voir qu'un artifice pédagogique et non une aliénation du féminin au masculin.

RÈGLE GÉNÉRALE :		NOM MASCULIN + E		EX. : AMI → AMIE	
Règles particulières	Forme initiale de la finale au masculin	Changement de la forme au masculin	Morphème féminin	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Aucune modification	-e	/			Ce sont des noms dits épiciques. Leur genre est révélé par la forme du déterminant quantifiant.
Modification de la finale	-eau -ou -er -f	Redoublement de la consonne finale	+ E	Colonel + l + e Cadet + t + e Chien + n + e Baron + n + e	Les masculins en -in, -an, -at, -ot ne redoublent pas la consonne finale, sauf <i>Jean(ne)</i> , <i>paysan(ne)</i> , <i>sot(te)</i> , <i>chat(te)</i> , <i>linot(te)</i>

Modification de la finale		Modification de la finale > ll > ll > èr > v	+ E	Chameau -ll + e Fou -ll + e Berger -èr + e Juif -v + e	
	-c	> qu		Turc -qu + e	Mais : <i>Grec</i> → <i>Grecque</i>
	-x	> s		Époux -s + e	Mais : <i>vieux</i> → <i>vieille</i> , <i>roux</i> → <i>rousse</i>
	-(t)eur	> (t)eus / -trice		Serveur -eus + e (servant) Chanteur -eus + e (chantant) Directeur -trice + e (*directant)	Si on peut faire correspondre au nom en -(t)eur un participe 1 sur base de la même forme, alors le féminin est en -euse (avec quelques exceptions comme <i>inspectrice</i> , <i>émettrice</i> , <i>éditrice</i> , <i>exécutrice</i> , ...); si ce n'est pas possible, il est en -trice.

Modification de la finale	-eur, -e	Modification de la finale > (e)ss	+ E	Pêcheur -ress + e Demandeur -ress + e Âne + ss + e Diable + ss + e Hôte + ss + e, ...	Les titres de noblesse font souvent leur féminin en -esse (<i>princesse, (vi)comtesse, duchesse</i>)
Modifications partielles ou totales du mot		(variable)		Fils → fille Neveu → nièce Copain → copine Héros → héroïne Roi → reine, ...	C'est aussi régulièrement valable pour les noms d'animaux : <i>coq → poule</i> <i>canard → cane</i> <i>porc → laie, ...</i>

4.3.1.4 Les facteurs de variation pour le pluriel du nom

Pour le pluriel graphique du nom, la catégorie du **nombre** se matérialise morphologiquement à l'écrit par :

- au singulier : aucun ajout
- au pluriel : ajout d'un $-s^{213}$ ou d'un $-x^{214}$, pouvant être précédé d'un changement de radical.

On retiendra deux facteurs de variation :

- commun / propre
- simple / composé

4.3.1.4.1 Commun >> Propre

- Le *nom commun* varie en nombre (excepté les pluriels internes, comme *fiançailles*).
- Le *nom propre* ne varie pas,
 - sauf lorsque l'usage le fait apparaître en emploi commun (Ex. : *Mes frères sont partis reconquérir leurs **dulcinées** et mes sœurs leurs **jules**. De nos jours, les **mécènes** sont rares.*).
 - sauf lorsqu'il s'agit de lieux géographiques ou d'éléments géographiques naturels, ... (les *Pyrénées*, les *Açores*, les *Bermudes*, les *Canaries*, ...).²¹⁵

²¹³ L'origine du pluriel en $-s$ vient du pluriel du cas accusatif de l'ancien français (le seul cas du latin ayant survécu au XIII^e siècle). Cette forme au pluriel faisait sa finale en s (Ex. *murs*), laquelle finale est devenue le signe caractéristique du pluriel dans beaucoup de langues romanes, mais il ne se prononce plus en français.

²¹⁴ L'origine du pluriel en $-x$ vient d'anciens usages qui vocalisaient le l final en u devant l' s du pluriel (un cheval → des chevaux). Or, à l'époque, cette finale $-us$ pouvait être rendue graphiquement par une abréviation ressemblant à la lettre x (des chevax) et qui finit par être confondue avec cette lettre. Si bien qu'à mesure du temps, on oublia la fonction du signe x et on rétablit le u initial dans la graphie du pluriel (alors qu'il était inclus dedans), tout en maintenant le signe x (mis pour $-us$), qui devint alors définitivement la lettre x (des chevaux).

²¹⁵ Les noms de peuples (*De tous les peuples de la Gaule, les **Belges** sont les plus braves. Cette guerre oppose les **Américains** et les **Irakiens***) prennent une majuscule, mais ne sont pas des noms propres. En effet, ils ont une définition préalable qui pourrait être « l'ensemble des habitants du pays X » (Voir la définition du nom propre et du nom commun dans *Les classes de mots*)

4.3.1.4.2 Simple >< Composé

Un nom composé est un nom constitué, à l'écrit, de plusieurs blocs graphiques²¹⁶, mais qui est perçu, et dès lors fonctionne, comme un nom simple. Il se caractérise par la perte d'autonomie des éléments tant syntaxiquement que sémantiquement : par exemple, aucun élément ne peut être déterminé indépendamment de l'ensemble (?? *la **petite** pomme **verte** de **la** terre **friable***) ; dans le même ordre d'idées, la pronominalisation se fait sur l'ensemble.

Le nom composé devrait, dès lors, être traité comme un nom simple. Il n'y a donc normalement pas lieu d'en faire la décomposition ni de l'analyser en ses éléments, car cela reviendrait à faire, par exemple, de *petite-fille* un nom (*fil*) déterminé (*petite*). En effet, le sens d'un nom dit composé est différent de la somme des sens de ses éléments constitutifs. Le nom composé renvoie à un référent autre que la somme des référents des composants du nom : un *œil-de-bœuf* est une fenêtre ronde, et non l'organe de la vue d'un bovin, auquel cas on aurait écrit un *œil de bœuf*. Ainsi, dans le premier cas, on écrira au pluriel des *œils-de-bœuf* (/œjdœbœf/), alors que dans le second cas, on écrira des *yeux de bœuf* (/jødœbœf/).

- Le nom commun morphologiquement simple fait généralement son pluriel graphique par l'adjonction d'un *s* (ou d'un *x*) final, y compris pour les noms d'origine étrangère (Ex. : *une table* → *des tables* ; *un minimum* → *des minimums* ; *un tennisman* → *des tennismans*, ...).
- Pour les noms communs morphologiquement composés, la situation actuelle est malheureusement plus complexe : seuls les éléments nominaux et adjectivaux sont susceptibles de variation (voir tableau ci-après), sauf
 - 1° si une périphrase bloque l'accord et justifie qu'on n'accorde pas le second élément : *un arc-en-ciel* → *des arcs-en-ciel* (car ce sont des arcs dans **le** ciel), *un timbre-*

²¹⁶ Jusqu'au cas limite de deux mots soudés, qui fonctionneront effectivement comme un nom simple (Ex. *un portefeuille*, *des portefeuilles*).

poste → *des timbres-poste* (car ce sont des timbres de **la** poste), ou

- 2° si l'adjectif est en emploi adverbial : *des nouveau-nés*²¹⁷.

Cette situation résulte de la collision de deux logiques d'accord peu compatibles : la logique morphologique, que nous préconisons, et qui consiste à ne mettre la marque du pluriel qu'au pluriel et seulement à la fin du nom composé, considéré comme fonctionnant à la manière d'un nom simple ; et la logique sémantique, qui vise à reconstruire une périphrase explicative de la composition, et qui de la sorte transforme et biaise les liens syntaxiques entre éléments.

- On adoptera dorénavant les dernières conventions orthographiques en vigueur : les noms composés avec trait d'union du type *porte-avion* (verbe + nom) ou *après-ski* (connecteur subordonnant + nom) forment leur singulier et leur pluriel comme s'ils étaient des noms simples : seul le second élément prend la marque du pluriel, et seulement quand le nom composé est au pluriel (Ex. : *un sèche-cheveu* → *des sèche-cheveux* ; *un essuie-main* → *des essuie-mains* ; *un après-midi* → *des après-midis* ; *un abat-jour* → *des abat-jours* ; *un perce-neige* → *des perce-neiges* ; *un garde-malade* → *des garde-malades* ; *un garde-boue* → *des garde-boues, ...*)²¹⁸.

Les règles de mise au pluriel des noms composés tiennent du casse-tête et relèvent finalement de l'apprentissage par cœur. Les propositions de la nouvelle orthographe (1990), bien qu'allant dans le sens de la simplification sur la base du critère morphologique (un nom composé = une unité) plutôt que sémantique (les périphrases), ne vont pas jusqu'au bout de leur logique. On devrait pouvoir généraliser une règle simple qui serait identique à celle applicable au nom simple : pluriel du [nom] = [nom] + s/x. Il devrait être ainsi normal d'écrire *des [timbre-poste]s*, *des [arc-en-ciel]s*, *des [oiseau-mouche]s* comme *des [porte-plume]s*, *des [serre-tête]s*, ...

²¹⁷ Qui est curieusement une exception par rapport aux autres composés du même genre : *des nouvelles venues*.

²¹⁸ Ne sont pas concernés les noms composés incluant un adjectif bipolaire (*un trompe-l'oeil*, *des trompe-l'oeil* ; *un sans-le-sou*, *des sans-le-sou*).

4.3.1.5 Tableau récapitulatif des règles de formation du pluriel graphique du nom

RÈGLE GÉNÉRALE : NOM SINGULIER + S

EX. : AMI → AMIS ; PASSEPARTOUT → PASSEPARTOUTS ; TENNISMAN → TENNISMANS

4.3.1.5.1 Noms morphologiquement simples

Facteur de variabilité

Règles particulières	Forme initiale de la finale au singulier	Changement de la forme au singulier	Morphème pluriel	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Autre ajout	-eau	/	+ X	Manteau + x, ...	
	-au			Tuyau + x, ...	<i>Landau, sarrau</i> prennent s et non x.
	-eu			Cheveu + x, ...	<i>Bleu et pneu</i> prennent s et non x.
	-ou			Chou + x Genou + x Bijou + x Caillou + x Hibou + x Pou + x	Le reste des mots en -ou prennent s et non x (<i>des clous, ...</i>)

Règles particulières	Forme initiale de la finale au singulier	Changement de la forme au singulier	Morphème pluriel	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Modification de la finale + autre ajout	-al	Modification de la finale l > u (devant x)	+ X	Cheval l -u + x Cristal l -u + x, ...	<i>Bal, carnaval, chacal, festival, récital, cérémonial, régäl</i> prennent s et non x.
	-ail			Vitrai l -u + x Soupirai l -u + x Trava l -u + x Ba l -u + x Ema l -u + x Cora l -u + x	Il s'agit là des exceptions de la règle générale qui veut que les mots en -ail prennent s et non x (<i>des éventails, ...</i>)
	- (variable) + l	Modification variable de la finale l > u (devant x)		Aïeu l -u + x Ciel l -u + x Ail l -u + (l) + x Œil l yeu + x	<i>Aïeul, ciel, ail</i> et <i>œil</i> ont des pluriels doubles : + s ou modification + x. Aïeux = grands-parents ; aïeux = ancêtres / Ciels = nuages ; cieus = paradis / Ails = aulx / Œils-de-(bœuf/perdrix) ; yeux = organes de la vue).

4.3.1.5.2 Noms morphologiquement composés

Facteur de variabilité

Règles particulières	Classe et/ou fonction des éléments	Règle de changement de la forme au singulier	Morphème pluriel	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Éléments soudés (y compris les noms composés nouvellement soudés)	Nom en un bloc	/	+ S ou + X (suivant la finale du mot à accorder ; se référer aux noms simples)	Entresol + s Bonjour + s Faitout + s Millepatte + s Portemanteau + x Arcboutant + s Passepartout + s, ...	Certains noms soudés sont néanmoins décomposés et intègrent le pluriel à l'intérieur de leur structure. C'est le cas de <i>bonshommes</i> et des termes d'adresse : <i>mesdames</i> , <i>mesdemoiselles</i> , <i>messieurs</i> , <i>messieurs</i> , ...
Éléments reliés par le trait d'union	Nom – Nom ou Adj. (dét. du nom)	[Nom] <i>plur</i> – [Dét.] <i>plur.</i>		[Chef]s-[lieu]x [Oiseau]x-[mouche]s [Coffre]s-[fort]s	Si le nom composé peut être glosé par une périphrase qui réclame le second élément au singulier, du type

Éléments reliés par le trait d'union	Adjectif – adjectif	[Adj.] <i>plur.</i> – [Adj.] <i>plur.</i>	+ S ou + X (suivant la finale du mot à accorder ; se référer aux noms simples)	[Sourd]s-[muet]s	[<i>nom</i>] – (<i>conn. sub.</i>) <i>le/la/un/une</i> [<i>nom</i>], le second élément reste au singulier : <i>des timbres- poste(∅)</i> , <i>des arcs-en- ciel (∅)</i> , ... Si un des adjectifs est pris adverbialement, il reste invariable : <i>des nouveau-nés</i> .
	Verbe – Nom (dét. du verbe)	[Verbe – dét.] <i>plur.</i>		[Couvre-lit]s [Garde-robe]s [Garde-côte]s [Abat-jour]s [Perce-neige]s [Sèche-cheveu]x, ...	Ces noms composés forment leur singulier et leur pluriel comme s'ils étaient des noms simples : seul le second élément prend la marque du pluriel, et seulement quand le nom composé est au pluriel.
	Mot invariable – nom (dét. du Conn.sub.)	[Conn. sub. – nom] <i>plur.</i>		[Après-midi]s [En-tête]s	
	Autres structures	[Adv – nom] <i>plur.</i>		[Haut-parleur]s [Oùï-dire]s	

Règles particulières	Classe et/ou fonction des éléments	Règle de changement de la forme au singulier	Morphème pluriel	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Éléments non reliés	Nom + ...	[Nom] <i>plur</i> + ...	+ S ou X	[Pomme]s de terre	Ces cas suivent les mêmes règles que les autres noms composés. Ici, la périphrase bloque l'accord de <i>terre</i> .
	Locutions nominales	[locution] invariable	/	[Qu'en-dira-t-on] ∅	Les locutions nominales restent invariables.

4.4 Les variations orthographiques des apports

Pour rappel, l'accord est **le mécanisme par lequel, tant à l'oral qu'à l'écrit, est établi un rapport entre deux termes, dont l'un (l'apport) apporte du sens au second (le support), lequel en échange, transmet ses traits et marques.** Il y a donc un double processus de cohésion : sémantique premièrement, morphologique ensuite.

Règle générale de l'accord

Un apport s'accorde avec son support (mot ou noyau de groupe auquel il se rapporte), selon un mode de flexion adhérent, en fonction des catégories grammaticales qu'ils partagent.

4.4.1 L'accord de l'adjectif

L'adjectif est un mot dont l'accès à l'extension est indirect, et qui fonctionne prototypiquement de manière déterminative.

4.4.1.1 Les formes de l'adjectif

L'adjectif est certes une partie du discours variable, mais son paradigme s'est fixé tardivement. Issus au départ des deux classes d'adjectifs latins, les adjectifs français ont tout d'abord été le produit de ce que l'évolution phonétique a donné. Les adjectifs de la première classe du type *bonus, bona, bonum*, ont donné, à partir de l'accusatif (presque tous les mots français sont issus de ce cas) *bonum, bonam, bonum*, un masculin *bon* et un féminin *bonne* (le neutre a quasiment disparu). On remarque que, par l'évolution, le féminin se différencie du masculin par la lettre *-e*. Les adjectifs de la deuxième classe du type *grandis, grandis, grande* ont donné, toujours à partir de l'accusatif *grandem, grandem, grande*, le masculin *grant* et le féminin *grant*. Dans cette classe, l'évolution ne conduit pas à différencier le masculin et le féminin.

Ce n'est qu'au XVI^e siècle que l'on recomposera un système synchronique, et que le féminin *grant* sera refait en *grande*, par analogie avec les adjectifs issus de la première classe. À partir de ce moment, on peut dire que le *-e* devient la marque du féminin. Il reste quelques traces de l'ancienne forme dans des tournures anciennes comme *avoir grand peur* ou encore *grand-route, grand-place*, où l'on ne remplacera pas le trait d'union par l'apostrophe, qui marque l'élision, car elle laisserait

croire à la disparition d'un -e qui n'a jamais été présent. Ces variations morphologiques ne présentent aucune exception qui puisse poser un problème d'ordre orthographique.

Morphologiquement parlant, la forme non marquée en genre et en nombre qui sert de norme de référence est de genre neutre et de nombre singulier. C'est à partir de ces formes que l'on va parler d'ajout de graphème(s) ou de modification de radical.

Pour l'adjectif, comme pour le nom, la catégorie du **genre** se matérialise morphologiquement à l'écrit par²¹⁹ :

- Au masculin et au neutre : aucun ajout à la forme non marquée.
- Au féminin : ajout d'un -e à la forme non marquée, avec parfois un redoublement de consonne, ou un changement de radical.

Pour l'adjectif, comme pour le nom, la catégorie du **nombre** se matérialise morphologiquement à l'écrit par :

- Au singulier : aucun ajout.
- Au pluriel : ajout d'un -s ou d'un -x, avec parfois un changement de radical.

4.4.1.2 Les règles d'accord

Règle générale

L'adjectif, en tant qu'apport, s'accorde en genre et en nombre avec son support, le mot auquel il se rapporte (flexions adhérentes).

L'adjectif, pourvu de toutes ses formes, peut notamment se retrouver en tant qu'apport en fonction de déterminant (caractérisant ou quantifiant) à l'intérieur d'un groupe déterminatif nominal (*la table basse*), de

²¹⁹ Dérogent à cette règle, l'adjectif bipolaire *le* (féminin *la*) et les adjectifs personnels atones *mon, ton* et *son* (féminins *ma, ta, sa*).

déterminant du verbe copule (*La table est basse*), de prédicat second (du noyau de phrase : *Apeurée, elle est partie* ; du déterminant du verbe : *Je te rend ta voiture propre*). Dans tous ces cas, il est susceptible de s'accorder en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte (généralement, un nom ou un pronom support).

Cela ne signifie pas pour autant que l'adjectif français varie toujours, ou encore que tous les mots dans ces emplois sont susceptibles de varier. Lorsqu'il se rapporte à un verbe et qu'on le dit adverbialisé, l'adjectif reste invariable. Ce tour est relativement productif et mérite que l'on s'y arrête, car parfois l'usager se trompe et accorde : *Les médicaments coutent cher* ; *Ils bronzent idiot* ; *Ils votent utile* ; *Elles mangent italien* ; *Il conduit japonais* ; *Les averses tombent dru*. De même, doivent rester invariables les noms et les adverbes en emploi adjectival : *des robes marron*, *des tables empire* ; *des stations debout*, *des filles bien*.

4.4.1.3 Cas particuliers

4.4.1.3.1 Les adjectifs numéraux *un*, *vingt*, *cent* et *mille*

Les adjectifs numéraux cardinaux (qui déterminent par quantification) sont théoriquement tous invariables sauf *un*, *vingt* et *cent*. *Mille* quant à lui, possède une variante graphique *mil*, lorsqu'il est suivi d'un nombre dans le cadre d'une date de l'ère chrétienne (*l'an mil cinq cent quinze après J.-C.* >< *l'an mille cinq cent quinze avant J.-C.*). *Un* ne varie qu'en genre (*vingt-et-une pages*) ; *vingt* et *cent* varient s'ils sont multipliés et qu'ils terminent la chaîne du numéral²²⁰ (*quatre-vingts euros* >< *trois-cent-quinze pages* ; mais, dans *la page quatre-vingt*, l'adjectif a un sens ordinal (il détermine par caractérisation) et reste invariable). Le problème se pose quand ils sont suivis de *million(s)* ou *milliard(s)*. Réputés noms communs, ils ne devraient pas empêcher l'accord de *vingt* qui terminerait la chaîne avant eux dans *quatre-vingts millions d'euros*. Mais que faire dans *deux-cent(s) ? millions cinq-cent-mille personnes ? Millions* y est plutôt l'équivalent de l'adjectif *mille* (*mille-cinq-cents*) que du nom *millier* (*un millier cinq-cents ?*). *Million* et *milliard* auraient dès lors également des emplois d'adjectifs et ne devraient pas permettre dans ce cas d'accorder *vingt* et *cent*...

À noter enfin que selon l'orthographe rectifiée (1990), dans les numéraux composés exprimant un nombre entier, tous les éléments qui ne sont pas des noms sont reliés par des traits d'union.

Ex. : 2361 = *deux-mille-trois-cent-soixante-et-un*.

²²⁰ À l'oral, cette variation se marque par une liaison : 80 euros (*quatre-vingts [z] euros*, *deux-cents [z] élèves*...).

4.4.1.3.2 Les adjectifs de couleurs

Les adjectifs de couleurs simples s'accordent normalement, en genre et en nombre avec le mot auquel ils se rapportent (*une robe verte*). Cependant, lorsque l'adjectif est issu d'un nom (de plante, de fruit, d'animal, de pierre, de métal, ...), il reste invariable. C'est le cas, notamment, pour *anthracite, argent, brique, canari, chocolat, indigo, lilas, orange, topaze, turquoise, ...*. Néanmoins, le quintet *rose, mauve, pourpre, écarlate* et *vermeil* s'accorde. Quant aux adjectifs de couleurs composés, ils restent invariables : *des murs vert bouteille* ou *bleu foncé*. Pour ce dernier exemple, il est curieux de constater que l'on a un adjectif *foncé* qui se rapporte à un autre adjectif *bleu*, sans possibilité d'y voir une adverbialisation. On glose d'ailleurs par *d'un bleu foncé* pour justifier l'invariabilité. Mais ce raisonnement par l'ellipse de *d'un*, qui reconstruit un complément à base nominale, tient-il vraiment ?

4.4.1.3.3 Les adjectifs composés

Dans le cas des adjectifs composés de deux adjectifs, il est possible que les deux adjectifs soient considérés sur le même plan : l'accord s'impose pour les deux éléments avec le mot auquel ils se rapportent (des jeunes filles sourdes-muettes). Dans le cas où le premier a une valeur ou un emploi adverbial, il reste invariable, comme un adverbe, tandis que l'autre varie (une petite fille nouveau-née). Il existe cependant des cas où, malgré l'emploi adverbial, le premier adjectif varie également (des fenêtres grandes ouvertes) ; la grammaire parle alors d'« ancien pluriel ». Quoi qu'il en soit, malgré l'étiquette d'adjectif composé, que l'on n'attribue que parce qu'il fonctionne en fait comme un adjectif simple, la grammaire éprouve toujours le besoin de refaire l'analyse des rapports entre composants, plutôt que d'envisager le tout comme un bloc.

4.4.1.4 *Tableau récapitulatif des règles de formation du féminin graphique de l'adjectif*

La liste des exceptions n'est pas exhaustive, mais recouvre l'ensemble des mots susceptibles d'être rencontrés ou utilisés le plus fréquemment.

RÈGLE GÉNÉRALE : ADJECTIF NON MARQUÉ + E EX. : JOLI → JOLIE					
Règles particulières	Forme initiale non marquée de la finale	Changement de la forme non marquée	Morphème féminin	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Aucune modification	-e	/	+ E	Quelque Sensible Agréable Universitaire, ...	Comme la finale de la forme non marquée contient déjà un <i>e</i> , la finale au féminin ne change pas.

Règles particulières	Forme initiale non marquée de la finale	Changement de la forme non marquée	Morphème féminin	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Modification de la finale	-el -ul -il -eil	Redoublement de la consonne finale	+ E	Quel + l + e Cruel + l + e ... Nul + l + e Gentil + l + e Pareil + l + e ...	Les formes non marquées en <i>-in, -an, -un, -ot, -at</i> ne redoublent pas la consonne finale sauf <i>paysan, boulot, pâlot, sot, vieillot</i> (voisine, <i>commune, persane, idiot</i> e, ... mais <i>paysanne, sott</i> e, <i>vieillot</i> e, ...).
	-en -on			Ancien + n + e ... Bon + n + e ...	
	-et			Douillet + t + e, ...	Mais : (<i>in</i>) <i>complet, concret, désuet, (in)discret, inquiet</i> et <i>secret</i> font leur féminin en <i>-ète</i> (<i>concrète, discrète, secrète, ...</i>).

Règles particulières	Forme initiale non marquée de la finale	Changement de la forme non marquée	Morphème féminin	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Modification de la finale	-s	Redoublement de la consonne finale	+ E	Épais + s + e Gras + s + e Gros + s + e Bas + s + e Las + s + e	Les autres mots se terminant par <i>s</i> ajoutent simplement <i>e</i> à la fin (<i>grise, mauvaise, ...</i>).
	-eau -ou	Modification de la finale > ll > ll		Beau -ll + e Mou -ll + e	
	-er	> èr		Che -èr + e Lége -èr + e, ...	La série en <i>-et</i> → <i>-ète</i> fonctionne sur le même principe (<i>incomplète, ...</i>).
	-f	> v		Vif -v + e Bref -v + e, ...	

Règles particulières	Forme initiale non marquée de la finale	Changement de la forme non marquée	Morphème féminin	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Modification de la finale	-c	> qu > ch	+ E	Cadue -qu + e Publie -qu + e Blane -ch + e Frane -ch + e See -èch + e	Mais : <i>grecque</i> Ce sont les 3 seuls en <i>-che</i> .
	-x	+ s		Heureux + s + e	Mais : <i>vieux</i> → <i>vieille</i> , <i>roux</i> → <i>rousse</i>
	-(t)eur	+ (t)eus / -tric		Menteur + eus + e (mentant) Directeur + tric + e (*directant)	Si on peut faire correspondre au nom en <i>-(t)eur</i> un participe 1 sur base de la même forme, alors le féminin est en <i>-euse</i> (avec des exceptions comme <i>inspectrice, exécutrice, émettrice, éditrice</i>) ; sinon, il est en <i>-trice</i> .

Règles particulières	Forme initiale non marquée de la finale	Changement de la forme non marquée	Morphème féminin	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Modification de la finale	-eur (cas part.)	/	+ E	Inférieur + e	10 comparatifs en <i>-eur</i> fonctionnent en ajoutant <i>-e</i> à la forme non marquée. Inférieur + e Supérieur + e Antérieur + e Postérieur + e Ultérieur + e Majeur + e Mineur + e Meilleur + e Extérieur + e Intérieur + e
		> eür + esse		Enchanteresse Pécheresse Vengeresse	En outre, 3 mots en <i>-eur</i> font leur féminin en <i>-eresse</i> .

4.4.1.5 Tableau récapitulatif des règles de formation du pluriel graphique de l'adjectif

La liste des exceptions n'est pas exhaustive, mais recouvre l'ensemble des mots susceptibles d'être rencontrés ou utilisés le plus fréquemment.

RÈGLE GÉNÉRALE :	ADJECTIF SINGULIER + S	EX. : ROUGE → ROUGES
-------------------------	------------------------	----------------------

4.4.1.5.1 Adjectifs morphologiquement simples

Facteur de variabilité

Règles particulières	Forme initiale de la finale au singulier	Changement de la forme au singulier	Morphème pluriel	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Aucun ajout	-s -x	/	/	Mauvais, ... Heureux, ...	La forme du singulier contient déjà un graphème identique au morphème du pluriel. On n'en ajoute donc pas.

Règles particulières	Forme initiale de la finale au singulier	Changement de la forme au singulier	Morphème pluriel	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Autre ajout	-eau	/	+ X	Beau + x Nouveau + x Jumeau + x	Ce sont les 3 seuls.
	-eu			Hébreu + x	C'est le seul.
Modification de la finale + autre ajout	-al	Modification de la finale l > u (devant x)		Loyal > u + x	Mais <i>bancal, fatal, final, naval</i> prennent s et non x.

4.4.1.5.2 Adjectifs morphologiquement composés

Facteur de variabilité

Règles particulières	Classe et/ou fonction des éléments	Règle de changement de la forme au singulier	Morphème pluriel	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Éléments reliés par le trait d'union	Adjectif-Adjectif	[Adj.] <i>plur.</i> [Adj.] <i>plur.</i>	+ S ou + X (suivant la finale du mot à accorder ; se référer aux adjectifs simples)	[Aigre]s-[douce]s [Sourde]s-[muette]s	L'adjectif composé peut être glosé par une périphrase « Adj. <i>et</i> Adj. » (des femmes sourdes <i>et</i> muettes).
	Connecteur sub.-Adjectif	[Conn. sub.-Adjectif] <i>plur.</i>		[Avant-dernier]s	Le connecteur subordonnant reste invariable.
	Adj. emploi adv.-Adjectif	[Adj. Emploi Adv.-Adj.] <i>plur.</i>		[nouveau-né]s [court-vêtue]s	Le premier adjectif fonctionne comme un adverbe et reste donc invariable.

Règles particulières	Classe et/ou fonction des éléments	Règle de changement de la forme au singulier	Morphème pluriel	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Éléments non reliés	Adj. Dét. + Adj. Noyau	[Adj. Dét.] <i>plur.</i> + [Adj. Noyau] <i>plur.</i>	+ S ou + X	[grand]s [ouvert]s [bon]s [premier]s [fraiche]s [éclose]s [raide]s [mort]s	L'adjectif déterminant de l'adjectif s'accorde, sauf dans le cas de l'adjectif de couleur.
	Adj. couleur + Dét.	[Adj. couleur + Dét.] Ø	/	[Bleu foncé] Ø [Jaune poussin] Ø [Vert de gris] Ø [Rouge carmin] Ø	Un adjectif de couleur suivi d'un déterminant (adjectif ou nom) reste invariable.

Règles particulières	Classe et/ou fonction des éléments	Règle de changement de la forme au singulier	Morphème pluriel	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Éléments non reliés	Adj. couleur ET Adj. couleur	[Adj. couleur ET Adj. couleur] Ø	/	Des vaches [noir et blanc] Ø Des assiettes [jaune et rouge] Ø	Des adjectifs de couleur coordonnés forment un tout qui attribue à chacun des éléments supports (chaque « vache ») les qualités des deux adjectifs : chaque vache est à la fois blanche et noire. Dire « des vaches noires et blanches » suppose qu'il y en a des noires et d'autres blanches.

4.4.1.6 *Formation de l'adjectif verbal*

La grammaire normative a choisi de différencier graphiquement l'adjectif verbal caractérisant (variable) du participe 1 (invariable dans son emploi verbal). En voici les principes organisateurs.

SPÉCIMEN

RÈGLE GÉNÉRALE : RADICAL DU VERBE À L'INFINITIF²²¹ + ANT (+ E)(+ S)

EX. : GRIMPER → GRIMPANT(E)(S)

La liste des exceptions n'est pas exhaustive, mais recouvre l'ensemble des mots susceptibles d'être rencontrés ou utilisés le plus fréquemment.

Facteur de variabilité

Exceptions ²²²	Forme initiale de la finale	Changement de la forme attendue	Morphèmes de genre et de nombre	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Changement de voyelle finale	Verbes en -er*	Finale en -ent	(+ E) (+ S)	adhér + ent af/con/in flu + ent coïncid + ent converg + ent déter + ent différ + ent	Tous ces adjectifs caractérisants issus d'une forme verbale ont un homophone à la forme participe 1, laquelle a une finale

²²¹ Certains adjectifs sont considérés comme adjectifs verbaux, alors que le verbe duquel ils sont issus n'est plus utilisé, ou qu'ils ont acquis un sens différent de celui du verbe d'origine (Ex. *compétent, détergent, violent, ... + extravagant*). On peut dès lors considérer ceux-ci comme de simples adjectifs caractérisants.

²²² Toutes les exceptions sont uniquement destinées à marquer une différence entre l'adjectif verbal et la forme homophone du participe 1. Le son n'est donc pas modifié, mais on a recours à une graphie alternative qui affecte la transcription du son vocalique /ã/ ou des sons consonantiques /k/ et /g/.

<p>Changement de voyelle finale</p>	<p>Verbes en -er*</p>	<p>Finale en -ent</p>		<p>émerg + ent excell + ent néglig + ent précéd + ent sommol + ent</p>	<p>régulière en <i>-ant</i>. Adjectif verbal : <i>adhérent</i> Participe 1 : <i>adhérant</i>.</p> <p>*Ajoutons <i>équivalent</i>, qui vient du verbe <i>équivaloir</i>, et non d'un verbe en -er.</p>
<p>Changement de la consonne</p>	<p>Verbes en -quer*</p>	<p>Finale en -cant</p>	<p>(+ E) (+ S)</p>	<p>communi + cant provo + cant suffo + cant va + cant</p>	<p>La forme homophone au participe 1 a une finale régulière en <i>-quant</i>. *Ajoutons <i>convaincant</i>, qui vient du verbe <i>convaincre</i>, et non d'un verbe en -quer.</p>
	<p>Verbes en -guer</p>	<p>Finale en -gant</p>		<p>délé + gant intri + gant fati + gant navi + gant zigza + gant</p>	<p>Tous ces adjectifs caractérisants issus d'une forme verbale en -guer ont un homophone à la forme participe 1, laquelle a une finale en <i>-quant</i>.</p>

4.4.1.7 Cas particuliers de détermination du support

En discours, certains éléments rendent la détermination du support plus ardue. Dans beaucoup de cas, il n'y a d'autre guide que la volonté de dire de l'énonciateur.

Configuration particulière	Règle	Exemples	Attention particulière
Supports potentiellement multiples : synonymes ou placés par gradation	Accord avec le dernier nom de la gradation.	<i>L'incident a provoqué une colère, une fureur terrible.</i>	L'appréciation de synonymie et de gradation n'est pas toujours aisée : parfois, les deux solutions sont possibles : <i>L'incident a provoqué une colère, une angoisse terribles.</i>
Supports multiples de genres différents	Accord au neutre pluriel : Masculin + Féminin → Neutre (car indétermination).	<i>Une femme et un homme doués aux échecs.</i> <i>Mille fleurs et un cactus plantés dans le jardin.</i>	Les morphèmes du genre neutre, non marqué, sont semblables aux morphèmes du masculin.
Ou inclusif / exclusif	Si 'ou' = 'et' : pluriel.	<i>Cet enfant a besoin d'un père ou d'une mère aimants.</i>	Parfois, les deux solutions sont possibles.
	Si 'ou' = 'ou bien' : singulier.	<i>On demande un président ou un responsable dévoué.</i>	

Configuration particulière	Règle	Exemples	Attention particulière
Support collectif du type <i>Une bande de X</i>	Accord avec le support choisi.	<i>Une bande d'oiseaux noirs.</i>	Le sens est parfois indé- cidable et les deux solutions sont possibles : <i>Un groupe d'élèves flamand(s)</i>
		<i>Une bande d'oiseaux compacte.</i>	
L'expression 'avoir l'air' + Adj.	Si l'expression signifie 'sembler', alors l'adjectif est déterminant du verbe en emploi copule, et s'accorde avec le noyau de phrase.	<i>Elles [ont l'air] très sérieuses.</i> <i>Elles [ont l'air] sympathiques.</i>	Le sens est parfois indé- cidable et les deux solutions sont possibles : <i>Elles [ont l'air] tristes</i> <i>Elles [ont] l'air triste</i>
	Si l'adjectif se rapporte à 'air', alors il en est le prédicat second et s'accorde avec lui.	<i>Elles [ont] l'air hautain.</i> <i>Elles [ont] l'air grave.</i>	

4.4.2 L'accord du verbe

4.4.2.1 Accord du verbe avec le support, à savoir le noyau de la (sous-)phrase

La nécessité de trouver un donneur d'accord pour le verbe a ouvert la chasse aux fonctions syntaxiques de la grammaire scolaire. C'est le **sujet** qui arrive vainqueur, répondant à la question *Qui est-ce qui ?* ou *Qu'est-ce qui ?* Il sera donc le maître du verbe, base de la phrase qui régnait sans partage dans des langues comme le latin où le sujet n'était pas obligatoirement exprimé (la personne incluse dans la flexion verbale suffisait). Dans l'histoire de la grammaire, certains auteurs, continuant à considérer le verbe comme base de la phrase, ont préféré parler d'accord du sujet avec le verbe : avec l'indication de la personne incluse, comme en latin, dans la flexion verbale. Cependant, en français, hormis à l'impératif, l'expression du sujet est obligatoire, et celui-ci confère ses marques de personne et de nombre (voire de genre pour le participe 2 employé avec être) au verbe. Un verbe a plus souvent besoin du sujet pour exister qu'une phrase d'un verbe pour être grammaticale. Cela étant, le parcours n'était pas facile à tracer. En effet, étaient placées en embuscade des structures qui ressemblaient au sujet et qui compliquaient son accord. Dans *Mitterrand, ancien président de la République française, propose que...* lequel des deux membres est le donneur ? Cela a donné lieu à la création de l'apposition. L'énumération de *Hommes, femmes, enfants, mobilier, tout était descendu* pose la même question. L'apposition est confortée. C'est ce qui a motivé également la création de la notion d'apostrophe (*Dors-tu content, Voltaire ?*). Comme celle de **sujet réel** dans *Il pleut des cordes*.

Règle générale

Le verbe, en tant que noyau du prédicat, s'accorde avec son support, qui endosse généralement la fonction de noyau de la phrase. Le verbe va ainsi **s'accorder en personne et en nombre** (parfois en **genre** pour le participe 2 employé avec l'auxiliaire *être*) selon la personne grammaticale et le nombre (et si nécessaire le genre) de son support (1^{re}, 2^e, 3^e personne du singulier ; 1^{re}, 2^e, 3^e personne du pluriel) (flexions adhérentes).

On retrouve généralement le support du verbe en posant la question « *Qui/Qu'est-ce qui ?* + Prédicat ».

pronominalisation, parfois d'emploi interrogatif) et d'un déterminant pronom personnel, le verbe s'accorde avec le pronom commun : **Certains d'entre vous viendront ; Lequel d'entre vous vient ?**

4.4.2.3 Supports contextualisés

Parfois, les données formelles s'avèrent insuffisantes pour déterminer de quelles marques sera habillé le verbe. Il faut alors recourir au contexte. Le cas le plus évident est le verbe à l'indicatif ou au subjonctif en modalité injonctive, où l'on constate l'absence de support explicite. Point de noyau de phrase à se mettre sous la dent. Dès lors, les marques d'accord seront à chercher au niveau des caractères de personne et de nombre, voire de genre, du ou des interlocuteurs interpellés : **Accordez le verbe suivant.**

Le cas de *nous* et *vous* noyaux de phrase est particulier. En effet, le verbe s'accordera respectivement à la première et à la deuxième personne du pluriel. Cependant, il est possible de prendre des distances par rapport à cette évidente expression de pluriel. Le *vous* de politesse peut s'adresser à une personne singulière ou à un collectif. Le *vous* de mépris de même. La marque du singulier sera empruntée au référent choisi en contexte et appliquée au participe 2 employé avec *être* ou aux autres déterminants de verbe en emploi copule (*Chère amie, vous êtes partie trop tôt*). Le *nous*, qu'il soit de majesté, de modestie, d'écriture scientifique ou journalistique, suit le même trajet (*Nous sommes arrivé(e) à la conclusion que...*). L'accord au singulier est discordant par rapport à la forme verbale au pluriel, et marque l'écart par rapport à l'attente normale d'un pluriel. En fait, le verbe s'accorde selon le nombre et la personne grammaticale du noyau de phrase, tandis que le participe s'accorde selon le genre et le nombre du référent du mot auquel il se rapporte. De cet écart entre personne plurielle et accord au singulier viennent les effets de sens : distance respectueuse ou méprisante, de majesté ou de modestie.

Lorsque le noyau de phrase est le pronom *on*, on peut observer la même discordance dans l'accord du verbe. Lorsqu'il n'est pas employé pour désigner l'indéfini ou le général (auquel cas l'accord est au singulier et au neutre : **On est venu vous apporter des fleurs**), *on* peut remplacer un *nous* (cas le plus fréquent **On est arrivés**), ou un *je*, un *tu*, ou un *vous*, selon le contexte. Dans ces cas, l'accord du participe ou du déterminant du verbe en emploi copule se fera en fonction du référent choisi (**On est bien belles ce soir**), mais la forme verbale conjuguée au mode personnel le sera toujours à la troisième personne du singulier.

4.4.2.4 Tableau récapitulatif des cas particuliers

Cas particuliers	Règle d'accord du verbe	Exemples	Attention particulière
Coordination par <i>et, ni, et ou inclusif</i> (= <i>et</i>)	Accord au pluriel	<i>[Marie et Pierre] rient</i> <i>[Une heure ou deux] suffisent</i> <i>[Ni lui ni Marie] ne sont compétents</i>	
	... à la plus petite personne grammaticale (1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e) des éléments coordonnés.	<i>[Toi et moi] allons nous marier</i> <i>[Florence et toi] allez vous marier</i>	(2 ^e + 1 ^{re}) = 1 ^{re} plur. (3 ^e + 2 ^e) = 2 ^e plur.
Coordination par <i>ou exclusif</i> (= <i>ou bien</i>) d'éléments singuliers	Accord au singulier, à la 3 ^e personne.	<i>[Pierre ou Jacques] doit partir.</i> <i>[Elle ou moi] doit partir.</i>	(3 ^e / 3 ^e) = 3 ^e sing. (3 ^e / 1 ^{re}) = 3 ^e sing.

Cas particuliers	Règle d'accord du verbe	Exemples	Attention particulière
<p align="center">GP1 à noyau collectif</p>	<p>Accord avec le support, noyau du GDN noyau de phrase :</p> <p>Soit Déterminant + Noyau</p>	<p><i>[La plupart des + gens] savent lire</i></p> <p><i>[Un tas de + gens] savent lire</i></p>	<p>Il ne s'agit pas d'un accord par le sens, comme le prétend la grammaire traditionnelle, mais d'un accord en fonction de l'analyse choisie et du noyau de phrase déterminé.</p> <p>Dans ce cas, on peut choisir les deux analyses.</p>
	<p>Soit Noyau + Déterminant</p>	<p><i>[Un tas + de pierres] bloque la voie</i></p> <p><i>[Une bande de + corbeaux] s'envolent</i></p> <p><i>[Une bande + de corbeaux] s'envole</i></p>	

Cas particuliers	Règle d'accord du verbe	Exemples	Attention particulière
Support = les pronoms nous, vous	Le verbe s'accorde en personne avec le pronom support (noyau de phrase), mais le participe s'accorde en genre et en nombre avec le référent du pronom.	<i>Nous en sommes arrivé(e)(s) à cette conclusion.</i> <i>Vous êtes parti(e)(s) tôt hier !</i>	<i>Nous</i> = 1 ^{re} personne du sing. (' <i>nous</i> ' majestatif ou scientifique) ou du pluriel. <i>Vous</i> = 2 ^e personne du singulier (' <i>vous</i> ' de politesse ou de mépris) ou du pluriel.
Support = le pronom omniperso-nnel on		<i>On est sorti(e)(s) hier soir ?</i> <i>On est arrivé(e)(s) !</i>	<i>On</i> = 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e pers. du singulier ou du pluriel, selon le contexte.
Absence matérielle de support dans une modalité injonctive	Accord selon le contexte, en fonction de la personne supposée de l'interlocuteur.	<i>[Veuillez] ne pas fumer</i> <i>[Roule] moins vite</i>	La modalité injonctive à la 2 ^e pers. du singulier ne prend pas <i>s</i> pour les verbes en -er + des verbes comme <i>offrir</i> et <i>cueillir</i> .

4.4.3 L'accord du participe 2²²³

4.4.3.1 Les règles traditionnelles

Les règles d'accord du participe 2 datent, dans leur forme actuelle, du XIX^e siècle, même si l'on a connu une première tentative de formalisation par le poète Clément Marot, au XVI^e siècle. Ce point est du pain béni pour une grammaire scolaire qui se tourne essentiellement vers l'orthographe, jusqu'à adapter son système fonctionnel à cette fin. Ne dit-on pas que le COD ou complément direct du verbe (notre déterminant du noyau du GDV sans connecteur subordonnant) tire son origine de la nécessité de trouver le donneur d'accord du participe 2 (ancien participe passé) employé avec *avoir* ?

Les règles anciennes se répartissent en quatre groupes, sans qu'il y ait une règle générale :

- Le participe 2 employé seul s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte : **Énervée, elle est partie.**
- Le participe 2 employé avec l'auxiliaire *être* s'accorde en genre et en nombre avec le sujet : **Elle est partie.**
- Le participe 2 employé avec *avoir* s'accorde en genre et en nombre avec le COD/CDV, si celui-ci précède le participe : **La pomme que j'ai mangée.**
- Le participe 2 des verbes pronominaux : si le pronom est analysable (COD/CDV ou COI/CIV), l'accord du participe 2 se fait comme avec l'auxiliaire *avoir*, avec le COD/CDV, si celui-ci précède le participe 2 (**Ils se sont lavés ; Les lettres qu'ils se sont envoyées**) ; si le pronom n'est pas analysable, par exemple dans les cas où le verbe est exclusivement pronominal comme *s'évanouir*, l'accord se fait comme avec l'auxiliaire *être*, avec le sujet : **Elles se sont évanouies dans la nature.**

4.4.3.2 Les cas particuliers et exceptions

Ce qui frappe, c'est la multiplication des cas particuliers et des exceptions, pas toujours bien assignés par ailleurs (le cas particulier devrait respecter la règle générale, mais permettre de la préciser, à l'inverse de l'exception, qui laisse le cas hors règle).

Sans aucune volonté d'exhaustivité, citons quand même pour mémoire certains cas de participes 2 employés avec *avoir* : le participe 2 dont le

²²³ Le *participe 2* est la nouvelle terminologie correspondant à l'ancien participe « passé ».

COD/CDV, qui précède, est le pronom neutre²²⁴ *le*, mis pour une proposition (de genre neutre), reste invariable (*C'est mieux que je ne l'avais **pensé***), alors qu'un accord au neutre éviterait l'exception ; le participe 2 suivi d'un infinitif s'accorde avec le COD/CDV qui précède si celui-ci est sujet de l'infinitif (*Les violons **que** j'ai **entendus** jouer*), alors que préciser qu'il ne faut pas confondre COD/CDV du verbe dont on accorde le participe 2 et COD/CDV de l'infinitif éviterait toute insistance sur une hypothétique proposition infinitive²²⁵.

4.4.3.3 *Vers une simplification*

Pour remédier à ce que nous considérons comme une inutile complication, et rendre un minimum de sens au mécanisme de l'accord en jeu, sens qui se perd vu l'atomisation de la matière, nous proposerons de retourner à une règle très générale dont découleraient toutes les autres : « Le participe 2, forme quasi adjectivale du verbe, s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte », *comme un simple adjectif*, serions-nous tenté d'ajouter. Évidente pour le participe 2 employé seul, cette règle rend également compte des autres cas. Par exemple, le noyau de la phrase (ancien sujet) est le mot auquel se rapporte le participe 2 employé avec *être* (*Qui est **parti** ? Elle*), et le déterminant direct du noyau du GDV²²⁶ (l'ancien COD/CDV) celui auquel se rapporte le participe 2 employé avec *avoir* (*Qu'est-ce qui est **mangé** ? La **pomme***, repris par le déterminant direct du noyau du GDV ***que***). Dans ce dernier cas, il faut veiller à ce que le support présumé soit bien support du participe 2 (et non déterminant d'un infinitif qui suivrait²²⁷). Les cas d'exception fondent, qui demandent néanmoins tous explication.

Ainsi, pour les participes 2 employés avec *avoir* (*J'ai **mangé** une **pomme***), des verbes pronominaux réfléchis ou réciproques (*Je me suis*

²²⁴ Il est cocasse que la tradition étiquette ce pronom comme neutre alors qu'elle ne reconnaît pas d'existence à ce genre pour les français.

²²⁵ Voir 2.5.2.2 *Le groupe prédicatif second (GP2)*.

²²⁶ Dans notre système, le fait que le déterminant du Noyau GDV soit construit directement ou indirectement importe peu (voir organisation du système des fonctions). Le caractère direct ou indirect ne semble pertinent que pour décrire les fonctions du support du participe 2 dans certains cas (emploi avec l'auxiliaire *avoir* et cas semblables). Dans la mesure où, pour notre part, nous proposons un accord du participe 2 avec son support, le nom de la fonction portée par le support n'est pas primordial. Si nous devons y avoir recours, nous parlerons dans ce cas-ci de déterminant direct du Noyau GDV.

²²⁷ Ex. La pianiste que j'ai entendue jouer >> La chanson que j'ai entendu jouer.
(J'ai entendu *une* pianiste jouer) >> (J'ai entendu *jouer* une chanson)

coupé le doigt >< *Je me suis coupée au doigt*), ou employés seuls dans des groupes prédicatifs second (***Excepté cette fille***, ...), l'accord ne se fait pas si le support suit.

La position est en fait la cause de la plupart des exceptions²²⁸. Il est normal de la traiter à part car elle ne participe pas de la logique générale de l'accord à l'œuvre en français. L'hypothèse qui explique ces exceptions est celle des copistes du Moyen Âge : lorsqu'ils recopiaient les manuscrits, ils réagissaient différemment selon l'ordre des mots. Si le mot auquel le participe se rapportait précédait, ils faisaient l'accord. S'il suivait, ils devaient l'attendre, revenir en arrière, retrouver le participe, accorder, retourner où ils étaient avec du retard, ... Dans ces conditions, l'accord s'est peu à peu perdu. Cette tendance à l'invariabilité fut relevée et généralisée. D'une tendance majoritaire, on a fait une règle totalitaire. Si l'usage était à la base de la règle, la règle a modifié l'usage²²⁹.

²²⁸ Les cas que recouvre ce type d'« exceptions » sont en fait majoritaires. Cependant, s'ils sont traités comme exceptions, c'est parce que le facteur de position n'intervient que très exceptionnellement dans la mécanique de l'accord. Il s'agit donc plus d'une exception à la logique de l'accord qu'une exception d'ordre statistique.

²²⁹ Attention, la règle de l'invariabilité du participe 2 lorsque son support le suit, ne peut être étendue à quelques autres tournures (de 1 à 3) :

Ex 1 : *Pressée, elle* court du matin au soir.

Ex 2 : Tout *agitée* qu'*elle* est, ...

Ex 3 : Est *considérée* majeure toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans.

Ex 4 : J'ai *mangé une pomme*.

Dans les exemples 1, 2 et 3 le support suit effectivement le participe 2, mais le lien qui unit le nom et l'adjectif, tout comme celui qui unit l'ancien sujet à l'ancien attribut ou à son prédicat entier, est beaucoup plus fort que le lien entre le participe et le déterminant direct du verbe (exemple 4), et donc on maintient l'accord

Règle générale

Le participe 2 est la forme adjectivale du verbe, c'est-à-dire une forme verbale susceptible d'emplois adjectivaux. À ce titre, il **s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte**, comme un adjectif (flexions adhérentes).

Pour trouver le mot auquel se rapporte le participe 2, il suffit de poser la question « *Qui/Qu'est-ce qui est ... + participe 2 ?* ».

Beaucoup des exceptions de la grammaire traditionnelle ne sont en fait que des cas particuliers qui pourraient se résumer à la préoccupation de savoir si le support présumé est bien le support du participe 2 (et non, par exemple, le déterminant d'un infinitif qui suivrait).

4.4.3.4 Hypothèse sur l'évolution de l'accord du participe 2

Pour envisager une évolution possible de l'accord du participe 2 employé avec l'auxiliaire *avoir*, il faut, d'une part, observer les usages oraux actuels, et, d'autre part, se référer à l'histoire de la langue.

La tendance observée actuellement dans les productions orales indique que, dans certains contextes, de plus en plus de locuteurs n'accordent pas le participe 2 employé avec *avoir*, alors que l'accord est prescrit, c'est-à-dire lorsque le mot auquel il se rapporte le précède.

Ex. : *La bouteille que j'ai mis au frigo.*

Cette tendance au non-accord suppose que le locuteur considère moins le participe *mis* comme se rapportant au référent de *que* (*la bouteille*), que comme faisant partie intégrante de la forme verbale.

L'évolution historique de la langue peut expliquer ce phénomène. Aux origines du français, on produisait des phrases du type *J'ai une pomme mangée*, de la même manière que l'on disait *J'ai une pomme verte* ou *J'ai une pomme véreuse*. Les deux morceaux de la forme qui deviendra notre 'présent composé'²³⁰ étaient indépendants : le verbe *avoir* était un verbe

²³⁰ Le *présent composé* est la nouvelle terminologie correspondant à l'ancien « passé composé ».

plein (= *posséder*), et le participe fonctionnait vraiment comme un adjectif. Puis progressivement la forme s'est soudée, et le participe s'est rattaché au verbe et non plus au déterminant du noyau du GDV. Ce faisant, il a fait du verbe un auxiliaire, un verbe support désémantisé.²³¹

Par ailleurs, cette hypothèse de soudure de la forme verbale (auxiliaire *avoir* + participe 2) se comprend dans le cadre de l'évolution du système temporel du français. En effet, on observe aujourd'hui une utilisation massive du présent composé en lieu et place du passé 1 (« passé simple »), ce qui suppose que le présent composé devient dans ce cas une forme verbale bien grammaticalisée, fonctionnant comme un bloc synthétique. Le lien auxiliaire / auxilié se resserre au point de ne plus accepter entre les deux éléments que la deuxième partie de la négation (*Je n'ai pas/rien/plus mangé*), le pronom *tout* (*J'ai tout mangé*) et des adverbes (*J'ai souvent/à peine/un peu/déjà/pourtant/évidemment/... mangé*).

Ex. : *Je [dévoraï] ma friandise > J'[ai dévoré] ma friandise.*

Ainsi, si l'évolution linguistique continue dans ce sens, il est probable que la forme verbale composée de l'auxiliaire *avoir* et du participe 2 se comporte définitivement comme une forme verbale synthétique. Ceci aurait pour conséquence que, dans ce cas de figure, le participe ne s'accorderait plus, puisque, faisant partie intégrante de la forme verbale, il ne retiendrait que ses caractéristiques proprement verbales, dont ne font pas partie le genre et le nombre (caractéristiques plutôt adjectivales) tels qu'ils apparaissent dans l'accord du participe 2.

Ex. : *La friandise que je [dévoraï] > La friandise que j'[ai dévoré].*

Cette hypothèse ne concernerait cependant que le participe 2 employé avec l'auxiliaire *avoir*. En effet, pour le participe 2 employé seul, le participe 2 employé avec l'auxiliaire *être*, ou le participe 2 d'un verbe essentiellement pronominal (notamment à sens passif), le lien qui les unit à leur support est beaucoup plus fort (il renvoie précisément à des cas courants d'accord de l'adjectif), et le non-accord serait contre-intuitif. Ainsi, les emplois les plus proches de ceux de l'adjectif continueraient à s'accorder.

²³¹ En réalité, il apparaît qu'*avoir* s'est d'abord désémantisé par grammaticalisation et qu'ensuite, les éléments intercalés à l'origine ont été rejetés à l'extérieur du couple auxiliaire-auxilié ainsi formé.

Ex. : ? ? *La femme que je suis devenu* ; ? ? *Je suis une femme pressé*
La femme que je suis devenue ; *Je suis une femme pressée*

On semble dès lors s'acheminer pratiquement vers deux règles :

- **accord** pour le participe 2
 - employé seul (sans auxiliaire intermédiaire entre le participe 2 et son support) ;
 - employé avec l'auxiliaire *être* (rattaché à son support par l'intermédiaire de l'auxiliaire *être*) ;
 - des verbes essentiellement pronominaux, dont le pronom n'est pas analysable.
- **invariabilité** pour le participe 2
 - employé avec l'auxiliaire *avoir* (rattaché à son support par l'intermédiaire de l'auxiliaire *avoir*) ;
 - employé seul dans un GP2 (*excepté...*), dont le fonctionnement est souvent rapproché de celui d'un connecteur subordonnant;
 - des verbes pronominaux dont le pronom est analysable.

À terme, on pourrait même pousser l'évolution plus loin, l'ensemble des verbes pronominaux étant réunis en un seul groupe :

Le participe 2 varierait lorsqu'il est plus autonome, ou dans un emploi adjectival : participe 2 sans auxiliaire ou participe 2 déterminant de la copule *être*.

Fortement intégré dans une forme verbale, il perdrait ses caractéristiques adjectivales autonomes et s'accorderait dès lors avec le support du verbe : participe 2 conjugué avec l'auxiliaire *être*, pour lequel le support du participe correspond la plupart du temps avec le support du verbe ; y serait inclus l'ensemble des participes des verbes pronominaux.

En revanche, il resterait invariable lorsque, perdant tout autant son autonomie dans une forme plus figée, il se fond dans une forme verbale, dont le support n'est jamais le même que celui du participe (participe 2 conjugué avec l'auxiliaire *avoir*), ou lorsqu'il se retrouve dans un emploi adverbial ou de connecteur subordonnant²³².

²³² Dans l'optique d'une réforme de l'accord du participe 2, le Conseil de la Langue et de la Politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles a proposé la formulation des règles suivantes :

1°) Le PP dit « employé seul », au sens de 'sans auxiliaire', s'accorde avec son support.

On trouve le support du PP à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' ?* », complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...).

2°) Le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* s'accorde avec le support du verbe.

On trouve le support du verbe à l'aide de la question « *Qui ou qu'est-ce qui 'groupe verbal' (le verbe accompagné de ses compléments éventuels) ?* », complétée des modalités pertinentes (négation éventuelle...).

Pour le PP conjugué avec l'auxiliaire *être* (non pronominal) la question sera donc « *Qui ou qu'est-ce qui est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* ». Pour le PP des verbes pronominaux, la question sera donc « *Qui ou qu'est-ce qui s'est 'PP' + compléments éventuels du verbe ?* »

Lorsque la question n'est pas grammaticale, elle ne ramène pas de support du verbe et le PP reste inchangé. C'est le cas pour le PP des verbes en tournure impersonnelle :

Il est tombé des cordes. * *Qui ou qu'est-ce qui est tombé des cordes ?* Pas de support, donc PP inchangé.

Il s'est construit de nombreux bâtiments (en lecture impersonnelle). * *Qui ou qu'est-ce qui s'est construit de nombreux bâtiments ?* Pas de support, donc PP inchangé.

3°) Le PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir* est invariable.

4.4.3.5 Exemples d'application de la règle générale

Soit on peut répondre sans problème à la question, et on accorde en fonction du genre et du nombre du support ;

Soit on ne peut pas répondre à la question parce qu'il n'y a pas de réponse (noté / ci-dessous), ou parce que la question ne peut être posée pour la phrase concernée (noté * ci-dessous), alors on laisse invariable le participe 2.

- *Pressé*, elle court sans cesse → Qui est-ce qui est pressé ? *Elle* → f. sg. → pressée
- Elle est *parti* tôt → Qui est-ce qui est parti ? *Elle* → f. sg. → partie
- La pomme que j'ai *mangé* → Qu'est-ce qui est mangé ? *La pomme* (repris par *que*) → f. sg. → mangée
- Les paquets que j'ai *pesé* → Qu'est-ce qui est pesé ? *Les paquets* (repris par *que*) → m. pl. → pesés
- Les 65 kilos que j'ai *pesé* → Qu'est-ce qui est pesé ? * (Combien ?) → inv. → pesé
- Il a *plu* → Qu'est-ce qui est plu ? / → inv. → plu
- Il a *plu* des cordes → Qu'est-ce qui est plu ? /²³³ → inv. → plu
- C'est plus difficile que je ne l'avais *pensé* → Qu'est-ce qui est pensé ? *L'* ('*que ce serait moins difficile*'²³⁴) → neutre → pensé
- Il a eu tous les jouets qu'il a *voulu* → Qu'est-ce qui est voulu ? *Les jouets* (repris par *que*) → m. pl. → voulus
- Il a eu tous les jouets qu'il a *voulu* → Qu'est-ce qui est voulu ? *Avoir des jouets* → inv. → voulu [avoir]

²³³ Contrairement à l'intuition de certains, même si ce sont *les cordes* qui *pleuvent*, on ne peut pas dire **Les cordes sont pluées*.

²³⁴ Une sous-phrase, ne pouvant être pourvue d'un genre masculin ou féminin (elle ne renvoie pas à un objet mais à un procès), sera dite de genre neutre ; elle est pronominalisable par le pronom neutre 'le' ou 'l'.

- Il a fait tous les efforts qu'il a *pu* → Qu'est-ce qui est pu ? * → inv. → pu
- La pianiste que j'ai *entendu* jouer → Qui est-ce qui est entendu ? *La pianiste* (repris par *que*) *jouer* → f. sg. → entendue
- La chanson que j'ai *entendu* jouer → Qu'est-ce qui est entendu ? *Jouer la chanson* (repris par *que*) → inv. → entendu²³⁵
- Ces personnes, je les ai *fait* venir → Qu'est-ce qui est fait ? / → inv.²³⁶ → fait
- Ils se sont *lavé* → Qui est-ce qui est lavé ? *Se* (= eux) → m. pl. → lavés
- Les rois qui se sont *succédé* → Qui est-ce qui est succédé ? * (Qui a succédé à qui ?) → inv. → succédé
- Les amoureux se sont *plu* → Qui est-ce qui est plu ? * (Qui a plu à qui ?) → inv. → plu

²³⁵ Dans ce cas, le *que* mis pour *chanson*, et qui précède le participe 2, aurait pu être pris pour le support. Cependant, il est en fait déterminant de l'infinitif qui suit. Le support du participe est en fait *jouer la chanson*, mais le facteur de postposition du support joue, qui empêche l'accord. Ce cas rejoint dès lors, du fait de la postposition de ce support, la liste des exceptions à notre règle générale d'accord avec le support (voir *infra*).

Dans ces deux derniers cas, la grammaire traditionnelle fait une différence entre deux types de support potentiel pour le participe 2 (le pronom reprenant le support de l'infinitif (avec accord), ou le groupe composé de l'infinitif et de son complément/déterminant (sans accord)). En fait une autre lecture, plus appropriée selon nous, est possible : pour les verbes de perception (voir, entendre...) et d'opinion ou de dire (penser, dire...), le support réel du participe 2 serait en fait un GP2 composé d'un noyau (parfois non saturé) et d'un prédicat second sous la forme de l'infinitif accompagné de ses déterminants. Dans cette analyse, le GP2 support du participe le suit partiellement (donc pas d'accord), mais il est de toute manière de genre neutre, tout comme la sous-phrase, et se pronominalise, le cas échéant, en *le* (*Je l'ai entendu, ça, la pianiste jouer*). Une même analyse avec GP2 support du participe 2 pourrait également être envisagée avec certaines constructions traditionnellement étiquetées « attribut du COD ». Dans *Sarah, je l'ai trouvé/cru aimable*, le support du participe 2 serait le GP2 « l' [...] aimable » (= 'j'ai trouvé qu'elle était aimable', et non 'je l'ai trouvée et elle était aimable'), partiellement postposé (donc pas d'accord) et de toute manière de genre neutre et pronominalisable, le cas échéant, en *le* (*Je l'ai trouvé/cru, ça, qu'elle était aimable*).

²³⁶ Les participes 2 des coverbes sont en fait invariables, dans la mesure où ils n'ont plus d'autonomie verbale. *Fait* suivi d'un infinitif reste donc invariable. On traite de même le participe 2 du coverbe laisser (*laissé*) suivi d'un infinitif (*Je les ai laissé partir*) ainsi que le participe 2 de l'auxiliaire *avoir* dans les formes surcomposées (*Mes corrections, quand je les aurai eu finies, je pourrai partir en vacances*).

4.4.3.6 Cas particuliers

Nous considérons comme cas particuliers des cas qui respectent la règle générale, mais qui demandent une explication particulière (le cas ici), ou des cas dont la circonscription permet un énoncé plus précis de la règle.

Cas particuliers	Règle d'accord du participe 2	Exemples	Explication
Participe 2 précédé du pronom <i>en</i>, déterminant du support ²³⁷	Invariable	<i>J'en ai mangé</i>	Le pronom <i>en</i> n'est pas support du participe 2, mais « déterminant » du support, et marque l'origine. Ex. : <i>J'en ai mangé dix</i>
<i>En + avoir + part. 2</i>			

²³⁷ Lorsque le pronom *en* est en fait un déterminant indirect du V ou de la relation [Dét. – Noyau GDV], il est possible de trouver des supports qui précèdent. L'accord se fait dès lors avec eux. Ex. *Je n'oublierai pas les services que j'en ai reçus* (support = déterminant du Noyau GDV *que* mis pour *services* ; *en* = déterminant de la relation [Dét. – Noyau GDV]).

Cas particuliers	Règle d'accord du participe 2	Exemples	Explication
<i>En + avoir + part. 2 + support</i>	Invariable	<i>J'en ai mangé dix</i>	Le support de mangé = <i>dix</i> Le déterminant de <i>dix</i> = <i>en</i> Cela signifie que j'ai mangé 10 objets parmi les objets <i>X</i> (<i>en</i> = par exemple <i>des pommes</i>). Le mot auquel se rapporte le participe (<i>dix</i>) n'est pas présent ou se trouve après , donc pas d'accord.
Dét. énonciation + <i>en + avoir + part. 2 + support</i>		<i>Des pommes, j'en ai mangé dix</i>	Ce cas est semblable : <i>des pommes</i> est déterminant de l'énonciation (cf. <i>Module 2 : L'analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé</i>), et non le support (qui est <i>dix</i>). On n'accorde pas.

<p>Participe 2 de certains verbes transitifs en emploi intransitif</p>	<p style="text-align: center;">Invariable</p>	<p><i>Le cuisinier a cuit la dinde</i> '<i>Qui est-ce qui a cuit ? Le cuisinier</i>' '<i>Qu'est-ce qui est cuit ? la dinde</i>' ≠ <i>La dinde a cuit</i> '<i>Qu'est-ce qui a cuit ? La dinde</i>' '<i>Qu'est-ce qui est cuit ? la dinde</i>'</p> <p><i>Le professeur a augmenté les notes</i> '<i>Qui est-ce qui a augmenté ? Le professeur</i>' '<i>Qu'est-ce qui est augmenté ? Les notes</i>' ≠ <i>Les notes ont augmenté</i> '<i>Qu'est-ce qui a augmenté ? Les notes</i>' '<i>Qu'est-ce qui est augmenté ? Les notes</i>'</p>	<p>Certains verbes transitifs dits « symétriques » (<i>augmenter, bruler, couler, cuire, fâner, jaunir, ...</i>), employés avec l'auxiliaire <i>avoir</i>, ont des emplois intransitifs (le dét. du verbe devenant noyau de phrase). Dans ces derniers cas, la réponse à la question posée pour trouver le support du Part. 2 « <i>qui/ qu'est-ce qui est + Part. 2 ?</i> », est la même que la réponse à la question « <i>qui/qu'est-ce qui a + Part. 2 ?</i> »²³⁸. Cette collision empêche l'accord du Part. 2 du verbe en emploi intransitif, parce que le support que l'on croit lui trouver est en fait le support que l'on aurait pour le Part. 2 de la construction transitive correspondante. Le Part. 2 de ces verbes en emploi intransitif, n'a en fait pas de support grammatical exprimé.</p>
---	--	--	--

²³⁸ Le même cas de figure se présente avec le verbe toujours intransitif disparaître (*Ils ont disparu* : *Qui est-ce qui a disparu ? Ils* ; *Qui est-ce qui est disparu ? Ils*) ; ainsi qu'avec les verbes (*dés*)*obéir* et *pardonner* : dans ce cas, la collision de la réponse à la question du support du Part. 2 se fait avec la réponse à la question « *À qui a-t-on + Part. 2 ?* » (*On pardonne à qqn* et '*Cette personne est pardonnée*'). Avec ces verbes employés avec l'auxiliaire *avoir*, le Part. 2 n'a en fait pas non plus de support grammatical exprimé.

4.4.3.7 Exceptions

Nous considérons comme *exceptions* les cas qui ne respectent pas la règle générale.

Exceptions	Règle d'accord du participe 2	Exemples	Explication
Les cas suivants, où le support du participe 2 suit²³⁹ :	Invariable	<i>J'ai mangé la pomme</i> <i>Elle a sorti les poubelles</i>	Hypothèse des moines copistes + Soudure progressive
<i>Avoir + Participe 2 + support</i>			
Participe 2 d'un verbe pronominal dont le pronom est analysable + support		<i>Elle s'est lavé les mains</i>	Hypothèse des moines copistes + Soudure progressive
Participe 2 + support, dans un GP2		<i>Excepté les invalides et mis à part les femmes, tous iront en guerre.</i>	Hypothèse des moines copistes + Emploi de quasi connecteur subordonnant du participe

²³⁹ Les cas que recouvre ce type d'« exceptions » par position sont en fait majoritaires. Cependant, s'ils sont traités comme exceptions, c'est parce que le facteur de position n'intervient que très exceptionnellement dans la mécanique de l'accord. Il s'agit donc plus d'une exception à la logique de l'accord qu'une exception d'ordre statistique.

Participe 2 d'un verbe en emploi unipersonnel conjugué avec l'auxiliaire être	<p style="text-align: center;">Invariable</p>	<i>Il est tombé des grêlons</i> <i>Les grêlons qu'il est tombé</i>	<p>Le support du participe 2 d'un verbe conjugué avec l'auxiliaire être est généralement²⁴⁰ le noyau de phrase. Dans ce cas-ci, la grammaire impose l'accord avec le noyau 'il'. Cependant, dans la tournure unipersonnelle, le thème et le noyau de phrase ne correspondent pas, le thème, qui apparaît comme le support logique du participe 2, étant rejeté syntaxiquement dans le prédicat. Du fait de cette dissociation entre thème et noyau de phrase, l'accord, s'il se fait bien avec le support grammatical du verbe, ne se fait pas avec le support logique du participe 2.</p>
Participe 2 d'un verbe essentiellement pronominal	<p style="text-align: center;">Accord avec le support (généralement de fonction noyau de phrase)</p>	<i>Elles se sont évanouies</i> <i>(s'évanouir ; *évanouir qqn)</i> <i>Ils se sont envolés</i> <i>(s'envoler ; *envoler qqn)</i>	<p>Lorsque le pronom fait partie intégrante du verbe pronominal, qu'il n'est pas analysable, il est théoriquement impossible de poser la question qui révèle le support <i>Qui/Qu'est-ce qui est ... ?</i>. Néanmoins, la grammaire scolaire impose un accord avec le noyau de</p>

²⁴⁰ Lorsque l'auxiliaire être est à l'infinitif ou à l'indicatif en emploi injonctif (ancien impératif), le support du participe 2 peut ne pas être exprimé ou être exprimé sous une autre forme que celle du noyau de phrase : *Soyez parti(e)(s) pour 5h !* ; *Je leur ai demandé d'être parti(e)s pour 5h*. Dans ce cas, l'accord se fait avec le référent contextuel du support.

Participe 2 d'un verbe essentiellement pronominal	Accord avec le support (généralement de fonction noyau de phrase)	<i>Elle s'est aperçue de son erreur</i> <i>(s'apercevoir ≠ apercevoir qqn)</i> <i>Ils se sont vendus</i> <i>(se vendre = être vendu)</i>	phrase qui, s'il peut s'expliquer pour certains participes de verbes essentiellement pronominaux (pour <i>s'envoler</i> , on peut trouver <i>Envolées, mes espérances</i>), est, pour d'autres, difficilement justifiable (pour <i>s'apercevoir</i> , dans <i>Elle s'est aperçue de ses erreurs</i> , ce n'est assurément pas <i>elle</i> qui est <i>aperçue</i>). Dès lors, hormis pour les cas évidents des pronominaux à sens passif (<i>Les médicaments se sont vendus très cher</i>), l'invariabilité aurait été préférable.
Interférence d'un pronom neutre	Invariable	<i>L'impression que cela m'a fait</i>	Le pronom neutre interfère et empêche l'accord du participe : ?? <i>L'impression que cela m'a faite</i> .
Collision de deux pronoms déterminants directs du noyau du GDV	Invariable	<i>Je le leur ai entendu dire.</i> (= <i>J'ai entendu Pierre et Sarah dire qu'ils partaient demain</i> , qui aurait dû donner <i>*Je les l'ai entendus dire</i>)	Pour éviter la collision de deux pronoms déterminants directs du noyau du GDV (<i>les</i> et <i>le</i>), le pronom <i>les</i> a pris la forme du déterminant indirect du noyau du GDV <i>leur</i> , et n'est donc plus identifiable comme support, alors que c'en est un.

4.4.3.8 Démarche pratique pour l'accord du participe 2

1. **Déterminer le support en posant la question « Qui / Qu'est-ce qui est ... (participe 2) ? »**
 - **Soit** on peut répondre sans problème à la question → étape 2
 - **Soit** on ne peut pas répondre à la question parce qu'il n'y a pas de réponse, ou parce que la question ne peut être posée pour la phrase concernée. → pas d'accord
2. **Déterminer la place du support :**
 - **Soit** le support est devant le participe → étape 4
 - **Soit** le support est derrière le participe → étape 3
3. **Déterminer l'auxiliaire avec lequel est employé le participe :**
 - **Soit** le participe 2 est employé seul, est conjugué avec l'auxiliaire *être*, ou est le participe d'un verbe essentiellement pronominal, dont le pronom n'est pas analysable
→ étape 4
 - **Soit** le participe 2 est conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, se trouve dans un GP2 (cas de *excepté*) en construction absolue, ou est le participe d'un verbe pronominal dont le pronom est analysable
→ pas d'accord

4. Vérifier que l'on n'est pas en présence de facteurs qui bloquent l'accord ou qui le faussent :

- **Soit** présence de facteurs qui bloquent ou faussent l'accord :
 - interférence d'un pronom neutre (*cela*) ou collision de pronoms déterminants directs
→ pas d'accord
 - participe 2 d'un verbe en tournure unipersonnelle employé avec l'auxiliaire *être*
→ accord avec le *il* unipersonnel
 - participe 2 d'un verbe essentiellement pronominal
→ accord avec le noyau de la phrase
- **Soit** absence de facteurs qui bloquent ou faussent l'accord
→ étape 5

5. Accorder en genre et en nombre avec le support du participe.

4.4.4 L'accord de l'adverbe

4.4.4.1 La règle d'accord

Règle générale

L'adverbe, en tant qu'apport à une relation, reste invariable, puisque son support n'a ni genre, ni nombre, ni personne.

Exception :

L'adjectif *tout* employé comme adverbe varie en genre et en nombre devant un mot féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré.

Ex. : *Un tout petit garçon* → *De tout petits garçons*

Une toute petite fille → *De toutes petites filles*

S'il s'agissait, comme on le prétend souvent, d'un accord par euphonie, on n'aurait dû avoir qu'un accord en genre, puisque l'accord en nombre n'est pas audible... Nous sommes là face à une incohérence grammaticale plus graphique que phonique. L'accord phonique se perçoit au féminin devant un mot commençant par une consonne comme devant un mot commençant par une voyelle (même si, dans ce dernier cas, le phénomène de la liaison, faite devant une voyelle tant au masculin qu'au féminin, empêche de distinguer clairement s'il s'agit d'un accord ou d'une liaison). Si la grammaire a voulu marquer l'accord au féminin pluriel, c'est essentiellement pour ne pas briser la litannique formule de l'« accord en genre et en nombre ».

D'autres adjectifs, en emploi adverbial selon la grammaire traditionnelle, peuvent également s'accorder, contrairement à la règle : *des fenêtres grandes/larges ouvertes, des fleurs fraîches écloses, elle arrive bonne dernière*. Il reste à déterminer s'il s'agit bien d'un emploi adverbial de l'adjectif ou si l'on n'a pas plutôt affaire à des adjectifs apports d'adjectif, possibilité que la tradition récuse, mais que notre système permet (l'adjectif étant prototypiquement un apport à un terme, par opposition à l'adverbe, apport à une relation).

4.4.4.2 Tableau de formation des adverbes en *-ment*

Ce sont essentiellement les adjectifs communs ainsi que les numéraux ordinaux qui permettent de former des adverbes en *-ment* : ils ont en commun de déterminer par caractérisation. Les autres adjectifs, qui ont des fonctionnements de quantifiants ou de quantifiants-caractérisants, ne peuvent engendrer un adverbe en *-ment*. Cependant, tous les adjectifs qui caractérisent ne peuvent servir de base à un adverbe : les adjectifs de couleur et de forme géométrique, par exemple, ne permettent de former des adverbes en *-ment* qu'avec un sens figuré : *rouge* → **rougement*, *rectangulaire* → **rectangulairement* (on trouve quand même d'extrêmement rares exemples) ; *mais vert* → *vertement*, *carré* → *carrément*.

Par ailleurs, comme les adverbes en *-ment* ne sont pas issus d'adjectifs qui quantifient, il est très rare qu'ils aient à la base un sens quantifiant ou intensifiant. Cependant, certains adverbes en *-ment* peuvent développer ces sens quantifiant et intensifiant, même s'il sont formés à partir d'adjectifs qui caractérisent, voire de mots d'autres classes : *tellement*, *franchement*, *sacrément*, *foutrement*, *vachement*, ...

SPÉCIMEN

La formation des adverbes en -ment soulève des questions graphiques que nous résumons dans le tableau ci-après.

RÈGLE GÉNÉRALE : ADJECTIF FÉMININ + -MENT					
EX. : GRAND → GRANDE → GRANDEMENT VIF → VIVE → VIVEMENT					
Forme initiale de l'adjectif	Règle	Changement de la forme	Morphème adverbial	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Adjectif non marqué terminé par une voyelle	Pas de mise au féminin de l'adjectif	/	+ -ment	Aisé + ment Poli + ment Vrai + ment Gai + ment Éperdu + ment Assidu + ment Inverse + ment	<p>Mais <i>impuni</i> → <i>impunément</i> <i>gentil</i> → <i>gentiment</i></p> <p>L'orthographe rectifiée (1990) a aboli l'accent circonflexe pour tous les adverbes en <i>-ument</i> tels que <i>assidument</i>, <i>crument</i>, ... ainsi que pour l'ancien <i>gaiment</i>.</p> <p>Certaines formes sont construites sur d'anciens féminins :</p> <p><i>Grave</i> → <i>grièvement</i> (à côté de <i>gravement</i>) ; mais aussi <i>bref</i> → <i>brièvement</i>.</p>

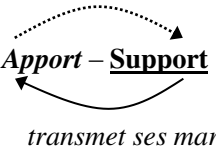
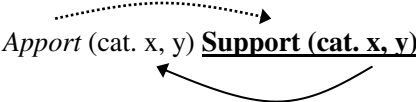
Forme initiale de l'adjectif	Règle	Changement de la forme	Morphème adverbial	Exemples	Remarques ou attentions particulières
Adjectif non marqué terminé par le son /ã/	Adverbe en /amã/	Suppression-assimilation de la finale -nt à la consonne du morphème adverbial (+ m)	+ -ment	Évident + m + ment Violent + m + ment Prudent + m + ment	Mais <i>lent, présent</i> et <i>véhément</i> se forment sur la règle générale (présent+e+ment, lent+e+ment, ...).
-ent	- formé sur la graphie <i>e</i> de la finale non marquée de l'adjectif				
-ant	- formé sur la graphie <i>a</i> de la finale non marquée de l'adjectif				
Formes variables	Adverbe en -ément	Mise au féminin + Accent aigu sur le e final de l'adjectif		Confus + é + ment Énorm + é + ment Précis + é + ment Profond + é + ment	

4.4.5 Synthèse des variations des apports

4.4.5.1 Rappel de la définition de l'accord

L'accord est le mécanisme par lequel, tant à l'oral qu'à l'écrit, est établi un rapport entre deux termes, dont l'un (l'apport) apporte du sens au second (le support), lequel, en échange, transmet les traits et marques morphologiques liés aux catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage.

4.4.5.2 Rappel de la règle générale de l'accord

Pôles de l'accord	Quel est le support ?	Règle d'accord	Exemple
<p><i>apporte du sens</i></p> <p style="text-align: center;">  </p>	<p>« À quoi l'apport donne-t-il du sens ? »</p>	<p>L'apport s'accorde avec son support, selon un mode de flexion adhérent, en fonction des catégories grammaticales (x, y, z, ...) pertinentes de celui-ci.</p>	<p style="text-align: center;">  </p>

4.4.5.3 Rappel des cas particuliers d'accords

Pôles de l'accord	Quel est le support ?	Règle d'accord	Exemple
<u>Support (Noyau de phrase)</u> – <u>Verbe</u> Verbe – <u>Support (Noyau de phrase)</u>	« <i>Qui / Qu'est-ce qui ... (verbe) ?</i> »	Le verbe s'accorde en personne et en nombre (parfois aussi en genre pour le participe 2 employé avec <i>être</i>) avec son support, généralement le noyau de phrase (+ exceptions).	<i>Pierre</i> mange une pomme.
<u>Adjectif – support</u> <u>support – Adjectif</u>	« <i>Qui / Qu'est-ce qui est ... (adjectif) ?</i> »	L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec son support (+ exceptions).	Une jolie fleur bleue.
<u>Support – Participe 2</u> Participe 2 – <u>Support</u>	« <i>Qui / Qu'est-ce qui est ... (participe 2) ?</i> »	Le participe 2 s'accorde en genre et en nombre avec son support (+ exceptions).	Énervée, Marie est partie tôt. La pomme que Pierre a mangée.

GLOSSAIRE

SPÉCIMEN

SPÉCIMEN

A

▪ Accord

(*grammaire d'accord*) L'accord est le mécanisme de cohésion, agissant tant à l'oral qu'à l'écrit, par lequel est établi un rapport entre deux termes, dont l'un (l'apport) apporte du sens au second (le support), lequel en échange, transmet ses traits et marques. Il y a donc un double processus de cohésion : sémantique premièrement, morphologique ensuite. En discours, le mot support varie spontanément selon son mode de flexion, en fonction de ses catégories inhérentes. De son côté, l'apport s'accorde avec celui-ci et varie selon les catégories adhérentes de sa classe, et adopte donc les traits et marques morphologiques liés aux catégories grammaticales du support, en fonction du sens voulu par le locuteur dans son discours.

▪ Adhérent (>< inhérent)

(*classes de mots*) Un mode de flexion est dit adhérent pour une classe de mots si celle-ci le détient par procuration, du fait du phénomène de l'accord, à partir du mode de flexion du mot support. Ex. : l'adjectif varie selon le genre et le nombre du nom support.

▪ Anaphore

(*analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) Mécanisme de reprise à l'environnement contextuel (non verbal) ou cotextuel (verbal). L'anaphore, mot d'origine grecque, implique qu'un segment de discours (*phora*) soit repris (*ana*) par un mot. La notion linguistique d'anaphore est à distinguer de l'emploi stylistique du vocable, qui signifie « répétition d'un élément ». Au sens strict, on distingue parfois l'**anaphore** (reprise d'un élément antérieur) de la **cataphore** (annonce d'un élément à venir, comme dans *cet idiot de voisin*, où le démonstratif annonce *voisin*). Néanmoins, le terme d'anaphore s'emploie souvent de façon générique, pour désigner les deux fonctionnements.

▪ Ancrage

(*conjugaison*) Une forme verbale est ancrée sur la ligne du temps de l'indicatif si elle est positionnable par rapport au repère *Moi-Ici-Maintenant* (*je pense et je dis qu'il est vrai que...*). Elle peut par ailleurs être uniquement ancrée en personne, ce qui donne lieu à un subjonctif.

▪ **Apport (>< support)**

(*fonctions, grammaire d'accord*) Toute production de discours se fait par apport d'information ou de sens à un support. Le premier ajoute du sens au second dont il altère l'extension ou pas selon le mécanisme fonctionnel mis en jeu (détermination ou prédication). Syntaxiquement, un apport joue donc un rôle de déterminant ou de prédicat (premier ou second).

▪ **Aspect**

(*conjugaison*) L'aspect d'une forme verbale est la partie du temps impliquée : c'est une notion temporelle et sémantique incluse dans la forme verbale elle-même (dans sa forme, ses affixes, ...), qui donne des indications sur la manière dont l'énonciateur envisage le procès décrit du point de vue de son déroulement. Pour la conjugaison, nous avons retenu les aspects :

• **Suffixal**

- intérieur : donne à voir le procès en cours, de l'intérieur, et en efface les bornes ;
- extérieur : envisage le procès globalement, de l'extérieur, comme un tout, un bloc borné.

• **Coverbal**

- projeté : l'énonciateur considère le procès en perspective ;
- en cours : l'énonciateur considère le procès en cours de réalisation ;
- dépassé : l'énonciateur considère le procès (juste) après son terme.

B

▪ **Bipolaire**

(*classes de mots*) Un adjectif est bipolaire s'il est susceptible d'exprimer en contexte tant l'unité que la totalité des éléments de l'ensemble. Il s'agit des anciens articles. L'adjectif bipolaire assume généralement la fonction de déterminant quantifiant.

C

▪ **Caractérisant (>< quantifiant)**

(*classes de mots, fonctions*) Un déterminant est dit caractérisant s'il réduit l'extension du support auquel il se rapporte.

- **Caractérisation (>< quantification)**

(*fonctions*) La caractérisation est mode de détermination. Elle agit sur le support par réduction de son extension.

- **Catégorie grammaticale**

(*classes de mots*) Sous-système sémantique à l'intérieur duquel chaque positionnement interne peut avoir des répercussions sur la forme des mots : pour le genre, le positionnement du masculin, du féminin ou du neutre peut impliquer une variation morphologique des mots (noms et adjectifs par exemple). Les huit catégories grammaticales pertinentes en français sont le genre, le nombre, la personne, le temps, le mode, l'aspect, la relation et la fonction. La catégorie du cas subsiste dans de rares exemples : voyez l'opposition entre *le* et *lui* (pronom respectivement déterminant du verbe et déterminant de la relation [Dét. – Noyau GDV]).

- **Catégoriel (>< notionnel)**

(*classes de mots*) La définition de type catégoriel est fondée sur les catégories grammaticales (genre, nombre, personne, ...) du mot défini.

- **Classe de mots (>< fonction)**

(*classes de mots*) Une classe regroupe un ensemble de mots partageant les mêmes caractéristiques et répondant donc de la même manière aux quatre critères de discrimination (sémantico-référentiel, définitionnel, syntaxique et morphologique). On a établi une première classification des mots de la langue en fonction du critère sémantico-référentiel du mode d'accès à l'extension des mots. Les trois autres critères sont le type de définition (notionnel >< catégoriel), le mécanisme prototypique mis en œuvre (critère syntaxique) et le mode de flexion (critère morphologique). On reconnaît ainsi sept classes de mots : le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, l'adverbe, le connecteur et l'interjection.

- **Cohésion**

(*grammaire d'accord*) Dans le mécanisme d'accord, l'échange de bons procédés entre apport et support contraint le support, en retour

de l'ajout de sens amené par l'apport, à lui transmettre ses traits et marques, afin de rendre compte graphiquement de la cohésion (donc de l'unité) sémantique entre les éléments apports-supports.

▪ **Commentaire (>< propos)**

Dans la structure informative/discursive, le commentaire est ce que l'on dit du propos (voir ce terme).

▪ **Complément (>< supplément)**

(*fonctions*) On parle de complément dans la glose explicative concernant le déterminant. En fait, tout déterminant agit comme complément de sens en altérant donc le support, tandis que le prédicat agit comme supplément de sens en n'altérant pas le support.

▪ **Complexité (phrase - énonciation)**

(*analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) La complexité peut caractériser tant la phrase (on parle de phrase complexe) que l'énonciation (on parle d'énonciation complexe). La phrase complexe contient au moins une sous-phrase enchâssée dans une phrase matrice, tandis que l'énonciation complexe est caractérisée 1°) par la présence d'une séquence de discours direct (discours re-produit) intégrée dans la position fonctionnelle d'un terme normal de phrase, 2°) par les traces, en sous-phrase, d'une deuxième modalité énonciative (interrogation indirecte).

▪ **Composé (>< simple)**

(*conjugaison*) Une forme verbale est dite composée si elle contient un auxiliaire conjugué à un tiroir simple et le participe 2 du verbe. Sémantiquement, une forme verbale composée contient une part d'antériorité emportée par le participe. On parle par ailleurs de forme surcomposée dans le cas où l'auxiliaire est lui-même conjugué à un tiroir composé, et qu'il est suivi du participe 2 du verbe (ou, dans une autre analyse, pour les verbes pronominaux, lorsque l'auxiliaire est conjugué au tiroir simple correspondant, et qu'il est suivi du participe 2 composé du verbe).

(*grammaire d'accord*) Un mot (adjectif ou nom) est dit composé s'il est constitué de deux ou plusieurs mots (séparés par un espace, un trait d'union, ou agglutinés) et qu'il rend compte d'un référent différent de ce à quoi réfèrent, additionnés séparément, les mots qui

le composent (*petite-fille* vs *petite fille*). Il fonctionne comme un mot (adjectif ou nom) simple.

- **Concomitance**

(*conjugaison*) On parle de concomitance pour exprimer le rapport de simultanéité entre deux procès, ou entre le moment d'énonciation et le moment auquel se produit effectivement le procès dont on parle. C'est un effet de l'emploi du présent de l'indicatif : déclarer la concomitance entre le moment où je parle et le moment où se produit ce dont je parle.

- **Connexion**

(*classes, fonctions*) Lorsqu'un locuteur ou un scripteur produit un discours ou un texte, il doit rendre compte à son interlocuteur ou à son lecteur le plus explicitement possible des liens qu'il établit entre les différents mots, groupes ou phrases qu'il énonce. D'un mot, d'un groupe ou d'une phrase à l'autre, d'un bloc de phrases dont l'unité sémantique est perceptible à l'autre, il faut enchaîner les idées en mentionnant le lien établi entre le mot, le groupe, la phrase ou le paragraphe d'avant le connecteur et le mot, le groupe, la phrase ou le paragraphe d'après.

- **Coordination (>< subordination>< enchâssement)**

(*classes de mots, structures intégratives*) La coordination est un mécanisme de ligature de deux ou plusieurs éléments ou groupes déterminatifs ou prédicatifs sans qu'il y ait de hiérarchisation entre les éléments mis en relation. On parle également de parataxe avec ou sans outil de ligature.

- **Coverbe**

(*classes de mots, conjugaison*) Le coverbe est un type de verbe désémantisé qui permet à un autre verbe (au participe ou à l'infinitif) d'être conjugué. Les formes prototypiques du coverbe sont lesdits auxiliaires *avoir* et *être*. En tant que support de composition verbale, le coverbe est porteur des marques de mode, de temps, de personne et d'aspect (suffixal).

D

▪ **Définition**

(*classes de mots*) Proposition qui énonce les caractéristiques A, B, C, ... que porte l'ensemble des objets du monde auxquels le mot à définir peut être appliqué.

▪ **Déixis**

(*analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) Mécanisme d'indexation à l'environnement contextuel (non verbal) ou cotextuel (verbal). D'origine grecque, la terminologie de déixis s'est substituée à la terminologie d'origine latine de démonstratif, qui s'appuyait sur l'idée de « monstration ». Les expressions déictiques ont un sens qui implique obligatoirement un renvoi à la situation d'énonciation.

▪ **Déterminant (><prédicat)**

(*fonctions*) Le déterminant est une fonction endossée par un apport d'information qui agit sur le support en réduisant son extension ou en indiquant la quantité d'éléments considérés. Le déterminant se comporte comme un complément d'information.

▪ **Détermination (>< prédication)**

(*fonctions*) La détermination est le mécanisme fonctionnel par lequel un apport agit sur son support, soit en réduisant son extension (donc en créant un sous-ensemble dans l'ensemble de départ), soit en indiquant son extensité (sans créer de sous-ensemble, mais en indiquant la quantité des éléments considérés dans l'ensemble de départ).

▪ **Direct (in-)**

(*classes de mots*) Une classe de mots est premièrement discriminée selon son mode d'accès à l'extension des mots. Il y a trois modes d'accès : direct (non-nécessité de support), indirect (nécessité d'un support pour accéder à l'extension) ou doublement indirect (nécessité d'un support double pour accéder à l'extension).

Par ailleurs, on parle également de déterminant direct ou indirect du verbe (voir *Transitivité*), selon qu'il est endossé par un groupe déterminatif nominal (Ex. : Je mange *une nectarine*) ou connectif (Je pense à *Sarah*).

- **Discours re-produit**

(*structures intégratives*) Tournure où une séquence plus ou moins longue de discours direct est intégrée syntaxiquement, telle que supposément ou prétendument prononcée, c'est-à-dire sans réajustements formels, dans la position fonctionnelle d'un terme normal de phrase. Cette structure de discours cité est considérée comme possédant, en fait en apparence seulement, un énonciateur propre, différent de l'énonciateur du propos qui l'inclut. Noté Θ , le discours re-produit est une des marques de la complexité d'énonciation d'un énoncé.

E

- **Enchâssement (>< coordination >< subordination)**

(*classes de mots, structures intégratives*) L'enchâssement est un mécanisme d'intégration d'une sous-phrase dans une phrase matrice, dans laquelle elle occupe une place fonctionnelle comme un simple groupe déterminatif. Ce mécanisme nécessite généralement, mais pas nécessairement (*Tu fais un pas, tu es un homme mort*), un outil d'enchâssement, tel qu'un pronom, un adverbe ou un connecteur enchâssant. On parle également d'hypotaxe paradigmaticque avec ou sans outil de ligature.

- **Énoncé (>< énonciation >< phrase)**

(*structures intégratives*) Un énoncé est d'abord une unité de communication constituée d'une séquence structurée et ordonnée de mot(s), alliant une phrase et une énonciation. L'énoncé est donc l'occurrence contextualisée (ou le produit de l'énonciation) d'une phrase.

- **Énonciation (>< énoncé >< phrase)**

(*structures intégratives*) L'énonciation est l'ensemble de facteurs situationnels et communicationnels qui entourent la production de la phrase (locuteur, interlocuteur, thème, ...). C'est également, au niveau de la syntaxe, l'ensemble des traces de l'énonciateur dans son énoncé ainsi que celle de la situation de communication. L'énonciation peut être complexe dans le cas de l'intégration d'une deuxième modalité énonciative (pour l'interrogation indirecte) ou d'un deuxième énonciateur (pour le discours re-produit).

- **Épicène**

(classes de mots, grammaire d'accord) Le nom possède, en langue, un genre (masculin ou féminin) propre. Les noms épicènes sont des noms qui ont une forme identique au genre masculin et au genre féminin (Ex. : un(e) élève).

- **Exhaustif (>< partitif)**

(classes de mots) En choisissant d'employer comme déterminant quantifiant un adjectif bipolaire de type exhaustif, on sélectionne tous les éléments disponibles dans l'ensemble considéré : soit le seul élément d'un ensemble singleton, soit tous les éléments d'un ensemble qui en compte plusieurs.

- **Extension (>< intension)**

(classes de mots) L'extension d'un mot est l'ensemble des objets du monde pensable (objets de pensée : êtres, choses, faits ou situations) auxquels le mot est applicable. Une définition en extension est une définition qui énumère les objets de l'ensemble défini.

F

- **Flexion**

(classes de mots, grammaire d'accord) La flexion est un phénomène de variation morphologique (phonologique ou graphique) tributaire de sous-systèmes sémantiques appelés catégories grammaticales (genre, nombre, ...). En discours, les mots supports varient selon leur mode de flexion inhérente, en fonction de leurs catégories spécifiques. Du côté des mots apports, qui s'accordent avec leur support, les modes de flexions sont dits adhérents dans la mesure où les apports adoptent de leur support les traits et marques morphologiques pertinentes, liés à l'intention de dire du locuteur dans son discours.

- **Foncteur (ligateur >< subordonateur >< enchâsseur >< représentant)**

(classes de mots) Un connecteur est dit foncteur (mode de fonctionnement particulier) s'il exerce une fonction au sein de la séquence introduite.

- **Fonction (>< classe de mots)**

(*fonctions*) La fonction d'un terme ou d'une structure intégrative est le rôle qu'il ou elle joue dans la phrase par rapport aux autres éléments ; c'est donc la position fonctionnelle que ce terme ou cette structure occupe dans le formatage du procès tel que présenté.

G

- **Grammatical (>< agrammatical)**

Une séquence phrastique est dite grammaticale si, d'après le jugement de natifs, elle correspond à une séquence dont la structure syntaxique est possible, c'est-à-dire conforme aux règles de la grammaire de la langue. Dans le cas contraire, la séquence est dite agrammaticale.

- **Groupe (déterminatif – prédicatif)**

(*structures intégratives*) Un groupe est une structure intégrative composée d'un noyau et de zéro, un ou plusieurs apports (au terme noyau ou à une relation entre le terme noyau et son apport). On parle en outre de groupe déterminatif d'une part, et de groupe prédicatif d'autre part. On emploie le terme *groupe déterminatif* (GD) pour tous les groupes dont les apports internes sont des déterminants (quantifiants et/ou caractérisants). On emploie le terme *groupe prédicatif* (GP) pour tous les groupes composés d'un noyau et d'un prédicat (et des apports à la relation entre eux), qu'il soit premier (prédicat premier du noyau de la (sous-)phrase dans le GP1) ou second (prédicat second du noyau dans le GP2). Les structures intégratives GDX ou GP2 sont des unités porteuses d'une fonction syntaxique dans la phrase (GP1) ou la sous-phrase (GP1').

- **Groupe déterminatif**

(*structure intégrative*) Structure intégrative (notée GD), issue de la relation apport-support entre un noyau et ses déterminants (auxquels s'ajoutent les déterminants de la relation [Dét. – Noyau]). Le groupe déterminatif est porteur d'une fonction. On parle de groupe déterminatif nominal, pronominal, verbal, adjectival, adverbial et connectif.

- **Groupe prédicatif**

(*structures intégratives*) Structure intégrative (notée GP1 (phrase), GP1' (sous-phrase) ou GP2), issue de la relation apport-support entre

un noyau et son prédicat (premier ou second) (auxquels s'ajoutent les déterminants et prédicats seconds de cette relation [Préd.1 ou 2 – Noyau]). Comme un groupe déterminatif, le groupe prédicatif est porteur d'une fonction. Le GP2 (avec ou sans verbe conjugué à un mode non personnel) est donc une structure intégrative intermédiaire entre le GP1 (avec verbe conjugué à un mode personnel) et le GD (sans verbe et avec détermination interne).

H

- **Hypotaxe (>< parataxe)**

(structures intégratives) L'hypotaxe est un mécanisme de liaison, avec hiérarchisation, de deux ou plusieurs éléments ou séquences phrastiques ou non. Ce mécanisme de liaison avec hiérarchisation peut se concrétiser, avec ou sans outils, sur l'axe syntagmatique ou sur l'axe paradigmatique. Dans le premier cas, pour marquer la dépendance, la relation d'apport à support de signification entre deux éléments ou groupes, on parle de subordination ou de juxtaposition subordonnante (ou de subordination implicite); dans le second, pour marquer l'intégration d'une sous-phrase enchâssée dans la phrase matrice, on parle d'enchâssement, ou de juxtaposition enchâssante (ou d'enchâssement implicite).

I

- **Inhérent (>< adhérent)**

(classes de mots, grammaire d'accord) Un mode de flexion est dit inhérent à une classe si celle-ci le détient en propre, et non par procuration du fait du phénomène d'accord.

- **Intension (>< extension)**

(classes de mots) La définition en intension (ou en compréhension) d'un mot est une définition qui établit la liste des caractéristiques communes que possèdent les objets auxquels le mot est applicable.

J

- **Juxtaposition**

(classes de mots, structures intégratives) La juxtaposition est un mode de liaison de structures sans outil de ligature. La juxtaposition peut être coordonnante (parataxe : *Je pars demain, je reviens lundi*),

subordonnante (hypotaxe syntagmatique : *Tu fais un pas*), ou enchâssante (hypotaxe paradigmaticque : *Tu fais un pas, t'es un homme mort*).

L

- **Ligature**

(*classes de mots, fonctions*) La ligature est un mode de fonctionnement purement syntaxique prototypique des connecteurs (qui endossent donc la fonction de ligateurs) : établir une relation entre deux ou plusieurs structures.

M

- **Mécanisme**

(*classes de mots, fonctions*) Un mécanisme est un type de fonctionnement général mis en œuvre par des termes ou groupes de termes de la phrase. On distingue deux mécanismes fonctionnels fondamentaux d'apport d'information : la prédication et la détermination.

- **Modalité (>< mode)**

(*conjugaison*) La modalité témoigne de la manière dont l'énonciateur envisage son énoncé, du point de vue des valeurs de vérité de celui-ci. Parmi l'ensemble des modalités, la plus remarquable est la modalité énonciative. Les modalités énonciatives indiquent dans quelle mesure l'énonciateur assume les conditions de vérité de son énoncé. On reconnaît généralement l'assertion, l'interrogation et l'injonction. On parle également de modalités expressives, qui ont souvent été attribuées aux modes grammaticaux pour les définir, alors qu'en fait il ne s'agit que d'effets de sens consécutifs au type d'ancrage de la forme verbale en temps et en personne.

- **Mode (>< modalité)**

(*conjugaison*) Avant d'être organisées en tiroirs, les formes verbales sont organisées en modes. Le mode est caractérisé par le type d'ancrage de ses formes verbales selon les paramètres de temps-époque et de personne ; il a une cohérence s'il possède un paradigme de formes propres.

- **Morphème**

(*conjugaison*) Le morphème est l'unité linguistique minimale porteuse de sens de la chaîne langagière. Ainsi, en morphologie verbale, la désinence ou terminaison, en tant que morphème grammatical final, constitue la marque flexionnelle porteuse des indications de mode, de temps, de personne et d'aspect. De même, dans le cas de l'accord de l'adjectif avec le nom par exemple, les marques d'accord en genre et en nombre seront portées par le morphème final, la terminaison.

N

- **Neutre (>< masculin >< féminin)**

(*grammaire d'accord*) À l'intérieur de la catégorie grammaticale du genre, on retrouve traditionnellement les positions du masculin et du féminin, auxquelles on pourrait ajouter la position du neutre, caractéristique des pronoms tels que *cela, rien, ...* Par ailleurs, un noyau de phrase constitué de deux groupes déterminatifs nominaux de genres différents coordonnés (l'un masculin et l'autre féminin) adoptera ce même genre neutre, et commandera dès lors un accord des déterminants au neutre également (forme non marquée identique à la forme du masculin, d'où la confusion possible).

- **Notionnel (>< catégoriel)**

(*classes de mots*) Les mots d'une classe sont définis à l'aide d'une définition dite notionnelle si celle-ci fait appel à une notion, c'est-à-dire qu'elle procède par énumération des éléments de sens constitutifs.

- **Noyau**

(*fonctions*) Un mot est noyau d'un groupe s'il en est le centre, c'est-à-dire qu'il est support d'information au sein de ce groupe, lequel groupe sera dénommé en référence à ce noyau (Ex. : on appellera groupe déterminatif nominal un groupe déterminatif dont le noyau est un nom). À l'étage supérieur, se trouve le noyau de phrase, support absolu d'information. En tant que support du prédicat duquel il reçoit un apport d'information, il commande l'accord du verbe et lui transmet ses marques de personne et de nombre (parfois de genre pour le participe 2 d'un verbe employé avec l'auxiliaire *être*).

P

- **Parataxe (>< hypotaxe)**

(*structures intégratives*) La parataxe (de *para-* : à côté) est un mécanisme de liaison de segments, éléments ou groupes, par exemple deux ou plusieurs phrases, sans hiérarchisation. Ce mécanisme peut se concrétiser avec ou sans outils de ligature (les connecteurs) : dans le premier cas, on parle de *coordination* ; dans le second, on parle de *juxtaposition coordonnante* (ou de *coordination implicite*).

- **Partitif (>< exhaustif)**

(*classes de mots*) En choisissant d'employer comme déterminant quantifiant un adjectif bipolaire de type partitif, on sélectionne un ou plusieurs élément(s) d'un ensemble plus large. La quantité d'éléments considérés prend donc une partie de l'extension de l'ensemble et est dit partitif. S'il s'agit d'un ensemble d'éléments comptables, on utilise le partitif numératif *un* (*une chaise*). S'il s'agit d'un ensemble d'éléments non comptables, on utilise le partitif massif *du* (*du vin*).

- **Phrase (>< énoncé >< énonciation)**

(*structures intégratives*) La phrase est une unité de communication constituée d'une séquence structurée et ordonnée de mot(s), dont la mise en énonciation produit un énoncé, et que l'énonciateur décide de faire phrase. Elle est endossée par un groupe prédicatif premier (GP1), c'est-à-dire par l'ensemble formé par le noyau de phrase et le prédicat (y compris tous les déterminants et prédicats seconds s'y rapportant). Elle constitue l'ensemble des informations sur le monde transmises à l'interlocuteur, hors contexte d'énonciation. La phrase = l'énoncé *moins* l'énonciation. La phrase est également conçue comme une mécanique d'intégration, c'est-à-dire comme une imbrication de structures intégratives hiérarchiquement inférieures : on parle de phrase multiple (>< phrase unique) si elle est composée de deux phrases jointes par parataxe ; on parle de phrase complexe (>< phrase simple) si elle est composée d'au moins une sous-phrase enchâssée par hypotaxe dans une phrase matrice.

- **Phrase matrice (>< sous-phrase)**

(*structures intégratives*) Une phrase matrice est une phrase à l'intérieur de laquelle une ou plusieurs position(s) fonctionnelle(s) est/sont saturée(s) par une sous-phrase intégrée par enchâssement.

▪ **Prédicat (>< déterminant)**

(fonctions) Le prédicat est une fonction endossée par un apport de sens qui se rapporte à un support sans l'altérer, c'est-à-dire sans en réduire l'extension. Le prédicat se comporte comme un supplément d'information, puisqu'il ne crée pas de sous-ensemble. On distingue en outre le prédicat premier (apport au noyau de la phrase ou de la sous-phrase), et le prédicat second (apport non déterminatif à tout type de support, terme ou relation prédicative de la phrase).

▪ **Prédication (>< détermination)**

(fonctions) La prédication est le mécanisme fonctionnel par lequel un apport de sens est mis en relation avec son support sans en altérer l'extension.

▪ **Procès**

Évènement dont l'énonciateur rend compte par la mise en relation logique d'un thème et d'un rhème (ce dont on parle, dont on affirme ou nie quelque chose et ce qu'on en dit), prélude au formatage en phrase.

▪ **Pronominalisation**

(classes de mots, fonctions) La pronominalisation est un mécanisme de reprise destiné à parler d'un même référent sans le nommer dans son intégralité, soit par remplacement à l'aide d'un pronom, soit par suppression du noyau du groupe déterminatif de base avec maintien ou transformation de l'un ou l'autre accompagnateur. On ne parle pas de pronoms dans ce dernier cas, mais bien de groupes issus du mécanisme de pronominalisation.

▪ **Propos (>< commentaire)**

Le terme propos est ambigu. En langage courant, il dit soit ce dont on parle (à quel propos ?), soit ce qu'on en dit (le propos tenu). Certaines théories utilisent le terme propos dans la deuxième acception comme apport d'information à un thème. Dans la mesure où nous différencions les niveaux de structure informative/discursive et logique, nous devons réorganiser les termes en paires d'opposition suivantes : propos/commentaire (structure informative/discursive, où propos est utilisé dans la première acception ; le commentaire est ce qu'on dit du propos) ; thème/rhème (structure logique, où le thème

est ce dont on parle dans le cadre du procès envisagé et décrit ; le rhème est ce qu'on dit du thème, toujours dans le cadre de ce procès).

Q

- **Quantifiant (>< caractérisant)**

(*classes de mots, fonctions*) Un quantifiant est un type de déterminant qui indique la quantité des éléments auxquels son support est appliqué.

- **Quantification (>< caractérisation)**

(*fonctions*) La quantification est une fonction liée au mécanisme de détermination. Elle agit sur le support par indication de la quantité d'éléments auxquels ce support est appliqué.

R

- **Relation (>< terme)**

(*fonctions*) La phrase est un réseau de relations entre des termes reliés deux à deux, dont l'un (l'apport) dépend de l'autre (le support). Une relation a donc deux pôles et n'a pas de matérialité. Mettant en lien un apport et un support, elle est de nature tantôt prédicative, tantôt déterminative selon le mécanisme mis en œuvre. Par ailleurs, la relation peut être elle-même support d'information et recevoir un déterminant ou un prédicat second (dans ce dernier cas, la relation doit, elle-même, être prédicative).

- **Rhème (>< thème)**

(*analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) La structure logique qui rend compte d'un procès est constituée du thème (ce dont on parle, ce dont on affirme ou nie quelque chose) et du rhème (ce que l'on dit du thème, l'information apportée à propos du thème). Syntactiquement, l'information du rhème est généralement portée par le prédicat.

S

- **Saturation (d'une position fonctionnelle)**

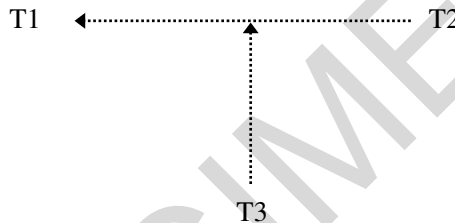
(*analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) Un noyau de groupe déterminatif est susceptible de recevoir un déterminant, lequel peut être pris en charge par une structure intégrative qui va donc satu-

rer cette position. Dans le cas où aucun élément ne prend en charge cette fonction de déterminant, cette position est dite non saturée.

On parlera de position fonctionnelle non saturée chaque fois que ladite position ne sera pas occupée par un élément ou une structure intégrative porteur de la fonction.

- **Schéma bidimensionnel**

(*analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) Schéma d'analyse de phrase conçu en deux dimensions (non linéaire). Les deux dimensions s'observent dans la mesure où ce schéma rend compte non seulement de termes se rapportant à des termes, mais également de termes se rapportant à des relations entre deux termes.



Chaque élément trouve sa place fonctionnelle dans la hiérarchie de la phrase, à son point d'incidence. Ce schéma met en exergue la fonction des éléments les uns par rapport aux autres, c'est-à-dire les relations qu'ils entretiennent.

- **Sous-phrase (GP1') (>< phrase (GP1))**

(*structures intégratives*) La sous-phrase est une structure intégrative de la phrase, et semblable formellement à celle-ci, si ce n'est qu'elle se trouve en lieu et place d'un simple groupe déterminatif et qu'à ce titre, elle est susceptible d'endosser une fonction au sein de la phrase matrice dans laquelle elle est intégrée. Au niveau syntaxique, la sous-phrase est le lieu de la prédication première : GP1' → noyau de phrase' + Prédicat'

- **Structure intégrative**

(*analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) La phrase est une mécanique d'intégration, qui emboîte diverses structures dont les éléments constitutifs et les relations qu'ils entretiennent sont spécifiques. On dénombre quatre types de structures intégratives : la

phrase (GP1), la sous-phrase (GP1'), le groupe prédicatif second (GP2) et le groupe déterminatif (GD). À ces structures s'ajoute une cinquième, marqueur de la complexité d'énonciation : la structure Θ ou discours re-produit.

- **Subordination (>< coordination >< enchâssement)**

(*classes de mots, structures intégratives*) La subordination est un mécanisme de liaison, avec hiérarchisation, de deux ou plusieurs éléments ou séquences phrastiques ou non. Ce mécanisme de liaison avec hiérarchisation peut se concrétiser sur l'axe syntagmatique, avec ou sans outils. Pour marquer la dépendance, la relation d'apport à support de signification entre deux éléments ou groupes, on parle de subordination ou de juxtaposition subordonnante (ou de subordination implicite). On parle également d'hypotaxe syntagmatique avec ou sans outil de ligature.

- **Supplément (>< complément)**

(*fonctions*) On parle de supplément dans la glose explicative concernant le prédicat. En fait, tout prédicat agit comme supplément de sens en n'altérant pas l'extension du groupe support. Il intervient, en fait, après la clôture de ce groupe support.

- **Support (>< apport)**

(*fonctions, grammaire d'accord*) Toute production de discours se fait par apport de sens à un support. Cela a un impact orthographique : l'apport ajoute du sens au support, lequel en retour, pour marquer la cohésion du groupe ainsi formé, transmet ses traits et marques. Syntactiquement, un support de sens joue le rôle de noyau dans un groupe.

- **Syllepse**

(*grammaire d'accord*) La grammaire traditionnelle envisage un accord par syllepse dès lors qu'il est régi par le sens, en contrevenant à l'analyse. C'est notamment le cas dans *Une bande de corbeaux s'envolent* (accord du verbe avec un noyau de phrase collectif) : le verbe au pluriel s'accorderait non pas avec le noyau *bande*, mais avec son déterminant *corbeaux*. Une répartition plus fine des fonctions syntaxiques du collectif et de son déterminant permettrait de s'affranchir de l'analyse par syllepse et de conserver systématiquement l'accord avec le noyau choisi, sans plus dès lors de dérogation à la règle générale. Dans l'exemple ci-dessus, on peut envisager deux

analyses desquelles dépendra le choix du noyau. Soit *une bande de corbeaux* est analysable en Noyau (*bande*) + déterminant caractérisant (*de corbeaux*), soit en Noyau (*corbeaux*) + déterminant quantifiant (*une bande de*). L'accord est donc en fait régulier, en fonction de l'analyse et, dès lors, du noyau choisis.

- **Syntaxe**

(*analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) Partie de la linguistique qui étudie la structure organisée de la phrase en unités fonctionnelles mises en relation, c'est-à-dire en groupes occupant une fonction.

T

- **Temps (époque >< grammatical)**

(*conjugaison*) La notion de temps peut être envisagée sous l'angle de la réalité chronologique, des instants qui se succèdent sur une ligne du temps. On parle à cet égard de temps époque, considérant trois grandes zones temporelles : le passé, le présent et le futur. Cependant, la notion de temps peut également être interprétée à la lumière de la terminologie grammaticale comme un ensemble de formes verbales. Pour éviter la confusion, nous choisissons de nommer *tiroir* cet ensemble de formes verbales, afin d'éviter d'attribuer du temps à des formes qui n'en ont pas (comme le subjonctif, le participe et l'infinitif, qui n'expriment qu'un temps relatif).

- **Terme (>< relation)**

(*fonctions*) Un terme est un élément ou une structure intégrative (groupe déterminatif, groupe prédicatif ou discours re-produit ⊕) assumant une fonction informationnelle d'apport ou de support dans la phrase. Un terme T2 peut être apport à un terme support T1 ; la relation alors établie entre T2 et T1 peut à son tour servir de support pour un terme T3 (qui aura donc une fonction de déterminant ou prédicat second de la relation).

- **Texteur**

(*classes de mots*) Au niveau informationnel, l'élément qui serait nécessaire pour relier deux ou plusieurs éléments ou structures entre eux est appelé texteur.

- **Thème (>< rhème)**

(*analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) La structure logique qui rend compte d'un procès est constituée d'une part d'un thème et d'autre part d'un rhème, le thème exprimant ce dont on parle, ce dont on affirme ou nie quelque chose. Le correspondant grammatical du thème est, généralement, le noyau de phrase (sauf, en fait, dans la tournure unipersonnelle).

Quand, dans un texte, on enchaîne des phrases, dont chacune est pourvue d'un thème principal, il faut s'assurer que le récepteur puisse bien suivre le fil rouge que l'énonciateur a l'intention de tisser. Pour ce faire, l'énonciateur est censé construire une progression qui articule les thèmes successifs entre eux et permette ainsi au récepteur de ne pas se perdre. On parle de **progression thématique**.

- **Tiroir**

(*conjugaison*) Voir *Temps*.

- **Transitivité (transitif – bitransitif – intransitif)**

(*classes de mots*) La transitivité d'un verbe est sa capacité ou non, en emploi, à recevoir un ou plusieurs déterminants. Un verbe est en emploi transitif s'il réclame dans sa construction un déterminant direct ou indirect (Ex. : Je mange *une pomme*. Je pense à *Pierre*), et en emploi bitransitif s'il réclame un déterminant direct du verbe d'une part, et un déterminant de la relation [Dét. – Noyau GDV] d'autre part (Ex. : J'offre *des fleurs à ma grand-mère* ; Il tient *ça de son père*). Il peut également être en emploi intransitif s'il est construit sans déterminant (Ex. : Je pars).

- **Transposition**

(*analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) La transposition est le mécanisme par lequel un mot d'une classe ou un groupe de mots est utilisé dans des emplois généralement caractéristiques d'un mot d'une autre classe. La transposition peut s'opérer avec outil : il en va ainsi du connecteur subordonnant qui permet au groupe déterminatif nominal qu'il introduit de fonctionner comme déterminant du noyau du groupe (*le château de ma mère* : le connecteur subordonnant *de* permet à *ma mère* de fonctionner comme le ferait l'adjectif *maternel*). Elle peut également s'opérer sans outil dans, par exemple, *une robe saumon*, où le nom *saumon* est utilisé dans un emploi plutôt adjectival.

On parle de transposition dans les cas de non-conformité entre les propriétés (le mode d'accès à l'extension) en langue d'un mot et son insertion dans une phrase en discours. Par exemple, un nom (dont le mode d'accès à l'extension est direct) s'insère en principe en discours comme support d'information, donc comme noyau. Mais il arrive qu'il endosse la fonction de déterminant du nom (Ex. : un cité *dortoir*).

V

▪ **Variation morphologique**

(*classes de mots, grammaire d'accord*) On parle de variation morphologique pour désigner la variation de marques graphiques en fonction des catégories grammaticales en jeu dans le processus d'accord. En somme, c'est un changement de forme lié à un changement de genre ou de nombre par exemple. Le phénomène de variation morphologique ne doit pas être confondu avec l'ensemble des règles de formation du féminin (+ e, changement de radical, changement total de forme, ...) ou du pluriel graphiques de certains noms (+ s ? + x ? changement de radical ?). Le premier dépend de l'accord, le second du lexique.

▪ **Voix (1 – 2 – moyenne – factitive - unipersonnelle)**

(*conjugaison, analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé*) La voix est un phénomène qui intervient sur la phrase entière, et donc sur son formatage. La voix est l'expression du point de vue que l'énonciateur adopte sur le procès dont il rend compte. Elle marque le rapport entre ce point de vue sur le procès, la structure logique choisie pour en rendre compte (le thème, le rhème et la relation de l'un à l'autre) et la structure syntaxique qui la met en forme (la phrase avec le noyau, le prédicat et la relation prédicative. Selon le point du procès (initial, final, l'un et l'autre, un autre ou aucun) qui est choisi comme thème de la phrase, cela donne lieu à de la voix 1, 2, moyenne, factitive ou unipersonnelle.

FONDEMENTS THÉORIQUES

SPÉCIMEN

SPÉCIMEN

Il nous semble nécessaire de payer tribut aux sources qui ont nourri ce travail depuis son commencement et dans ses versions successives, et ainsi de dire à partir de quels environnements théoriques il faut le lire.

Il va de soi que notre principale source d'inspiration réside dans les travaux de Marc Wilmet, auprès de qui nous avons travaillé de nombreuses années durant, avant de lui succéder pour certains de ses cours. Il sait la reconnaissance que nous lui en témoignons. Cela étant, ce que nous proposons ici ne saurait se réduire à une copie conforme de ses théories et points de vue sur la langue, loin s'en faut, même si nous lui empruntons beaucoup de matière et de terminologie, dont nous estimons qu'elles peuvent être utiles à une refondation de l'enseignement de la grammaire. Le référentiel est également et surtout alimenté par nos recherches et réflexions personnelles, qui tirent parfois leur substance des analyses d'autres linguistes.

Ce référentiel n'est pas le lieu de la dialectique entre linguistes. Nous ne souhaitons pas entreprendre de longs débats théoriques avec nos sources : les écrits scientifiques sont plus adaptés à ce genre de propos. Nous souhaitons livrer ici une vision systémique, qui ne s'accommoderait pas de digressions parfois pointillistes.

Pour autant, nous souhaitons baliser ci-dessous les apports théoriques des uns et des autres, et ce, partie par partie. Nous renvoyons le lecteur curieux à l'ensemble de ces ouvrages et auteurs, afin qu'il puisse se faire sa propre idée. Un discours grammatical n'est jamais qu'un point de vue sur la langue : nous ne saurions donc mieux conseiller le lecteur qu'en l'invitant à se forger le sien propre.

6.1 Les classes de mots

Pour ce qui est des classes de mots, nous empruntons le critère discriminant de l'*extension* à l'ouvrage de Marc Wilmet *La détermination nominale* (Paris, PUF, 1986). C'est dans cet ouvrage également que l'on retrouve l'essentiel de la théorie, que nous adaptons légèrement, sur le nom et ses accompagnateurs. Dans la *Grammaire critique du français* (Bruxelles, Duculot, 1997, ²1998, ³2003, ⁴2007, ⁵2010), Marc Wilmet généralise l'emploi qu'il faisait de l'*extension* (à laquelle il ajoute le critère de flexion) pour discriminer les classes des noms, adjectifs, verbes, pronoms et adverbes²⁴¹, ces deux derniers étant vus, dans la dynamique des rééditions et des recherches de Wilmet comme le résultat d'une

²⁴¹ Jusqu'à la 5^e édition de la *Grammaire critique*, il n'y a pas de chapitre correspondant consacré aux classes des conjonctions, des prépositions ou des interjections. Cette dernière édition intègre une classe de *connectifs*.

synthétisation, pour le pronom, d'un syntagme nominal et, pour l'adverbe, d'un syntagme prépositionnel, plutôt que comme des classes²⁴². Si nous reprenons beaucoup du matériau d'analyse de la *Grammaire critique*, notre présentation est néanmoins différente, et pas seulement pour des raisons de cheminement pédagogique.

Dans une communication publiée en 1995²⁴³, nous proposons déjà une redéfinition des concepts d'extension et d'incidence (concept repris à Gustave Guillaume et reversé au champ de la syntaxe), pour résoudre les problèmes de confusion entre nature et fonction adverbiales. Les recherches entreprises pour notre thèse de doctorat (*L'adverbe en français. Nature et fonctions*), défendue en 1996, ont également proposé d'envisager un double système de natures (organisé autour du critère de l'extension) et de fonctions (organisé autour du critère de l'incidence). Cependant, à la différence de Wilmet, nous nous sommes, par la suite, et à l'intérieur de ce référentiel, appliqué à définir toutes les classes (en ce compris les pronoms, adverbes, connecteurs et interjections) et toutes les fonctions à partir de ces critères. Cela nous a conduit à affiner le critère de l'extension²⁴⁴, et à ajouter deux critères supplémentaires qui balisent notre discrimination des parties du discours : le type de définition (notionnelle ou catégorielle) des mots, ainsi que le mécanisme prototypique de fonctionnement mis en œuvre par les mots. Dès lors c'est toute la structuration de la matière qui en est revisitée, l'idée étant d'amener à la discrimination finale des classes de mots étape par étape, en faisant passer uniformément le test de chaque critère aux mots de la classe à définir.

Outre d'autres changements en apparence mineurs (par exemple, le classement des types de verbes), nous avons modifié la terminologie des accompagnateurs du nom, notamment pour permettre une différenciation plus nette entre la nature adjectivale des mots et leur fonction de déterminant. Nous avons entièrement revu les modes de liaisons de séquences (coordination, subordination et enchâssement, avec à chaque fois une variante juxtapositive). Nous avons également constitué et revu (en fonction des modes de liaisons correspondants) la classe des *connecteurs*, comprenant les anciennes prépositions et les conjonctions.

²⁴² Le pas sera définitivement franchi dans un ouvrage récent de l'auteur, la *Grammaire rénovée du français* (Bruxelles, De Boeck, 2007), dont la vision est approfondie dans la cinquième édition de la *Grammaire critique* (2010) : l'adverbe n'y est plus une classe de mots.

²⁴³ « Pour une résolution de la confusion nature/fonction : les leçons de l'adverbe », dans *Scolia*, 3, 123-140

²⁴⁴ Ce n'est en fait pas tant l'extension d'un mot qui permet de discriminer les classes (chaque mot ayant une extension qui lui est propre) que le mode d'accès à cette extension (qui est propre à chaque classe de mots).

Nous nous sommes basé pour ce faire sur les critères de fonctionnement que Wilmet avait mis en évidence pour expliquer, dans la *Grammaire critique*, les différentes valeurs du mot *que* : ligateur, traducteur, enchâsseur et représentant. Nous avons substitué le critère subordonateur au traducteur (qui reste à certains égards informatif) et en avons ajouté un autre (foncteur), ce qui nous a permis d'envisager tant les connecteurs primaires (anciennes prépositions et conjonctions) que les connecteurs secondaires (pronoms relatifs et adverbes)²⁴⁵.

6.2 L'analyse syntaxique de la phrase et de l'énoncé

La syntaxe et l'analyse de phrase que nous proposons ici est peut-être la partie la plus originale du référentiel, tant par sa structuration que par le système des fonctions mis en exergue, ou que la conception de la phrase comme mécanique d'intégration. Cette syntaxe est la suite logique de nos recherches de thèse²⁴⁶, qui comme nous l'avons déjà dit, a proposé d'envisager un double système de natures (organisé autour du critère de l'extension) et de fonctions (organisé autour du critère de l'incidence). Nous avons pris à Guillaume²⁴⁷ et à son disciple Moignet plus que le concept d'incidence²⁴⁸ : notre conception même de la syntaxe, comme syntaxe génétique, attachée au processus de la construction du sens de la phrase en train de se faire, qui requiert que l'on étudie les moments d'intervention des éléments dans la construction de l'énoncé ; une syntaxe en deux dimensions, qui tire toutes les conséquences du fait qu'il y aurait, par exemple, des déterminants de terme et des déterminants de la relation entre deux termes. Nous reprenons également de Lucien Tesnière la conception d'une syntaxe de dépendance. Sur cette base, nous avons construit un cheminement progressif, qui nous conduit à envisager le type d'incidence et le type de mécanisme d'apport de sens mis en œuvre (réduit à deux : détermination ou prédication) comme les caractéristiques principales des fonctions, et nous amène à envisager une représentation graphique de l'analyse en deux dimensions.

La conception développée d'une phrase comme compte rendu de procès nous a fait revisiter, radicalement, la notion de voix, appliquée à la

²⁴⁵ Nous observons que Wilmet procède de même dans sa *Grammaire rénovée*, pour regrouper à l'aide de trois critères (ligateur, enchâsseur et traducteur), les prépositions et les conjonctions.

²⁴⁶ Voir notamment les travaux repris dans la bibliographie ci-après.

²⁴⁷ Si Guillaume n'a pas écrit de syntaxe à proprement parler, il en a jeté les bases théoriques.

²⁴⁸ Dont nous avons fait pédagogiquement l'économie du terme en le remplaçant par sa glose ('relation entre un apport et un support de signification').

phrase entière et plus au seul verbe, comme expression du point de vue de l'énonciateur sur le procès dont il rend compte²⁴⁹. Cela nous a forcé à intégrer dès le début de nos recherches l'idée que c'est l'énonciateur qui décide de faire phrase ou énoncé, et que, dès lors, il est illusoire d'essayer de définir la phrase sans y inclure cette donnée, dans la mesure où, à tout bien considérer, tout segment peut faire phrase ou énoncé pour autant que l'énonciateur le décide. De même, depuis le début de nos travaux, la conception de la phrase comme mécanique d'intégration nous a permis de mettre en évidence les différentes structures intégratives pertinentes dans la constitution du réseau fonctionnel phrastique (les groupes déterminatifs (GDN, GDpron, GDV, ...), les groupes prédicatifs (GP1, GP1' et GP2) et le discours re-produit (Θ)). En toute hypothèse, notre théorie permet de bien séparer les niveaux de structuration logique et de formatage morpho-syntaxique.

Cette théorie est illustrée par une représentation en arbre que l'on a voulue des plus riche : indication systématique des fonctions, des structures intégratives puis des mots qui les prennent en charge ; mise en évidence des relations à l'œuvre et de leur nature (détermination ou prédication) ; prise en compte d'une structure phrastique réellement en deux dimensions, avec des apports à des termes et à des relations ; prise en compte de l'échéance la plus précise des apports (leur support précis, leur moment d'intervention)...

Si, dans sa *Grammaire critique*, il utilise également le concept d'incidence, repris à Gustave Guillaume, Wilmet semble attaché à une conception différente de la syntaxe : sa vision de la phrase est linéaire (en témoigne la possibilité d'avoir plusieurs compléments du verbe) et assez logiciste (la prise en considération systématique d'une copule, le cas échéant sous-entendue ; l'amalgame fréquent entre structure logique et syntaxique de la phrase, quand la notion de rhème prend la place de celle de prédicat). Il revient ainsi à une tradition de grammaire générale et raisonnée (surtout Port-Royal et Beauzée) et à celle d'un chapsalisme logico-grammatical de la première grammaire scolaire, dont l'influence a connu, dans nos régions, des prolongements jusqu'après la première guerre mondiale, alors qu'en France, elle était battue en brèche vers 1880.

Son système de fonctions réserve l'incidence déterminative au syntagme nominal et propose, hors incidence prédicative, une incidence complétive pour le surplus ; il conserve un objet premier et second, un attribut du sujet, des circonstanciels numérotés..., toutes structures que nous avons traitées différemment. S'il parle de relations, il ne les montre guère, refusant la représentation schématique qui permettrait de se les

²⁴⁹ Nous nous inspirons là des travaux de feu notre collègue Ivan Evrard.

figurer. De fait, la syntaxe de Wilmet se rapproche plus d'une syntaxe distributionnelle (analyse en constituants immédiats, qui étudie la chaîne résultative de la phrase) que d'une syntaxe génétique. La cinquième édition de la *Grammaire critique* (2010) instaure, en outre, le niveau du syntagme comme élément fonctionnel intermédiaire entre le mot et la phrase.

Nous avons toutefois gardé de la *Grammaire critique* une partie de la terminologie qui nous semble particulièrement éclairante : entre autres, phrase unique/multiple (en réorganisant néanmoins les systèmes parataxe/hypotaxe et coordination/subordination/enchâssement/juxtaposition), simple/complexe (en rajoutant, à côté de la complexité de la phrase, le principe d'une complexité d'énonciation), sous-phrase (au lieu de proposition) ainsi que sa représentation à l'aide du symbole Δ (delta).

6.3 La conjugaison et l'emploi des modes et des tiroirs verbaux

Pour l'organisation du verbe et les emplois des formes verbales, nous puisons dans la *Grammaire critique*²⁵⁰ de Marc Wilmet l'ensemble de son système et (quasiment) de sa terminologie. Notre apport est ici limité, outre la réécriture qui vise à une appropriation plus aisée par le plus grand nombre, à l'inscription du mécanisme prototypique de prédication comme trait définitoire du verbe (pour le différencier de l'adjectif, lui aussi d'extension indirecte), d'une simplification des aspects (nous n'envisageons que ceux qui nous semblent nécessaires à l'enseignement et les renommons), et d'une redéfinition de la frontière entre coverbes et auxiliaires. L'apport qui nous semble le plus important en cette matière consiste en la révision de l'opposition des modes. Si, comme Marc Wilmet, nous adoptons, d'après Gustave Guillaume, le principe de l'acquisition de la personne et du temps-époque comme critère discriminant les modes, nous ne retenons pas l'opposition 'actualisation' *versus* 'virtualisation' pour opposer indicatif et subjonctif, la virtualisation nous apparaissant comme un effet de sens plutôt que comme la motivation de l'emploi. En collaboration avec Marie-Ève Damar, nous proposons dès lors une relecture basique de l'ancrage en personne et en temps (ce que Guillaume appelle chronogénèse), qui permet de rendre compte des différents effets de sens produits. Nous y rajoutons le critère de l'intégration syntaxique comme facteur de sélection de mode.

²⁵⁰ Marc Wilmet avait déjà abordé ces points notamment dans *Le système de l'indicatif en moyen français* (Genève, Droz, 1970) et les *Études de morpho-syntaxe verbale* (Paris, Klincksieck, 1976).

6.4 Grammaire d'accord

Pour cette partie, la littérature normative est abondante, qu'il n'est point besoin d'évoquer ici. Le point de vue adopté est celui que nous appliquons dans nos cours pour les étudiants de première année universitaire depuis 1987 (*Exercices de grammaire normative*, d'abord, puis, depuis 2003, *Maitrise et critique de la grammaire normative*)²⁵¹. Plus spécifiquement, pour l'accord du participe passé, c'est de la première édition de nos notes de cours (1993) que nous tirons l'essentiel de l'analyse critique et des solutions proposées ici. Les conclusions auxquelles nous étions arrivé rejoignent celles que tirera Marc Wilmet dans *Le participe passé autrement* (Bruxelles, De Boeck, 1999). Pour autant, nous nous démarquons de ses propositions dans la mesure où nous faisons le choix de poser toujours la même question (*Qui/Qu'est-ce qui est + participe passé*) pour trouver le support du participe, alors que Marc Wilmet la change lorsqu'il s'agit de verbe pronominaux à pronom *se* qu'il nomme « persistant » (*Qui/Qu'est-ce qui s'est + participe passé*), une option qui ne nous semble méthodologiquement pas souhaitable.

L'originalité de ce module provient de ce qu'il évite autant que faire se peut d'avoir recours au système fonctionnel et à sa terminologie pour décrire l'accord. Tout peut se réduire au principe de l'accord d'un apport avec son support, ce qui constitue une économie substantielle en matière d'investissement cognitif et permet de traiter la question de l'accord indépendamment de la maîtrise des principes de l'analyse fonctionnelle de la phrase.

Quels que soient les différends théoriques entre chercheurs, l'essentiel reste la réflexion grammaticale. Nous réitérons donc notre appel au lecteur afin qu'il lise, compare et critique les différentes sources évoquées.

Dan VAN RAEMDONCK

²⁵¹ Les notes de ces cours sont consignées dans un syllabus édité par les Presses universitaires de Bruxelles (1993, ²1994 ; réédition depuis).

6.5 Quelques références bibliographiques

6.5.1 Ouvrages généraux

ARNAULD, A., LANCELOT, C. (grammaire de Port-Royal), *Grammaire générale et raisonnée Contenant Les fondemens de l'art de parler expliqués d'une manière claire & naturelle ; Les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, & des principales différences qui s'y rencontrent ; Et plusieurs remarques nouvelles sur la Langue Française*, Paris, Pierre Le Petit, 1660 (édition critique par H. E. Brekle, *Grammaire générale et raisonnée, ou la Grammaire de Port-Royal*, Stuttgart/Bad Cannstatt, Frommann/Holzboog, 1966).

BEAUZÉE, N., *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris, J. Barbou, 1767.

CHERVEL, A., *Histoire de la grammaire scolaire... Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, 1977.

CHEVALIER, J.-CL., *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 2^e édition 1996.

SOUTET, O., *Linguistique*, Paris, PUF, 1996.

VAUGELAS, Claude Favre de, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, veuve Jean Camusat et Pierre Le Petit, 1647 (éd. J. Streicher, Genève, Droz, 1936).

6.5.2 Grammaire du français contemporain

ARRIVÉ, M., GADET, F., GALMICHE, M., *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.

BAYLON, C. & FABRE, P., *Grammaire systématique de la langue française avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, Paris, Nathan, 1973.

BONNARD, H., *Code du français courant*, Paris, Magnard, 1983.

BRAUN, A., CABILLAU, J.-F., *Le français pour chacun, grammaire interactive de la phrase et du texte*, Bruxelles, Éditions Plantyn, 1993.

CALAS, F., ROSSI, N., *Questions de grammaire pour les concours CAPES*, Paris, Ellipses, 2001.

CHARAUDEAU, P., *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1992.

CHEVALIER, J.-CL., BLANCHE-BENVENISTE, CL., ARRIVÉ, M., PEYTARD, J., *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse, 1964.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Les Rectifications de l'orthographe*, Journal officiel de la République française, Paris, éditions des documents administratifs, n°100, 6 décembre 1990.

DAMOURETTE, J. & PICHON, E., *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey 1911-1940.

- DENIS, D., SANCIER-CHÂTEAU, A., *Grammaire du français*, Paris, Librairie générale française, 1994 (Livre de poche n°16005).
- DUBOIS, J. & LAGANE, R., *La nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse, 1975.
- FRONTIER, A., *La grammaire du français*, Paris, Belin, 1997.
- GALICHET, G., *Grammaire structurale du français moderne*, Paris, Librairie Hatier, 1968.
- GARDES-TAMINE, J., *La grammaire. 1. Phonologie, morphologie, lexicque*, Paris, Armand Colin, 1997.
- GARDES-TAMINE, J., *La grammaire. 2. syntaxe*, Paris, Armand Colin, 2001.
- GOBBE, R. & TORDOIR, M., *Grammaire française*, Bruxelles, Éditions Plantyn, 1984.
- GREVISSE, M., *Précis de grammaire française*, Gembloux, Duculot, 1969.
- GREVISSE, M., GOOSSE, A., *Nouvelle Grammaire française*, Paris, Duculot, 1986.
- GREVISSE, M., *Le Bon Usage. Grammaire française*, Paris/Louvain-la-Neuve, Duculot, 15^e édition refondue par A. Goosse, 2011.
- HANSE, J., *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, Bruxelles, DeBoeck – Larcier, 4^e édition établie d'après les notes de l'auteur avec la collaboration scientifique de Daniel Blampain, 2000.
- LE GOFFIC, P., *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993.
- MAINGUENEAU, D., *Précis de grammaire pour les concours*, Paris, Armand Colin, 3^e édition 2004.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-Ch., RIOUL, R., *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 7^e édition, 2009.
- SIOUFFI, G. & VAN RAEMDONCK, D., *100 fiches pour comprendre les notions de grammaire*, Paris, Bréal, 2007.
- TESNIÈRE, L., *Éléments de syntaxe structurale*, deuxième édition revue et corrigée, Paris, Klincksieck, 1965.
- TOMASSONE, R., *Pour enseigner la grammaire*, avec la collaboration de Christine Leu-Simon, Paris, Delagrave, 2002, 2 vol.
- WAGNER, R.-L. & PINCHON, J., *Grammaire française classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962.
- WEINRICH, H., *Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier, 1989.
- WILMET, M., *Grammaire rénovée du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 2007.
- WILMET, M., *Grammaire critique du français*, 5^e édition revue, Louvain-la-Neuve, Duculot, 2010.

6.5.3 La description de l'énoncé

BÉGUELIN, M.-J. (dir.), *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2000.

DAMAR, M.-E. & VAN RAEMDONCK, D., « La différenciation modale : de l'actualisation guillaumienne à l'ancrage intégratif », dans Arabyan, M., Brès, J., Van Raemdonck, D. et al. (dir.), *Le concept d'actualisation en psychomécanique du langage. Actes du XIII^e Colloque international de l'AIPL* (Bruxelles 18-20 juin 2009), Limoges, Lambert Lucas, 2011, p. 219-233.

GUILLAUME, G., *Langage et science du langage*, Paris/Québec, Nizet/Presses de l'Université Laval, 2^e édition, 1969.

MOIGNET, G., *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.

VAN RAEMDONCK, D., « Pour une résolution de la confusion nature/fonction : les leçons de l'adverbe », dans *Scolia*, 3, 1995, p. 123-140.

VAN RAEMDONCK, D., *L'adverbe français. Nature et fonctions*, Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, 1996.

VAN RAEMDONCK, D., « Pour une redéfinition de l'adverbe : les rôles respectifs des concepts d'extension et d'incidence », dans De Carvalho, P., Soutet, O. (dir.), *Psychomécanique du langage. Problèmes et perspectives*, Paris, Champion, 1997, p. 353-364.

VAN RAEMDONCK, D., « Sous mon arbre volait un esthète », dans Englebert, A., Pierrard, M., Rosier, L., Van Raemdonck, D. (dir.), *La Ligne claire. De la linguistique à la grammaire. Mélanges offerts à Marc Wilmet à l'occasion de son 60^e anniversaire*, Paris - Louvain-la-Neuve, Duculot, 1998, p. 237-252.

VAN RAEMDONCK, D., « Les adverbiaux connecteurs : hiérarchiseurs entre lexicalisation et grammaticalisation », dans *Travaux de Linguistique*, 36, 1998, p. 71-84.

VAN RAEMDONCK, D., « Prédication vs détermination : l'exemple de la fonction adverbiale », dans Forsgren, M., Jonasson, K., Kronning, H. (dir.), *Prédication, assertion, information. Actes du Colloque d'Uppsala en linguistique française (6-9 juin 1996)*, Uppsala, Acta universitatis upsaliensis, 1998, p. 579-585.

VAN RAEMDONCK, D., « À la recherche de l'adverbe de phrase : temps perdu ? », dans Englebert, A., Pierrard, M., Rosier, L. & Van Raemdonck, D. (dir.), *Actes du XXII^e Congrès international de Linguistique et de Philologie romanes (Bruxelles, 23-29 juillet 1998)*, Tübingen, Niemeyer, 2000, vol. 6, p. 557-570.

VAN RAEMDONCK, D., « Adverbe et préposition : cousin, cousine ? », dans *Travaux de linguistique*, 42-43, 2001, p. 59-70.

VAN RAEMDONCK, D., « De l'incidence comme critère organisationnel du système fonctionnel du français », dans De Carvalho, P., Quayle, N., Rosier, L. & Soutet, O. (dir.), *La Psychomécanique aujourd'hui. Actes du VIII^e Colloque International de Psychomécanique du langage (Seysssel-Chambéry, 19-21 juin 1997)*, Paris, Champion, 2001, p. 323-341.

VAN RAEMDONCK, D., « Discours rapporté et frontières de phrase : l'épreuve de l'intégration syntaxique », dans *Faits de Langues*, 19, 2002, p. 171-178.

VAN RAEMDONCK, D., « COI : Complément Objectivement Inutile », dans Sanchez Miret F. (dir.) *Actas del XXIII Congreso Internacional de Lingüística y Filología Romanica*, Salamanca 2001, II/2. Sección 3, Sintaxis, semántica y pragmática), Tübingen, Niemeyer, 2003, p. 473-486.

VAN RAEMDONCK, D., « De la doxa grammaticale comme carcan de la description de l'usage », dans Siouffi, G. & Steuckardt, A. (dir.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Bern, Peter Lang, 2007, p. 259-290.

VAN RAEMDONCK, D., « Syntaxe de la phrase et structures intégratives : l'exemple par T et Θ », dans Brès J. et al. (dir.), *Psychomécanique du langage et linguistiques cognitives. Actes du XIe Colloque international de l'Association internationale de Psychomécanique du langage, (Montpellier 8-10 juin 2006)*, Limoges, Lambert-Lucas, 2007, p. 311-320.

VAN RAEMDONCK, D., « L'incidence autour et alentour du verbe », dans *Travaux de linguistique*, 60, 2010, p. 45-64.

VAN RAEMDONCK, D. & WILMET, M., « Classes, classes fantômes et changements de classe », dans Riegel, M., Schnedecker, C., Swiggers, P. & Tamba, I. (dir.), *Aux carrefours du sens, Hommages offerts à Georges Kleiber pour son 60 anniversaire*. Louvain, Peeters, 2006, p. 295-310.

WILMET, M., *La Détermination nominale*, Paris, PUF, 1986.

6.5.4 Publications liées à la recherche

DEHON, C., VAN GORP, D. & VAN RAEMDONCK, D., *GRAMM-R Fonda. Recherche sur les outils pédagogiques de soutien pour une meilleure maîtrise du fonctionnement de la langue, en vue d'accéder à la maîtrise des compétences Lire-Écrire-Écouter-Parler*, Bruxelles, ULB-HEB, 2004.

VAN RAEMDONCK, D. & DETAILLE, M., *Le sens grammatical. Référentiel à destination des enseignants*, document du service de Pilotage du Ministère de l'enseignement de la Communauté française de Belgique, 2008 (2009², 2011³), 445 p. Consultable sur <http://www.enseignement.be> et <http://gramm-r.ulb.ac.be/referentiel>.

VAN RAEMDONCK, D., DETAILLE, M. & MEINERTZHAGEN, L., *Le sens grammatical. Outils didactiques à destination des enseignants*, document du service de Pilotage du Ministère de l'enseignement de la Communauté française de Belgique, 2009, 140 p. Consultable sur <http://www.enseignement.be> et <http://gramm-r.ulb.ac.be/referentiel>.

TABLE DES MATIÈRES

SPÉCIMEN

SPÉCIMEN

INTRODUCTION..... 11

INTRODUCTION..... 13

UN CONSTAT SANS ÉQUIVOQUE : L'INEFFICACITÉ DES MODÈLES
THÉORIQUES TRADITIONNELS..... 13

UNE VOLTEFACE GRAMMATICALE : LA RÉDACTION D'UN NOUVEAU
RÉFÉRENTIEL 18

L'ORGANISATION DU RÉFÉRENTIEL..... 22

NOTRE VOLONTÉ : COHÉRENCE, TRANSPARENCE, ACCESSIBILITÉ ET
EFFICACITÉ. VERS UNE LINGUISTIQUE APPLICABLE 28

RECONNAISSANCE 28

INVENTAIRE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGNES 31

MODULE 1..... 33

1 LES CLASSES DE MOTS..... 33

1.1 LE CRITÈRE SÉMANTICO-RÉFÉRENTIEL : LE MODE D'ACCÈS À
L'EXTENSION 35

1.1.1 Les trois modes d'accès à l'extension 36

1.1.1.1 Accès direct à l'extension : le nom et le pronom..... 36

1.1.1.2 Accès indirect à l'extension : le verbe et l'adjectif..... 37

1.1.1.3 Accès doublement indirect à l'extension : l'adverbe et les
connecteurs..... 38

1.1.1.4 Le cas de l'interjection..... 40

1.1.2 Récapitulatif des modes d'accès à l'extension 41

1.2 LE CRITÈRE DÉFINITIONNEL : LE TYPE DE DÉFINITION..... 42

1.2.1 Définition de type notionnel..... 44

1.2.2 Définition de type catégoriel 44

1.3 LE CRITÈRE SYNTAXIQUE : LE MÉCANISME PROTOTYPIQUE
D'APPORT D'INFORMATION À UN SUPPORT 46

1.3.1 Le support d'information : le noyau 46

1.3.2 Les apports d'information..... 46

1.3.3 Les mécanismes d'apport d'information : la détermination
et la prédication 46

1.3.4 D'autres mécanismes à l'œuvre dans la phrase ou le texte..... 50

1.3.4.1 La connexion..... 50

1.3.4.2 La pronominalisation 51

1.4 LE CRITÈRE MORPHOLOGIQUE : LE MODE DE FLEXION 53

1.4.1 Les catégories de flexion..... 54

1.4.1.1 Récapitulatif des catégories de flexion 55

1.4.2 Classes de mots et modes de flexion 56

1.4.2.1 Le nom et l'adjectif : la cohésion par l'accord 56

1.4.2.2 Le pronom..... 60

1.4.2.3 Le verbe 60

1.4.2.4	Les adverbes et les connecteurs	61
1.4.2.5	L'interjection	62
1.5	MISE EN PARALLÈLE DES SYSTÈMES	63
1.6	FICHES D'IDENTITÉ DES CLASSES.....	65
1.6.1	Le nom.....	67
1.6.1.1	Identité	67
1.6.1.2	Les types de noms.....	67
1.6.1.2.1	Le critère de la définition : Commun/Propre	68
1.6.1.2.2	Le critère morphologique : Simple / Composé	69
1.6.2	Le pronom.....	71
1.6.2.1	Identité	71
1.6.2.2	Les types de pronoms	71
1.6.2.3	La pronominalisation	72
1.6.3	L'adjectif.....	73
1.6.3.1	Identité	73
1.6.3.2	Les types d'adjectifs	73
1.6.3.3	Les adjectifs en fonctionnement prototypique de déterminant.....	74
1.6.3.3.1	Les adjectifs en fonction de déterminants quantifiants	75
1.6.3.3.2	Les adjectifs en fonction de déterminants caractérisants	79
1.6.3.3.3	Les adjectifs en fonction de déterminants quantifiants- caractérisants.....	80
1.6.4	Le verbe	81
1.6.4.1	Identité	81
1.6.4.2	Les types ou emplois des verbes.....	81
1.6.4.2.1	La transitivité	82
1.6.4.2.2	Le rôle du verbe et la charge lexicale	83
1.6.4.2.3	La personne.....	84
1.6.4.2.4	Récapitulatif : les différents emplois du verbe en discours	86
1.6.5	L'adverbe.....	87
1.6.5.1	Identité	87
1.6.5.2	Les types d'adverbes.....	87
1.6.6	Le connecteur.....	89
1.6.6.1	Identité	89
1.6.6.2	Les types de connecteurs	89
1.6.6.2.1	Le connecteur coordonnant (anciennement conjonction de coordination)	89
1.6.6.2.2	Le connecteur subordonnant (anciennement préposition)	90
1.6.6.2.3	Le connecteur enchâssant (anciennement conjonction de subordination)	91
1.6.6.2.4	Les connecteurs secondaires	92
1.6.6.2.4.1	Le connecteur pronominal.....	93

1.6.6.2.4.2 Le connecteur adjectival.....	94
1.6.6.2.4.3 Le connecteur adverbial	95
1.6.6.3 Synthèse des connecteurs.....	98
1.6.7 L'interjection	99
1.6.7.1 Identité	99
1.6.7.2 Les types d'interjections	99

MODULE 2..... 101

2 L'ANALYSE SYNTAXIQUE DE LA PHRASE ET DE L'ÉNONCÉ ... 101

2.1 LA PHRASE COMME UNITÉ DE COMMUNICATION	103
2.2 LA PHRASE COMME COMPTE RENDU DE PROCÈS.....	108
2.2.1 Thème et rhème	108
2.2.1.1 De la phrase au texte	111
2.2.1.2 Genre de texte et type de progression thématique	113
2.2.1.3 Anaphore et déixis	114
2.2.2 La voix	118
2.2.2.1 La voix 1 (anciennement active).....	119
2.2.2.2 La voix 2 (anciennement passive).....	119
2.2.2.3 La voix moyenne	120
2.2.2.4 La voix factitive	120
2.2.2.5 La voix unipersonnelle.....	121
2.2.3 La focalisation	123
2.2.4 La délimitation et la segmentation de la phrase et de l'énoncé : le système de la ponctuation.....	125
2.3 LA PHRASE COMME RÉSEAU DE RELATIONS	129
2.3.1 Le type de relation	131
2.3.1.1 Termes supports et termes apports.....	131
2.3.1.2 Apport à un terme et apport à une relation	132
2.3.1.3 Le parallélisme des systèmes classes de mots / fonctions dans la phrase	136
2.3.1.3.1 Les cas de <i>transposition</i> à l'intérieur d'un groupe déterminatif (nominal)	137
2.3.1.3.2 Différence de traitement entre niveaux : 1° entre groupes, 2° à l'intérieur du groupe déterminatif.....	138
2.3.1.3.3 Différence de traitement selon le type de groupe déterminatif	138
2.3.1.4 Synthèse sur les types de relations d'apport d'information dans les structures intégratives	139
2.3.2 Le mécanisme mis en œuvre par la relation	141
2.3.2.1 La détermination	142
2.3.2.2 La prédication	148
2.3.3 Synthèse des concepts.....	151
2.3.4 Synthèse des fonctions.....	154

2.3.5	Les modes de liaison en syntaxe.....	156
2.3.5.1	Les modes de liaison sans hiérarchisation : la parataxe	156
2.3.5.2	Les modes de liaison avec hiérarchisation : l'hypotaxe	157
2.3.5.2.1	L'hypotaxe syntagmatique.....	157
2.3.5.2.2	L'hypotaxe paradigmatiche	157
2.3.5.3	Bilan.....	158
2.4	LES FONCTIONS.....	161
2.4.1	Les supports : noyaux	161
2.4.2	Les apports : déterminants ou prédicats.....	163
2.4.2.1	Les déterminants	163
2.4.2.1.1	Les déterminants de la composante phrastique de l'énoncé.....	163
2.4.2.1.1.1	Les déterminants de terme.....	163
2.4.2.1.1.1.1	Déterminants du nom / du noyau du groupe déterminatif nominal	163
2.4.2.1.1.1.2	Déterminants du pronom / noyau du groupe déterminatif pronominal.....	164
2.4.2.1.1.1.3	Déterminants du verbe / du noyau du groupe déterminatif verbal	165
2.4.2.1.1.1.4	Déterminants de l'adjectif / noyau du groupe déterminatif adjectival.....	167
2.4.2.1.1.1.5	Déterminants de l'adverbe / noyau du groupe déterminatif adverbial	167
2.4.2.1.1.1.6	Déterminants du connecteur subordonnant / noyau du groupe déterminatif connectif	168
2.4.2.1.1.2	Les déterminants de relation.....	168
2.4.2.1.1.2.1	Déterminants de la relation prédicative [Préd. – Noyau GP1]	175
2.4.2.1.1.2.2	Déterminants de la relation [Dét. – Noyau GDV]	176
2.4.2.1.1.2.3	Déterminants de la relation [Dét. – Noyau GDN]	177
2.4.2.1.1.2.4	Déterminants de la relation [P2 – GDN]	177
2.4.2.1.2	Les déterminants de la composante énonciation de l'énoncé ou déterminants de l'énonciation	178
2.4.2.1.3	Comment savoir si un terme est déterminant du verbe ou déterminant de la relation [Dét. – Noyau GDV] ?	179
2.4.2.2	Les prédicats	184
2.4.2.2.1	Les prédicats de terme	184
2.4.2.2.2	Les prédicats de relation	185
2.4.2.3	Les apports à une relation : comment préciser leur portée et leur fonctionnement ?.....	186
2.4.2.4	Mise en parallèle avec l'ancienne terminologie.....	191
2.4.2.4.1	Les supports	191
2.4.2.4.1.1	Noyaux de groupes.....	191
2.4.2.4.2	Les apports	193

2.4.2.4.2.1	Les déterminants.....	193
2.4.2.4.2.1.1	Déterminants de terme.....	193
2.4.2.4.2.1.2	Déterminants de relation.....	196
2.4.2.4.2.2	Les prédicats.....	200
2.4.2.4.2.2.1	Prédicats de terme.....	200
2.4.2.4.2.2.2	Prédicats de relation.....	201
2.4.2.5	Récapitulatif : Comment déterminer la fonction ?.....	202
2.4.3	Les ligateurs.....	204
2.5	LA PHRASE COMME MÉCANIQUE D'INTÉGRATION : LES STRUCTURES INTÉGRATIVES.....	205
2.5.1	La phrase.....	205
2.5.2	La phrase simple (GP1).....	206
2.5.2.1	Le groupe déterminatif (GD).....	207
2.5.2.2	Le groupe prédicatif second (GP2).....	207
2.5.3	La phrase multiple : la parataxe (coordination et juxtaposition coordonnante).....	212
2.5.4	L'énoncé à phrase complexe : l'hypotaxe (enchâssement et juxtaposition enchâssante).....	214
2.5.4.1	La sous-phrase (structure notée Δ dans les schémas) ...	214
2.5.5	L'énoncé à énonciation complexe.....	217
2.5.5.1	L'interrogation indirecte.....	217
2.5.5.2	Le discours re-produit (structure notée Θ dans les schémas).....	217
2.5.5.2.1	Quelques formes de discours rapporté.....	218
2.5.5.2.1.1	Selon elle, Pierre est déterminé.....	218
2.5.5.2.1.2	Elle me dit que Pierre est déterminé.....	218
2.5.5.2.1.3	Elle me dit : « Pierre est déterminé. ».....	219
2.5.5.2.1.4	« Pierre est déterminé », me dit-elle/ qu'elle me dit.....	220
2.5.5.2.1.5	Elle me dit Pierre déterminé.....	220
2.5.5.2.1.6	Elle me dit la détermination de Pierre.....	220
2.5.5.2.1.7	Que Pierre est déterminé, elle me le dit.....	220
2.5.5.2.1.8	« Pierre est déterminé », elle me le dit.....	221
2.5.5.2.2	Caractéristiques du discours re-produit (Θ).....	221
2.5.6	Synthèse.....	224
2.6	L'ANALYSE DE PHRASE : REPRÉSENTATION.....	226
2.6.1	Principes.....	226
2.6.2	Représentation des structures intégratives.....	235
2.6.2.1	La phrase unique simple.....	235
2.6.2.1.1	Le groupe déterminatif.....	240
2.6.2.1.2	Le groupe prédicatif second.....	243
2.6.2.2	La phrase multiple.....	246
2.6.2.2.1	La coordination.....	246
2.6.2.2.2	La juxtaposition coordonnante.....	247
2.6.2.2.3	La connexion adverbiale.....	248

2.6.2.3	L'énoncé à phrase complexe.....	249
2.6.2.3.1	L'enchâssement.....	249
2.6.2.3.2	La juxtaposition enchâssante	266
2.6.2.4	L'énoncé à énonciation complexe : l'interrogation indirecte et le discours re-produit.....	268

MODULE 3.....277

3 LA CONJUGAISON, L'EMPLOI DES MODES ET DES TIROIRS

VERBAUX	277	
3.1	DÉFINITION DU VERBE.....	279
3.2	LES CATÉGORIES FLEXIONNELLES DU VERBE.....	280
3.3	ORGANISATION ET TERMINOLOGIE	281
3.4	LES DÉSINENCES OU TERMINAISONS	283
3.5	LE MODE ET LA MODALITÉ	286
3.5.1	La modalité	286
3.5.2	Le mode	287
3.6	ORGANISATION DES MODES : L'ANCRAGE OU LE NON-ANCRAGE EN PERSONNE ET EN TEMPS	290
3.6.1	La personne.....	290
3.6.2	Le temps-époque.....	290
3.6.3	Le mode non personnel.....	293
3.6.3.1	L'infinitif	293
3.6.3.1.1	L'emploi verbal.....	293
3.6.3.1.2	L'emploi nominal.....	294
3.6.3.1.3	Le gérondif.....	295
3.6.3.2	Les participes 1 et 2	296
3.6.3.2.1	L'emploi verbal.....	296
3.6.3.2.2	L'emploi adjectival	297
3.6.4	Modes personnels	298
3.6.4.1	Le subjonctif	298
3.6.4.1.1	Emplois du subjonctif	298
3.6.4.2	L'indicatif	300
3.6.4.3	L'effet de réalité ou d'hypothèse de l'indicatif et du subjonctif.....	302
3.6.4.3.1	L'irréel peut être ancré par rapport à un repère d'actualité.....	304
3.6.4.3.2	Le réel peut ne pas être ancré.....	305
3.6.4.3.3	Les cas d'opposition ou de concurrence des modes ..	305
3.6.4.3.3.1	Cas d'opposition.....	306
3.6.4.3.3.2	Cas de concurrence entre modes subjonctif et indicatif	306
3.6.5	Synthèse.....	309
3.6.6	Intégration phrastique et modes.....	310

3.7 L'ASPECT COMME COMPOSANTE DE LA CARTE D'IDENTITÉ DES FORMES VERBALES	314
3.7.1 L'aspect suffixal	315
3.7.1.1 L'aspect intérieur	315
3.7.1.2 L'aspect extérieur	316
3.7.2 L'aspect coverbal.....	317
3.7.2.1 L'aspect projeté (du procès).....	318
3.7.2.2 L'aspect en cours (du procès).....	318
3.7.2.3 L'aspect dépassé (du procès)	318
3.8 LA CARTE D'IDENTITÉ DES FORMES VERBALES	320
3.8.1 La carte d'identité des formes verbales traditionnelles ...	320
3.8.2 La carte d'identité des formes verbales moins conventionnelles.....	321
3.9 SYNTHÈSE DE LA CONJUGAISON	322
3.10 LIGNE DU TEMPS : MISE EN PARALLÈLE DES SOUS-SYSTÈMES 1 ET 2 DE L'INDICATIF (FORMES SIMPLES)	327
3.11 QUELQUES VALEURS D'EMPLOI DES TIROIRS DE L'INDICATIF	329
3.11.1 Les formes verbales simples de l'indicatif	329
3.11.1.1 Le présent : présent intérieur	329
3.11.1.2 Le passé 1 : passé extérieur.....	331
3.11.1.3 Le futur 1 : futur extérieur	331
3.11.1.4 Le futur analytique « aller + infinitif » : présent intérieur postérieur projeté.....	332
3.11.1.5 Le passé 2 : passé intérieur	332
3.11.1.6 Le futur 2 : futur extérieur (du passé)	333
3.11.2 Les formes verbales composées de l'indicatif.....	334
3.11.3 La concurrence des tiroirs du passé	334
3.11.3.1 Passé 1 versus Passé 2	336
3.11.3.2 Passé 1 versus Présent composé	336
3.11.3.3 Passé 2 versus Présent composé	337
3.12 CAS D'ÉVOLUTION	338
3.12.1 Le cas du présent composé englobant le passé 1	338
3.12.2 Le cas de <i>après que</i> + indicatif/subjonctif	339
3.12.3 Le cas de <i>Si</i> ... + futur 1 / futur 2	340

MODULE 4..... 343

4 GRAMMAIRE D'ACCORD.....	343
4.1 INTRODUCTION : L'USAGE, LE BON USAGE ET LA NORME	345
4.1.1 L'usage et la norme	345
4.1.1.1 Aux origines de la notion de norme : une problématique socio-culturelle	345
4.1.1.2 Le français standard.....	346
4.1.2 La variation.....	347

4.1.2.1	Un exemple de variation : le registre de langue.....	347
4.1.2.2	Les facteurs de diversification	348
4.1.3	Le support de la communication comme facteur de diversification.....	349
4.1.4	Grammaire d'usage et grammaire d'emploi	350
4.2	L'ACCORD	352
4.2.1	Le mécanisme d'accord	352
4.2.2	Les types d'accord particuliers	356
4.2.2.1	L'accord par syllepse ou accord par le sens.....	356
4.2.2.2	L'accord à l'oral, l'accord à l'écrit	356
4.2.3	Quelques phénomènes qui bloquent l'accord	357
4.3	LES VARIATIONS ORTHOGRAPHIQUES DES SUPPORTS.....	358
4.3.1	Le nom.....	358
4.3.1.1	Le genre	358
4.3.1.1.1	La féminisation des noms de titres, métiers et fonctions.....	359
4.3.1.2	Le nombre	360
4.3.1.3	Tableau récapitulatif des règles de formation du féminin graphique du nom.....	361
4.3.1.4	Les facteurs de variation pour le pluriel du nom	364
4.3.1.4.1	Commun >< Propre	364
4.3.1.4.2	Simple >< Composé.....	365
4.3.1.5	Tableau récapitulatif des règles de formation du pluriel graphique du nom.....	367
4.3.1.5.1	Noms morphologiquement simples	367
4.3.1.5.2	Noms morphologiquement composés.....	369
4.4	LES VARIATIONS ORTHOGRAPHIQUES DES APPORTS.....	372
4.4.1	L'accord de l'adjectif.....	372
4.4.1.1	Les formes de l'adjectif	372
4.4.1.2	Les règles d'accord	373
4.4.1.3	Cas particuliers	374
4.4.1.3.1	Les adjectifs numéraux <i>un, vingt, cent</i> et <i>mille</i>	374
4.4.1.3.2	Les adjectifs de couleurs.....	375
4.4.1.3.3	Les adjectifs composés	375
4.4.1.4	Tableau récapitulatif des règles de formation du féminin graphique de l'adjectif.....	376
4.4.1.5	Tableau récapitulatif des règles de formation du pluriel graphique de l'adjectif.....	381
4.4.1.5.1	Adjectifs morphologiquement simples	381
4.4.1.5.2	Adjectifs morphologiquement composés.....	383
4.4.1.6	Formation de l'adjectif verbal.....	386
4.4.1.7	Cas particuliers de détermination du support.....	389
4.4.2	L'accord du verbe	391
4.4.2.1	Accord du verbe avec le support, à savoir le noyau de la (sous-)phrase	391

4.4.2.2	Cas particuliers de détermination du support.....	392
4.4.2.3	Supports contextualisés.....	393
4.4.2.4	Tableau récapitulatif des cas particuliers.....	394
4.4.3	L'accord du participe 2.....	397
4.4.3.1	Les règles traditionnelles.....	397
4.4.3.2	Les cas particuliers et exceptions.....	397
4.4.3.3	Vers une simplification.....	398
4.4.3.4	Hypothèse sur l'évolution de l'accord du participe 2 ...	400
4.4.3.5	Exemples d'application de la règle générale.....	404
4.4.3.6	Cas particuliers.....	406
4.4.3.7	Exceptions.....	409
4.4.3.8	Démarche pratique pour l'accord du participe 2.....	412
4.4.4	L'accord de l'adverbe.....	414
4.4.4.1	La règle d'accord.....	414
4.4.4.2	Tableau de formation des adverbes en -ment.....	415
4.4.5	Synthèse des variations des apports.....	419
4.4.5.1	Rappel de la définition de l'accord.....	419
4.4.5.2	Rappel de la règle générale de l'accord.....	419
4.4.5.3	Rappel des cas particuliers d'accords.....	420

GLOSSAIRE..... 421

FONDEMENTS THÉORIQUES..... 443

6.1	LES CLASSES DE MOTS.....	445
6.2	L'ANALYSE SYNTAXIQUE DE LA PHRASE ET DE L'ÉNONCÉ....	447
6.3	LA CONJUGAISON ET L'EMPLOI DES MODES ET DES TIROIRS VERBAUX.....	449
6.4	GRAMMAIRE D'ACCORD.....	450
6.5	QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	451
6.5.1	Ouvrages généraux.....	451
6.5.2	Grammaire du français contemporain.....	451
6.5.3	La description de l'énoncé.....	453
6.5.4	Publications liées à la recherche.....	454

TABLE DES MATIÈRES..... 455